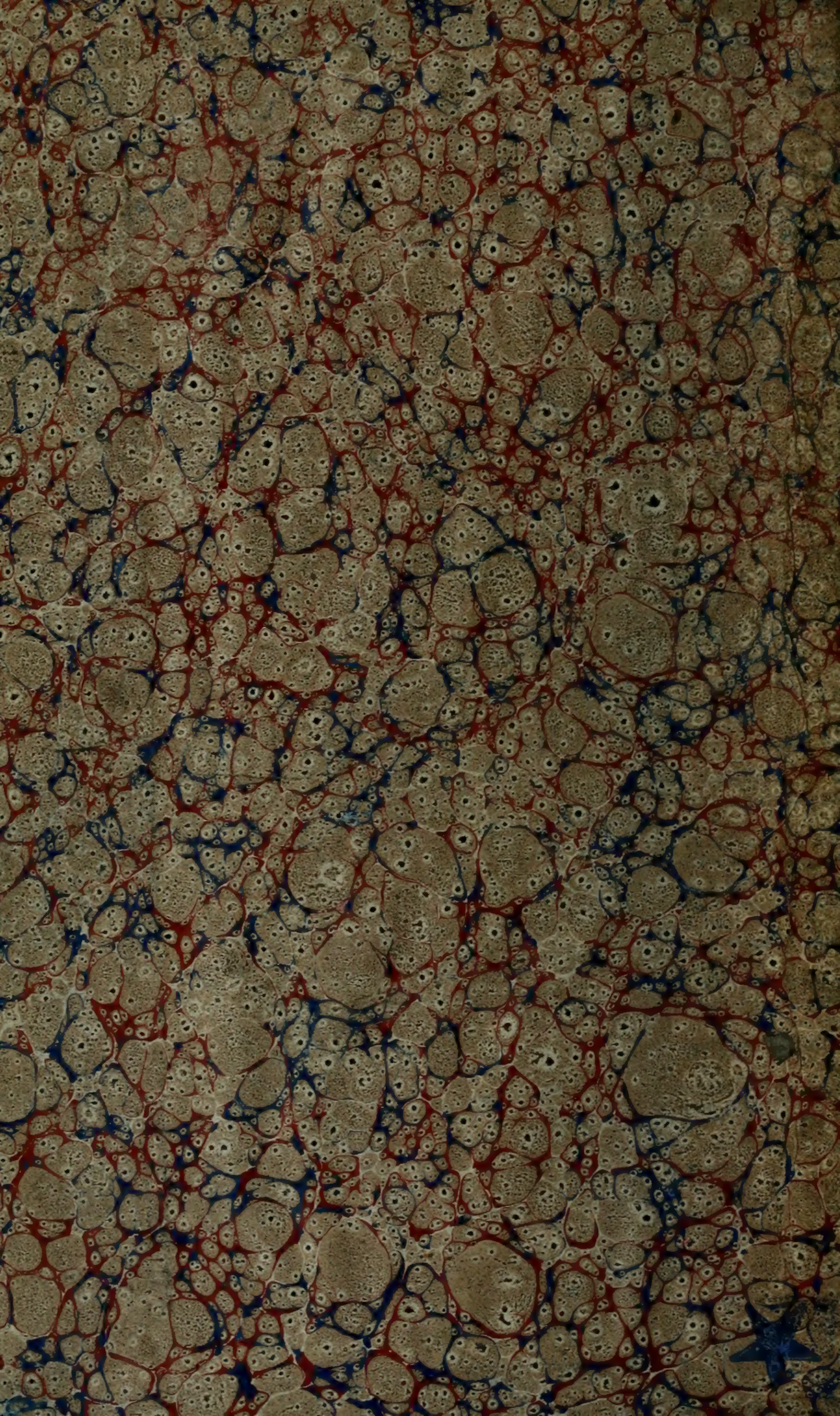

U d'/of OTTAWA
39003002606829





HISTOIRE

DE

VERSAILLES

HISTOIRE

DE

VERSAILLES

DE SES

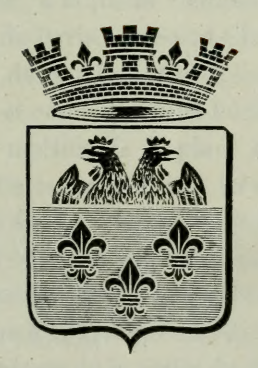
RUES, PLACES ET AVENUES

DEPUIS L'ORIGINE DE CETTE VILLE JUSQU'A NOS JOURS

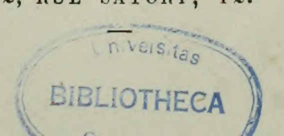
PAR J.-A. LE ROI

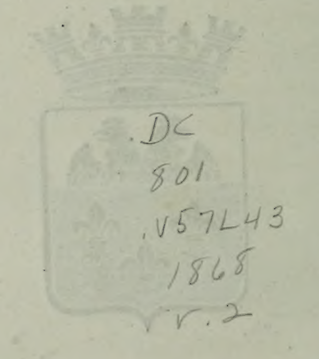
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE VERSAILLES
CORRESPONDANT
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

TOME SECOND



VERSAILLES
PAUL OSWALD, LIBRAIRE DE L'ÉVÊCHÉ
12, RUE SATORY, 12.





HISTOIRE
DE VERSAILLES

PARTIE CENTRALE

(SUITE)

PLACE D'ARMES.

La place d'Armes, à laquelle viennent aboutir les trois grandes avenues de Paris, de Saint-Cloud et de Sceaux, sépare le château de la ville, et est placée entre le quartier Notre-Dame et celui de Saint-Louis, de telle façon que chacune des moitiés de la place appartient à l'un de ces quartiers. Cette place, d'une très-grande étendue, offre la forme d'un triangle tronqué, dont la base présente l'entrée des trois avenues séparées entre elles par les bâtiments des Grandes et des Petites-Écuries, et dont le sommet se termine à la grille d'entrée de la cour du château. Elle a 220 mètres de la grille du château à l'avenue de Paris, et 350 mètres 17 centimètres dans sa partie la plus large, de la rue des Hôtels à la rue de la Chancellerie. La place d'Armes n'est pas pavée en entier, mais seulement par chaussées dirigées sur les avenues et sur les

Écuries. Sur la chaussée qui va à l'avenue de Sceaux séjournaient, il y a une quarantaine d'années, les voitures appelées *Coucous*, faisant alors le service de Versailles à Paris.

La place d'Armes était autrefois la seule voie de communication entre les deux quartiers de la ville, le Chenil et le jardin du Grand-Maître étant des propriétés complétement fermées. Pour faciliter cette communication aux piétons, M. Régnier, bailli de Versailles, obtint du roi, en 1765, la permission de faire établir le trottoir bordé de bornes de grès, reliées par des barreaux de fer, existant encore aujourd'hui le long des Écuries.

Dans l'origine, cette place portait le nom de place Royale ; mais l'habitude d'y faire manœuvrer les troupes et d'y passer des revues, ce qui avait lieu sous Louis XIV, lui fit donner celui de place d'Armes qu'elle conserva toujours depuis.

En 1670, lors de la construction de la nouvelle ville de Louis XIV, deux hôtels surmontés de dômes faisaient face au château entre les trois avenues, à la place occupée par les bâtiments des Écuries. Celui où se trouve la Grande-Écurie appartenait au duc de Noailles, et celui où est la Petite-Écurie au comte de Lauzun et au marquis de Guitry. Ces deux hôtels furent abattus en 1679, lorsque Mansart éleva les deux grands bâtiments, ornements de la place.

Les deux côtés de la place d'Armes sont bornés par deux rues, la rue des Hôtels et la rue de la Chancellerie, occupées entièrement, sous Louis XIV, par des Hôtels de grands seigneurs. Malheureusement le sol du vieux Versailles était plus bas que celui de la ville neuve. Pour mettre le terrain au niveau des deux quartiers, il aurait

fallu faire des tranchées, et la place aurait été plus élevée d'un côté que de l'autre. Afin d'éviter cet effet désagréable, on construisit le long de la rue de la Chancellerie un mur de terrasse, ce qui encaissa cette rue et ne permit d'apercevoir que le haut de ses maisons. Plusieurs projets, plus ou moins réalisables, furent présentés pour cacher ce défaut, mais aucun ne fut exécuté. En 1840, M. Nepveu, architecte du palais de Versailles, fit planter de chaque côté de la place une allée d'arbres, se reliant à l'une des contre-allées des avenues de Saint-Cloud et de Sceaux, ce qui dissimule en partie ce défaut, en bornant la place et en cachant l'inégalité des maisons. On leur a donné le nom d'avenues Nepveu.

En 1773, on fit élever, à l'endroit où se trouve l'allée du côté de la rue de la Chancellerie, dans la partie la plus rapprochée du château, une petite caserne pour loger les gardes-françaises de service à Versailles. La décoration extérieure représentait plusieurs tentes réunies, dont la peinture imitait le coutil, les ornements et la dorure. La tente du milieu servait aux logements des officiers, et les deux grandes de chaque côté renfermaient deux salles d'armes, autour desquelles se trouvaient des lits pour trois cents soldats et seize sergents. Ces tentes, élevées sur les dessins de *Trouard*, contrôleur des bâtiments du roi, ont été abattues lors de l'établissement de la nouvelle allée.

Par sa grandeur et sa situation, la place d'Armes a été le lieu de presque toutes les grandes solennités versaillaises.

Cette place avait déjà été témoin de grandes réjouissances à la naissance du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, et des autres enfants du Dauphin, lorsque, le

mardi 8 juillet 1704, les habitants de Versailles obtinrent pour la première fois la permission de faire tirer un feu d'artifice pour la naissance du duc de Bretagne, fils du duc de Bourgogne.

Cette naissance comblait de joie Louis XIV; elle semblait assurer la perpétuité de sa race et raffermir sur le trône d'Espagne le duc d'Anjou, que la mort du duc de Bourgogne sans héritier aurait pu ramener sur le trône de France. Aussi crut-on pouvoir déroger pour cette fois aux usages ordinaires, en permettant aux bourgeois de Versailles, qui ne pouvaient habituellement manifester leur joie qu'en brûlant des fagots devant leurs maisons, de faire tirer un feu d'artifice dans la principale place de la ville et sous les yeux du roi.

La description de ce feu, conservée par Narbonne, et l'arrangement du feu lui-même, sont encore une preuve, entre mille, de l'adulation qui accompagnait partout les moindres actes de Louis XIV.

L'auteur de cette description, après avoir fait un très-grand éloge du roi, et avoir rappelé la longue génération d'enfants mâles dont il était entouré, ajoute :

« Il ne faut donc pas s'étonner si tout Paris a donné des marques extraordinaires de sa joie, dans l'occasion d'une bénédiction du Ciel si peu commune, et si toutes les villes soumises à la domination de Sa Majesté ont pris tant de part à la fortune de l'État, qui se trouve de plus en plus affermi par cette heureuse naissance, qui partage les branches de France et d'Espagne, et si la ville de Versailles, qui a l'honneur de posséder ce grand monarque et d'avoir vu naître dans son sein ce cher et précieux gage, témoigne, par un feu de joie solennel, celle qui s'est répandue dans le cœur de tous ses habitants.

« En effet, ils considèrent, avec toute la France, que non-seulement cette fortune consiste dans la perpétuation du sang de son

monarque, mais que la naissance de ce duc affermit la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V, en ôtant aux Espagnols toute la crainte qu'ils pourraient avoir de se voir un jour privés d'un roi qui est l'objet de leur tendresse, comme il est celui de leurs respects.

« Le dessin qu'ils ont pris pour expliquer la joie de leur cœur dans ce feu, que Sa Majesté leur a permis de faire tirer dans la place qui est vis-à-vis du château, entre la grille et la superbe avenue de Paris, a été disposé par un homme zélé pour la gloire de son roi. »

Puis il décrit dans les plus grands détails toutes les parties de ce feu allégorique (1).

Depuis l'époque où les bourgeois de Versailles firent tirer ce feu d'artifice, la place d'Armes vit bien souvent se renouveler le spectacle des fêtes royales données à l'occasion des naissances des enfants du roi ou des mariages des princes et princesses. Dans son manuscrit sur Versailles, Narbonne en raconte un grand nombre dont les descriptions, toujours à peu près semblables, finiraient par devenir monotones si nous les rapportions ici. Il est un récit, cependant, que nous ne pouvons passer sous silence, à cause de quelques détails intimes, tant de la cour que de la ville, qui font connaître les habitudes versaillaises de ce temps ; c'est celui de la naissance du Dauphin, fils de Louis XV.

« Le dimanche 4 septembre 1729, dit Narbonne, à trois heures quarante minutes du matin, la reine accoucha à Versailles de Mgr le Dauphin.

« Dans la chambre de Sa Majesté et au moment de la naissance se trouvaient le roi, M. le duc d'Orléans, M. le duc du Maine, le comte de Toulouse, M. le chancelier, les ministres, un grand nombre de seigneurs et de dames, ainsi que les vidames.

(1) *Voir* Journal de Narbonne.

« Aussitôt que Mgr le Dauphin fut venu au monde, on le plaça dans un bassin d'argent et on le fit voir aux princes, aux princesses, aux seigneurs et aux dames, qui en paraissaient dans la joie.

« Lorsque la reine fut délivrée et remise dans son lit, on lui annonça le sexe de l'enfant, et le roi l'embrassa et la remercia du présent précieux qu'elle venait de lui faire. Puis il alla se coucher.

« Mgr le Dauphin fut ondoyé par M. le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, en présence du sieur Bailly, curé de la paroisse Notre-Dame de Versailles. Puis, M. le marquis de Breteuil, prévôt et maître des cérémonies des chevaliers du Saint-Esprit, vint apporter au petit prince la croix et le cordon bleu.

« Dès le matin, on envoya avertir de cette naissance M. Blouin, gouverneur de Versailles, qui se trouvait à sa maison de Marly, et vers trois heures on publia, au son du tambour, par toute la ville, l'ordonnance suivante :

« De par le roi,

« Et M. Blouin, gouverneur du château et de la ville de Versailles.

« Il est ordonné à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, et aux bourgeois et habitants de la ville de Versailles, de faire des feux devant les portes de leurs hôtels et maisons, et de mettre des illuminations à leurs fenêtres, ce jourd'hui dimanche, 4 septembre 1729, à huit heures du soir.

« De continuer lesdits feux et illuminations le lundi et le mardi suivants.

« Et à tous les marchands et artisans de tenir leurs boutiques fermées et cesser leurs travaux lesdits jours de lundi et mardi. »

« Le même jour, à six heures du soir, on chanta dans l'église de la paroisse de Notre-Dame un *Te Deum* en musique, auquel le roi assista, ainsi que toute la cour. Les officiers du bailliage, en robes, étaient placés dans l'œuvre de la fabrique.

« Les acclamations les plus vives et les cris de Vivent le roi et Mgr le Dauphin, accueillirent partout Louis XV dans sa route à travers la ville.

« Le soir, à dix heures et demie, le roi fit tirer sur la place d'Armes un feu d'artifice. Il était composé de soixante-dix caisses,

qui partirent toutes à propos et formèrent un magnifique éventail.

« Le mardi suivant, M. le duc d'Epernon, fils de M. le duc d'Antin, directeur-général des bâtiments du roi, fit disposer un feu d'artifice sur le canal.

« Dès onze heures du soir, M. le prince de Dombes, M. le comte d'Eu, mademoiselle de Clermont, mademoiselle de Charolais, mademoiselle du Maine et madame la comtesse de Toulouse, confondus avec le menu peuple, étaient venus se placer sur les marches de Latone, en face du château et du canal, pour voir ce feu d'artifice qui devait être tiré à l'issue du dîner du roi, aussitôt que le signal aurait été donné d'une des fenêtres de la galerie.

« Pendant ce temps on amusait le public, en faisant partir de temps en temps quelques serpenteaux sur le canal. Mais, soit que le roi voulût se divertir, soit pour toute autre cause, le signal ne fut donné qu'à une heure après minuit, que Sa Majesté parut à l'une des croisées de la galerie avec plusieurs flambeaux allumés.

« Immédiatement on tira le feu, qui était composé de trois décharges d'une vingtaine de boîtes, de vingt-quatre fusées volantes et de quelques serpenteaux, ce qui dura environ trois minutes.

« On ne pouvait croire que ce feu d'artifice se composât de si peu, et l'on attendait toujours quelque chose de plus beau. Mais enfin, après plus d'un quart d'heure d'attente, et lorsque l'on vit que tout était bien fini, le public, qui gelait, se retira fort mécontent d'avoir attendu si longtemps pour si peu.

« J'étais avec ma femme, Delisle, procureur, avec la sienne, et d'autres personnes de mes voisins, près des princes et princesses. Delisle, s'étant levé, dit par plaisanterie, en parlant à sa femme : Allons, mon mal de côté, partons! Mademoiselle de Charolais lui ayant alors demandé ce que c'était que son mal de côté, et Delisle lui ayant répondu que c'était sa femme, toutes les dames se mirent à rire aux éclats, et cette plaisanterie parut les réjouir beaucoup plus que le feu d'artifice.

« Depuis le dimanche 4 septembre jusqu'au dimanche 11, Versailles offrait un singulier spectacle. Des bandes de garçons bouchers, charpentiers, menuisiers, maçons, tonneliers, décrotteurs, harengères, et autre menu peuple, les uns à pied les autres à cheval, et violons en tête, montaient au château jusque dans la cour

de Marbre, et, arrivés sous les fenêtres du roi, se mettaient à danser aux cris de Vivent le roi et Mgr le Dauphin.

« Chaque fois qu'il venait une de ces bandes, le roi se montrait aux fenêtres pour les voir et leur faisait distribuer quelques louis d'or et des écus d'argent. Aussi ces bandes ne décessaient chaque jour de venir faire ainsi des promenades au château.

« Le cardinal de Fleury, alors premier ministre, qui commençait à se lasser de voir ainsi apparaître, tous les jours, ces bandes d'ouvriers, fit venir, le samedi 10 septembre, M. Blouin, et lui donna l'ordre de faire cesser ces promenades.

« Dès le soir même, on publia l'ordonnance suivante :

« De par le roi,

« Et M. Blouin, gouverneur du château et de la ville de Versailles,

« Sa Majesté étant satisfaite des marques de joie des habitants de la ville de Versailles, pour l'heureuse naissance du Dauphin qu'il a plu à Dieu de donner à la France;

« Il est ordonné à tous marchands, artisans, leurs garçons et domestiques, de se retirer chez eux pour vaquer à leur travail, et de ne plus paraître par bandes dans les cours du château ni dans la ville de Versailles. »

« De ce moment cessèrent toutes ces promenades. »

Le 22 octobre 1781, naquit le Dauphin, fils de Louis XVI. Le même jour un feu d'artifice fut tiré dans la place d'Armes pour célébrer cette naissance. La joie fut universelle : les discours, les vers pleuvaient de toutes parts. Un poëte anonyme adressa ceux-ci au Dauphin :

O Monseigneur, que votre sort est doux,
Non d'être né pour gouverner la France,
Mais de ne pas avoir la moindre connaissance
De tous les mauvais vers que nous forgeons pour vous.

Les différents corps de métiers de Versailles furent

présentés au roi à cette occasion. Les serruriers, qui connaissaient son goût pour leur art, lui offrirent une serrure qu'il se pressa d'examiner. En cherchant à l'ouvrir il poussa un ressort qui fit sortir un Dauphin en acier. Le roi, très-satisfait de ce travail, leur fit donner trente louis en plus de la gratification accordée aux autres corps de métiers.

Le 19 septembre 1783, la place d'Armes et les cours du château de Versailles étaient encombrées d'une foule immense, assistant, pour la première fois, à un spectacle extraordinaire, renouvelé bien souvent depuis cette époque, mais qui fit alors l'étonnement de la multitude et l'admiration des savants.

Le 2 juillet, tout Paris était en émoi à la suite d'une nouvelle reçue par l'Académie des Sciences. Une machine d'environ cent dix pieds de circonférence avait été préparée, le 5 juin 1783, sur la place publique d'Annonay, devant les membres de l'Assemblée des États du Vivarais, invités par MM. de Mongolfier à assister à l'expérience qu'ils allaient tenter. Ces messieurs se mettent à l'œuvre, et développent la vapeur devant produire le phénomène. Cette machine ne présentait alors qu'une enveloppe de toile doublée en papier, une espèce de sac gigantesque de trente-cinq pieds de hauteur, déprimé, plein de plis et vide d'air. Elle se gonfle, grossit à vue d'œil, prend de la consistance, adopte une belle forme, se tend sur tous les points, fait effort pour s'enlever : des bras vigoureux la retiennent, le signal est donné, elle part et s'élance avec rapidité dans l'air, où le mouvement accéléré la porte en moins de dix minutes à mille toises d'élévation. Elle décrit alors une ligne horizontale de sept mille deux cents pieds, et, comme elle perdait

de son gaz, redescend lentement et majestueusement à cette distance.

Telle était la nouvelle qui apprenait au monde savant que le problème si longtemps et jusqu'alors si inutilement cherché de s'élever à volonté dans les airs venait d'être enfin résolu par MM. de Mongolfier.

Les détails de cette belle expérience ne furent pas plutôt connus, que la plupart des physiciens voulurent la répéter. L'on ne voyait partout que des essais de ballons, et, le 27 août suivant, les physiciens Charles et Bernard lançaient les premiers à Paris, au Champ-de-Mars, un petit ballon fait de taffetas gommé et gonflé par le gaz hydrogène.

Pendant ce temps, l'un de MM. de Mongolfier était arrivé à Paris, et avait fait son expérience en petit devant l'Académie. Il s'agissait maintenant de la répéter en grand, et surtout de savoir s'il était possible de respirer dans les hautes régions de l'atmosphère.

Versailles fut l'endroit choisi pour cette nouvelle tentative, et elle eut lieu dans le palais et sous les yeux du roi.

Dès le dimanche 14 septembre, Mongolfier travailla nuit et jour à la confection de sa machine aérostatique, et le jeudi 18 elle fut entièrement finie, peinte et décorée. Le soir même on en fit l'essai devant les membres de l'Académie.

Ce ballon, fait en toile de fil et coton, d'un tissu très-serré, était peint à fond d'azur, avec son pavillon et tous ses ornements en or; il avait vingt mètres de hauteur sur huit de diamètre.

Le lendemain 19, il fut établi dans la grande cour du château, sur un théâtre octogone correspondant à l'atti-

rail et aux cordages tendus pour le manœuvrer, et au milieu duquel se trouvait une ouverture de plus de cinq mètres de diamètre.

Le dôme du ballon était déprimé et portait horizontalement sur la grande ouverture de l'échafaud à laquelle il servait de voûte ; le reste des toiles était abattu et se repliait circulairement, de sorte qu'en cet état les spectateurs ne pouvaient deviner ce qu'était cette immense machine, et ne voyaient devant leurs yeux qu'un amas de toiles de couleur qui paraissaient entassées sans ordre.

Tous les agrès nécessaires à cette grande expérience étaient sous l'échafaud, et la vapeur destinée à gonfler la machine devait s'élever par la grande ouverture recouverte par le dôme. Un réchaud de un mètre quarante centimètres de hauteur, sur un mètre de diamètre, contenant les matières combustibles, devait être attaché au ballon, et au-dessous l'on devait placer un mouton, un coq et un canard.

Une garde nombreuse décrivait une double enceinte autour de ce vaste théâtre.

Dès le matin, la route de Paris à Versailles était couverte de voitures; l'on arrivait en foule de toutes parts. A midi, les avenues, la place d'Armes, les cours du château, les fenêtres et même les combles étaient garnis de spectateurs. Louis XVI et la reine Marie-Antoinette, entourés de la famille royale, parurent alors au milieu de cet immense concours de peuple. Le roi examina avec curiosité cette singulière machine, et se fit rendre un compte exact de tous les préparatifs de l'expérience.

A une heure, le bruit du canon fait savoir à la foule impatiente que l'on va remplir la machine. Tous les yeux se portent alors sur le ballon ; on le voit presque aussitôt

s'élever, se gonfler et déployer avec rapidité les plis et replis dont il est composé ; il se développe en entier, sa forme plaît à l'œil, sa capacité imposante étonne ; il atteint bientôt la hauteur des bâtiments qui l'environnent. Un second coup avertit qu'il est prêt à partir ; à la troisième décharge les cordes sont coupées, et on le voit s'élever pompeusement dans l'air, entraînant avec lui le brasier qui doit entretenir sa chaleur et l'espèce de nacelle qui renferme les animaux. A l'aspect de cette machine et de sa marche majestueuse, les spectateurs sont d'abord saisis d'une admiration silencieuse, suivie bientôt d'immenses acclamations.

Le ballon s'éleva d'abord à une grande hauteur, en décrivant une ligne inclinée à l'horizon que le vent du sud le força à prendre ; il parut rester ensuite quelques secondes immobile, et produisit alors le plus bel effet. Sa marche horizontale dura vingt-sept secondes, et ensuite il commença à décliner plus sensiblement. Enfin il descendit lentement dans les bois de Vaucresson, à cinq mille quatre cents mètres environ du point où il avait été enlevé, sans que les animaux suspendus à cette énorme machine eussent paru souffrir en rien de cette ascension.

Tel fut le résultat de cette belle expérience de Versailles, qui causa un si grand étonnement et frappa si vivement les imaginations. Tout le monde répétait alors :

Mongolfier nous apprit à créer un nuage ;
Son génie étonnant, aussi hardi que sage,
Sous un immense voile enfermant la vapeur,
Par la capacité détruit la pesanteur.
Notre audace bientôt en saura faire usage :
Nous soumettrons de l'air le mobile élément,

Et des champs azurés le dangereux voyage
Ne nous paraîtra plus qu'un simple amusement (1).

Prédiction que les tentatives les plus dangereuses et les plus savants travaux n'ont pu encore réaliser.

Le 23 juin 1784, une expérience beaucoup plus hardie eut encore lieu sur la même place, par l'infortuné *Pilatre de Rozier*, victime l'année suivante de son imprudente confiance. Voici le récit que fait la *Gazette de France* de cette nouvelle ascension de Versailles :

« Le 23 de ce mois (juin 1784), le sieur Pilatre de Rozier a lancé en présence de Leurs Majestés, de la famille royale et du comte de Haga (le roi de Suède), la mongolfière construite par ordre du roi.

« Le vent sud-ouest étant très-considérable à l'heure indiquée pour le départ, le roi ordonna qu'il fût différé jusqu'à quatre heures ; il permit alors, sur l'assurance qui lui fut donnée que les voyageurs ne couraient aucun risque, que l'expérience eût lieu.

« Après les travaux nécessaires pour disposer le départ de la mongolfière, le feu fut mis dessous; il était quatre heures et demie, et elle fut entièrement développée à quatre heures trois quarts.

« Cette machine de forme ovoïde et de quatre-vingt-six pieds de haut sur deux cent trente pieds six pouces de circonférence, était composée de trois parties, savoir : d'une calotte formée de mille cinq cent quarante peaux de mouton de quatre pieds de diamètre, d'un cylindre renfermant soixante-quatorze lés de toile de coton de trois pieds trois pouces de large sur vingt-quatre pieds de haut, et d'un cône construit de soixante fuseaux et quatorze lés intermédiaires. Une galerie de cinquante-quatre pieds de circonférence extérieure y était fixée par douze cordes, et un réchaud de trois pieds et demi de diamètre sur deux pieds de haut était suspendu au milieu de la galerie.

« A cinq heures moins dix minutes la machine fut lancée ; elle s'éleva très-majestueusement par une diagonale, en offrant tout à

(1) Gudin de la Brenèlerie.

la fois un spectacle agréable et imposant ; et en continuant très-lentement cette marche ascensionnelle, elle entra dans les nuages et disparut pour tous les spectateurs jusqu'à trois fois dans l'espace de sept minutes. Dix-sept minutes après le départ, on la vit disparaître dans le lointain, suivant d'abord une route horizontale ; puis, après être montée et descendue, décrire une parabole jusqu'au lieu de sa chute, qui fut déterminée par les voyageurs à cinq heures trente-deux minutes du soir, dans le dernier carrefour de la forêt de Chantilly, distant de Versailles d'environ treize lieues, et où les voyageurs, quoiqu'il leur restât du combustible pour aller plus loin, ont cru devoir descendre, dans la crainte de ne pas trouver un endroit aussi favorable. Le sieur *Pilatre de Rozier* assure s'être élevé à onze mille sept cents pieds ; il a trouvé beaucoup de neige, et le thermomètre est descendu à cinq degrés au-dessous du point de congélation.

« Le prince de Condé a reçu d'une manière très-distinguée le sieur *Pilatre de Rozier* et le sieur *Proust,* professeur de chimie, qui, quoiqu'il n'ait jamais vu de machine aérostatique, a prouvé que souvent les lumières suppléent à l'expérience. Ce prince a bien voulu ajouter à la faveur qu'il a accordée au sieur *Pilatre de Rozier,* de donner son nom au carrefour dans lequel il est descendu, celle de le faire reconduire à Versailles dans une de ses voitures. — Leurs Majestés ont daigné, le lendemain, ainsi que la famille royale, témoigner au sieur *Pilatre de Rozier* leur satisfaction du succès de son expérience, en lui faisant l'accueil le plus favorable. — Ce sieur *Pilatre de Rozier* a réuni aux marques de bienveillance dont la cour l'a comblé, les applaudissements d'un concours prodigieux de spectateurs. »

Le 10 août 1788, une foule considérable était encore réunie dans la place d'Armes pour un autre spectacle. Il s'agissait de la réception, par Louis XVI, des ambassadeurs du dernier sultan de Mysore, Tippou-Saheb. Le sultan voulait expulser les Anglais de l'Inde. Il envoya des ambassadeurs pour s'assurer de l'appui et des secours de la France. Embarqués à Pondichéry le 22 juillet 1787, ils arrivèrent à Toulon le 9 juin de l'année sui-

vante. Dans leur passage à travers la France, ils furent un objet de curiosité, et alimentèrent pendant plusieurs mois les conversations et les journaux. Arrivés à Paris, ils vinrent, le 9 août 1788, coucher au château de Trianon, afin de se trouver à l'audience du roi le lendemain. Ces ambassadeurs étaient au nombre de trois : Mouhammed-Derviche-Khan, Akbar-Aly Khan et Mouhammed-Osman-Khan.

Le 10 août, à onze heures du matin, ils partirent de Trianon, entrèrent dans Versailles par la rue de la Paroisse, traversèrent la rue Dauphine et la place d'Armes, pour entrer par la grande grille du château.

« Arrivés dans la cour des ministres, dit la *Gazette de France*, ils passèrent au milieu des régiments des gardes-françaises et des gardes-suisses qui étaient sous les armes, les tambours battant aux champs. Descendus de leurs voitures dans la cour des Princes, garnie d'un détachement de gardes de la prévôté de l'hôtel, le sieur Delaunay, commissaire-général de la marine, les a conduits par l'escalier des Princes et la salle des Cent-Suisses, qui étaient en haie, la hallebarde à la main, dans un appartement particulier, pour y attendre le moment où le roi serait prêt à les recevoir.

« Sa Majesté, accompagnée de Monsieur, Mgr le comte d'Artois, de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulème, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du duc d'Enghien et du prince de Conti, s'est rendue dans le salon d'Hercule, que l'on avait décoré et disposé pour la cérémonie.

« Le trône était placé sur une estrade élevée de huit marches et adossée à la cheminée. L'on avait construit deux tribunes dans l'embrasure des portes, le reste du salon était garni de gradins pour les seigneurs et les dames de la cour. La reine avait précédé le roi, et s'était placée, avec Mgr le duc de Normandie, Madame fille du roi, et madame Elisabeth de France, dans la tribune à gauche ; celle de droite était occupée par Madame et madame la comtesse d'Artois. Aux deux côtés du trône étaient Monsieur et Mgr le comte d'Artois ; en avant, à droite et à gauche, les princes ; derrière le

trône, les grands officiers de Sa Majesté, et sur le repos, entre les cinq premières et les trois dernières de l'estrade, les ministres et secrétaires d'Etat.

« Le roi, étant monté sur son trône, a donné ordre aux officiers des cérémonies d'aller chercher les ambassadeurs indiens, lesquels ont traversé, dans l'ordre suivant, la grande salle des Gardes-du-Corps du roi, qui étaient en haie et sous les armes, l'appartement de la reine, la galerie et les grands appartements, remplis de spectateurs placés avec tant d'ordre, que la marche des ambassadeurs et leur cortége n'en a point été embarrassée.

« Les ambassadeurs marchaient sur la même ligne, ayant à leur droite le sieur de Nantouillet, maître des cérémonies, à leur gauche le sieur de Watronville, aide des cérémonies. Ils étaient précédés par le sieur Delaunay, le sieur Ruffin, secrétaire-interprète du roi, le sieur Pivron de Morlate, chargé de les accompagner, le sieur Dubois, commandant du Guet de Paris, et suivis par leurs domestiques.

« Arrivés à la porte du salon d'Hercule, le sieur Delaunay, chargé de leur lettre de créance, l'a remise au chef de l'ambassade, qui l'a portée sur ses mains jusqu'au pied du trône. Avant d'y parvenir, il a fait, ainsi que ses collègues, trois révérences, l'une à l'entrée du salon, l'autre au milieu, et la troisième au bas de l'estrade. Le roi s'est découvert à cette dernière révérence. Les ambassadeurs se sont avancés ensemble vers le trône, accompagnés du sieur de Nantouillet et du sieur Ruffin. Alors Mouhammed-Derviche-Khan a remis au roi leur lettre de créance, et tous les trois ont présenté à Sa Majesté, sur des mouchoirs, vingt et une pièces d'or, ce qui est, dans les usages de leur pays, l'hommage du plus profond respect. Sa Majesté a accepté une de ces pièces de chacun d'eux. Ensuite Mouhammed-Derviche-Khan a prononcé une harangue qui a été traduite et répétée par le sieur Ruffin. Cette harangue finie, le sieur de la Luzerne, ministre et secrétaire d'Etat ayant le département de la marine, s'est approché du trône, et a reçu des mains du roi la lettre de créance, qu'il a déposée sur une petite table couverte de drap d'or et placée à cet effet sur l'estrade ; après quoi Sa Majesté a fait sa réponse aux ambassadeurs, qui en ont reçu l'explication par le sieur Ruffin.

« Les ambassadeurs, soutenus par le sieur Delaunay, Pivron et

Dubois, sont descendus en arrière jusqu'au dernier degré de l'estrade, où ils ont fait une révérence. Après avoir fait quelques pas de la même manière, ils en ont fait une seconde. Arrivés à la porte du salon, ils se sont arrêtés, et ont fait demander au roi la permission de jouir un instant du spectacle brillant et majestueux qu'offrait le salon d'Hercule. Après avoir satisfait leur curiosité, ils ont fait un dernier salut et ont de nouveau traversé les appartements, en observant le même ordre qu'ils avaient suivi en se rendant à l'audience du roi. »

Ils passèrent de nouveau devant la foule réunie dans la place, et se rendirent à Paris où les attendaient des fêtes de toutes sortes.

Grimm, après avoir décrit, dans sa *Correspondance*, la séance publique de l'Académie française qui eut lieu quelques jours après, ajoute :

« Les ambassadeurs de Tippou-Saheb ont assisté à cette séance, mais ils n'ont pas eu la patience de rester jusqu'à la fin ; est-ce parce qu'ils n'entendaient pas ou parce qu'ils entendaient trop bien ? C'est au sortir de cette séance qu'on leur apprit la chute du grand-visir (1). Ils demandèrent avec beaucoup d'empressement s'ils ne pourraient pas voir sa tête : *Oh ! non, car il n'en avait pas.* Quel est l'événement de notre histoire qui ne soit marqué par quelque calembourg plus ou moins ridicule, plus ou moins plaisant ? »

Ce fut dans la place d'Armes qu'eurent lieu une partie des scènes des journées des 5 et 6 octobre 1789.

En général, les historiens de la Révolution ont présenté les épisodes de ces deux journées plutôt au point de vue de leurs opinions politiques que comme ils se sont passés réellement. Les uns ont exagéré à plaisir les actes déjà si coupables qui s'y sont accomplis, en les attribuant à un complot dont on ne trouve pas de traces dans l'enquête minutieuse qui fut ordonnée à cette époque ; les

(1) Loménie de Brienne, que Necker remplaça au ministère des finances.

autres, cherchant à les faire retomber sur le parti vaincu, ont accusé ce parti d'avoir le premier commencé la lutte, et ont passé légèrement sur les crimes commis. Tous se sont éloignés de la vérité.

Placé sur le lieu même où s'est passé ce premier acte du long supplice de Louis XVI, nous avons pu recueillir de nombreux documents, et présenter les faits accomplis dans ces deux journées, si fatales à notre ville, sans idées préconçues et sans esprit de parti.

Le 5 mai 1789, le roi Louis XVI réunit à Versailles les États généraux. Dès les premières séances, de graves conflits s'élevèrent entre les députés du Tiers-Etat et ceux des ordres privilégiés. Le Tiers, fort de l'immense appui qu'il trouvait dans la grande majorité de la nation, parla en maître et fit céder peu à peu les résistances que lui opposaient la noblesse et le clergé. La France assistait attentive à ce spectacle nouveau pour elle, et chacune des luttes de l'Assemblée avait son retentissement dans tous les points du royaume; mais c'était surtout dans la capitale que se faisaient ressentir les moindres mouvements de la lutte terrible qui commençait entre le peuple et la royauté. Les électeurs de Paris n'avaient pas voulu se séparer après la nomination des députés, et, ne pouvant plus se réunir dans leurs districts, ils s'assemblaient à l'Hôtel-de-Ville et correspondaient de là avec leurs députés. Partout on se réunissait pour connaître les événements du jour. Le lieu le plus fréquenté était le jardin du Palais-Royal. Là, des orateurs improvisés parlaient à la multitude, discutaient les actes du gouvernement, et excitaient le peuple par les discours les plus violents.

L'état de trouble de Paris situé si près de Versailles, la prépondérance que le Tiers-Etat avait prise dans l'as-

semblée, avaient effrayé la cour, et l'on était résolu à quelque coup d'Etat. De nombreuses troupes avaient été réunies autour de Paris; l'on parlait de l'éloignement de l'Assemblée nationale, et même de sa dissolution. Le 11 juillet, Necker est renvoyé et tout le ministère est remplacé par des ministres connus pour leur opposition à la cause populaire. Le lendemain, Paris est en insurrection, et le 14, la Bastille, cette forteresse redoutable dont le nom fut pendant si longtemps le synonyme de tyrannie, tombe en quelques heures sous les coups du peuple.

Cette victoire des Parisiens frappa la cour d'épouvante; et tandis que Necker et les anciens ministres sont rappelés, le comte d'Artois et sa famille, ainsi que plusieurs membres de la haute noblesse, s'éloignent de France et donnent le premier signal de l'émigration.

Au moment de l'insurrection, les gardes-françaises s'étaient réunis au peuple (1). Lorsque, le lendemain, la municipalité de Paris organisa la milice bourgeoise sous le nom de garde nationale, on y fit entrer les gardes-

(1) Des gardes-françaises avaient été envoyés par le duc du Chastelet, pour délits disciplinaires, aux prisons de l'Abbaye, et allaient être transférés à Bicêtre. Le 30 juin, une multitude armée, usurpant les droits du pouvoir exécutif, s'était portée à l'Abbaye, en avait forcé les portes, et avait enlevé les prisonniers pour les conduire au Palais-Royal, sous la sauvegarde du peuple. Une députation d'une vingtaine d'individus sans caractère public, alléguant le patriotisme des gardes incarcérés, était venue demander leur grâce à l'Assemblée. Celle-ci, placée entre le double danger de favoriser l'insubordination et d'encourager le peuple aux usurpations de pouvoir, et cet autre danger de prêter la main à un despotisme punissant comme délits des actes de patriotisme, au moment où la liberté commençait à naître, délibéra. Elle se décida, pour ne pas empiéter sur l'autorité royale, à en référer au souverain lui-même, et à recommander à sa bonté les gardes délivrés. L'archevêque de Paris fut chargé de porter au roi l'arrêté de l'Assemblée touchant l'incident.

FEUILLET DE CONCHES. — *Lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette.*

françaises que l'on solda, et Lafayette en fut nommé commandant général.

La cocarde de cette milice fut d'abord bleue et rouge, couleurs de la ville de Paris; puis, après le voyage de Louis XVI à Paris et sa réconciliation, on y ajouta la couleur blanche, qui était celle du roi, et on l'appela cocarde nationale.

Le prévôt de Paris, Flesselles, ayant été mis à mort par le peuple, la municipalité nomma Bailly pour le remplacer sous le titre de maire.

Pendant ce temps, l'Assemblée nationale continuait ses travaux. Dans la fameuse nuit du 4 août, elle avait aboli tous les droits féodaux. Puis elle s'occupa de la déclaration des droits de l'homme, et commença cette longue discussion sur le veto absolu et sur le veto suspensif.

Toutes ces discussions agitaient le peuple. Partout on discutait comme à l'Assemblée, et, suivant leurs diverses opinions, les députés recevaient des menaces de l'un ou de l'autre parti. D'autres causes d'agitation s'ajoutèrent bientôt à celles-ci.

La cour, après la journée du 14 juillet, avait renoncé à agir de force sur Paris et sur l'Assemblée. Un autre projet avait succédé, dit-on, au premier. On voulait faire partir le roi de Versailles et l'emmener dans une citadelle, à Metz, là où, entouré de troupes, il aurait pu dicter ses volontés. Ce projet, vrai ou supposé, souleva les esprits.

Les motions les plus incendiaires se succédaient au Palais-Royal. Plusieurs fois on avait parlé de marcher sur Versailles. On disait que tous les projets des ennemis de la révolution s'évanouiraient bientôt si le roi et

l'Assemblée étaient à Paris, et le cri : A Versailles, à Versailles ! ne cessait de retentir de tous côtés dans la capitale.

La garde nationale, la seule force alors de Paris, ne tarda pas à suivre ce mouvement. Les gardes-françaises, qui formaient la garde soldée, manifestèrent plusieurs fois à Lafayette le désir qu'ils avaient d'aller à Versailles reprendre les postes occupés par eux autrefois auprès du roi, et le général eut beaucoup de peine à empêcher cette démarche, qui pouvait entraîner à sa suite toute la population parisienne.

Les mauvaises récoltes des années précédentes, l'agitation de toute la France qui empêchait l'arrivée régulière des convois d'approvisionnement, avaient rendu dans Paris le pain rare et cher. On répandait le bruit que les farines destinées à Paris étaient dirigées sur Versailles.

Ainsi les politiques, la force armée et le peuple se réunissaient dans un cri unanime : A Versailles, à Versailles !

Tel était l'état des esprits dans la capitale lorsque arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre.

Mais, avant de décrire ces néfastes journées, il faut jeter un coup d'œil sur le lieu de la scène.

La ville de Versailles était alors très-populeuse. Suivant les registres de la mairie, elle avait à cette époque 70,000 habitants fixes. Si l'on ajoute à ce chiffre toutes les personnes qui habitaient le Château et ses dépendances, et les nombreux étrangers attirés dans cette ville par la présence de l'Assemblée nationale, on peut évaluer sa population, en 1789, à plus de 80,000 habitants.

Versailles était alors divisé en deux quartiers : Notre-Dame, dont Montreuil formait une annexe, et Saint-Louis. Ces deux quartiers étaient non-seulement séparés l'un de l'autre par la difficulté des communications, mais ils étaient encore plus séparés par leurs opinions.

Le séjour de la cour, l'augmentation rapide de la population, avaient attiré à Versailles un grand nombre de commerçants qui, presque tous, étaient domiciliés dans le quartier Notre-Dame. De plus, le marché qui s'y tenait presque tous les jours, et le Poids, ou halle à la farine, y faisaient séjourner beaucoup de menu peuple. Aussi dans ce quartier les opinions étaient-elles très-avancées, et les vives discussions de l'Assemblée, ainsi que les mouvements de Paris, avaient un grand retentissement. On l'appelait alors, et il s'était donné le nom de quartier des Patriotes.

Louis XVI aimait beaucoup Versailles, et, ainsi qu'on le voit par divers rapports que lui adressait M. d'Angevillers, directeur des bâtiments, il avait l'intention d'y placer le siége du gouvernement. Déjà on y avait établi le ministère de la guerre, celui de la marine et celui des affaires étrangères, ainsi que le contrôle général des finances. Ces établissements étaient placés dans le quartier Saint-Louis, et les employés de ces ministères, ainsi que presque tous ceux qui avaient quelques places à la cour, logeaient dans ce quartier. Quoique la plupart d'entre eux fussent partisans du grand mouvement social qui s'opérait, leurs opinions étaient plus modérées, et, à cause de cela même, les exaltés de l'autre quartier les regardaient comme des partisans des abus que l'on voulait détruire, et nommaient ce quartier le quartier des Aristocrates.

Peu de jours après la formation de la garde nationale de Paris, les habitants de Versailles demandèrent aussi à établir une milice nationale. Huit bataillons furent formés : quatre dans le quartier Notre-Dame et quatre dans le quartier Saint-Louis. On choisit pour commandant général le comte d'Estaing, que ses victoires navales sur les Anglais avaient rendu populaire ; pour commandant en second, le comte de Gouvernet; Berthier le fils, depuis prince de Wagram, pour major général; Le Roy, pour lieutenant-colonel du quartier Saint-Louis, et Lecointre, pour lieutenant-colonel du quartier Notre-Dame.

Lecointre, que la garde nationale du quartier Notre-Dame venait de placer à sa tête, était l'un des plus fougueux révolutionnaires de Versailles. Il était ami de Marat, qu'il avait connu pendant que celui-ci était médecin des écuries du comte d'Artois. Il était en rapport avec les exaltés de Paris, et l'on sait le rôle qu'il joua plus tard à la Convention dans les rangs des députés de la Montagne (1).

Depuis l'insurrection des gardes-françaises et leur incorporation dans la garde nationale de Paris, il n'y avait plus que les suisses qui fissent le service du Château

(1) LETTRE DE Mme ÉLISABETH A Mme DE BOMBELLE, SUR LECOINTRE.

19 *janvier* 1790.

Versailles n'est pas tranquille : il y a une animosité affreuse entre les deux quartiers. Celui de Notre-Dame, qui est le plus mauvais, va élire un homme affreux pour maire de la ville (*a*). Si on lui rendait justice, il serait pendu; il y a contre lui des preuves assez fortes pour le faire exécuter. Voilà les monstres qui ont toujours l'avantage sur les bonnes et honnêtes gens; mais dès qu'ils sont portés pour quelque place, on leur applique ce vieux mot d'*aristocrates*, et, pour lors, le peuple et même beaucoup de

(*a*) Lecointre.

avec les gardes de la prévôté et les gardes-du-corps. La garde nationale de Versailles et les invalides étaient chargés du service de la ville.

Jusqu'en 1787, Versailles était resté sans municipalité. Louis XVI, par un édit de novembre 1787, en créa une et plaça à sa tête l'intendant du garde-meuble, Thierry de Ville-d'Avray. Thierry donna sa démission de maire le 3 août 1789. La municipalité, voulant attendre que la loi municipale, discutée par l'Assemblée nationale, fût votée avant de procéder à la nomination d'un nouveau maire, décida que tous les mois elle nommerait un président qui en ferait les fonctions et qui dirigerait ses délibérations.

Le Château était donc gardé par les suisses et les gardes-du-corps, mais la ville n'avait pour sa défense que la garde nationale. La municipalité demanda quelques troupes. On fit venir deux cents hommes du régiment des chasseurs des trois-évêchés, casernés à Rambouillet.

Le 18 août, la municipalité, sous la présidence de M. Ménard, prit la délibération suivante : 1° les capitaines de la garde nationale rassembleront leurs compagnies à midi sur la place d'Armes; ils choisiront douze

gens bien pensants leur refusent leur voix. A Versailles, le quartier Saint-Louis voulait nommer M. de Lille à la mairie, mais on lui a donné un surnom odieux, et pour lors on lui préférera un monstre. M. Berthier le fils, qui est commandant de la milice sous M. de la Fayette, se conduit à merveille; eh bien ! l'on a déjà voulu le pendre plus d'une fois. Cependant il faut rendre justice au peuple de Versailles pour le train de mardi; il y en avait très-peu de la ville : c'étaient presque tout ce que nous appelons bandits, que l'on ne connaît nulle part, et qui tombent tout d'un coup dans un endroit sans qu'on les ait vus arriver. Si ce n'étaient pas de si grands monstres, on croirait que c'est des saints, car cela tient beaucoup du miracle, mais on ne peut pas s'y méprendre.

(*Ouvrage cité.*)

hommes par compagnie avec lesquels ils se rendront à l'entrée de l'avenue de Trianon pour y recevoir le détachement des chasseurs des évêchés, demandés par la ville pour maintenir l'ordre et protéger les convois de vivres conjointement avec la garde bourgeoise; 2° la garde bourgeoise, réunie au détachement des chasseurs, se rendra sur la place d'Armes pour entendre le serment qui sera prêté par le détachement à son arrivée, en présence de la municipalité; 3° le service de la ville sera fait conjointement par la garde bourgeoise et les chasseurs, et tous les détachements et patrouilles seront commandés par les officiers de la garde bourgeoise.

Les chasseurs, accompagnés de la garde nationale, entrèrent en ville, et prêtèrent le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Le lendemain, deux cents dragons de Lorraine, demandés aussi par la municipalité, entrèrent en ville avec le même cérémonial.

Quoique ces troupes parussent nécessaires à la municipalité pour la sûreté de la ville, elles furent vues d'un mauvais œil par une partie de la garde nationale. On les avait fait venir, disait-on, par défiance de la garde nationale; on avait des projets cachés, et ces troupes, que l'on faisait entrer peu à peu dans Versailles, n'étaient là que pour protéger le départ du roi. Ces bruits, propagés parmi les exaltés, se répandaient dans Paris, et y entretenaient le désir d'enlever le roi de Versailles et de l'amener à Paris (1).

(1) LETTRE DE Mme ÉLISABETH A Mme DE BOMBELLES, A L'OCCASION DE L'ENTRÉE DES CHASSEURS DE LORRAINE, A VERSAILLES.

Versailles 20 *août* 1789.

La garde bourgeoise de Paris va être bientôt habillée. On dit qu'ils sont enchantés de leurs nouveaux vêtements. Celle de Versailles est encore dans

La cour avait-elle, en effet, le projet de faire partir le roi de Versailles et de le conduire à Metz, comme le bruit en avait couru? La reine connaissait-elle ce projet et l'avait-elle encouragé, comme cela paraît résulter de la lettre qui lui fut écrite à cette époque par le comte d'Estaing? Toujours est-il que ni les ministres ni le roi n'entraient dans ce complot; et si les courtisans formaient des projets, cherchaient à enrôler du monde, et, se livrant à de vaines espérances, se trahissaient par d'imprudentes menaces (1), rien dans Versailles ne semblait se préparer pour une pareille fuite.

Depuis l'entrée à Versailles des chasseurs et des dragons de Lorraine, tout y était calme. L'Assemblée nationale continuait ses travaux; elle discutait alors les droits de l'homme et le veto. Il n'y avait pas toujours accord entre le roi et l'Assemblée, et ce désaccord entretenait l'agitation dans Paris. Pendant ce temps, les soldats des gardes-françaises, qui faisaient partie de la garde nationale parisienne, voulaient toujours venir à Versailles pour reprendre leur ancien service. Lafayette était parvenu à les en empêcher; mais comme leurs demandes se renouvelaient sans cesse, il craignait de ne

la plus parfaite bigarrure. Ils ont demandé des troupes à cheval, parce qu'ils sont sur les dents de tout le chemin qu'ils ont été obligés de faire pour aller chercher de la farine. Le peuple s'est persuadé qu'au lieu de cent hommes, il y en avait six mille et plus. En conséquence, il n'en voulait point. Si bien que ces malheureux, qui étaient en marche depuis quatre heures du matin, ont été obligés à neuf heures du soir de se retirer au Grand-Trianon, où on leur a apporté de quoi manger. Le lendemain, ils ont été reçus à merveille : la milice bourgeoise et la municipalité ont été les chercher; on les a amenés en triomphe dans la place d'Armes, où on leur a fait prêter le nouveau serment de fidélité à la nation, au roi et à la loi. C'est le premier qui ait été porté en présence des officiers municipaux. Ils sont à présent tous bons amis. (*Ouvrage cité*).

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution.*

pouvoir toujours les retenir. Dans ces circonstances, il écrivit à M. de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, la lettre suivante :

« Le duc de la Rochefoucault vous aura dit l'idée qu'on avait mise dans la tête des grenadiers d'aller cette nuit à Versailles. Je vous ai mandé de ne pas être inquiet, parce que je comptais sur leur confiance en moi pour détruire ce projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils avaient compté me demander la permission, et que plusieurs croyaient faire une démarche très-simple et qui serait ordonnée par moi. Cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de mauvais desseins, mais non en aucune manière comme un danger réel. Envoyez ma lettre à M. de Montmorin. »

Cette lettre effraya beaucoup la cour. On voyait déjà cette milice insubordonnée arriver à Versailles, et l'on ne savait à quels excès elle pourrait se porter contre le roi et l'Assemblée. M. de Saint-Priest fit venir le comte d'Estaing, qui avait le commandement de toute la force armée de Versailles, et lui remit la lettre de Lafayette. Il fut convenu que, pour parer à une attaque de Paris, il était nécessaire d'avoir à Versailles des troupes réglées sur lesquelles on pût compter, et l'on choisit le régiment de Flandres, qui jusqu'alors s'était distingué par son excellente discipline.

Un décret de l'Assemblée nationale avait permis aux municipalités de requérir en certains cas l'assistance des troupes réglées, mais ces troupes ne pouvaient entrer dans les villes que sur cette réquisition. Pour faire entrer le régiment de Flandres à Versailles, il fallait donc l'agrément de la municipalité de cette ville, comme on l'a-

vait eu déjà pour les chasseurs et les dragons de Lorraine.

Le comte d'Estaing, qui connaissait l'esprit de la garde nationale de Versailles, qui savait combien elle se méfiait de toutes les troupes réglées, ne voulut rien faire sans la consulter. Il réunit l'état-major chez le major général Berthier, à l'hôtel du ministère de la guerre (1), et lui fit connaître confidentiellement la lettre de Lafayette. Il lui peignit ensuite les alarmes du roi, le danger que cette insurrection pouvait faire courir à l'Assemblée nationale et à la famille royale; il ajouta que, pour résister à une pareille attaque, il n'y aurait pas trop d'un régiment d'infanterie réuni aux gardes-du-corps, aux autres troupes du roi et à la garde nationale. De longues discussions suivirent cette proposition. On hésitait, lorsque enfin le général, posant directement cette question : Êtes-vous en état de résister à dix-huit cents ou deux mille hommes disciplinés et bien armés? la majorité de l'état-major se rangea à son avis, et il fut décidé que la municipalité serait requise de demander au roi un secours de mille hommes.

Aussitôt le comte d'Estaing, accompagné d'une députation de l'état-major, se rend à la municipalité (2) et lui fait part de sa délibération. La réquisition de la garde nationale est acceptée sans difficulté par la municipalité, mais sous la condition que la lettre du général Lafayette sera déposée et annexée à ses registres.

Le comte d'Estaing représente les dangers auxquels la publicité de cette lettre confidentielle pourrait expo-

(1) Aujourd'hui caserne de la Guerre, rue de la Bibliothèque.

(2) Alors placée dans les bâtiments du grand-meuble, depuis la Préfecture, rue des Réservoirs.

ser son auteur. Il propose, si la municipalité persiste à vouloir s'assurer d'un titre qui autorise sa délibération, de s'adresser à M. de Saint-Priest, pour en obtenir une lettre qui puisse remplacer celle de Lafayette. M. Clausse, alors président, ayant consenti, on rédige à l'instant le modèle de la lettre ministérielle, et elle est portée au ministre qui l'approuve et la signe. Munie de cette lettre, la municipalité n'hésite plus, et elle consigne cette scène en ces termes dans ses procès-verbaux :

« *Du* 18 *septembre* 1789.

« M. le comte d'Estaing, commandant général de la garde nationale de Versailles, est entré dans la salle d'assemblée accompagné de députés des capitaines de l'état-major de la garde nationale de Versailles ; après avoir pris séance, M. le commandant général a lu la réquisition dont la teneur suit :

« Les députés soussignés, conformément à la délibération de l'assemblée des capitaines et de l'état-major de la garde nationale de Versailles, et d'après la lettre de M. le comte de Saint-Priest, en date de ce jour, annexée en original à la présente réquisition, sont venus à l'effet de déclarer l'insuffisance de leurs forces, attendu les divers avis plus alarmants les uns que les autres qui se succèdent continuellement ; et, après avoir protesté qu'ils ne compteraient pour rien le sacrifice de leur vie, ils ont dû, pour le salut des autres citoyens encore plus que pour le leur, notifier à l'assemblée générale de la municipalité que, d'après la lettre de M. de Saint-Priest, il était indispensable pour la sûreté de la ville, pour celle de l'Assemblée nationale et pour celle du roi d'avoir le plus promptement possible un secours de mille hommes de troupes réglées, qui seront aux ordres du commandant général de la garde nationale de Versailles. Lesdits députés sont venus en conséquence pour requérir de la manière la plus forte et la plus positive la municipalité de demander au roi ce secours.

« Versailles, le 18 septembre 1789.

« Signé : d'Estaing, Berthier, Lecointre,
Dutannay, Jouanne, Demoi,
Durup-de-Baleine. »

« *Lettre de M. de Saint-Priest à M. le comte d'Estaing. — Annexée.*

« Vous n'ignorez pas, monsieur le comte, que l'on a eu ici, à plusieurs reprises, l'inquiétude que des gens armés ne vinssent de Paris troubler la tranquillité de Versailles. Cette inquiétude s'est renouvelée plus fortement hier, et je désire savoir de vous si la garde bourgeoise peut opposer une résistance ou s'il vous faut du secours.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le comte DE SAINT-PRIEST,
« Ministre de la Maison du Roi.

« L'Assemblée a arrêté :

« Que le salut public exigeait le secours demandé de mille hommes d'infanterie française, lequel corps sera sous les ordres immédiats du commandant général de la ville, et prêtera le serment prescrit par le décret de l'Assemblée nationale du 17 août dernier. »

Lecointre avait signé la délibération de l'état-major, parce que la majorité l'avait emporté, mais c'était lui qui avait fait la plus grande opposition dans le conseil; aussi, de retour au comité militaire, il proposa de ne pas s'en tenir seulement à la décision de l'état-major, mais de faire connaître aux compagnies l'arrivée prochaine du régiment de Flandres, et de demander à ce sujet leur vœu par écrit. Lecointre savait quel était l'esprit des compagnies qu'il commandait, combien, depuis les événements du 14 juillet, on redoutait la présence des troupes réglées, et combien, un mois auparavant, on avait vu avec peine entrer à Versailles les chasseurs et les dragons de Lorraine, et il espérait, par cet appel aux compagnies, obtenir une opposition assez puissante pour empêcher la résolution de l'état-major et de la municipalité.

Aussitôt après la demande de la municipalité, le roi avait donné l'ordre au régiment de Flandres de se rendre

à Versailles. Lecointre faisait tous ses efforts pour que les compagnies de la garde nationale pussent se prononcer avant l'arrivée du régiment. Le 21, dix-sept compagnies seulement s'étaient prononcées, neuf pour l'admission et huit contre. Ce résultat, contraire à ses espérances, le contraria; aussi, sans perdre de temps, il alla lui-même faire réunir les autres compagnies, les stimuler, et le 22, la veille de l'entrée du régiment, grâce à ses efforts, dix-huit se trouvèrent opposantes et sept seulement approuvèrent la demande de la municipalité, en sorte que, sur quarante-huit compagnies, vingt-six refusèrent leur adhésion au vœu exprimé par l'état-major, et seize la lui donnèrent.

Le bruit qui se faisait dans la ville à l'occasion de l'arrivée du régiment de Flandres, ces réunions des compagnies de la garde nationale pour délibérer à ce sujet avaient inquiété le Château, et l'on pressait l'entrée du régiment. L'Assemblée nationale elle-même, absorbée en ce moment par les grands intérêts qu'elle débattait, fut aussi quelques instants émue de ce qui se passait dans la ville. Mirabeau demanda des explications sur une opération dont le ministre et la municipalité de Versailles avaient fait mystère à l'Assemblée, et qui regardait la sûreté de la ville et la personne du roi. Les explications furent données et l'Assemblée nationale passa outre à ses travaux.

La protestation des dissidents n'arrêta pas la marche du régiment de Flandres, et, le 23 septembre, il se présentait aux portes de Versailles. Aussitôt le comte d'Estaing réunit les officiers de la garde nationale et se rendit avec eux à la municipalité pour y prendre le président qui précéda ensuite le cortége. On s'arrêta aux

Menus-Plaisirs (1), dans les bureaux de l'Assemblée nationale. Là, le comte d'Estaing fait part du désir manifesté par le roi d'avoir la liste des officiers qui iront au-devant du régiment. Il met son nom en tête d'une feuille de papier blanc, invite les officiers à suivre son exemple et à donner au roi cette preuve de leur dévouement et de leur respect. On signe; mais sur l'observation que donner au roi une liste partielle, ce serait compromettre ceux que l'absence ou l'ignorance de ce qui se passait empêcheraient de signer, le commandant l'arrête, en y ajoutant que tous les officiers l'ont accompagné.

Cet incident terminé, le président de la municipalité, M. Clausse, en tête des membres du corps municipal et entouré d'un détachement de la garde nationale, va recevoir le régiment en dehors de la barrière (2).

La foule était nombreuse pour voir cette entrée. On avait craint quelques démonstrations hostiles, et les gardes-du-corps et les dragons étaient prêts à monter à cheval. Tout se passa tranquillement. Le régiment, fort de onze cents hommes et suivi de deux pièces de canon et de munitions, fut conduit sur la place d'Armes, où le maire, en présence des officiers de la garde nationale, lui fit prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

Le 24, au moment où la garde nationale était à son tour réunie sur la place d'Armes pour prêter le même serment, le comte d'Estaing fit assembler les officiers pour leur lire la lettre suivante du roi qui remerciait la garde nationale de la réception faite au régiment de Flandres.

(1) Avenue de Paris, au coin de la rue Saint-Martin.
(2) Avenue de Paris, après la rue de Noailles.

« Je vous charge, mon cousin, de remercier la garde nationale de ma ville de Versailles de l'empressement qu'elle a marqué à aller au-devant de mon régiment de Flandres. J'ai vu avec plaisir la liste que je vous avais demandée, et que tous vous ont accompagné. Témoignez à la municipalité combien je suis satisfait de sa conduite. Je n'oublierai pas son attachement et sa confiance en moi, et les citoyens de Versailles le doivent à mes sentiments pour eux ; c'est pour l'ordre et la sûreté de la ville que j'ai fait venir le régiment de Flandres qui s'est bien conduit à Douai et ailleurs ; je suis persuadé qu'il en sera de même à Versailles, et je vous charge de m'en rendre compte.

« Signé, Louis.

« Le 24 septembre 1789. »

Lecointre avait cherché par tous les moyens à empêcher l'entrée de ce régiment ; blessé de ce que ses efforts n'avaient pu réussir et de ce que tous les préparatifs de cette entrée avaient été faits par le comte d'Estaing sans qu'on l'eût consulté, il lui envoya sa démission.

Comme on le pense bien, le comte d'Estaing ne voulut pas accepter une démission pouvant amener encore quelques troubles dans Versailles. Lecointre avait d'abord cédé à un mouvement d'amour-propre blessé, mais il ne se fit pas beaucoup prier pour la retirer et conserver une place qui lui faisait jouer un rôle si important dans tout ce qui se passait alors dans notre ville.

Il existait à cette époque un journal qui, sous le nom de *Courrier de Versailles*, rendait compte non-seulement des séances de l'Assemblée nationale, mais encore de tous les événements de Versailles. Il était rédigé par Gorsas, alors maître de pension dans cette ville, qui fut plus tard député de Seine-et-Oise à la Convention, et mourut sur l'échafaud comme partisan des Girondins. Gorsas était très-lié avec Lecointre, et c'est d'après les inspirations et les récits de celui-ci que tout était rap-

porté dans son journal. Comme ce journal était très-exalté, il était par cela même très-recherché à Paris, et c'était d'après ce qu'il disait que l'on y jugeait de l'état de Versailles.

L'appel du régiment de Flandres à Versailles, la manière dont on avait décidé la municipalité à en faire la demande au roi, les votes des compagnies de la garde nationale pour s'opposer à son entrée, et leur peu de succès, tout dans cette affaire fut présenté comme un complot des aristocrates pour préparer les voies à un coup d'Etat et à la fuite du roi. Les motions se succédèrent plus vives au Palais-Royal; on voulait aller à Versailles enlever les députés dont la vie était menacée, et comme les exagérations de la foule vont toujours en grossissant, ce n'était plus un régiment, mais plusieurs régiments, mais une armée qui marchait sur Versailles et sur Paris. L'alarme devint même si grande que des courriers furent envoyés à la découverte, et que la commune de Paris dépêcha quatre de ses membres au président de l'Assemblée nationale pour s'informer du nombre de ces troupes, de leur destination, et rapporter des éclaircissements qui pussent calmer les inquiétudes de la capitale.

Voilà ce qu'avaient produit l'arrivée du régiment de Flandres à Versailles et les articles du *Courrier* de Gorsas.

Huit jours étaient à peine écoulés depuis l'arrivée du régiment de Flandres, et son esprit n'était plus le même. En arrivant, le régiment avait remis son artillerie et ses munitions entre les mains de la garde nationale, qui les avait placés dans les écuries de la Reine, à côté de ses pièces. Cette marque de confiance dissipa les préven-

tions des habitants ; on vit bientôt les soldats se promener bras dessus bras dessous avec les gens du peuple, fréquenter les cabarets, commencer à manifester des opinions révolutionnaires, et dans ce court espace de temps la discipline était déjà sensiblement relâchée.

En dehors des corps habituels de la garde faisant successivement le service auprès du roi, le régiment de Flandres était le premier régiment d'infanterie de ligne venant tenir garnison à Versailles. Il était d'usage, dans l'armée française, avant la Révolution, comme cela s'est continué depuis, de donner un repas de corps au régiment qui arrivait. Déjà, dans le voyage du roi à Cherbourg, les gardes-du-corps avaient été ainsi plusieurs fois traités par les régiments d'infanterie. Les gardes résolurent donc de donner un repas aux officiers du régiment de Flandres.

Ce dîner fut fixé au 1er octobre.

A cette époque, il y avait un drapeau par chaque bataillon d'infanterie. Des dames de Versailles s'étaient réunies pour en offrir à plusieurs des bataillons de la garde nationale. Le 29, la reine fit venir chez elle l'état-major, et lui annonça qu'elle aussi avait voulu donner à la garde nationale de Versailles une marque de sa bienveillance pour elle, et qu'elle lui faisait don d'un drapeau pour chacune de ses divisions.

Le 30, les drapeaux furent bénis dans l'église Notre-Dame de Versailles par l'archevêque de Paris. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de solennité. Le prince de Poix, gouverneur de Versailles, y assista ainsi que la municipalité, un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale, les magistrats du bailliage, les officiers de tous les corps militaires, et tout ce qu'il y avait de

personnes notables à Versailles. Après le *Te Deum*, chanté par la musique de la chapelle, Ducis prononça un discours où tout respirait l'union et la concorde, cruellement troublées quelques jours après. Un repas réunit enfin tous les invités à la cérémonie. Des santés furent portées au roi et à *la prospérité de la nation, objets inséparables* (1), à la reine, au dauphin et à toute la famille royale. Ainsi se termina ce jour qui paraissait avoir réuni tout le monde, garde nationale et armée, dans un même sentiment d'amour pour le roi et la reine, si rapidement changé par la journée du lendemain.

C'est, en effet, le lendemain 1er octobre qu'eut lieu le dîner des gardes-du-corps qui fit tant de bruit et qui fut l'une des causes déterminantes des journées des 5 et 6 octobre.

Les quatre compagnies des gardes-du-corps séjournaient soit à Versailles, soit à Saint-Germain. Les deux compagnies de service auprès du roi y étaient relevées chaque quartier par les deux de Saint-Germain, et ainsi de suite. A cause des craintes qu'inspirait Paris à la cour, les quatre compagnies étaient restées à Versailles pour le quartier d'octobre, ce qui faisait monter leur effectif à près de six cents hommes. Quand on eut décidé le repas à donner aux officiers du régiment de Flandres, on ouvrit une souscription parmi les gardes-du-corps. Sur six cents gardes, il n'y en eut que quatre-vingts qui répondirent, et ce furent les seuls qui assistèrent au dîner (2). On y invita tous les officiers du régiment de Flandres, et ceux des chasseurs et des dragons de Lorraine, quelques

(1) Paroles du président de la municipalité.

(2) On voit que la grande majorité des gardes n'assista pas à ce repas qui retomba sur tous.

officiers des suisses, des cent-suisses, de la prévôté, et vingt membres dans tous les grades de la garde nationale de Versailles. Les commissaires chargés de l'organisation du repas cherchèrent un local. On pensa d'abord au manége (1); mais, pour le décorer, il aurait fallu une dépense trop considérable. La salle de spectacle de la ville n'était pas assez commode; on proposa alors de demander la salle de l'Opéra du Château. Le roi l'accorda, et l'on arrêta que le dîner aurait lieu dans cette salle, témoin quelques années auparavant d'une fête donnée par les gardes-du-corps à la famille royale.

Le local arrêté, on s'entendit pour le repas avec un restaurateur de Versailles, nommé Deharmes. Une table en fer à cheval de deux cent dix couverts fut dressée sur le théâtre, dont la décoration représentait une forêt, et toute cette jolie salle parut resplendissante de lumière.

A trois heures de l'après-midi, tout le monde se réunit à la grille du Château, où était le rendez-vous. On se rend à la salle de l'Opéra par les corridors du Palais. En entrant, on est charmé de l'aspect de la salle, les convives se placent, et le repas commence. Dans l'orchestre étaient les trompettes des gardes et la musique du régiment de Flandres; le parterre était réservé aux grenadiers du régiment de Flandres et aux chasseurs et dragons de Lorraine.

C'est la première fête de ce genre qui se donnait à Versailles. La curiosité y attira beaucoup de personnes; toutes celles qui se présentèrent furent admises et se placèrent dans les loges. Le premier service se passa fort tranquillement. Au second service, le duc de Ville-

(1) Aujourd'hui caserne de l'artillerie à cheval de la Garde.

roy, capitaine des gardes, qui présidait le repas, fit monter dans le fer à cheval tous les militaires de l'amphithéâtre; on leur donna des verres, ils burent à la santé du roi, de la reine, du dauphin et de la famille royale, et les trompettes des gardes sonnèrent la charge à chacune de ces santés.

Les soldats des divers régiments étaient retournés à l'amphithéâtre et le dessert était servi, lorsque dans une des loges grillées on aperçut la famille royale.

Le repas durait déjà depuis plusieurs heures. La beauté de la salle et la splendide illumination, le coup d'œil de ce couvert somptueux, la diversité des uniformes, la gaieté et l'entrain des convives avaient attiré successivement dans les loges tous les habitants du Château. Les dames de la reine l'avaient engagée plusieurs fois à aller voir ce curieux spectacle. Le roi était à la chasse; à peine fut-il arrivé que la reine l'entraîna à la salle de l'Opéra. C'est alors qu'ils parurent dans la loge grillée.

Aussitôt qu'on se fut aperçu de la présence de la famille royale, un cri unanime de « Vive le roi! vive la reine! » retentit dans toute la salle. Tous les convives se levèrent, et les soldats de Flandres et de Lorraine, heureux de voir le roi et la reine qu'ils connaissaient à peine, franchirent les balustrades de l'amphithéâtre pour se rapprocher de la famille royale. Le roi, ému de ces témoignages d'affection, quitta la loge et vint faire le tour du fer à cheval. Il était encore en habit de chasse, botté et éperonné, et accompagné du prince de Poix, qui était avec lui à la chasse; la reine le suivait, tenant sa fille à la main, et le Dauphin était porté par un officier des gardes. Ce furent alors des vivats continuels, pendant que la musique jouait l'air de Grétry : *O Richard*,

ô mon roi! Quand le roi se retira, les santés du roi, de la reine, du dauphin et de la famille royale furent portées avec enthousiasme, et la plupart des militaires, franchissant les barrières, escaladant les loges, se précipitèrent dans le corridor de la Chapelle pour suivre le roi et la reine jusque dans les appartements. En un instant la salle fut presque entièrement vide. La musique et la plupart des convives se transportèrent dans la cour de Marbre, sous les fenêtres du roi. Les têtes un peu échauffées par le vin et les liqueurs, on chanta, on dansa, on fit des tours de force, on alla même jusqu'à escalader le balcon de la chambre de Louis XIV, et tout cela sous les yeux du roi dont la bonté semblait encourager ces jeunes fous. Puis, lorsque le roi se fut retiré de ses fenêtres, chacun se sépara et tout rentra dans le silence.

Tel fut ce fameux dîner qui eut un si grand et si malheureux retentissement, et qui déchaîna la haine populaire sur les gardes-du-corps.

La description que nous venons de donner de ce repas résulte des dépositions de tous ceux qui y assistèrent et dont les récits sont consignés dans l'enquête ordonnée par le Châtelet sur ces événements. Comment donc ce repas gai et bruyant, il est vrai, où les sentiments d'attachement au souverain se manifestèrent, il faut en convenir, avec une grande énergie, fut-il transformé en un crime de lèse-nation?

On a vu qu'à la sortie de l'Opéra les convives et la musique s'étaient transportés dans la cour de Marbre, et que là, sous les yeux du roi et de la reine, on s'était livré aux chants, à la danse et aux jeux les plus bruyants. La musique, les lumières, les cris de joie avaient attiré dans la cour du Château et dans la place d'Armes une

foule d'habitants de Versailles qui regardaient ce spectacle. Lecointre n'avait pas été invité au repas. Il accourt comme tout le monde, mais ce qui l'attire, lui, l'exalté patriote, ce n'est pas la curiosité, c'est le bien public :

« Le tumulte devient tel, dit-il dans sa déposition, que l'alarme se répand dans la ville. Quelques corps de garde éloignés envoient pour s'instruire d'un événement qui inquiète les citoyens ; la sentinelle gardant les drapeaux chez moi me fait part des craintes du peuple; je monte sur-le-champ à cheval, suivi de mon aide de camp; je monte au Château, dont je ne tardai pas à descendre lorsque je vis que ce n'était que la fin d'une orgie. Je m'empressai de répandre dans la ville qu'il n'existait aucun danger, et j'eus la satisfaction de voir mes concitoyens calmés regagner tranquillement leurs demeures. »

Après avoir ainsi rassuré ses concitoyens, il va s'entendre avec ses amis pour rendre compte à sa manière de ce repas qu'il n'avait pas vu. Le lendemain on répand dans tout Paris le *Courrier de Versailles*, où Gorsas fait le récit de l'orgie des gardes-du-corps. On y raconte que la *santé de la nation ayant été proposée, les gardes-du-corps la rejettent;* puis qu'à peine la reine sortie, « on sonne la charge, les convives chancelants escaladent les loges et donnent un spectacle *à la fois dégoûtant et horrible.* Dans un moment d'ivresse, on lâche les propos les plus indécents, *la cocarde nationale est proscrite et remplacée par la cocarde blanche*, que plusieurs capitaines de la garde nationale s'empressent d'adopter (1). » Voilà les bruits qui circulèrent dans Paris et dans Versailles, malgré les dénégations des assistants.

Il paraît certain, d'après la déposition des témoins, qu'il ne fut pas porté de santé à la nation ; mais il paraît

(1) Déposition de Lecointre au Châtelet.

certain aussi que cette santé ne fut ni proposée ni rejetée. Quant à la proscription de la cocarde nationale, tous les témoins nient positivement ce fait. Dans ce moment, la garde nationale portait seule la cocarde tricolore, que l'on appelait la cocarde nationale, les gardes-du-corps et les autres troupes portaient la cocarde blanche, le roi n'ayant pas encore ordonné à l'armée de prendre la cocarde tricolore. Il n'y avait donc rien d'étonnant qu'à ce dîner on eût encore vu un si grand nombre de ces cocardes qui choquaient les yeux des patriotes.

Pendant que l'émotion produite par ces récits se répandait dans tout Paris, la cour n'avait vu dans ce repas qu'un gage d'union de toutes les troupes qui devaient la défendre, et s'était rassurée contre les tentatives de la capitale. Aussi, lorsque le lendemain une députation de la garde nationale de Versailles vint remercier la reine de lui avoir fait don de ses drapeaux, cette princesse, encore sous l'impression de la scène de la veille, lui répondit : « Je suis fort aise d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles. La nation et l'armée doivent être attachées au roi, comme nous le sommes nous-mêmes. *Je suis enchantée de la journée du jeudi.* »

Cette réponse de la reine, se réjouissant d'une réunion que l'on venait de signaler aux yeux du pays comme la preuve d'un complot contre la nation et ses libertés, fut présentée comme une approbation de ce complot, et le nom de la reine fut livré à la haine du peuple avec celui des gardes-du-corps.

Il restait beaucoup des vins du repas du jeudi; les gardes décidèrent qu'on se réunirait pour les achever dans un déjeuner.

Le samedi 3, on dressa des tables dans le manége de

leur hôtel ; on les couvrit de pâtés, de jambons et de viandes froides. On invita à ce repas quatre-vingts soldats des régiments de Flandres, des dragons et chasseurs, et un homme de chaque compagnie de la garde nationale de Versailles. Ce déjeuner fut d'abord très-gai, on y porta les santés du roi, de la reine, du dauphin, de la famille royale, de la nation, de l'Assemblée, de la garde nationale, des différents corps, enfin personne ne fut oublié. Mais bientôt les têtes s'échauffèrent; on cria, on chanta, on cassa les bouteilles et les verres, et grand nombre de convives ne surent bientôt plus ni ce qu'ils disaient, ni ce qu'ils faisaient.

Le *Courrier de Versailles* s'empressa de rendre compte de ce nouveau grief des gardes-du-corps, et il signala surtout, comme le fit Lecointre dans sa déposition, la réconciliation du duc de Guiche avec les gardes, et comment en signe d'union on le décora de quatre bandoulières.

Pour comprendre l'intérêt que l'on attachait à cette réconciliation du duc de Guiche avec les gardes-du-corps, il faut remonter un peu plus haut.

La majeure partie des gardes-du-corps appartenait à cette petite noblesse de province dont un bon nombre siégeait aux États généraux, parmi les députés du Tiers. Aussi étaient-ils généralement très-partisans des idées nouvelles. Dans les troubles qui éclatèrent à Versailles, lors des premières séances des Etats généraux, on les employa à faire la police de la ville, et ils furent plusieurs fois chargés de s'opposer à la réunion des députés. Ils s'en plaignirent, firent observer qu'ils devaient garder la personne du roi et non molester leurs concitoyens. Un de leurs maréchaux des logis fut chargé de porter en

leur nom à leur capitaine, le duc de Guiche, les réclamations de la compagnie. Le duc reçut fort mal leurs observations; il les accusa de refuser le service, et le maréchal des logis fut cassé à la tête du corps. Les gardes-du-corps portaient, comme signe distinctif du service, une large bandoulière de couleur différente suivant la compagnie. Le maréchal des logis, blessé de cet acte de rigueur qu'il regardait comme injuste, voulut rendre sa bandoulière. Rétabli dans son grade, grâce à l'intervention de la reine, les gardes-du-corps n'en conservèrent pas moins un vif ressentiment contre le duc de Guiche. Depuis ce moment, le duc fut considéré comme l'un des plus grands ennemis de la révolution, et voilà pourquoi cette réconciliation et cette décoration des quatre bandoulières, dans ce déjeuner, étaient signalées comme la preuve que tous les gardes s'étaient rangés à ses opinions.

Le dimanche 4, un repas est encore donné aux soldats du régiment de Flandres par la municipalité de Versailles.

La garde nationale en fait les honneurs. L'état-major du régiment et celui de la garde nationale y assistent. Des santés sont portées au roi et à la nation, et tout s'y passe dans le plus grand ordre.

Pendant que les fêtes et les repas se succédaient à Versailles, l'orage grondait à Paris.

Depuis l'arrivée à Versailles des chasseurs et des dragons de Lorraine, du régiment de Flandres, et depuis le séjour dans cette ville des quatre compagnies des gardes du corps, le bruit ne cessait de courir dans tout Paris du départ du roi et de la dissolution de l'Assemblée nationale. Partout on se réunissait, et les jardins publics, les

rues et les places étaient remplis de groupes animés dans lesquels le désir d'enlever le roi de Versailles pour le conduire à Paris était le but de tous les discours.

C'est au milieu de cette disposition des esprits qu'arrivèrent successivement les feuilles du journal de Gorsas, racontant à sa manière les repas des gardes, la réponse de la reine à la garde nationale de Versailles, l'insolence des courtisans dans l'intérieur du Château, les dames faisant des cocardes blanches et les offrant à tous ceux qui venaient à l'OEil-de-Bœuf, *l'indignation du brave et patriote Lecointre*, s'étonnant *qu'on osât se permettre de tenir une telle conduite chez le roi*, sa querelle à ce sujet avec un courtisan, sa réponse quand il veut l'entraîner au dehors : « Non, c'est ici qu'il faut terminer ; mais ne crois pas, vil gladiateur, que je me mesure avec toi selon l'usage; tire ton épée, et le plus adroit poignardera l'autre ! » On s'arrache ces feuilles ; les autres journaux et le *Moniteur* les copient. Les motions les plus incendiaires se font au Palais-Royal, et le 4, pendant que la municipalité de Versailles donne un repas au régiment de Flandres, tout Paris s'apprête à marcher sur cette ville le lendemain.

Sans doute le mouvement de Paris sur Versailles était depuis longtemps inévitable. La lutte entre le peuple et l'aristocratie, qui avait dans l'assemblée nationale de si énergiques champions, dont les uns cherchaient leur point d'appui dans la cour, tandis que les autres puisaient leur force dans cette classe moyenne si instruite et déjà si puissante, qui entraînait à sa suite et comme force brutale la multitude ignorante ; cette lutte retentissait dans tout le pays et surtout à Paris, foyer de toutes les passions.

Deux forces tendaient à éloigner le roi de Versailles : l'aristocratie, sentant que par la marche des choses elle allait être privée de toutes ses prérogatives, de toute sa puissance, et qui aurait voulu emmener le roi loin de Paris, dans une forteresse, s'entourer de troupes, et de là dicter ses lois, dissoudre l'Assemblée, détruire tout cet échafaudage de constitution et recouvrer les priviléges dont elle avait joui pendant si longtemps; et la démocratie, elle aussi, voulant enlever le roi de Versailles, mais pour le mener à Paris, pour le placer au centre du mouvement révolutionnaire, pour le surveiller, lui faire exécuter ses volontés et hâter la marche des idées qui avaient envahi la grande majorité du pays. La victoire devait rester au plus fort, et c'est ce qui arriva aux journées des 5 et 6 octobre. Mais ce qui décida cette invasion rapide de Paris sur Versailles, et surtout les horreurs qui l'accompagnèrent, ce furent les récits passionnés de Gorsas, ou plutôt de Lecointre. Qu'on lise en effet avec attention la longue déposition de Lecointre dans l'enquête faite par le Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre, qu'on la compare au récit du *Courrier de Versailles*, qu'on la compare à celui du *Moniteur*, on restera convaincu que ce récit, qui a mis en feu tout Paris, qui a amené les massacres des gardes, et dont la reine faillit être la victime, a été fait par Lecointre. Tout s'y retrouve, ses expressions, ses insinuations, ses bravades même !

Des changements considérables s'étant opérés dans l'état de la ville de Versailles et dans son Château depuis cette époque, il est nécessaire, afin de faire comprendre les différents épisodes de ces deux journées, de montrer les lieux où se passèrent les princi-

pales scènes de ce drame tels qu'ils étaient en 1789.

Quoiqu'il fût alors le séjour du roi et de la cour, Versailles n'avait pas l'aspect de propreté qu'il a maintenant. Des baraques, des échoppes nombreuses s'étalaient dans les rues, dans les avenues, dans les places et jusque dans les cours et dans les corridors du Château, ce qui donnait à la ville un aspect particulier que l'on a de la peine à se figurer aujourd'hui.

La ville était fermée du côté de l'avenue de Paris par une barrière en bois, placée un peu avant la rue de Noailles (1). Les deux premiers bâtiments qui se présentaient en entrant étaient, à droite, l'hôtel construit par Mme du Barry, appartenant alors à Monsieur, frère du roi, aujourd'hui une caserne de cavalerie (2), et à gauche, en face, au coin de la rue Saint-Martin, l'hôtel des Menus-Plaisirs du roi, où siégeait l'Assemblée nationale, servant aussi actuellement de caserne de cavalerie (3). L'entrée principale de l'hôtel était, comme aujourd'hui, sur l'avenue de Paris. On entrait d'abord dans la cour d'honneur, au fond de laquelle un grand escalier menait dans un vestibule conduisant à la salle de l'Assemblée (4). La salle construite du côté de la rue des Chantiers, sur un terrain plus élevé, se trouvait à la hauteur du premier étage de l'hôtel des Menus, et avait aussi une entrée sur la rue des Chantiers servant le plus ordinairement aux députés (5). Le reste de l'hôtel des Menus-Plaisirs était occupé par les bureaux de l'Assemblée et par les cabinets d'attente du roi. La salle de l'Assemblée na-

(1) Voir nº 1, pl. 1, ville.
(2) Voir nº 2, pl. 1, ville.
(3) Voir nº 3, pl. 1, ville.
(4) C'est par cet escalier que le roi se rendait à l'Assemblée.
(5) Voir nº 4, pl. 1, ville.

tionale était fort grande. Dans le fond, du côté de l'hôtel, se trouvait le trône du roi, au-dessous le bureau du président. Les députés étaient placés en face sur des banquettes. De chaque côté on avait pratiqué des galeries dans lesquelles entrait le public.

En continuant de suivre l'avenue de Paris, du côté du Château, on rencontrait deux autres grands bâtiments. A droite, le Chenil (1), et à gauche, l'hôtel du Grand-Maître de la maison du roi (2).

Le Chenil, aujourd'hui la Préfecture et le Palais de justice, était un immense bâtiment destiné à loger la vénerie du roi. Une grande cour séparait l'hôtel du Grand-Veneur (Palais de justice) de la Vénerie (Préfecture). Cette cour était fermée par deux grilles, l'une du côté de la rue Saint-Pierre, et l'autre du côté de l'avenue de Paris (3). On voit que la place actuelle des Tribunaux n'existait pas, et il n'y avait alors que les piétons qui pussent traverser cette cour du Chenil.

En face était l'hôtel du Grand-Maître (aujourd'hui la Mairie). Il n'y avait point, comme aujourd'hui, d'avenue devant le bâtiment, et à la place se trouvait un très-grand jardin. Un passage était cependant réservé aux piétons, qui pouvaient se rendre de l'avenue de Paris à l'avenue de Sceaux, par la cour de l'hôtel et par une allée du jardin (4).

Après ces deux bâtiments se trouvaient à gauche les Petites-Ecuries du roi (5), et à droite les Grandes-Ecu-

(1) Voir n° 5, pl. 1, ville.
(2) Voir n° 6, pl. 1, ville.
(3) Voir n° 7, pl. 1, ville.
(4) Voir n° 9, pl. 1, ville.
(5) Voir n° 10, pl. 1, ville.

ries (1), avec le grand Manége (2) (actuellement caserne de l'artillerie à cheval de la Garde), et contre ces bâtiments de nombreuses échoppes.

La place d'Armes était surtout très-différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Les deux allées d'arbres s'étendant de l'avenue de Saint-Cloud et de l'avenue de Sceaux au Château, de chaque côté de la place, n'existaient point alors. A droite, la place était bordée par les maisons de la rue des Hôtels. A gauche, elle se terminait par une terrasse soutenue par un mur s'élevant à la hauteur du premier étage des maisons de la rue de la Chancellerie (3). Contre ce mur, du côté de la rue, s'élevaient des baraques à un étage, presque toutes occupées par des marchands de comestibles de la desserte du roi, que l'on appelait le Serdeau. A la hauteur de l'hôtel de la Chancellerie, la terrasse de la place était interrompue par un pâté de baraques à un étage, terminant la rue de la Chancellerie, et suivant la rampe ou descente de la place à la rue Satory, en faisant face à l'avenue de Sceaux. Sur la terrasse, on avait construit, à la fin du règne de Louis XV, un bâtiment qui en occupait la moitié et que l'on nommait caserne des gardes-françaises (4).

La garde extérieure du Château était faite par le régiment des gardes-françaises et par le régiment des gardes-suisses. Le régiment des gardes-françaises était caserné à Paris, et le régiment des gardes-suisses à Rueil. Toutes les semaines, il venait une compagnie de ces ré-

(1) Voir n° 11, pl. 1, ville.
(2) Voir n° 12, pl. 1, ville.
(3) Voir n° 13, pl 1, ville.
(4) Voir n° 14, pl. 1, ville.

giments pour faire le service de Versailles. Ce n'était pas une grande fatigue pour les Suisses de venir chaque semaine de Rueil, peu éloigné de Versailles, mais pour les gardes-françaises il n'en était pas de même. On résolut alors de construire pour eux une caserne dans laquelle pourraient tenir quatre compagnies à la fois, ce qui leur permettrait de ne changer de garnison que tous les mois.

Cette caserne occupait donc la moitié de la terrasse de la place d'Armes. Du côté de la place, elle avait la forme de grandes tentes militaires, et formait un bâtiment à plusieurs étages, du côté de la rue de la Chancellerie.

De chaque côté et sous la cour du Château s'ouvraient, sur la place d'Armes, deux corps de garde communiquant par un escalier dans la cour, l'un à gauche regardant la rue de la Chancellerie, pour les gardes-françaises (1); l'autre à droite, sur la rue des Hôtels, pour les gardes-suisses (2). C'est la partie de la descente de la cour du Château que l'on vient de réparer, près des latrines publiques. On a conservé la forme cintrée des portes de ces corps de garde.

Le reste des murs d'enceinte de la cour, sur la place, était garni de baraques où l'on débitait des boissons.

Des baraques couvraient aussi les murs des Grandes et des Petites-Ecuries, du côté des avenues de Saint-Cloud et de Sceaux.

L'hôtel des gardes-du-corps, situé rue Royale, est occupé aujourd'hui par une caserne de cavalerie (3). Cet hôtel était assez grand pour loger tous les gardes-du-

(1) Voir nº 15, pl. 1, ville.
(2) Voir nº 16, pl. 1, ville.
(3) Voir nº 17, pl. 1, ville.

corps de service et leurs chevaux; mais, comme on avait retenu à Versailles ceux du quartier précédent, on fut obligé de les loger à l'hôtel de Charrost (1).

Cet hôtel de Charrost était situé place Charrost, à l'endroit où se trouve aujourd'hui un chantier de bois de construction. On avait élevé sur ce terrain de grandes écuries pour les chevaux du roi, et ce fut là qu'on plaça les chevaux des gardes.

Enfin la municipalité, qui fut constamment en permanence pendant ces deux jours, s'assemblait à l'hôtel du garde-meuble (ancienne préfecture), rue des Réservoirs (2).

Pour pouvoir bien comprendre les différentes scènes du drame qui se passa dans le Château, dans la matinée du 6 octobre, il est nécessaire de savoir aussi comment il était disposé à cette époque.

Aujourd'hui, lorsqu'on a franchi la grande grille donnant sur la place d'Armes, on entre dans une immense cour s'étendant, sans aucune interruption, de la grille jusqu'aux bâtiments.

Il n'en était pas ainsi au moment où se passèrent les événements que nous décrivons. Une seconde grille, placée entre les deux ailes du Château, à l'endroit à peu près où se trouve la statue équestre de Louis XIV, séparait la première cour, nommée cour des Ministres, à cause des bâtiments de chaque côté où logeaient les ministres, d'une seconde appelée cour Royale; enfin, le petit espace placé entre les anciennes constructions du château de Louis XIII portait, comme aujourd'hui, le nom de cour de Marbre, à cause de son dallage en

(1) Voir n° 18, pl. 1, ville.
(2) Voir n° 19, pl. 1, ville.

marbre. Les deux grilles de la cour des Ministres, sur la rue des Réservoirs et sur la rue de la Surintendance (de la Bibliothèque), existaient comme maintenant. Une grille fermait aussi la petite cour de la Chapelle, et une autre fermait celle du côté opposé, que l'on appelait la cour des Princes, parce qu'elle donnait entrée dans l'aile du midi du Château habité par les princes du sang (1). Il n'y avait point alors, au fond de la cour des Princes, de vestibule pour passer dans les jardins. A la place de celui que l'on voit aujourd'hui se trouvait une petite salle de spectacle, construite sous Louis XIV. Pour aller dans le parc de ce côté, on passait par la porte du grand corridor de l'aile du midi, où sont aujourd'hui les statues des grands personnages, alors garni de boutiques (2), et l'on entrait dans le parc par une porte placée au bas du grand escalier des Princes (3). Dans cette cour se trouvaient des échoppes, ainsi que dans la cour de la Chapelle et dans tous les corridors du Château, où s'étalaient des marchands de toute sorte d'objets. La cour de la Chapelle n'avait point de communication avec la cour Royale. Elle en était empêchée par la grande aile, appelée aile de Gabriel, à cause de son constructeur, et dans laquelle la reine Marie-Antoinette avait fait élever un théâtre qui ne fut détruit que quand le roi Louis-Philippe eut transformé le Château en Musée (4). Il n'en était pas de même de la cour des Princes. L'ancienne aile construite par Mansart existait encore entière. On n'avait pas construit ce gros carré qui fait pendant à

(1) Voir nº 1, pl. 1, château extérieur.
(2) Voir nº 2, pl. 1, château ext.
(3) Voir nº 3, pl. 1, château ext.
(4) Voir nº 4, pl. 1, château ext.

l'autre aile, et dans lequel est actuellement le corps de garde. Cette aile était terminée par une colonnade, fermée par des grilles faisant suite d'un côté à la grille Royale et de l'autre à la grille des Princes, en sorte que sous cette colonnade et derrière ces grilles on communiquait de la cour des Princes dans la cour Royale (1). On pouvait entrer de celle-ci dans le parc par deux voûtes : celle de gauche, où ne passait pas le public à cause des appartements de Madame Royale et du Dauphin, qui y avaient leur entrée (2); et celle de droite, dans laquelle Louis XV fut frappé par Damiens, communiquant à l'appartement de Mesdames, tantes du Roi (3).

Il nous reste maintenant à décrire la partie du Château où se passèrent les scènes d'intérieur.

Dans le haut de la cour Royale, à gauche, et à peu de distance de la cour de Marbre, se trouve l'entrée de l'escalier de marbre (4). Au haut de cet escalier et sur le palier, on rencontre à droite la porte de la salle des gardes de la reine (5). En face, l'entrée de la grande salle ou salle de dépôt, aujourd'hui salle du Sacre de l'Empereur (6). A l'extrémité de cette salle est une porte qui donnait sur un passage communiquant à la salle des cent-suisses (7). En face de cette porte, une autre porte donnant sur la salle des gardes de la reine (8), à la suite de

(1) Voir n° 5, pl. 1 et 3, château extérieur.
(2) Voir n° 6, pl. 1 et 3, château ext.
(3) Voir n° 7, pl. 1 et 3, château ext.
(4) Voir n° 8, pl. 1 et 3, château ext.
(5) Voir n° 1, pl. 2, château intérieur.
(6) Voir n° 2, pl. 2, château int.
(7) Voir n° 3, pl. 2, château int.
(8) Voir n° 4. pl. 2, château int.

laquelle se trouvait une grande antichambre, suivie d'une autre plus petite précédant la chambre à coucher de la reine. Au pied du lit de la reine s'ouvrait une petite porte (1) donnant sur un couloir aboutissant à la salle de l'Œil-de-Bœuf (2). A l'entrée de ce couloir est un petit escalier (3) descendant dans un passage de l'entre-sol, nommé *passage du Roi*, communiquant à son appartement, et qui lui permettait d'aller, sans être vu, dans l'appartement de la reine (4). Sur le palier de l'escalier de marbre, de l'autre côté de l'entrée de l'appartement de la reine, il y avait, comme aujourd'hui, un vestibule donnant entrée dans la salle des gardes du roi, puis une grande antichambre communiquant à la salle de l'Œil-de-Bœuf.

Tel était l'état des lieux où s'accomplirent ces deux mémorables journées qui eurent une si grande influence sur la marche de la Révolution.

Dès le matin du 5 octobre, tout Paris était en mouvement; mais ce qui détermina surtout la marche sur Versailles, ce fut la disette.

Malgré les efforts du comité de subsistance qu'avait établi Bailly dès qu'il fut placé à la tête de la municipalité de Paris, le blé et surtout la farine y arrivaient difficilement. Dès quatre heures du matin la foule assiégeait les boutiques des boulangers. On faisait la queue plusieurs heures, on se battait pour avoir à prix d'argent un malheureux pain qui souvent n'était pas suffisant pour la subsistance d'une famille. La mauvaise qualité

(1) Voir nº 5, pl. 2, château intérieur.
(2) Voir nº 6, pl. 2, château int.
(3) Voir nº 7, pl. 2, château int.
(4) Voir nº 8, pl. 3, château int.

du pain ajoutait encore à la fureur du peuple. Un rien pouvait la faire éclater. Les récits des scènes de Versailles furent l'étincelle qui fit développer l'incendie. Une jeune fille, partie des halles, entre dans un corps de garde, s'empare d'un tambour et parcourt les rues en battant la caisse et criant contre la cherté du pain. D'autres femmes s'attroupent autour d'elle, et la foule grossissant se porte à l'Hôtel-de-Ville. Bientôt elles forcent la garde qui le défendait, l'envahissent en demandant du pain et des armes.

Au milieu du tumulte paraît Stanislas Maillard, l'un des vainqueurs de la Bastille, que plusieurs d'entre elles reconnaissent et qui parvient à les dominer. Il sort de l'Hôtel-de-Ville, prend un tambour, les engage à marcher sur Versailles, à venir s'adresser à l'Assemblée nationale, et se met à leur tête. Elles le reconnaissent pour leur chef et indiquent pour quartier général les Champs-Élysées.

Dans sa déposition au Châtelet, Maillard fait le récit de la marche de cette singulière armée de femmes. Elles suivent les quais jusqu'au Louvre. Là, elles rencontrent une voiture dans laquelle étaient une dame et son mari. Elles arrêtent la voiture, font descendre la dame et veulent la forcer à les suivre à Versailles. La dame effrayée prie qu'on la laisse continuer sa route. Les unes s'y opposent, les autres attendries par ses larmes désirent qu'on la mette en liberté; une dispute s'ensuit, elles en viennent aux mains, et pendant le tumulte la pauvre dame se sauve avec son mari. Arrivés devant les Tuileries, les femmes veulent traverser le jardin. Le suisse s'y oppose et tire son épée contre une de ces femmes qui, armée d'un manche à balai, voulait lui faire

ouvrir la grille. Maillard accourt au secours de la femme et croise le fer avec le suisse. La femme, pour séparer les deux combattants, donne un coup de son manche à balai sur les deux épées et les fait tomber de leurs mains. D'autres femmes s'emparent du suisse, le renversent, le foulent aux pieds, et toute la bande traverse le jardin. Une fois dans les Champs-Elysées, cette bande se grossit d'une foule d'autres femmes arrivant de tous les côtés, armées de manches à balai, de piques, de fourches, d'épées, de pistolets et même de fusils.

Quand Maillard fut parvenu à mettre un peu d'ordre dans cette armée de femmes, qu'il dit être de six à sept mille, il se mit en marche, précédé de dix tambours et de deux pièces de canon, qu'elles traînèrent jusqu'à leur arrivée à Versailles. Toutes les boutiques se fermaient sur leur passage. Elles frappaient alors aux portes, demandant à boire et à manger, et arrachant les enseignes des marchands.

« Arrivé au pont de Sèvres, continue Maillard dans son récit, je fis faire halte.

« Les habitants de Sèvres, à qui on s'était adressé, dirent que Sèvres était dans la plus grande consternation, que tout était fermé, et qu'il serait impossible de trouver aucun rafraîchissement pour ces dames. Ne sachant quel parti prendre, je fis venir huit hommes de la suite. Un d'entre aux m'ayant demandé la permission de commander, j'y consentis et lui donnai pour consigne d'aller à Sèvres, de s'informer et de découvrir où étaient les boulangers, et de les inviter à distribuer le pain qu'ils pouvaient avoir chez eux. Nous continuâmes alors notre chemin sans rencontrer aucun obstacle dans Sèvres. Arrivés à Sèvres, nous trouvâmes effectivement les boutiques de limonadiers et de cabaretiers fermées. Un de mes hommes vint m'apprendre qu'ils n'avaient trouvé que huit pains de quatre livres chez un boulanger et qu'il les coupait en petits morceaux pour les distribuer. Je fus obligé de rendre compte à ces

dames du rapport qui venait de m'être fait; ce qui excita des murmures et les fit disperser çà et là pour former des complots. Bientôt toutes les femmes se dispersèrent et se portèrent à toutes les portes et boutiques des marchands de vin, aubergistes, limonadiers et autres citoyens, entrèrent dans une cour, prirent des bancs et autres morceaux de bois et se mirent en devoir d'enfoncer les portes et d'abattre les enseignes de tous les marchands. Je fis battre la générale pour rassembler les citoyens de Sèvres et qu'ils pussent se mettre en défense contre les malheurs qui les menaçaient. Je vis arriver une foule d'hommes armés, que je croyais être des habitants du lieu; au contraire, c'étaient des hommes de la suite des femmes, qui se jetèrent avec fureur sur toutes les portes où elles étaient déjà. Je fis rappeler, je les engageai à rester tranquilles, et ayant frappé moi-même à une maison en face de la grille du parc, je demandai à un homme qui se présenta de donner du pain et du vin, s'il en avait. Il me répondit qu'il n'avait pas de pain, mais qu'il avait du vin. Je le fis distribuer à ces femmes par des hommes armés, et j'engageai ce particulier à en donner à toutes les femmes, en lui disant que je lui donnerais un bon pour être payé à la ville.

« Les femmes se mirent enfin en route, les hommes restèrent derrière, ce qui ne me laissa pas moins de crainte. Je confiai le commandement de ces hommes à un particulier sans col, qui m'a dit avoir manqué d'être pendu pour avoir sonné le tocsin dans une église de Paris. Je lui prêtai une des deux épées que j'avais; ce particulier vint me rendre compte de sa conduite à l'Assemblée nationale en me disant que tous ces messieurs s'étaient comportés avec toute l'honnêteté possible.

« Je cheminai avec ces femmes pour gagner Versailles. Passé Viroflay, elles rencontrèrent plusieurs particuliers à cheval, ayant des cocardes noires à leurs chapeaux. Elles les arrêtèrent et voulaient se porter à des excès contre eux. Elles en frappèrent un, le démontèrent de son cheval, et lui arrachèrent sa cocarde noire qu'une de ces femmes me remit. Je fis faire halte, et je fus au secours du particulier. J'obtins sa grâce, sous condition qu'il donnerait son cheval, qu'il marcherait derrière elles, et qu'au premier lieu elles lui mettraient un écriteau derrière lui, comme ayant insulté la cocarde nationale. Une des femmes partit sur ce cheval

pour avertir à Versailles qu'elles allaient arriver. (C'est, dit-on, Théroigne de Méricourt.)

« Un peu plus loin elles aperçurent, dans une avenue qui fait fourche au grand chemin (la Patte-d'Oie), deux autres particuliers qui avaient sur leurs têtes des chapeaux ronds avec des cocardes noires et qui allaient à grande course de cheval vers Versailles. Plusieurs femmes sortirent des rangs et interceptèrent le passage à ces deux particuliers. Une de ces femmes, qui avait l'un des deux chapeaux, et connue sous le nom de femme Tournay, avec deux autres femmes, me remirent les deux cocardes noires, et deux femmes montèrent sur les chevaux, et ces deux particuliers se placèrent derrière les femmes. Cette expédition faite, je fis mettre ces femmes sur trois rangs, autant qu'il fut en mon pouvoir, les fis former en cercle, et leur dis que les deux pièces de canon qu'elles avaient ne devaient point être traînées à leur tête; que, malgré qu'elles n'eussent pas de munitions, on pourrait les soupçonner de mauvaises intentions, qu'elles devaient plutôt montrer de la gaieté que de causer une émeute dans Versailles; que cette ville n'étant point informée de leur démarche, les habitants pourraient soupçonner d'autres vues, et qu'elles seraient victimes de leur dévouement. Elles consentirent à faire ce que je voulais; en conséquence, les canons furent placés derrière elles, et j'invitai les femmes à chanter *Vive Henri IV*, en entrant à Versailles, et à crier : *Vive le roi*; ce qu'elles ne cessèrent de répéter au milieu du peuple de cette ville qui les attendait, et qui criait : *Vivent nos Parisiennes!* »

Ce que Maillard ne dit pas, et ce que l'on trouve dans toutes les autres dépositions, c'est que cette bande, depuis son départ de Paris jusqu'à son arrivée à Versailles, ne cessa de pousser des cris de mort contre les gardes-du-corps et contre la reine.

Pendant que cette troupe de femmes marchait ainsi sur Versailles, Paris était en ébullition.

Depuis le matin, le tocsin et la générale avaient mis toute la ville en mouvement. La garde nationale, réunie d'abord dans les districts, se rendait en masse vers

l'Hôtel-de-Ville, la place en fut bientôt couverte; le cri, *A Versailles!* retentissait de tous côtés. Une députation de grenadiers monte à l'Hôtel-de-Ville et va trouver Lafayette, qui cherchait avec la municipalité à arrêter ce mouvement, dont il prévoyait les graves conséquences. L'un d'eux s'adresse au général, lui dit qu'on le trompe, qu'il est temps que tout cela finisse, que le peuple est malheureux, que la source du mal est à Versailles, qu'il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris. Lafayette résiste, descend sur la place, harangue les grenadiers; sa voix se perd au milieu des cris, *A Versailles! à Versailles!* Enfin, après plusieurs heures de pourparlers, la municipalité fait passer à Lafayette l'ordre, *vu les circonstances et le désir du peuple* (1), de se transporter à Versailles. Le général monte à cheval, se met à la tête des bataillons, et donne enfin l'ordre du départ, qui est accompagné d'un cri de joie universel. Il était alors six heures du soir.

Tandis que Paris en armes marchait ainsi sur Versailles, rien dans la matinée de ce jour n'annonçait dans cette dernière ville l'orage qui allait y éclater. Malgré l'état d'effervescence dans lequel avait été la capitale dans la journée du 4, les ministres semblaient ignorer tout ce qui se préparait. Dès le matin, le roi partit à la chasse, comme dans les jours les plus calmes. Mais, si la cour et ceux qui étaient chargés de la garde de Versailles paraissaient sans inquiétude sur les mouvements de Paris, tout le monde n'était pas aussi calme, et des symptômes précurseurs s'annonçaient déjà dans la cité royale.

(1) Termes mêmes de l'arrêté.

L'Assemblée nationale discutait ce jour même sur la réponse que venait de faire le roi à la déclaration des droits de l'homme et aux premiers articles de la Constitution. Les uns l'approuvent, d'autres l'attaquent, on s'aigrit; Pétion, au milieu de la discussion, parle pour la première fois des repas des gardes-du-corps, et des insultes à la nation et à l'Assemblée faites dans ces repas. Grégoire s'occupe de la disette; on s'élève contre ce que vient de dire Pétion, on le somme de signer sa dénonciation. Alors Mirabeau lance cette première attaque à la reine : « J'ai désapprouvé tout le premier ces dénonciations impolitiques; mais, puisqu'on insiste, je dénoncerai moi-même, et je signerai quand on aura déclaré qu'il n'y a d'inviolable en France que le roi. » Le silence se fit alors, mais l'aigreur de cette discussion et ces attaques contre les gardes et même au-dessus d'eux montraient bien que beaucoup de députés étaient au courant de l'état de la capitale. Un des hommes surtout qui, dans Versailles, n'ignorait rien de ce qui se passait à Paris et du mouvement qui se préparait, était Lecointre. Le matin du 5 octobre, Lecointre provoque une assemblée de l'état-major de la garde nationale de Versailles, et fait la motion qu'on force les gardes-du-corps à venir sur-le-champ au milieu de la garde nationale et qu'on leur fasse prendre la cocarde tricolore et prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. On lui fait observer que le roi seul peut prescrire à ses gardes ce qu'il veut leur faire faire, qu'un refus peut amener un grave conflit ; il insiste et se retire en faisant connaître aux gardes nationaux de son quartier cette nouvelle cause de haine contre les gardes-du-corps.

Cependant les femmes approchaient de Versailles, et

les ministres furent enfin avertis de leur arrivée. Aussitôt, M. de Saint-Priest écrit une lettre au roi, qui était encore à la chasse dans les bois de Meudon, pour l'engager à revenir. M. de Cubières, écuyer cavalcadour, part aussitôt pour la lui remettre, pendant que des détachements de gardes-du-corps sont envoyés dans différentes directions pour protéger le retour du roi. Sur les trois heures, M. de Cubières trouve le roi et lui remet la lettre. « On m'annonce, lui dit le roi, que des femmes de Paris viennent pour me demander du pain! Hélas! ajouta-t-il, si j'en avais, je n'attendrais pas que les pauvres femmes vinssent m'en demander. »

Quelques instants après que le roi fut rentré au Château, les femmes arrivèrent à la barrière.

Pendant qu'on était à la recherche du roi, la municipalité de Versailles se réunissait. Le comte d'Estaing, qui commandait toutes les troupes, se rendit dans son sein et lui exposa les dangers du roi et de la ville. Aussitôt la municipalité lui remit l'ordre suivant :

« L'assemblée municipale requiert M. le commandant de la milice nationale de prendre toutes les précautions et d'employer toutes les forces qui sont à sa disposition pour garantir de toute insulte le roi et la famille royale, l'Assemblée nationale et cette ville, même de repousser la force par la force, après avoir néanmoins employé tous les moyens de douceur pour maintenir la paix, et dans le cas où Sa Majesté serait forcée de s'absenter de cette ville, l'Assemblée charge M. le commandant de la ramener le plus tôt possible.

Armé de cet ordre, le comte d'Estaing se rendit au conseil des ministres, où l'on arrêta les mesures de sûreté. On fit prendre les armes au régiment de Flandres et monter à cheval les gardes-du-corps. Ils vinrent au nombre de près de quatre cents se ranger dans la place

d'Armes, devant la grille de la cour des ministres, tandis que quelques invalides, les suisses du poste et le régiment de Flandres se mirent en bataille à la gauche des gardes, depuis la grille du Château jusqu'à celle des Grandes-Ecuries du roi; un détachement des chasseurs des Trois-Évêchés et quelques gardes de Monsieur et du comte d'Artois se mêlèrent aux gardes du roi, et un autre détachement des dragons alla se placer sur l'avenue de Paris, en face de la porte de la salle de l'Assemblée nationale.

Le comte d'Estaing, connaissant l'hostilité d'une partie de la garde nationale contre les gardes, ne lui donna aucun ordre; ce qui n'empêcha pas Lecointre de faire battre la générale et de réunir ses compagnies à la droite des gardes-du-corps, devant la caserne des gardes-françaises.

A peine ces dispositions étaient-elles prises que les femmes de Paris entraient dans Versailles. Aussitôt qu'on les aperçut, le comte de Luxembourg demanda au roi s'il avait quelques ordres à donner à ses gardes : « Allons donc, répondit le roi en souriant, pour des femmes, vous vous moquez de moi. » Telle était la confiance de Louis XVI !

Aussitôt que les femmes furent entrées dans la ville, Maillard, suivi d'un grand nombre d'entre elles, se dirigea vers la cour des Menus-Plaisirs et demanda à être introduit dans l'Assemblée.

L'agitation de la ville s'était aussi communiquée à l'Assemblée. Des allées et venues continuelles annonçaient quelque chose d'extraordinaire. C'est alors que Mirabeau, montant au bureau, eut avec Mounier, qui présidait, ce colloque célèbre :

« Paris, dit Mirabeau, marche sur nous ; trouvez-vous mal ; allez au Château, donnez-leur cet avis ; dites, si vous le voulez, que vous le tenez de moi ; le temps presse, il n'y a pas une minute à perdre. — Paris marche? répondit Mounier, tant mieux, qu'on nous tue tous, mais tous, l'État y gagnera. — Le mot est vraiment joli ! » reprit Mirabeau. Et il retourna à sa place.

Après une longue discussion, l'Assemblée venait de décider que le président, à la tête d'une députation, irait demander au roi l'acceptation pure et simple des droits de l'homme et des articles de la Constitution, lorsqu'on annonça l'arrivée de Maillard et de ses femmes.

Pendant que Maillard et les femmes entrées dans la cour des Menus-Plaisirs demandaient à être introduits à la barre de l'Assemblée, le plus grand nombre avait suivi la rue Saint-Martin et envahissait la salle de l'Assemblée par la porte de la rue des Chantiers.

Le président Mounier, après avoir consulté l'Assemblée, avait ordonné de laisser entrer une douzaine de ces femmes pour entendre leurs doléances. Ecoutons le récit de Mounier (1) :

« J'étais, dit-il, sur le point de lever la séanee, lorsqu'on vint me dire que des femmes, arrivées de Paris, s'étaient présentées plusieurs fois à la porte de la salle, qu'elles demandaient à être entendues à la barre, et qu'elles voulaient contraindre les sentinelles à les laisser entrer. J'instruisis l'Assemblée de leur demande ; il fut résolu de leur permettre l'entrée de la salle. Elles se présentèrent en grand nombre, ayant deux hommes à leur tête ; l'un d'eux exposa que le matin on n'avait pas trouvé de pain chez les boulangers ; que dans un moment de désespoir, lui, qui avait été soldat aux gardes-françaises, était allé sonner le

(1) Fait relatif à la dernière insurrection.
Après avoir comparé tout ce qui a été écrit sur ce sujet, ce récit de Mounier nous a paru celui qui était le plus véridique.

tocsin, qu'on l'avait arrêté, qu'on avait voulu le pendre et qu'il devait la vie aux dames qui l'accompagnaient. L'autre ajouta qu'ils étaient venus à Versailles pour demander du pain, et en même temps pour faire punir les gardes-du-corps qui avaient insulté la cocarde patriotique; qu'ils étaient de bons patriotes; qu'ils avaient arraché toutes les cocardes noires qui s'étaient présentées à leurs yeux dans Paris et sur la route. Ensuite il en sortit une de sa poche, en disant qu'il voulait avoir le plaisir de la déchirer aux yeux de l'Assemblée : ce qu'il fit aussitôt. Son compagnon ajouta : « Nous forcerons tout « le monde à prendre la cocarde patriotique. » Ces expressions excitèrent quelques murmures de mécontentement. Il reprit : « Quoi que vous en disiez, nous sommes tous frères. » Je répondis qu'aucun membre de l'Assemblée ne voulait nier que tous les hommes ne dussent se considérer comme frères ; que les murmures provenaient de ce qu'il avait menacé de forcer à prendre la cocarde ; qu'il n'avait le droit de forcer personne, et qu'il devait parler avec respect à l'Assemblée nationale. Il dit ensuite : « Les aristocrates « veulent nous faire périr de faim; on a envoyé aujourd'hui à un « meunier un billet de 200 livres en l'invitant à ne pas moudre et en « lui promettant de lui envoyer la même somme chaque semaine. » L'Assemblée fit un cri d'indignation, et, de toutes les parties de la salle, on lui dit : *Nommez*. Je l'invitai à faire connaître le coupable, en l'assurant qu'on procurerait une justice éclatante. Les deux harangueurs hésitèrent; ils finirent par raconter qu'ayant rencontré des dames dans une voiture, ils les avaient forcées à descendre, et que, pour obtenir la liberté de continuer leur route, elles leur avaient appris qu'un curé avait dénoncé ce crime à l'Assemblée nationale. Puis ils ajoutèrent : « On dit que c'est M. l'archevêque « de Paris (de Juigné). » Chacun s'empressa de leur répondre que M. l'archevêque de Paris était incapable d'une pareille atrocité. Toute la troupe, parlant à la fois, demanda du pain pour la ville de Paris. Je leur dis que l'Assemblée voyait avec douleur la disette qui affligeait la capitale et qui provenait des obstacles mis à la circulation des grains; qu'elle n'avait rien négligé pour faciliter, par ses décrets, les approvisionnements de la ville de Paris; que le roi avait fait tous ses efforts pour assurer l'exécution de ses décrets ; qu'on chercherait de nouveaux moyens pour faire cesser la disette ; que leur séjour à Versailles ne la ferait pas cesser; qu'il fallait

laisser l'Assemblée s'occuper avec liberté de ces soins importants, et que je les exhortais à se retirer en paix sans commettre aucune violence.

« Ma réponse ne parut point les satisfaire, et ils disaient : « Cela « ne suffit pas, » sans s'expliquer davantage.

« Un membre de l'Assemblée dit qu'il fallait envoyer une députation chez le roi pour lui faire connaître la position malheureuse de la ville de Paris. Cette proposition fut adoptée. M. l'évêque de Langres, ancien président, prit le fauteuil. Je me mis en marche à la tête de cette députation. Aussitôt les femmes m'environnèrent, en me déclarant qu'elles voulaient m'accompagner chez le roi. J'eus beaucoup de peine à obtenir, à force d'instances, qu'elles n'entreraient chez le roi qu'au nombre de six, ce qui n'empêcha point un grand nombre d'entre elles de former notre cortége.

Pendant que tout ceci se passait dans l'Assemblée nationale, des scènes d'une autre nature avaient lieu dans la ville.

On a vu qu'une grande partie des femmes de Paris étaient entrées dans la salle de l'Assemblée nationale. Mais un plus grand nombre continua de s'avancer vers le Château. Bientôt une masse d'hommes, la plupart couverts de haillons, armés de bâtons et de piques, qui suivait à distance cette armée de femmes, déboucha en deux bandes, l'une par l'avenue de Paris, l'autre par Montreuil et l'avenue de Saint-Cloud, et rejoignit les femmes sur la place d'Armes. Toute cette masse sembla d'abord un peu surprise de l'appareil militaire qu'elle rencontra. Elle parut furieuse de ne pouvoir entrer au Château. Sa rage se tourna surtout contre les gardes-du-corps, qu'elle accablait de grossières invectives. Les différents détachements de gardes qu'on avait envoyés à la recherche du roi arrivaient en ce moment ; ils furent insultés et attaqués. Une pique, lancée contre un garde

qui accourait au galop rejoindre son escadron, tomba entre les jambes de son cheval et l'abattit. Le garde tomba, et déjà toute la populace courait pour s'en emparer, lorsqu'il fut dégagé par M. Desroches, capitaine de la garde nationale, arrivant avec sa compagnie. Il voulut ensuite s'emparer du jeune homme qui avait jeté la pique, mais la foule de peuple, hommes et femmes, se rua sur lui, et elle était si considérable qu'il fut obligé de le lâcher.

Tandis que la fureur de tout ce peuple se tournait contre les gardes-du-corps, le régiment de Flandres était l'objet des caresses de toutes les femmes. L'une d'elles entre autres, recouverte d'un manteau rouge (Théroigne de Méricourt), qui paraissait les diriger, parcourait les rangs des soldats, leur adressant des paroles flatteuses, les engageant à ne point s'opposer au peuple, et même distribuant de l'argent à plusieurs d'entre eux. Le plus grand nombre de ces femmes, enhardies par l'immobilité des gardes qui avaient ordre de ne point faire usage de leurs armes, s'avançaient jusque sous les pieds des chevaux, cherchant à se faire un passage pour arriver à la grille.

Tout à coup un groupe de ces femmes, à la tête desquelles était un homme revêtu de l'uniforme de la garde nationale parisienne, que les dépositions nomment Burnout, s'élance sur les gardes. Burnout, le sabre à la main, effraye les chevaux. Ils s'écartent et le laissent passer. Mais, séparé des femmes qui n'ont pu le suivre, il se trouve seul entre la grille et les gardes-du-corps. Trois maréchaux des logis, MM. de Savonnières, d'Agoult et de Mondollot, le poursuivent alors pour l'arrêter. Il se sauve du côté de la rue des Récollets, et, après

avoir reçu quelques coups de plat de sabre, il se réfugie dans une des petites baraques adossées au mur de la cour du Château. Plusieurs gardes nationaux, placés devant la caserne des gardes-françaises, crient que les gardes veulent assassiner un des leurs ; et au moment où les trois gardes-du-corps reviennent au pas rejoindre leur escadron, un garde national nommé Charpentier, marchand de vins dans la rue de la Chancellerie, en faction contre une barrière devant la caserne, les couche en joue, tire et casse le bras à M. de Savonnières, que l'on fait entrer dans la cour des Ministres, où le docteur Voisin, appelé en toute hâte, vient panser sa grave blessure dans l'appartement de M. de la Luzerne.

Lecointre était en ce moment à la tête des gardes nationaux réunis à la caserne des gardes-françaises. Loin de blâmer cet acte d'hostilité qui pouvait amener de terribles représailles, il va trouver les chefs des gardes, leur demande ce que la garde nationale doit espérer ou craindre d'eux ; il ajoute que le peuple se croit en danger, et qu'on désire savoir comment on doit les regarder. Les gardes lui répondent que, malgré ce qui vient d'arriver à un des leurs, ils désirent vivre en bonne intelligence avec la garde nationale. Il court ensuite au régiment de Flandres. Déjà travaillés par les femmes de Paris, les soldats lui répondent qu'ils ne tireront jamais sur le peuple, et donnent aux gardes nationaux qui l'accompagnent une partie de leurs cartouches.

Rassuré sur les dispositions des gardes et certain que, dans le cas d'un conflit, le régiment de Flandres prendrait plutôt parti contre les gardes, il court au-devant de la populace armée de piques et de bâtons qui encombrait l'avenue de Paris. Arrivé au milieu d'eux, il de-

mande à parler : *Vos frères de Versailles m'envoient vous demander quel sujet vous amène et ce que vous désirez. — Du pain et la fin des affaires*, lui répond-on.

Un garçon perruquier, qui avait été son voisin, le reconnaît et le nomme. Aussitôt il est acclamé par ces hommes, dont plusieurs savaient déjà le nom du patriote Lecointre. Il leur dit alors qu'il va travailler à leur procurer des subsistances, et, accompagné d'une députation de ces hommes, il se rend à la municipalité. Il demande à l'Assemblée 600 livres de pain pour les *frères de Paris*, ce sont ses expressions. On fait observer qu'en ce moment il sera impossible d'avoir chez les boulangers une aussi grande quantité de pain, et l'on offre deux tonnes de riz qui sont dans les magasins. On les accepte, et on fait cuire ce riz en attendant que les boulangers, auxquels la municipalité vient d'enjoindre de cuire toute la nuit, puissent fournir assez de pain pour en donner à tous ces gens.

Au moment où Lecointre se rendait à la municipalité, Mounier sortait de l'Assemblée nationale, escorté de la députation des femmes.

« Nous étions à pied dans la boue, avec une forte pluie, dit-il dans le récit déjà cité. Une foule considérable d'habitants de Versailles bordait de chaque côté l'avenue qui conduit au Château. Les femmes de Paris formaient divers attroupements, entremêlés d'un certain nombre d'hommes couverts de haillons pour la plupart, le regard féroce, le geste menaçant, poussant d'affreux hurlements. Ils étaient armés de quelques fusils, de vieilles piques, de haches, de bâtons ferrés ou de grandes gaules, ayant à l'extrémité des lames d'épées ou des lames de couteaux. De petits détachements de gardes-du-corps faisaient des patrouilles et passaient au grand galop, à travers les cris et les huées. J'appris en même temps que deux ou trois canons, amenés par les femmes de Paris

et les hommes qui les avaient accompagnées, étaient placés sur l'avenue de Paris, et que ceux qui les environnaient arrêtaient les passants, leur demandant : *Êtes-vous pour la nation?* et pour récompense de leur réponse affirmative, leur faisaient garder les canons avec eux.

« Une partie des hommes armés de piques, de haches et de bâtons s'approchèrent de nous pour escorter la députation. L'étrange et nombreux cortége dont les députés étaient assaillis est pris pour un attroupement; des gardes-du-corps courent en travers; nous nous dispersons dans la boue, et l'on sent bien quel accès de rage durent éprouver nos compagnons, qui pensaient qu'avec nous ils avaient plus de droits de se présenter. Nous nous rallions et nous avançons ainsi vers le Château. Nous trouvons, rangés sur la place, les gardes-du-corps, le détachement des dragons, le régiment de Flandres, les gardes-suisses, les invalides, et la milice bourgeoise de Versailles. Nous sommes reconnus, reçus avec honneur. Nous traversons les lignes, et l'on eut beaucoup de peine à empêcher la foule qui nous suivait de s'introduire avec nous. Au lieu de six femmes, à qui j'avais promis l'entrée du Château, il fallut en admettre douze.

« J'eus l'honneur de les présenter au Roi, de lui exposer l'affreuse situation de la capitale, les plaintes de ces femmes, l'assurance que nous leur avions donnée de faire tous nos effors, de concert avec Sa Majesté, pour favoriser les approvisionnements de la ville de Paris, l'exhortation que nous leur avions faite de se retirer en paix et de ne commettre aucune violence, et je suppliai le roi de procurer des secours à la ville de Paris, si ces secours étaient en son pouvoir. Le roi répondit avec sensibilité. Il déplora le malheur des circonstances. Elles parurent émues (1). »

On n'avait laissé entrer que cinq femmes avec le président et la députation de l'Assemblée nationale dans la chambre où était le roi. Parmi elles se trouvait une jeune ouvrière de dix-sept ans, nommée *Louise Chabry*, qui parla au roi après le président. Voici dans sa déposi-

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

tion ce qu'elle dit de cette visite : « Cinq d'entre nous ont été introduites avec des députés chez le roi; c'est moi qui ai eu l'honneur de porter les doléances des femmes et du peuple au roi, pour lui demander du pain et des subsistances. Sa Majesté m'a reçue avec une très-grande affabilité et nombre de bontés; je me suis trouvée mal dans l'appartement du roi; Sa Majesté m'a fait donner du vin dans un grand gobelet d'or; on m'a fait respirer des eaux spiritueuses pour me faire revenir. » Revenue à elle, le roi lui parla avec bonté, lui dit qu'il allait donner les ordres les plus pressants pour assurer la subsistance de Paris, et lui fit donner des copies de ces ordres.

Quelques historiens ont attribué à M. de Saint-Priest un propos que, disait-on, ce ministre aurait tenu lors de l'entrée des femmes dans l'appartement du roi, et qui fut dénoncé par Mirabeau à l'Assemblée nationale : *Que voulez-vous?* aurait dit M. de Saint-Priest à ces femmes. — *Du pain,* auraient-elles répondu. — *Quand vous n'aviez qu'un maître*, lui fait-on dire, *vous n'en manquiez pas; à présent que vous en avez douze cents, vous voyez où vous en êtes*. Rien dans l'enquête faite par le Châtelet et par la commission de l'Assemblée ne vient confirmer la dénonciation de Mirabeau; ce qui peut-être a donné lieu à cette histoire, c'est une conversation tenue par ce ministre avec une de ces femmes, et qui aura été mal interprétée.

Quand on annonça au roi la députation de l'Assemblée nationale et des femmes de Paris, il était en conseil avec les ministres. Le roi passa aussitôt dans sa chambre à coucher pour les recevoir. Parmi celles des femmes qui ne furent pas introduites se trouvait une bouquetière d'une vingtaine d'années, nommée *Françoise Rolin*, qui

raconte ainsi dans l'enquête ce qui lui arriva dans le Château : « On est venu dire à M. Mounier d'entrer dans la pièce où était le roi. J'ai voulu entrer avec lui, mais je fus repoussée violemment par un suisse des douze. Je fus renversée à terre, où je reçus plusieurs coups de pied ; j'ai été relevée par M. le comte d'Estaing, qui m'a fait asseoir sur une banquette, et comme je pleurais, M. le comte d'Estaing m'a dit : *Tu pleures parce que tu n'as pas vu le roi ?* Et alors il me prit par la main, me conduisit dans un appartement, au milieu duquel il y avait une grande table couverte d'un tapis vert, et où étaient debout M. le garde des sceaux, un monsieur qu'on m'a dit être M. de Saint-Priest, M. le duc de Gesvres, et d'autres seigneurs que je ne connais pas. Là, M. de Saint-Priest me demanda *ce que nous venions faire*. Je lui répondis *que j'avais été forcée par plusieurs dames de venir à Versailles*. Il me demanda *pour quels motifs;* je lui répondis *que nous venions pour apprendre au roi que sa bonne ville de Paris manquait de pain*. M. de Saint-Priest me dit alors : *Pourquoi n'en avez-vous pas été demander à la ville?* Je lui répondis : *Nous y avons été et nous n'avons trouvé personne*. Il me dit : *Il fallait apporter les clefs, après avoir fermé les portes, pour faire voir au roi que sa ville était bien gardée.* »

Munies des ordres que le roi avait remis à Louise Chabry, les femmes sortirent joyeuses des appartements, en criant : Vive le roi !

« Descendues dans les cours, continue Louise Chabry dans sa déposition, et après avoir passé la grille pour rendre compte aux femmes qui étaient en dehors de cette grille, j'eus à peine prononcé quelques paroles que des femmes qui étaient là m'ont maltraitée de coups de pieds et de poings, m'ont passé une jarretière

au cou pour me pendre à un réverbère, en prétendant que j'avais reçu du roi vingt-cinq louis; et, sans le secours de plusieurs gardes du roi et d'autres personnes honnêtes qui m'ont secourue et sauvée, j'aurais perdu la vie. »

Après cette scène terrible, dans laquelle Louise Chabry et Françoise Rolin, grâce à l'intervention des gardes, échappèrent à la mort, elles retournèrent au Château pour prier le roi de signer les ordres dont on leur avait donné copie, car c'était le manque de signature du roi qui avait été une des causes de la colère des femmes contre leurs mandatrices. Le roi les reçut de nouveau, eut la bonté d'apposer sa signature au bas de ces ordres, et les remit à un député qui, escorté de ces femmes, alla les porter à l'Assemblée nationale.

Une foule considérable suivit les femmes et encombra l'avenue de Paris. La masse d'hommes et de femmes qui remplissait la cour des Menus-Plaisirs et assiégeait les portes de la salle de l'Assemblée nationale fit craindre qu'on ne se portât à quelque violence. Le commandant des dragons, M. de Cuverville, chargé de veiller à la sûreté des députés, demanda du renfort. Un détachement des gardes-du-corps vint se joindre à sa troupe. A sa vue, des huées, des cris de mort partent de toutes parts; on braque sur eux des canons, et les dragons sont obligés de les entourer pour favoriser leur retraite. Un des gardes resté un peu en arrière est poursuivi par la foule; une pierre le blesse au visage, et deux coups de fusil lui sont tirés dans sa fuite.

L'intérieur de la salle de l'Assemblée ressemblait plus à une salle de spectacle le jour d'une représentation gratis qu'à la salle des députés de la nation. Toutes les tribunes et la plupart des bancs des députés étaient en-

vahis par des hommes la plupart en haillons, et par des femmes de la Halle. On parlait haut, on s'interpellait, et l'on entendait à peine les paroles des orateurs. Cependant le silence s'établit lorsque le président lut la réponse que le roi avait remise au député qui avait accompagné les femmes. Elle était conçue en ces termes :

« Je suis sensiblement touché de l'insuffisance de l'approvisionnement de Paris. Je continuerai à seconder le zèle et les efforts de la municipalité par tous les moyens et toutes les ressources qui sont en mon pouvoir, et j'ai donné les ordres les plus positifs pour la circulation libre des grains sur toutes les routes, et le transport de ceux qui sont destinés pour ma bonne ville de Paris. — Signé : Louis. »

L'Assemblée, s'associant à la pensée du roi et voulant également venir au secours de Paris, autant qu'il était en son pouvoir, rendit un décret pour assurer la police des marchés, faciliter le transport des blés, lever les obstacles qui en gênaient la circulation dans l'intérieur du royaume, et engager les municipalités des environs à faire porter du pain dans la capitale par les boulangers de leurs arrondissements.

La réponse du roi et le décret que venait de rendre l'Assemblée furent accueillis par des applaudissements et des transports de joie.

Maillard et les femmes qui avaient été en députation chez le roi demandèrent des expéditions de la réponse du roi et du décret, et se rendirent sur l'avenue de Sceaux, aux messageries du roi, où ils se firent donner des voitures dans lesquelles ils retournèrent à Paris porter ces décrets à la municipalité.

Depuis ce moment, ce fut un tumulte général dans la salle. Les hommes et les femmes se levaient en criant. Les

uns demandaient que le pain de quatre livres fût fixé à huit sols; d'autres, qu'on mît la viande à six sols la livre. Des motions de toute nature partaient de tous les points de l'Assemblée au milieu des cris de, Vive la nation! et d'imprécations contre les gardes-du-corps et contre la reine. Puis des femmes se levèrent, allèrent embrasser plusieurs députés, et forcèrent l'évêque de Langres, Guillaume de La Luzerne, qui présidait en l'absence de Mounier, de recevoir aussi leurs embrassades. Alors le président, voyant qu'il lui était impossible de rétablir l'ordre, leva la séance.

Dans la ville, le désordre continuait. Les femmes et les hommes à piques ne cessaient de poursuivre et d'insulter les gardes-du-corps qui, comme les autres troupes, avaient reçu l'ordre de ne point faire usage de leurs armes. La générale, battue dans toutes les rues, avait successivement amené sur la place d'Armes la plus grande partie de la garde nationale. Mais beaucoup de gardes nationaux, effrayés de l'exaspération des compagnies réunies par Lecointre et de leurs dispositions hostiles contre les gardes-du-corps, s'étaient retirés.

Après le départ des femmes, Mounier était resté au Château. Il fit part aux ministres de la délibération de l'Assemblée, les chargeant de demander au roi son acceptation pure et simple des articles de la Constitution et de la déclaration des droits. Il leur représenta que dans cet état de trouble, qui pouvait à chaque minute devenir plus alarmant, ils devaient épargner au roi les embarras d'une nouvelle députation; qu'étant chargé, comme président, d'obtenir l'acceptation pure et simple, il lui était impossible d'en différer la demande; qu'il serait dangereux d'hésiter; que le moindre délai serait pris

pour un refus et pourrait allumer la fureur des Parisiens qu'on ne manquerait pas d'en instruire. Il leur dit enfin que si le roi lui accordait cette acceptation, on l'annoncerait au peuple comme un grand bienfait, ce qui diminuerait l'effervescence (1). Le roi réunit de nouveau ses ministres, et Mounier attendit la fin de la délibération.

Dans le reste du palais, tout était dans la plus vive anxiété. Les cris de haine que la populace vomissait contre la reine faisant craindre pour ses jours, on donna des ordres pour préparer son départ et celui du dauphin. Les voitures du roi sortirent des Petites-Ecuries et se présentèrent à la grille de l'Orangerie, tandis que celles de la reine, parties des écuries de la rue de la Pompe, arrivaient à la même heure à la grille du Dragon.

Un poste de la garde nationale, placé par les ordres de Lecointre à chacune de ces grilles, s'opposa à leur sortie de la ville et les força à retourner aux écuries. Du reste, les préparatifs de départ s'étaient faits sans que la reine le sût, et lorsqu'on lui en parla, elle déclara avec énergie qu'elle préférait mourir aux pieds du roi, et qu'elle ne le quitterait jamais.

On venait de recevoir une dépêche de Lafayette, partie dans la matinée, quand il croyait avoir assez d'influence sur la garde nationale de Paris pour l'empêcher de sortir de la capitale. Cette dépêche avait un peu calmé les alarmes; la nuit approchait; la pluie tombait, et l'on espérait que le mauvais temps allait dissiper cette émeute. Le comte d'Estaing vint lui-même pour donner

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

l'ordre à la garde nationale de se retirer. A peine fut-il entré dans la caserne des gardes-françaises que plusieurs gardes nationaux lui reprochèrent de les avoir abandonnés, et l'on alla même jusqu'à le menacer. M. d'Estaing venait de partir, et déjà plusieurs compagnies avaient exécuté l'ordre de se retirer, lorsque Lecointre arriva. Il venait de la municipalité, où il s'était déjà présenté plusieurs fois dans la journée. Depuis le moment où la municipalité avait donné ses pleins pouvoirs à M. le comte d'Estaing pour repousser l'attaque des Parisiens, le général n'était pas revenu. Ne voyant de tous les chefs de la garde nationale que Lecointre, toujours accompagné de quelques-uns de *ses frères de Paris*, elle lui fit remettre l'ordre suivant :

« L'Assemblée municipale laisse M. Lecointre maître de faire tout ce qu'il jugera convenable pour la tranquillité.

« Versailles, 5 octobre 1789.

« Signé : LOUSTONNEAU, *président*. »

Muni de cet ordre, Lecointre vint rejoindre la garde nationale. Il commanda aussitôt à ceux qui restaient de ne quitter qu'après le départ des gardes-du-corps. L'ordre de se retirer avait été donné à toutes les troupes rangées sur la place d'Armes. Le régiment de Flandres quitta la place et se retira dans la cour des Grandes-Ecuries. Les gardes-du-corps défilèrent à leur tour. Une partie prit l'avenue de Saint-Cloud pour se rendre à l'hôtel de Charrost, et le plus grand nombre se dirigea vers l'avenue de Sceaux, pour gagner l'hôtel des Gardes, rue Royale. Ils défilèrent, accompagnés des cris et des huées de la multitude. Les derniers surtout furent accablés d'injures, et l'on alla jusqu'à leur jeter de la boue.

L'un d'eux se retourne alors et tire sur cette foule un coup de pistolet. La garde nationale y répond aussitôt par une décharge qui blesse un cheval et en tue un second. Le garde montant ce dernier, M. de Moucheron, tombe à terre; les femmes l'entourent, s'emparent de lui et menacent de le tuer. Deux officiers de la garde nationale, MM. Durupt de Baleine et Raisin, accourent à son secours, accompagnés de quelques gardes nationaux. Ils s'en emparent, annoncent qu'ils vont le faire juger par un conseil de guerre, le font entrer dans la caserne des gardes-françaises, et le font évader par la rue de la Chancellerie.

Les gardes nationaux qui venaient de tirer sur les gardes-du-corps reviennent à la caserne en demandant des munitions. On oblige le garde d'artillerie, M. de La Tontinière, à donner un baril de poudre. Lecointre fait venir deux canons, on les charge et on les dirige contre l'avenue de Sceaux, pour foudroyer les gardes s'ils voulaient revenir de ce côté.

Au moment où tout ceci se passait, une députation de quarante gardes-du-corps, à la tête desquels était le duc de Luxembourg, était en marche pour se rendre à la caserne des gardes-françaises. Ils étaient sans armes, et venaient pour s'expliquer avec la garde nationale. Ils étaient très-près de la grille de la cour des Ministres, lorsque le comte d'Estaing, qui rentrait, les fit remonter au Château, leur racontant les dangers qu'il venait lui-même de courir et ceux qu'allait affronter la députation si elle continuait sa marche.

Les gardes-du-corps venaient à peine d'arriver à leur hôtel, qu'ils apprirent que le peuple se disposait à les y attaquer. Leur commandant, le duc de Guiche, les

fit remonter à cheval. Ils se dirigeaient au pas vers le Château, par l'avenue de Sceaux, lorsqu'ils furent prévenus des dispositions que venaient de prendre la garde nationale et le peuple. Pour éviter un conflit sanglant, ils se mirent immédiatement au galop, remontèrent la rue de Satory, s'engagèrent en partie dans la rue du Vieux-Versailles, en partie dans la rue de l'Orangerie, et gagnèrent le Château par la rue de la Surintendance (Bibliothèque). Arrivés dans la cour des Ministres, ils s'y rangèrent de nouveau en bataille. Tous les gens à piques et les femmes, furieux qu'ils leur eussent échappé, vinrent se ruer contre la grille en poussant des vociférations, et le poste des suisses fut obligé de garder la grille qu'ils menaçaient de forcer.

La ville avait alors un aspect sinistre. La pluie continuait de tomber et la nuit était très-obscure. Les boutiques étaient fermées, à l'exception des boulangers et de quelques marchands de vin. Tous les habitants étaient renfermés chez eux. Les réverbères placés de distance en distance servaient seuls de guides dans les rues noires et obscures. Elles étaient parcourues par des patrouilles de la garde nationale, par les femmes de Paris et par des hommes déguenillés, armés de bâtons et de piques, frappant à toutes les portes et demandant partout à boire et à manger.

La grande masse de ces gens était toujours sur la place d'Armes, dans la caserne des gardes-françaises dont ils s'étaient emparés après le départ de la garde nationale, dans l'avenue de Paris et autour de l'Assemblée nationale, dont la salle leur servait de quartier général.

Plusieurs gardes-du-corps, après avoir mis leurs che-

vaux aux écuries de l'hôtel de Charrost, allaient rejoindre leurs camarades à l'hôtel des Gardes. Après avoir traversé la cour du Chenil, ils prirent le passage du Grand-Maître. Aperçus par des hommes de Paris, on leur tira quelques coups de fusil. Ceux qui étaient encore à l'hôtel de Charrost, prévenus de ce qui se passait, délibérèrent sur la route à prendre. Ils descendirent alors l'avenue de Saint-Cloud et traversèrent la place d'Armes. Arrivés à la hauteur de l'avenue de Paris, ils furent attaqués par une quantité d'hommes armés de fusils et de piques. Ils se dispersèrent. La plupart se sauvèrent vers le Château et arrivèrent dans la cour des Ministres, mais non sans avoir reçu quelques blessures, et entre autres M. Guéroult de Berville, qui reçut un violent coup de bâton sur la tête au moment où il allait entrer dans la cour.

Entre neuf et dix heures, un aide-de-camp de Lafayette vint annoncer son arrivée prochaine, à la tête de la garde nationale parisienne.

Mounier était toujours resté au Château, attendant la réponse du roi à la délibération de l'Assemblée nationale. Plusieurs fois il fit prévenir le conseil des ministres qu'il allait se retirer, et toujours on l'engageait à attendre.

« Enfin, dit Mounier (1), je fus appelé près du roi; il prononça *l'acceptation pure et simple*. Je le suppliai de me la donner par écrit. Il l'écrivit et la remit dans mes mains... Je revins avec plusieurs députés qui m'avaient attendu. Je crus qu'en entrant dans la salle je retrouverais l'Assemblée, bien persuadé que jamais aucune circonstance n'avait exigé plus impérieusement sa présence et ses délibérations. Quelle fut ma surprise de voir la salle remplie

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

de femmes parisiennes et de leurs compagnons! Mon arrivée parut leur causer une grande satisfaction. Elles me dirent qu'elles m'avaient attendu avec beaucoup d'impatience. L'une d'elles, qui s'était emparée du fauteuil du président, voulut bien me céder la place. Je cherchais vainement des yeux les députés; j'en aperçus seulement quelques-uns qui étaient restés par curiosité, et qui m'apprirent qu'en mon absence on avait porté un décret sur les grains, mais que la foule qui s'était introduite dans la salle avait bientôt causé du tumulte, que le peuple délibérait avec les députés, et enfin qu'il avait fini par vouloir que l'Assemblée diminuât considérablement le prix du pain, de la viande et des chandelles; qu'alors l'Assemblée s'était retirée. »

Il était dix heures. Mounier écrivit aux officiers municipaux (1), les priant de faire battre la caisse dans toutes les rues de Versailles pour avertir les députés de se rendre à l'Assemblée.

Pendant ce temps, il annonça à tout ce peuple l'acceptation faite par le roi des articles de la Constitution. On applaudit avec transport, puis les femmes demandèrent *si cela était bien avantageux, si cela ferait avoir du pain aux pauvres gens de Paris;* qu'en attendant elles mouraient de faim et n'avaient rien mangé de tout le jour. Mounier fit alors chercher tout le pain qu'on put trouver chez les boulangers; on le distribua avec des cervelas, du vin et de l'eau-de-vie. La salle ressemblait alors à une grande salle de festin.

Pendant ce repas, un officier de la garde nationale parisienne vint annoncer à Mounier que Lafayette allait arriver et qu'il se présenterait à l'Assemblée. Mounier chargea alors M. Goui-d'Arcy d'aller au-devant du gé-

(1) Cette demande est écrite sur un petit morceau de papier qui se trouve dans la collection d'autographes de la Bibliothèque de la ville de Versailles. (*Voir le fac-simile.*)

néral et de lui faire connaître l'acceptation donnée par le roi, afin qu'il en instruisît ses troupes.

Aussitôt qu'on sut au Château l'arrivée de la garde nationale parisienne, on donna l'ordre aux gardes-du-corps, pour éviter toute espèce de conflits, de quitter la cour des Ministres et de se rendre sur la terrasse, en face de l'appartement de la reine.

Pendant l'absence du duc de Guiche qui était remonté au Château pour demander des ordres, le marquis de Vilaines avait pris le commandement; il fit porter l'escadron sur le Tapis-Vert, en laissant quelques vedettes sur les terrasses. Le duc de Guiche était resté au Château jusqu'à deux heures du matin sans pouvoir obtenir aucun ordre. Cependant le comte d'Estaing lui avait dit qu'il ne croyait pas que les gardes pussent sans danger rentrer dans leur hôtel avant le jour. Il alla, sur cet avis, retrouver les gardes, et les fit retirer à Trianon pour y passer la nuit.

Quand Lafayette arriva, il était près de minuit. Entré à l'Assemblée, où il parut étonné de trouver plus d'hommes et de femmes venus de Paris que de députés, il dit à Mounier qu'on pouvait être rassuré sur les suites de cet événement, que plusieurs fois il avait fait jurer à ses troupes de rester fidèles au roi et à l'Assemblée nationale, de leur obéir, de ne faire et de ne souffrir aucune violence.

« Je lui demandai, dit Mounier (1), quel était l'objet d'une pareille visite, et ce que voulait son armée. Il me répéta que, quel qu'eût été le motif qui avait déterminé sa marche, puisqu'elle avait promis d'obéir au roi et à l'Assemblée nationale, elle n'imposerait aucune loi; que cependant, pour contribuer à calmer le mé-

(1) Faits relatifs à la dernière insurrection.

contentement du peuple, il serait peut-être utile d'éloigner le régiment de Flandres, et de faire dire par le roi quelques mots en faveur de la cocarde patriotique. »

Il se retira ensuite pour aller chez le roi. Les appartements du Château étaient remplis de monde ; on attendait avec anxiété l'arrivée du général, et l'on cherchait à lire sur son visage si ses dispositions étaient hostiles ou pacifiques. Il traversa d'un air calme, accompagné de deux commissaires désignés par la commune de Paris, et entra immédiatement dans le cabinet du roi. Il lui rendit compte de tout ce qui était arrivé et de la disposition de son armée, et en reçut l'ordre de faire prendre par la garde nationale parisienne les postes occupés autrefois par les gardes-françaises, les gardes-du-corps, les suisses et les cent-suisses devant conserver les leurs. Il retourna à la tête de sa colonne pour faire exécuter cet ordre, et la garde nationale s'empara aussitôt des postes qui lui étaient confiés.

Lafayette venait de quitter Mounier quand celui-ci fut prévenu que le roi désirait qu'il se rendît au Château avec le plus grand nombre possible de députés. Un bon nombre, avertis par le tambour, étaient arrivés. Mounier les réunit et se rendit avec eux chez le roi, à travers la garde parisienne.

« J'avais désiré, leur dit le roi, d'être environné des représentants de la nation, et de pouvoir profiter de leurs conseils au moment où je recevrais M. de Lafayette; mais il est venu avant vous, et il ne me reste plus rien à vous dire, sinon que je n'ai point eu l'intention de partir, et que je ne m'éloignerai jamais de l'Assemblée nationale. »

Après ces paroles du roi, les députés retournèrent à l'Assemblée.

« Nous passâmes, dit un député (1), au milieu de deux lignes de troupes, à huit hommes au moins de hauteur; ces deux lignes prenaient de la grille de la cour de Marbre jusqu'à celle des Menus, et peut-être plus loin. »

Le président pria les étrangers qui remplissaient la salle de se retirer dans les galeries, mais beaucoup restèrent malgré cela mêlés aux députés. Pour ne pas rester inactive, l'Assemblée discuta des lois criminelles. Ces discussions ennuyaient probablement beaucoup de ces femmes et de ces hommes qui n'y comprenaient rien; elles furent tout à coup interrompues par de violents cris : *Du pain, du pain, et pas tant de longs discours!* — *Je voudrais bien savoir*, s'écria Mirabeau d'une voix de tonnerre, *pourquoi l'on se donne les airs de nous dicter ici des lois*. On applaudit, et la discussion continua.

Pendant ce temps la garde parisienne, harassée de fatigue, couverte de boue et les habits traversés par la pluie qui n'avait cessé de tomber, cherchait partout des asiles. Les habitants de Versailles n'ayant aperçu, pendant tout le jour, que des hommes déguenillés et de mauvaise mine et des femmes de la même espèce, heureux de voir enfin des visages calmes et honnêtes, les reçurent avec joie et en logèrent beaucoup. Mais à cette heure il était difficile de se faire ouvrir les maisons, et le plus grand nombre fut obligé de chercher un refuge dans les églises. Saint-Louis, Notre-Dame, les Récollets en reçurent une grande partie. Le bataillon des Feuillants alla loger à l'hôtel des Fermes, rue Saint-François (de Gravelle) (2). Celui des Petits-Pères vint occuper l'hôtel des Gardes-du-Corps. Une vingtaine de

(1) M. de la Châtre.
(2) Voir n° 22, pl. 1.

gardes y étaient restés. Quand le bataillon se présenta pour y passer la nuit, M. de Saint-Georges, qui commandait l'hôtel, fit ouvrir les portes, fit faire du feu dans les salles, fit donner à manger aux gardes nationaux et les reçut avec cordialité.

La nuit avançait, il était près de trois heures du matin, les gardes nationaux de Paris s'étaient emparés des postes, faisaient des patrouilles dans la ville, et ceux qui n'étaient pas de service se reposaient. Les femmes et les hommes à piques s'étaient endormis dans la salle de l'Assemblée nationale, dans la caserne des gardes françaises qu'ils avaient envahie, dans les cabarets, ou ils avaient cherché un refuge dans les rues éloignées de la ville ; le calme paraissait établi. Lafayette vint alors à l'Assemblée, donna les assurances les plus positives du bon ordre et de la tranquillité générale, et le président leva la séance, en la renvoyant au lendemain, à onze heures du matin.

Dès que Lafayette sut que la garde nationale s'était établie dans l'hôtel des Gardes-du-Corps, il alla trouver le comte de Luxembourg et le marquis d'Aguesseau, et, les prévenant de ce qui venait d'arriver, leur fit sentir que la rentrée des gardes à Versailles était impossible, et qu'ils devaient même éviter de se laisser surprendre.

Aussitôt le comte de Luxembourg leur dépêcha par les jardins un garde, qu'il fit habiller en bourgeois, pour leur annoncer cette nouvelle. Indécis sur ce qu'ils devaient faire, ils se hâtèrent de quitter Trianon où ils auraient pu être surpris, et gagnèrent la route de Rambouillet.

Ils suivirent lentement cette route, espérant toujours recevoir quelques ordres. Arrivés devant Rambouillet,

les habitants refusèrent de les recevoir, prétextant qu'ils étaient suivis de l'armée parisienne, qui pourrait mettre tout à feu et à sang dans la ville. Ils furent obligés d'aller à Saint-Léger, et ne revinrent que le lendemain à Rambouillet.

En sortant de l'Assemblée nationale, Lafayette se rendit chez le roi. Il était couché. Alors le général remonta à cheval et parcourut la ville. Tout y était tranquille. Il revint ensuite au Château et resta chez M. de Montmorin jusqu'à plus de cinq heures du matin. En sortant, il s'assura de nouveau de l'état de la ville et du Château, puis il se retira à l'hôtel de Noailles, rue de la Pompe (1), où se trouvaient le duc d'Aumont, major général de la garde nationale, et l'état-major de cette garde, et se jeta sur un lit pour prendre quelques instants d'un repos bien mérité, depuis près de dix-sept heures qu'il était à cheval.

Dans les dépositions faites dans l'enquête du Châtelet sur ces journées, on trouve une conversation qui montre quel faible empire les chefs de la garde nationale avaient sur leur troupe, quelles étaient leurs espérances en venant à Versailles, et que nous croyons bon de rapporter ici.

Aussitôt après son arrivée à Versailles, Lafayette envoya son état-major à l'hôtel de Noailles, où il établissait son quartier général. L'entrée de l'état-major dans l'hôtel fit beaucoup de bruit et réveilla un capitaine d'infanterie, nommé Chauchard, qui y demeurait. Il se leva, mit la tête à la fenêtre, et ayant aperçu deux gardes nationaux en sentinelle à la porte de l'hôtel, il descendit pour prendre des informations. Comme il allait entrer chez le concierge, il en vit sortir M. de Gouvion. Celui-ci voyant

(1) Voir n° 20, pl. 1.

son étonnement : « Hé quoi! mon ami, lui dit-il, vous êtes étonné de me voir ici ! » Alors M. Chauchard lui ayant demandé ce que tout cela voulait dire : « Cela veut dire, lui répondit-il, que vous avez besoin de secours ; que vous en avez demandé et que nous vous en avons amené. Nous sommes ici à la tête de vingt mille hommes. » Puis, gagnant le fond de la cour, M. de Gouvion lui dit : « Actuellement, que me demandez-vous? — Je vous demande, mon ami, de me dire comment tout cela finira. — Vous me faites là une grande question ; si vous m'aviez demandé ce matin par où je finirais, je vous aurais dit que je finirais par être pendu ; car, pendant trois heures, je m'étais arrangé pour cela. » Et il lui rendit compte de tout ce qui s'était passé à Paris le lundi matin. « Et M. de Lafayette? ajouta M. Chauchard. — Il a couru au moins autant de risques que moi; il est ici. » Et comme M. Chauchard lui montrait son étonnemement, en disant : « Comment! M. de Lafayette est venu avec tout ce monde-là pour faire le roi prisonnier ! » M. de Gouvion lui répondit : « Il a bien fallu qu'il y vînt, on l'y a forcé. » Et il ajouta : « Mais pourquoi la Cour ne s'en est-elle pas allée? —Vous avez envoyé un courrier à la Cour, qui a annoncé que l'Hôtel-de-Ville était repris, que M. de Lafayette commençait à être maître des troupes, et que la tranquillité se rétablissait à Paris. » Ce à quoi M. de Gouvion répondit : « Vous devez avoir reçu par un courrier, sur les neuf heures du soir, avis que le désordre s'était remis dans les troupes, et que M. de Lafayette marchait à leur tête; au reste, les gardes-françaises sont contents, les postes sont repris, nous repartirons demain matin, et le roi sera maître d'aller où il voudra et de faire ce

qui lui plaira. » Espérance que fit bientôt évanouir la journée du lendemain.

Le 6 octobre, à cinq heures du matin, tout était calme dans Versailles et dans le Château, ainsi que le constatent les visites de Lafayette, les patrouilles de la garde nationale dans la ville, et des cent-suisses dans les cours du Château ; et à cinq heures trois quarts, tout y était dans le désordre le plus affreux.

Pour comprendre l'invasion du Château qui va avoir lieu, il faut expliquer certaines particularités.

Pendant la journée du 5, toutes les grilles du Château avaient été constamment fermées et gardées en dedans par des gardes-du-corps, en sorte que le peuple n'avait pu s'y introduire. Il n'en fut pas ainsi le lendemain.

Lorsque les gardes-françaises faisaient leur service auprès du roi, ils étaient chargés principalement de la garde de la grille de la cour des Ministres ou cour d'entrée, de celle de la cour des Princes, et des dehors du Château du côté des jardins. Pour faciliter leur service, on était dans l'usage de laisser ouvertes la grille de la grande cour, celle des Princes et les portes du bas de l'escalier des Princes, par où ils passaient dans le parc pour relever leurs sentinelles. Quand il fut décidé dans la nuit du 5 que les anciens gardes-françaises, faisant partie de la garde nationale parisienne, reprendraient leurs postes, les grilles des Ministres et des Princes furent ouvertes comme autrefois.

Vers cinq heures et demie, un grand nombre de femmes, couchées, pendant la nuit, dans la caserne des gardes-françaises, se répandirent dans la place d'Armes. Plusieurs d'entre elles se hasardèrent à entrer dans la cour des Ministres, dont la grille était gardée par deux gardes

nationaux qui ne s'opposèrent point à leur entrée. Voyant ouverte la grille des Princes, gardée par des gardes nationaux, elles la franchirent et entrèrent dans le parc par le bas de l'escalier des Princes. Bientôt la place d'Armes se couvrit d'hommes à piques et de femmes venant de tous côtés. La plupart suivirent les premières femmes et vinrent se placer sous les fenêtres de l'appartement de la reine. Le bruit qu'elles firent réveilla cette princesse. Elle sonna sa femme de chambre, Mme Thibault. Celle-ci était déjà allée voir ce qui occasionnait ce bruit. Mme Thibault lui ayant dit que c'étaient les femmes de Paris qui, n'ayant pas probablement trouvé à coucher, se promenaient, cette réponse parut tranquilliser la reine. Mme Thibault se retira, et la reine resta dans son lit.

Toute cette horde d'hommes déguenillés et à mine féroce, arrivés de Paris dans la journée de la veille, parut alors de toutes parts. Armés de piques, de sabres, de fusils et de pistolets, ils envahirent la cour des Ministres en poussant des cris de vengeance contre les gardes-du-corps et contre la reine. Le major des gardes-du-corps, M. d'Aguesseau, fit placer plusieurs gardes au passage des Colonnades donnant entrée de la cour des Princes dans la cour Royale. Mais, en trop petit nombre pour s'opposer à la masse du peuple qui se précipitait par ce passage, ils furent bientôt repoussés. L'un d'eux, M. de Lisle, fut saisi par eux et aurait infailliblement été tué sans un garde national de Paris qui le prit sous sa protection et put le soustraire à leur rage. Tous ces forcenés se précipitèrent alors dans la cour Royale en poussant d'horribles cris. Une partie se porta vers la voûte de la Comédie, où la sentinelle de la porte des appartements de Mesdames eut la présence

d'esprit d'entrer dans le vestibule et de gagner les appartements du roi. L'autre partie, apercevant le garde qui était à la grille de la cour Royale, se précipita sur lui. En un instant, ce garde, nommé Deshuttes, fut désarmé, accablé de coups, percé de coups de piques et de sabres, et traîné mourant jusqu'au bas de la cour des Ministres. Au milieu de tous ces misérables, on remarquait un homme de haute taille, ayant une longue barbe noire, couvert d'une espèce de jaquette portant une sorte de plaque blanche de chaque côté, coiffé d'un long chapeau pointu et armé d'une hache. Cet homme, qui servit plusieurs fois de modèle à l'Académie de peinture, était chiffonnier de son état et se nommait Nicolas Jourdan. Nicolas fendit la foule, arriva près du malheureux garde, posa son pied sur sa poitrine et lui trancha la tête avec sa hache. Cette tête fut placée sur-le-champ au bout d'une pique et promenée en triomphe dans la ville, pendant que le corps, porté près de la caserne des gardes-françaises, était jeté sur la paille.

Tandis que cette horrible scène se passait dans les cours, la bande de forcenés, dirigée d'abord vers la voûte de la Comédie, était revenue sur ses pas et attaquait la porte de l'escalier de marbre. Les deux cent-suisses qui la gardaient furent désarmés, et la foule se précipita dans l'escalier. Les gardes, repoussés de la Colonnade, étaient accourus prévenir leurs camarades, et lorsque la populace arriva au haut de l'escalier, elle trouva sur le palier les gardes venus des salles du roi et de la reine. M. de Miomandre de Sainte-Marie, l'un d'eux, descendit trois ou quatre marches : « Mes amis, leur dit-il, vous aimez votre roi, et vous venez l'inquiéter jusque dans son palais ! » Sans lui répondre, les pre-

miers se jettent sur lui, le tirent à eux par sa bandoulière, et cherchent à le prendre par les cheveux. Alors ses camarades, le tirant de leur côté par son habit, lui font remonter les marches. Un des hommes du peuple saisit son mousqueton, et ce n'est que par une violente secousse qu'il se débarrasse de lui. Les gardes, voyant qu'ils ne peuvent résister à cette foule, s'enferment les uns dans la salle du roi, les autres dans la grande salle (salle du Sacre). Tous ces gens se précipitent alors sur la porte de cette salle, et parviennent bientôt à briser un panneau du bas. Les gardes purent placer un grand coffre à bois devant ce trou, ce qui empêcha les envahisseurs d'entrer. Pendant ce temps, la porte de la salle des gardes de la reine venait de céder à leurs efforts. Ils s'y précipitent furieux, entrent par la porte de communication dans la grande salle, tombent sur les gardes, dont plusieurs peuvent se sauver et aller rejoindre leurs camarades dans la salle du roi; mais l'un d'eux, M. de Varicourt, frappé par derrière, tombe sanglant. Ils s'en emparent, lui font descendre l'escalier, le traînent par la grille des Princes dans la cour des Ministres. Là, au milieu d'une populace féroce qui demande sa mort, il tombe à terre accablé de coups. Il vivait encore et se débattait contre ses assassins, quand Nicolas, qui reçut le surnom de coupeur de têtes, accourt, et, de sa hache encore teinte du sang de son camarade, lui tranche la tête qui, placée au bout d'une pique, va rejoindre, nouveau trophée, celle du malheureux Deshuttes. On traîne ensuite son corps sur le pavé, et on le jette sur la paille auprès de celui de son camarade.

Au moment où le peuple venait de forcer la porte de la salle de la reine, l'un des gardes, M. du Repaire, en-

tendant les cris que l'on poussait contre la reine, vint se placer en sentinelle à l'entrée de ses appartements. Aussitôt qu'on l'aperçut, hommes et femmes se ruèrent sur lui. Ils le saisirent par sa bandoulière, le jetèrent sur le parquet et le traînèrent ainsi jusqu'à la porte du grand escalier, en le menaçant de lui couper le cou. Là, un de ces hommes voulut lui plonger une pique dans la poitrine. Du Repaire saisit avec force la pique entre ses mains, et l'autre, la tirant violemment à lui, le relève sur son séant. Alors, avec l'énergie que donne le désespoir, il désarme son adversaire. Puis, faisant usage de la pique, il pare les coups qu'on lui porte, et, apercevant entr'ouverte la porte de la salle du roi, il parvient à s'y rendre ; deux de ses camarades le saisissent par son habit et le font entrer tout meurtri dans cette salle. Au moment où la porte se refermait, un coup de pistolet, tiré probablement sur lui, renverse un de ses assaillants.

Pendant l'irruption du peuple dans la salle des gardes, M. de Miomandre s'était réfugié dans l'embrasure d'une croisée de la grande salle. Aussitôt que de là il vit M. du Repaire renversé et traîné vers le grand escalier, il accourut reprendre sa place. Ouvrant rapidement la porte de la première antichambre, il aperçut Mme Thibault, la première femme de chambre de la reine, qui, elle aussi, effrayée du bruit qu'elle entendait, ouvrait la porte de la pièce où elle se trouvait pour en connaître la cause : « Faites sauver la reine, lui cria-t-il, on en veut à ses jours. » Et il referma la porte, pendant que de leur côté Mme Thibault et Mme Augué, autre femme de chambre de la reine, fermaient leur porte et poussaient les verrous. Un groupe de ces brigands vint alors sur lui ; l'un d'eux lui lança un coup de pique qu'il put

parer ; mais cet homme, reprenant sa pique du côté du fer, lui donna par l'autre bout un coup qui le terrassa ; alors un soldat, un de ses assaillants, prit son fusil par le petit bout, et, avec la crosse, lui asséna sur la tête un coup qui l'étourdit et fit jaillir le sang. Le croyant mort, l'un d'eux le dépouilla de sa montre, et tous regagnèrent la grande salle pour prendre les armes des gardes-du-corps. M. de Miomandre, revenu à lui et ne voyant plus personne dans la salle, se traîna vers le palier et put rejoindre ses camarades dans la salle du roi, d'où il arriva à l'Œil-de-Bœuf.

Pendant que tous ces gens s'occupaient dans la grande salle à prendre les armes des gardes-du-corps, M. de Virieu et quatre autres gardes entrent rapidement dans la première antichambre de la reine et referment la porte sur eux. La porte de la deuxième antichambre avait été fermée aux verrous par les femmes de chambre de la reine, comme on l'a vu. Ils frappèrent. Mais Mme Augué, ne sachant à qui elle avait affaire, ne voulait pas ouvrir. Enfin, après avoir parlementé par le trou de la serrure et s'être fait reconnaître, ils finirent par entrer. Une fois dans cette antichambre, ils se mirent en devoir d'en défendre l'entrée contre toute agression.

Mme Thibault était auprès de la reine. Aussitôt après le cri de M. de Miomandre, elle avait fait lever la reine, lui avait passé ses bas, un jupon, et lui avait jeté un mantelet sur les épaules. A peine les gardes venaient-ils d'entrer dans l'antichambre, qu'elle sortit, suivie de ses deux femmes de chambre, par la petite porte du pied de son lit, prit le couloir qui conduit à l'Œil-de-Bœuf, frappa à la porte de cette salle, que les valets de pied du roi lui ouvrirent, et passa chez le roi.

Le roi s'était mis au lit vers les deux heures du matin. Son premier valet de chambre, Thierry de Ville-d'Avray, était, suivant l'usage, couché dans sa chambre : « Je fus réveillé sur les six heures du matin, dit Thierry dans sa déposition, par des cris épouvantables ; je me levai, et j'aperçus dans l'obscurité le roi qui se levait de son côté. J'allai à la première fenêtre du cabinet de la Pendule, j'y vis des femmes en grand nombre, et des gens armés et habillés de toutes façons se précipiter à flots dans l'escalier qui monte à l'appartement de la reine. Le roi, qui s'était rendu à la même fenêtre, fut témoin, comme moi, de ce cruel spectacle. » Le duc de Luxembourg entra chez le roi et plaça des gardes aux portes. Le roi passa rapidement un pantalon, et, presque en déshabillé, descendit dans le couloir qui va sous les appartements, et qu'on nomme le passage du roi pour se rendre chez la reine (1). Elle venait de se sauver par le couloir du haut.

Quand il parut dans sa chambre, il n'y trouva que les gardes qui y étaient entrés après le départ de la reine. Il leur demanda avec empressement et d'un air fort inquiet où était la reine ; et lorsqu'ils lui eurent assuré qu'elle était passée chez lui, il les quitta promptement, prit alors le même chemin qu'avait suivi la reine, et la rejoignit dans sa chambre à coucher.

Au même moment où la reine se sauvait ainsi, M. le comte de Saint-Aulaire, effrayé pour le dauphin, alla réveiller Mme de Tourzel, sa gouvernante, et, lui racontant tout ce qui se passait, lui dit qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour porter le dauphin chez le roi.

(1) Voir pl. 3.

Mme de Tourzel jeta sur elle un léger vêtement, et, prenant le dauphin dans ses bras, gagna l'Œil-de-Bœuf par les petits escaliers, et arriva en même temps que le roi dans son appartement.

Craignant aussi pour les jours de Madame Royale, le roi et la reine, ne se fiant qu'à eux-mêmes de cette délicate mission, descendirent par les mêmes escaliers chez leur fille, et ne respirèrent librement que quand toute la famille fut réunie dans la chambre du roi.

Le détachement de la garde nationale parisienne, qui avait passé la nuit dans l'église des Récollets (1), fut le premier averti de ce qui se passait au Château. Il arriva rapidement, sous la conduite de son commandant, le docteur Gondran, et se rangea dans la cour de Marbre, sous les fenêtres du roi, pour défendre de toute attaque cette partie du Château. C'était au moment où M. du Repaire se réfugiant dans la salle des gardes du roi, on venait de tirer un coup de pistolet qui avait tué l'un des agresseurs.

« A peine arrivés, on apporta, dit M. Gondran dans sa déposition, le cadavre d'un ouvrier qui avait le crâne emporté. On lui posa la tête sur le haut de l'escalier de la cour de Marbre et les pieds vers le fond de la cour, et conséquemment sous les yeux de toute ma compagnie. Peu de temps après, un garde-du-corps fut amené par la populace, qui lui fit faire le tour de la cour de Marbre, et le conduisit ensuite près du cadavre, avec la démonstration de le sacrifier sur ce cadavre en expiation de l'assassinat de cet ouvrier, qu'ils disaient tous avoir été commis par un garde-du-corps qui l'avait tiré du haut de l'escalier de Marbre. L'apparence du crime qui allait être commis sur la personne de ce garde-du-corps me fit crier : *Souffrirez-vous qu'on commette un assassinat sous vos yeux ?* Tous s'écrièrent que non ; ils sautèrent avec moi

(1) Voir n° 25, pl. 1.

sur la bande de brigands, enlevèrent le garde-du-corps de leurs mains et le firent passer en sûreté dans les appartements du roi, où quelques-uns le conduisirent. »

Après les actes de cruauté commis sur les gardes des appartements de la reine, tous les efforts de la bande, qui avait envahi l'escalier de Marbre, se portèrent sur la salle des gardes du roi, où la plupart de ceux-ci s'étaient réfugiés. Les gardes, voyant que la porte allait céder sous leurs coups, se réfugièrent dans la salle de l'Œil-de-Bœuf, et amoncelèrent contre la porte tous les meubles qu'ils purent trouver sous leurs mains. Ils furent rejoints dans cette salle par les gardes disséminés dans les autres parties du Château, et s'apprêtèrent à se défendre. La porte de la salle du roi avait en effet cédé sous les coups des bandits; ils avaient envahi les autres salles et frappaient à coups redoublés contre la porte de l'Œil-de-Bœuf. Ils avaient déjà brisé des meubles, ouvert les fenêtres, et s'apprêtaient à les jeter dans la cour, lorsque le docteur Gondran fit avancer sa troupe, et, les faisant mettre en joue, menaça de les fusiller s'ils ne rentraient pas à l'instant.

« Alors, dit-il (1), je donnai l'ordre à ma troupe de me suivre, et montai l'escalier de Marbre, l'épée à la main, fis rebrousser les pillards qui emportaient des effets, fis déposer le tout dans la salle des gardes-du-corps, d'où ils avaient été enlevés, et de suite je m'emparai de la police depuis le bas de l'escalier de Marbre jusqu'à l'antichambre du roi, dite l'Œil-de-Bœuf.

De ce moment, tout rentra dans l'ordre dans l'intérieur du Château.

Les gardes-du-corps renfermés dans l'Œil-de-Bœuf,

(1) Même déposition.

qui, un instant avant, entendaient pousser contre eux des cris de mort, furent d'abord étonnés du silence qui leur succéda. Puis, rassurés par les paroles de paix que leur adressait le commandant de la garde nationale, ils ouvrirent, et les gardes nationaux, les plaçant au milieu d'eux, les assurèrent qu'ils les protégeraient au péril de leur vie.

A peine le général Lafayette venait-il de se jeter sur un lit de repos, qu'il est réveillé par l'annonce de l'invasion du Château. Impatient de savoir ce qui se passe, il ne se donne pas le temps d'attendre un cheval et court à pied vers le lieu du désordre. Il arrive au moment où la compagnie du capitaine Gondran s'emparait des appartements. Il envoie pour le soutenir la compagnie des grenadiers de l'Oratoire. Un cheval lui étant alors amené, il courut au milieu des groupes d'hommes et de femmes, réunissant les gardes nationaux et leur faisant protéger les gardes-du-corps isolés, dont ces groupes s'étaient emparés. Dans ce moment, la garde nationale parisienne commençait à arriver de toutes parts. Le bataillon des Feuillants, qui avait passé la nuit à l'Hôtel-des-Fermes, rue Saint-François, fut un des premiers réunis sur la place d'Armes.

La nouvelle des massacres du Château se répandait dans la ville, et les massacreurs, chassés du palais, se répandaient de tous côtés. Quelques gardes-du-corps, de ceux qui étaient restés à l'hôtel, voulurent rejoindre leurs camarades au Château. L'un d'eux, M. de Lukerque, poursuivi par quelques-uns de ces hommes, est saisi rue de l'Orangerie, meurtri de coups, et délivré de leurs mains par des gardes nationaux accourus de l'hôtel à son secours. Deux autres gardes-du-corps, M. Vaquier-Dela-

motte et M. d'Aubiac, qui étaient parvenus jusqu'à la rampe de l'avenue de Sceaux, sont saisis par plusieurs groupes de furieux qui les séparent, les frappent, et poussent contre eux des cris de mort. M. Doazant, capitaine d'une compagnie du bataillon des Feuillants, les aperçoit; il accourt, suivi de plusieurs gardes nationaux; ils écartent la foule à coups de crosse, s'emparent des deux gardes-du-corps et les placent au milieu du bataillon et sous le drapeau. Un autre garde-du-corps, M. de Raymond, saisi par un groupe d'hommes et de femmes, fut dépouillé de ses habits, traîné vers la caserne des gardes-françaises, et ne dut son salut qu'à plusieurs gardes nationaux qui le défendirent contre les attaques de ces forcenés. Trois autres gardes-du-corps, protégés par la garde nationale, échappèrent encore à la fureur de la foule et purent arriver sous les drapeaux du bataillon des Feuillants.

Lafayette courait de tous côtés, stimulant l'ardeur de ses troupes pour réprimer le désordre et sauver les gardes-du-corps des mains de leurs assassins. Au moment où le bataillon de garde nationale qui avait passé la nuit à l'hôtel des gardes sortait de cet hôtel, les gardes-du-corps, au nombre de seize, qui s'y trouvaient, voulurent les suivre. Bientôt séparés par la foule, les cris les plus sinistres s'élevèrent autour d'eux. Déjà quelques-uns avaient été frappés par les hommes à piques, lorsque Lafayette, volant à leur rencontre, harangue le peuple, donne le temps à ses grenadiers d'arriver, de les entourer et de les soustraire à sa fureur. Les grenadiers les font entrer ensuite par l'avenue de Sceaux dans les Petites-Écuries, où ils restent jusqu'au départ du roi.

Les gardes-du-corps leur échappant partout, grâce à l'énergie de la garde nationale, les brigands se rejetèrent sur ce qui leur appartenait. Une bande de ces hommes, la plupart déguenillés, armés de piques, de fusils, de bâtons et de toutes sortes d'outils, envahirent l'hôtel des gardes, pillèrent tous les effets qu'ils y rencontrèrent, et s'emparèrent des armes et des chevaux. Au même moment, une autre bande entrait à l'hôtel de Charrost, et l'on voyait ressortir les hommes qui la composaient, les uns coiffés des chapeaux des gardes, couverts de leurs armes, et un grand nombre montés sur leurs chevaux. La garde nationale, d'après les ordres de Lafayette, se porta rapidement sur tous ces points, fit évacuer ces hôtels, restituer les objets volés, reprit les chevaux et les fit rentrer à la grande écurie du roi, où ils restèrent sous sa garde.

D'autres scènes se passaient dans la ville. On a vu que MM. du Repaire et de Miomandre, quoique blessés, avaient pu se sauver des mains de leurs assassins et gagner la salle des gardes du roi. Tous deux inutiles à leurs camarades, à cause de leurs blessures, sortirent de l'Œil-de-Bœuf par la porte donnant sur la galerie des Glaces. A la porte de cette galerie donnant chez le roi, le suisse des douze, qui gardait cette porte, prêta à M. de Miomandre un bonnet de laine et une redingote grise. Les deux gardes suivirent un autre suisse qui leur ouvrit les portes jusqu'au corridor de la Chapelle. Là, ils descendirent l'escalier qui conduit dans la cour de la Chapelle et entrèrent dans une cuisine, où deux femmes leur donnèrent des secours. M. de Miomandre eut alors une faiblesse qui dura quelques instants. Pendant ce temps, M. du Repaire put se procurer un habit de do-

mestique, à l'aide duquel il sortit sans être reconnu. Il gagna Saint-Cloud, où il arriva chez un de ses amis, exténué de fatigue. M. de Miomandre, revenu de sa faiblesse, voulut prendre une chaise à porteurs pour se rendre à l'Infirmerie royale (Hôpital civil). Mais, sur l'observation d'un garde-suisse des dangers qu'il allait courir, s'il sortait ainsi, et ne pouvant plus rentrer dans la cuisine qu'on avait fermée, il s'enfonça sous une voûte où, trouvant ouverte une porte de cave, il entra et s'assit sur les marches. Peut-être serait-il resté là fort longtemps s'il n'eût pas été aperçu d'un aide de cuisine du duc de Mouchy, qui en avertit le prince de Poix. On le fit alors entrer dans une chambre obscure, où le chirurgien du prince vint le panser. Enfin, le soir, à neuf heures, il put être transporté sans crainte à l'Infirmerie.

Pendant que la populace massacrait les gardes-du-corps dans la cour des Ministres, M. de Savonnières, qu'on savait dans l'appartement de M. de La Luzerne, ne fut point oublié. Des hommes à piques voulurent, à plusieurs reprises, forcer les portes du ministre, et quand le docteur Voisin vint le matin pour panser le blessé, les domestiques lui firent part de leurs craintes. Sans perdre un instant, le docteur lui fit prendre des habits de domestique, le fit mettre dans une chaise à porteurs, descendre dans la rue opposée à la cour des Ministres, et l'accompagna lui-même jusqu'à l'Infirmerie. Plusieurs fois rencontrés dans la route par des gens de mauvaise mine qui demandèrent si ce n'était pas un garde-du-corps, les porteurs répondirent que c'était un pauvre que l'on menait à la Charité. Arrivés à l'Infirmerie, M. Voisin l'annonça comme un domestique et le fit pla-

cer dans les salles des pauvres. Heureuse précaution, car, au même instant, arrivait une bande de ces massacreurs armés de piques, de sabres et de fusils, qui voulaient entrer pour voir, disaient-ils, s'il y avait des gardes-du-corps. Il y en avait en ce moment quatorze à l'Infirmerie. La supérieure, sœur Favier, femme énergique et intelligente, sut les retenir assez longtemps en leur demandant des renseignements sur ce qui se passait et en leur faisant donner à boire. Pendant ce temps, elle fit prévenir les gardes, dont plusieurs se sauvèrent par le jardin du couvent des Ursulines (Lycée), et reçurent asile chez les religieuses; d'autres purent se cacher dans la maison; les plus malades furent couchés dans les salles des pauvres, et, grâce à son courage et à sa présence d'esprit, elle put les soustraire tous à la fureur de ces gens.

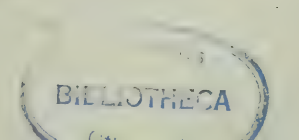
On pense bien qu'au milieu de ce désordre, les cadavres des deux gardes décapités ne furent guère respectés.

« On les mit tous deux le long de la tente, dit un témoin, le sieur Borg (1); on les couvrit de paille; on ne les fit pas garder; à chaque instant des femmes et des hommes venaient contenter leur barbare curiosité, en levant la paille qui couvrait ces cadavres, leur donnant des coups de pied, et arrachant des morceaux de leurs habits comme pour servir de monument à leur victoire, s'excitant les uns les autres à en faire autant. »

Enfin la garde nationale, par son zèle et son énergie, mit fin à toutes ces horreurs.

Tous ceux qui habitaient dans le palais étaient accourus, et les appartements étaient remplis de monde. Le

(1) Déposition.



général Lafayette était venu tranquilliser le roi sur le sort de ses gardes, qui étaient tous alors sous la protection de la garde nationale. Louis XVI avait voulu aller remercier lui-même ceux des gardes nationaux qui avaient sauvé la vie à ses gardes dans le Château. Il les complimenta sur leur belle conduite et leur fit prêter serment de fidélité, ainsi qu'au corps des officiers du régiment de Flandres qui venait d'entrer à l'Œil-de-Bœuf.

Rien de plus pénible que l'aspect de la famille royale en ce moment. Le roi seul, conservant sa sérénité, venait de réunir son conseil et était avec ses ministres. Dans la chambre du roi se tenait tout le reste de la famille. Monsieur et les princesses, consternés, ne soufflaient mot. La reine, debout à l'encoignure d'une fenêtre, regardait cette foule encombrant les cours; à sa droite, Madame Elisabeth; à sa gauche, Madame Royale, et devant elle, debout sur une chaise, le dauphin. L'enfant, tout en caressant les cheveux de sa sœur, dit à la reine : « *Maman, j'ai faim.* — Prenez patience, mon fils, lui dit-elle les larmes aux yeux, tout cela va bientôt cesser. »

Les cours étaient remplies des bataillons de la garde nationale et d'une foule de peuple. Lafayette engagea le roi à venir se présenter au balcon. Ecoutons ce qu'il dit lui-même de ce moment (1) :

« Je me rendis avec le roi et une partie de la famille royale sur le balcon, d'où je parlai au peuple; l'expérience m'ayant appris à discerner les sentiments du peuple parisien, qui peut quelquefois être égaré, mais qui aime à entendre la voix de la raison et de l'honneur, d'avec les efforts de quelques factieux payés ou intéressés au désordre, et que dans tous les grands mouvements il est

(1) Déposition.

aisé de distinguer. Je me rappelle avoir parlé dans cette occasion des projets que quelques factieux pouvaient concevoir, et qui étaient étrangers, nuisibles même à la révolution et à la cause de la liberté. Un des motifs de cette réflexion était le souvenir des propos que j'avais entendus le lundi à la Grève, où quelques soldats, en pressant le départ pour Versailles, avaient prononcé le mot de conseil de régence et autres expressions qui me paraissaient dans leurs bouches n'être que des répétitions de ce qu'ils pouvaient avoir entendu. »

Cette curieuse déposition de Lafayette montre bien qu'il ne croyait pas le duc d'Orléans étranger au mouvement qui venait d'avoir lieu.

La reine était encore avec ses enfants à la fenêtre de la chambre du roi, lorsqu'on vint lui dire que le peuple la demandait au balcon. Elle parut hésiter. Lafayette vint alors la trouver, et lui ayant représenté que cette démarche était nécessaire pour ramener le calme : « Dussé-je aller au supplice, dit-elle alors, je n'hésite plus, j'y vais. » Et prenant ses enfants par la main, elle s'y rendit avec le général.

Mme de Staël, avec sa mère, était en ce moment dans la chambre à coucher de Louis XIV; elle raconte ainsi cette scène :

« La reine parut alors dans le salon; ses cheveux étaient en désordre, sa figure était pâle, mais digne, et tout, dans sa personne, frappait l'imagination. Le peuple demandait qu'elle parût sur le balcon; et comme toute la cour, appelée la cour de Marbre, était remplie d'hommes qui tenaient en main des armes à feu, on put apercevoir dans la physionomie de la reine ce qu'elle redoutait. Néanmoins elle s'avança sans hésiter avec ses deux enfants qui lui servaient de sauvegarde.

« La multitude parut attendrie en voyant la reine comme mère, et les fureurs politiques s'apaisèrent à cet aspect; ceux qui, la nuit

même, avaient peut-être voulu l'assassiner, portèrent son nom jusqu'aux nues.

« La reine, en sortant du balcon, s'approcha de ma mère, et lui dit, avec des sanglots étouffés : *Ils vont nous forcer, le roi et moi, à nous rendre à Paris avec les têtes de nos gardes-du-corps portées devant nous au bout de leurs piques*. Sa prédiction faillit s'accomplir.

« Le peuple en insurrection est inaccessible au raisonnement, ajoute Mme de Staël, et l'on n'agit sur lui que par des sensations aussi rapides que les coups de l'électricité, et qui se communiquent de même. Les masses sont, suivant les circonstances, meilleures ou plus mauvaises que les individus qui les composent; mais, dans quelque disposition qu'elles soient, on ne peut les porter au crime comme à la vertu qu'en faisant usage d'un impulsion naturelle. »

C'est ce qui arriva dans cette circonstance. Cette foule, si irritée quelques heures auparavant, était en ce moment disposée à tout pardonner. Après la reine, ce fut le tour des gardes-du-corps. Il fallut qu'ils vinssent à leur tour sur le balcon. Lafayette s'avance avec M. de Mondallot, l'un des maréchaux des logis; il lui fait prêter à haute voix le serment de fidélité à la nation et au roi, lui fait élever son chapeau en présentant le côté où était attachée la cocarde nationale, tous les gardes-du-corps en font autant, et la garde nationale y répond en élevant les siens au bout de ses baïonnettes. Les grenadiers de l'intérieur échangent leurs bonnets contre les chapeaux des gardes. On jette les bandoulières à la foule, et les cris de, Vive les gardes-du-corps! s'échappent de toutes les bouches.

Bientôt le général Lafayette reparaît au balcon. Il annonce au peuple l'intention du roi de se rendre à Paris, et des billets jetés des fenêtres du Château répandent partout cette nouvelle. Les cris mille fois répétés de, Vive le roi! répondent à cette annonce, et la

garde nationale manifeste sa joie par plusieurs salves de mousqueterie.

Au milieu du tumulte qui régnait dans la ville, quelques députés accoururent au Château et proposèrent au roi de réunir l'Assemblée nationale dans le salon d'Hercule. Le roi approuva ce projet. Ils allèrent de sa part le communiquer au président. Déjà la grande majorité de l'Assemblée s'était réunie au lieu ordinaire de ses séances. Mounier lui fit part du désir du roi :

« MM. de Blacons et de Sérent, dit-il dans le récit des faits relatifs à l'insurrection, vinrent m'avertir que le roi désirait que tous les membres de l'Assemblée se rendissent auprès de lui, afin de profiter de leurs conseils. Ils me dirent que, ne doutant pas de mon consentement, ils avaient invité tous les députés qu'ils avaient rencontrés à se rendre au salon d'Hercule ; ils ajoutèrent qu'ayant vu entrer des députés dans la salle, ils allaient les en prévenir... J'entrai dans la salle... Il n'était pas encore onze heures... Je fis part des intentions du roi... M. de Mirabeau se leva et dit « qu'il était contre notre dignité de nous rendre chez le roi, qu'on ne pouvait délibérer dans le palais des rois, que nos délibérations seraient suspectes et qu'il suffirait d'envoyer une députation de trente-six personnes. »

A cette observation de Mirabeau, Mounier répondit que c'était moins pour délibérer que pour donner des conseils au roi, dans la cruelle situation où il se trouvait, que l'on proposait d'aller au Château. Mais l'Assemblée, adoptant l'avis de Mirabeau, décida qu'elle resterait dans sa salle. On annonça quelques temps après que le roi venait de promettre de se rendre à Paris avec sa famille. Aussitôt, sur la proposition de Mirabeau, on décréta que le roi et l'Assemblée nationale étaient inséparables pendant la session actuelle.

Une députation nombreuse alla présenter ce décret

au roi. Le roi répondit à l'abbé d'Eymar qui porta la parole :

Je reçois avec une vive sensibilité les nouveaux témoignagnes de l'attachement de l'Assemblée. Le vœu de mon cœur est, vous le savez, de ne jamais me séparer d'elle. Je vais me rendre à Paris avec la reine et mes enfants. Je donnerai tous les ordres nécessaires pour que l'Assemblée nationale puisse y continuer ses travaux. »

On fit alors tous les préparatifs du départ, et à une heure Louis XVI quitta le Château de Versailles pour n'y plus revenir.

Quand la garde nationale fit cesser les massacres des gardes-du-corps et rétablit l'ordre dans la ville, les brigands, qui promenaient dans Versailles les deux têtes des gardes, prirent la route de Paris et y arrivèrent vers midi. La municipalité de Paris en eut connaissance et donna les ordres les plus sévères pour faire enlever ces hideux trophées et arrêter ceux qui les portaient; mais rien dans la procédure n'indique qu'ils aient été punis.

Aussitôt que le roi fut dans sa voiture, le cortége se mit en marche.

L'avant-garde se composait d'une partie des hommes et des femmes arrivés la veille. Un grand nombre étaient dans des fiacres, sur des chariots ou à cheval sur leurs canons. Ils portaient des chapeaux, des bandoulières et des armes de gardes-du-corps. La plupart des femmes portaient des cocardes nationales sur leurs bonnets et sur leurs vêtements. Venaient ensuite une soixantaine de voitures chargées de grains et de farines enlevés à la halle de Versailles. Derrière les voitures marchaient une foule de femmes portant aussi des cocardes tricolores, tenant à la main des branches d'arbres et criant, sans doute pour faire allusion aux farines qui étaient devant

elles et à l'espérance de la fin de la disette : « Nous emmenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron ; » puis une centaine de gardes nationaux à cheval, suivis des bataillons de la garde nationale.

Entre chaque compagnie étaient placés les canons, entourés de femmes, de gardes-du-corps désarmés, et la plupart nu-tête, ou portant des bonnets de grenadiers, et des soldats du régiment de Flandres ; les cent-suisses marchaient sur deux rangs après la garde nationale ; puis venait la voiture du roi, dans laquelle se trouvaient avec lui la Reine, Mme Elisabeth, le Dauphin, Monsieur, Madame Royale et Mme de Tourzel. Après suivaient les voitures des ministres et celles des cent députés qui accompagnaient le roi. Quelques gardes-du-corps à cheval, des dragons, des soldats de Flandres, des grenadiers de la garde nationale, des hommes et des femmes portant toutes sortes d'armes entouraient ces voitures. De distance en distance, ces hommes déchargeaient leurs armes en signe de réjouissance.

Ce cortége bizarre, premier triomphe du peuple sur la royauté et qu'éclairait un magnifique soleil, fut très-long à défiler et n'arriva à Paris que sur les six heures du soir (1).

(1) EXTRAIT DE LA LETTRE DE Mme ÉLISABETH A Mme DE BOMBELLES SUR LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789.

Le 13 *octobre* 1789.

J'étais descendue lundi de cheval à Montreuil, où je devais passer la journée et où je t'aurais écrit ; j'allais me mettre à table, lorsque je vois arriver dans la cour un homme qui me dit qu'il arrive quinze mille hommes de Paris, et qu'il va chercher le roi qui tirait à Châtillon. Vous jugez que la princesse fut plus tôt à Versailles que je ne mets de temps à vous le dire. J'appris cependant, avant de m'en aller, qu'il y avait deux mille femmes armées de cordes, de couteaux de chasse, etc., qui arrivaient à

Après le départ du roi, Versailles resta morne et silencieux. Au bruit, au tumulte, qui n'avaient cessé d'y régner depuis deux jours, succéda un calme douloureux. Quelques exaltés paraissaient triomphants, mais la grande masse des habitants, pressentant l'avenir, voyait bien que, par le départ du roi, la ville était perdue. Lecointre, qui s'était peu montré pendant la matinée du 6, reprit son rôle aussitôt que le roi fut parti. Il prit le commandement des gardes nationaux restés au Château pour la garde des appartements, et put se promener en vainqueur dans ce palais dont ses malveillants rapports avaient tant aidé à en chasser les habitants.

Versailles. Elles y furent à cinq heures. C'était pour demander du pain, dont Paris manquait absolument, à ce qu'elles disaient. Elles vinrent chez le roi pour lui en demander. Sa réponse eut l'air de les satisfaire. Elles allèrent s'établir dans la salle des Etats. On était toujours dans l'incertitude de savoir s'il arrivait des troupes de Paris ou non. Pendant ce temps-là, les gens de Versailles, déjà fort animés contre les gardes-du-corps, se mêlèrent aux bandits qui arrivaient de tous côtés pour les détruire. Le roi ayant défendu de tirer, aucuns n'y pensèrent. Il n'y eut qu'un officier qui, attaqué par un coup de sabre, chercha à se défendre. On lui en fit un si grand crime qu'un homme le tira à bout portant et lui cassa le bras. Mais, comme l'on voulait donner tort à ces messieurs, on accusa un garde-du-corps, dont le cheval fut tué sous lui, et qui lui-même était percé de coups, d'avoir tiré ses pistolets. Voilà les moyens dont les gens de Versailles se servirent pour pouvoir dire que ces messieurs avaient attaqué, tandis qu'ils n'ont montré que modération et courage. On a beaucoup tiré sur eux le reste de la soirée. Ceux qui étaient dans des hôtels furent blessés à coups de bûches. Tant ce jour-là que de la nuit du mardi, il y en a eu onze de tués (*a*) et beaucoup de blessés. A onze heures du soir, M. de Lafayette, que l'on avait forcé de venir à la tête de trente mille hommes, entra chez le roi, après avoir fait renouveler à ces troupes le serment de fidélité. Il dit que l'on venait demander le renvoi du régiment de Flandres, et que les gardes-françaises reprissent la garde du roi. Ils prirent tous leurs postes, et tout le monde rentra tranquillement chez soi. Pour moi, qui me couchai à trois heures, je dormis sans m'éveiller jusqu'à sept heures et demie, que l'on me dit que le roi me demandait, que j'allais trouver un détachement de douze grenadiers pour m'y conduire ; que les

(*a*) Il n'y a eu aucun garde de tué dans cette journée et dans la nuit.

Le soir même, trois convois mortuaires terminaient cette lamentable journée, et le curé de Notre-Dame de Versailles inscrivait sur le Mémorial de la paroisse les noms de François-Rouph de Varicourt, garde-du-corps du roi; de Jean-François Pagès-Deshuttes, garde-du-corps du roi, et de Jérôme-Honoré Lhéritier, compagnon ébéniste; tous trois victimes des fureurs de ce jour (1).

Une scène d'un autre genre se passait sur la place d'Armes, le dimanche 7 mars 1790.

Une agitation générale régnait dans Paris au commencement de l'année 1790; on accusait la cour de fomenter les troubles; *Favras,* que l'on regardait comme le chef

gardes-du-corps avaient été poursuivis encore. Les salles, en effet, avaient été forcées. Deux gardes eurent la tête tranchée; d'autres, blessés par les femmes d'une manière affreuse; la reine, obligée de s'enfuir en chemise chez le roi, parce qu'on entrait chez elle; toutes les cours remplies de femmes, de bandits, et de gardes nationales qui tâchaient d'y mettre un peu d'ordre. Sans les grenadiers, tous les gardes-du-corps auraient été massacrés. Ils en ont sauvé prodigieusement, les ont pris sous leur protection pour les amener à Paris, la garde nationale les menant toujours avec eux, les faisant embrasser le peuple, enfin ayant empêché le peu qui sont venus ici d'être tués. Ceux qui étaient à cheval se retirèrent dans la nuit à Rambouillet, et furent poursuivis presque jusque-là. Le roi, deux jours après son établissement à Paris, les a licenciés. Nous sommes maintenant accompagnés par les officiers de la garde nationale. Mais revenons à la journée du mardi. Les femmes et le peuple, qui étaient dans les cours, demandaient que le roi vînt à Paris. Cela fut décidé à onze heures. Le roi et la reine se montrèrent sur le balcon de la chambre du roi. Il y a eu de grands cris de, Vive le roi! la reine! la nation! le roi à Paris! et d'autres que je n'ai pu distinguer. M. de Lafayette, en parlant avec une grande force au peuple, fit renouveler le serment en présence du roi. Enfin, à une heure, nous montâmes en voiture; Versailles se signala par des marques de joie. Nous marchâmes entourés de toute la garde nationale, de plusieurs gardes-du-corps à pied, qui avaient troqué leurs chapeaux contre des bonnets de grenadiers. J'oubliais qu'après le roi ils avaient paru au balcon, avaient jeté leurs bandoulières et leurs chapeaux en signe de paix...

(1) Il faut ajouter à la liste des morts M. de La Savonnière, décédé le 8 février 1790, à l'Infirmerie royale, des suites de sa blessure.

d'un complot contre l'Assemblée nationale et la municipalité, venait d'être arrêté, et l'on instruisait son procès. Pour rassurer les esprits, Louis XVI crut devoir faire une démarche solennnelle auprès de l'Assemblée. Le 4 février, il se rend dans son sein, lui rappelle tout ce qu'il a fait pour calmer les troubles et assurer la subsistance du peuple; lui dit que tout ce qui a été adopté n'est que la réalisation de ses propres vœux, et s'engage devant elle à être fidèle à la nouvelle constitution et à la faire respecter. Il termine son discours en recommandant *la concorde et la paix à ce bon peuple dont on l'assure qu'il est aimé quand on veut le consoler de ses peines.* Les paroles de Louis XVI sont reçues avec acclamation. Le peuple le reconduit aux Tuileries aux cris de, *Vive le roi!* et l'Assemblée lui vote des remercîments. On propose alors d'imiter le roi et de s'engager par serment à maintenir la constitution; puis chaque député vient jurer d'être fidèle *à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et adoptée par le roi.* C'est ce serment que l'on allait aussi prêter à Versailles, le 7 mars 1790.

A trois heures de l'après-midi, les canons placés dans le jardin du Grand-Maître (Hôtel-de-Ville) se font entendre. Le maire *Coste*, à la tête de la nouvelle municipalité, nommée quelques jours avant, s'avance au milieu de la garde nationale sur la terrasse, où il prononce quelques mots relatifs à la circonstance; puis le cortége se rend à la place d'Armes. Un autel avait été dressé dans cette place au-devant de la grille du Château. Déjà le clergé des deux paroisses de Saint-Louis et de Notre-Dame et les Récollets y étaient arrivés processionnelle-

ment. Dès qu'il fut à l'autel, le maire fit lecture du discours du roi à l'Assemblée nationale; le buste de Louis XVI, porté par les officiers municipaux, fut couronné de lauriers, et le clergé entonna le *Te Deum*. Quand les chants religieux furent terminés, tous les assistants prêtèrent le serment civique, que répétèrent ensuite la garde nationale, les Suisses, le régiment de Flandres et les chasseurs de Lorraine.

Pendant tout le temps de la République, de l'Empire et de la Restauration, la place d'Armes fut le principal lieu des réjouissances publiques, comme elle l'avait été sous la monarchie avant 1789.

En 1830, elle fut témoin d'une grande et belle cérémonie.

La Révolution de Juillet venait de s'accomplir; le nouveau roi, Louis-Philippe, annonça qu'il viendrait passer à Versailles une revue des gardes nationales du département. Dès la veille du 17 octobre, jour choisi par le roi, des députations nombreuses de gardes nationales se rendaient au chef-lieu, et recevaient l'hospitalité de ses habitants. Le matin du 17 on voyait entrer dans la ville, dans toutes les directions, des troupes de gardes nationales, les unes portant l'uniforme, la plus grande partie, surtout celles des campagnes, en blouses bleues à collet rouge, venant se ranger successivement sur la place et sur l'avenue de Paris. Un pavillon, entouré de galeries pour les dames et les fonctionnaires publics, avait été dressé devant la grille du Château. Une foule immense remplissait tous les lieux d'où l'on pouvait jouir du spectacle de cette sorte de fédération départementale.

On vit bientôt arriver le roi, accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours, du général La Fayette et du

maréchal Gérard. Le roi descendit au pavillon, et, après avoir reçu les hommages des autorités, il distribua les drapeaux aux bataillons des principales communes. Les députations des drapeaux étaient rangées autour du pavillon. Le roi leur adressa quelques paroles reçues avec enthousiasme. Le roi passa ensuite la revue et vint se placer devant le pavillon. Alors commença le défilé. Rien de plus saisissant et de plus original que ce défilé, où l'on vit éclairés par le plus beau soleil vingt-cinq mille gardes nationaux dans les costumes les plus pittoresques, sortant sans interruption pendant deux heures de cette longue avenue de Paris, faisant le tour de la place d'Armes, et passant devant Louis-Philippe aux cris enthousiastes de, *Vive le roi! Vive La Fayette!*

Le 24 février 1848, une autre Révolution renversait du trône le roi Louis-Philippe; la République était proclamée; une Assemblée nationale constituante était nommée, et le 4 novembre elle votait la nouvelle constitution républicaine. La promulgation de cette constitution se fit avec solennité à Versailles, dans la place d'Armes, le dimanche 19 novembre 1848. Dès la pointe du jour, l'artillerie de la garde nationale annonçait aux habitants la cérémonie. Devant la grille du Château se dressait une large estrade décorée de banderoles et de drapeaux tricolores; un autel recouvert d'un pavillon s'élevait au milieu. Sur le fronton de ce pavillon se dessinait un arc surmonté d'une croix, et portant pour inscription : *Aimez-vous en frères.*

De chaque côté de l'autel étaient des tribunes pour les autorités et pour les dames.

Les trois bataillons de la garde nationale, alors fort nombreuse, occupaient la ligne tracée par la chaussée

qui court de la grille du Château à l'avenue de Saint-Cloud; les troupes de la garnison, au milieu desquelles se faisaient remarquer les belles compagnies de gendarmerie mobile qui venaient d'être organisées à Versailles, étaient placées dans une position symétrique, de la grille du château à l'avenue de Sceaux. Au pied des gradins montant à l'estrade, une double haie était formée par diverses députations du Lycée, des Ecoles préparatoires militaires, etc.; enfin des troupes à cheval étaient en bataille sur l'avenue de Paris, depuis la place d'Armes jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

A dix heures trois quarts est arrivé le cortége des autorités civiles et militaires, à la tête duquel marchait le chef du pouvoir exécutif, le général Cavaignac. Au même instant le bruit du canon et des cloches des églises annonçait le commencement de la cérémonie religieuse. Le clergé des trois paroisses, revêtu de costumes et d'ornements magnifiques, et entouré d'une escorte d'honneur, sortait de la cathédrale et se rendait processionnellement, bannières et croix en tête, par les rues de la Cathédrale, de l'Orangerie, les avenues de la Mairie et de Paris, à l'autel dressé dans la place d'Armes. Aussitôt le clergé arrivé, le maire, M. *Ramin,* donna lecture de la constitution. Après cette lecture, l'évêque, Mgr *Gros*, entonna le *Te Deum* et célébra la messe au son des chants religieux et des musiques militaires. Après le *Domine salvam fac Rempublicam*, chanté par tous les prêtres, et la bénédiction de l'évêque, le clergé se retira dans le même ordre qu'à son arrivée. Immédiatement après le départ du clergé, la garde nationale et les troupes se mirent en mouvement et défilèrent devant le chef du pouvoir exécutif.

« Pendant toute cette cérémonie, qui a eu un caractère imposant, dit un journal de la localité (1), l'attitude de la population a été, comme celle de la garde nationale et de la garnison, calme et digne. »

La dernière grande cérémonie dont la place d'Armes ait été témoin, a eu lieu le dimanche 22 avril 1849. Appelé par le suffrage de la France à la présidence de la République, le prince Louis-Napoléon désirait remettre lui-même les drapeaux aux bataillons de la garde nationale de Seine-et-Oise. Le 22 avril fut le jour choisi pour cette distribution.

Le Président, arrivé en poste à Versailles à onze heures et demie, se rendit au château et descendit à la cour de Marbre, où les autorités de cette ville et le général commandant la subdivision vinrent le recevoir. Il s'arrêta un moment dans les grands appartements du rez-de-chaussée, et visita diverses salles et galeries de la belle résidence de Louis XIV. Après cette visite, il se rendit sur la place d'Armes où une partie des bataillons de la garde nationale et les troupes étaient rangées en bataille sur deux lignes. Les bataillons des gardes nationales présentaient un effectif d'au moins quinze mille hommes; l'armée y était représentée par trois régiments de cavalerie, les 1er et 2e cuirassiers, 3e dragons, et par un régiment d'infanterie, le 62e de ligne.

L'école de Saint-Cyr avait été également convoquée à cette solennité militaire, et elle s'y faisait remarquer, comme toujours, par son admirable tenue.

Le Président de la République, après avoir parcouru le front de chaque ligne, distribua à l'armée quelques

(1) L'*Union républicaine.*

décorations de la Légion d'honneur, et vint ensuite prendre place sur l'estrade réservée. Après la bénédiction des drapeaux faite par l'évêque de Versailles et tout son clergé, le Président de la République les remit successivement aux divers chefs de corps de la garde nationale, et repartit aussitôt après le défilé.

Depuis que Versailles renferme une garnison considérable, des revues et des exercices continuels viennent confirmer à la *place d'Armes* le nom qu'elle a reçu depuis si longtemps.

BATIMENTS DES GRANDES ET DES PETITES-ÉCURIES.

La place d'Armes se trouvant placée, ainsi que nous l'avons dit, entre le quartier Notre-Dame et le quartier Saint-Louis, les bâtiments des grandes et des Petites-Écuries, qui en font évidemment partie, appartiennent chacun à un quartier : celui des Grandes-Écuries au quartier Notre-Dame, et celui des Petites-Écuries au quartier Saint-Louis.

GRANDES-ÉCURIES.

Nous avons déjà dit que deux hôtels existaient en 1670 à l'endroit où sont les Grandes et les Petites-Écuries. Dans le plan présenté par Mansart à Louis XIV, quand ce monarque eut résolu de faire de Versailles son séjour habituel, la place d'Armes, la grande cour du château, la cour Royale et la cour de Marbre, ne faisaient qu'un tout, et s'élevaient successivement, en se rétrécissant de plus en plus, jusqu'à la demeure du souverain, comme les marches d'un trône. Pour relier cette immense place au palais, l'habile architecte fit disparaître les hôtels, et

construisit à leur place ces deux bâtiments dans une proportion qui, tout en les tenant au rang d'accessoires, répond cependant parfaitement au grand espace qu'elles avaient à meubler. Fermées par des grilles en fer de 64 mètres de longueur (1), les ailes de chacune des Écuries suivent l'ouverture de l'angle entre les avenues. La grande cour de chacune est terminée au fond par une sorte de demi-lune composée de deux retours à angle droit, de deux portions de cercle, et, au milieu, d'un avant-corps qui se présente en face de l'entrée. Les arcades, fermées par des portes que l'on voit dans les deux portions circulaires, en annoncent la destination.

Les Écuries de nos rois se composaient de deux parties, la Grande et la Petite-Écurie. Ce que l'on nommait la Grande-Écurie avait pour chef le Grand-Écuyer, l'une des premières charges de la cour; puis elle renfermait des écuyers, la maison des pages, les divers officiers servant aux grandes cérémonies, tels que les hérauts d'armes, les porte-épées et porte-manteaux, et les trompettes de la chambre du roi; de plus, des chevaux de main servant au roi et aux princes, et tout le domestique nécessaire pour le service. La Petite-Écurie était commandée par le premier écuyer; venaient ensuite les écuyers et les pages de la Petite-Écurie; enfin les cochers, valets de pied, et tous les gens nécessaires au service et à l'entretien des voitures du roi et des chevaux de trait

(1) Autrefois ces grilles étaient tout à fait dans le même genre que celle de la grande cour du château: seulement, au lieu de lyres séparant de distance en distance les lances de la grille, il y avait des trophées composés de tous les attributs des écuries, tels que brosses, étrilles, cordes à fourrages, etc. — Ces jolies grilles allaient fort bien avec celle du château. Elles ont été détruites dans les premières années de la Restauration, et remplacées par celles qu'on y voit aujourd'hui.

qui se trouvaient dans les attributions de cette Écurie. La livrée de ces deux Écuries se reconnaissait aux galons des manches placés en travers pour les employés de la *Grande* et de haut en bas pour ceux de la *Petite.*

De cette division des Écuries du roi vient le nom de Grande et de Petite-Écurie donné aux bâtiments dans lesquels chacune d'elles était placée.

Voici comment, dans le *Versailles immortalisé*, *Monicart* (1) fait parler la *Grande-Écurie :*

En termes d'écurie, on me nomme *la Grande ;*
Non pas, curieux, qu'on prétende
Me donner sur ma sœur aucune primauté,
Car nous sommes ensemble en même égalité :
Ma voisine, à mon nom, ne prend pas un air sombre,
Et mes riches dehors ne lui causent point d'ombre,
Puisque nos bâtiments sont des deux parts égaux
En ornements dorés comme en matériaux ;
Ce qui seul nous distingue est causé par le nombre
Du plus ou du moins de chevaux
Que nous logeons dans notre enclos.
J'ai de ma part le privilége
Et l'honneur de tenir chez moi
Tous les nobles coureurs du roi
Avec les chevaux de manége.

La porte de l'arcade au fond de la cour de la Grande-Écurie, dans le milieu de l'avant-corps, donnait entrée dans un manége couvert. Des chevaux courant sont

(1) Jean-Baptiste de Monicart, trésorier de France à Metz, fut mis à la Bastille en 1710, sur le soupçon qu'il entretenait une correspondance avec les généraux allemands, et n'en sortit qu'en 1714, à la paix générale. Pour adoucir l'ennui de sa captivité, il décrivit en vers, ou plutôt, comme il en convient lui-même, en prose rimée, les beautés de Versailles. Il fit ainsi douze cahiers contenant environ six mille vers chacun. Il se proposait de les faire paraître en neuf volumes ; mais la mort l'ayant surpris avant la publication complète de l'ouvrage, il n'en a paru que deux volumes.

sculptés au-dessus de cette porte, et sont surmontés d'un fronton aux armes de France :

Et ce même grand corps qui sur la cour avance
Est d'un beau fronton couronné,
Et dont le fond paraît orné
De l'écu des armes de France ;
Tout ce grand morceau pose, avec son contenu,
Sur un monceau d'armes en pile
(Autrement dit trophée, en suivant l'ancien stile),
Et dont le poids est soutenu
De deux sonnantes Renommées
Par les coups du ciseau très-finement formées.
Un groupe est au-dessus figurant trois chevaux ;
On a placé sur les trumeaux
Les armes dont en France on se sert d'ordinaire
Pour le noble métier de guerre ;
Et parmi les quatre monceaux
Qui de trophée ont la figure,
On a mélangé la parure
Des vieilles armes qu'autrefois
Les chevaliers portaient aux joûtes, aux tournois (1).

En traversant le manége couvert, on sortait par une porte décorée comme l'autre, donnant sur une vaste carrière destinée à tous les exercices de cavalerie.

Les bâtiments de la grande et de la petite écurie furent bâtis en trois années, de 1679 à 1682. Louis XIV désirait venir habiter Versailles cette même année 1682. Mansart, voulant que les écuries fussent achevées avant son arrivée, pressait les entrepreneurs de terminer rapidement leurs travaux. Il les récompensa du zèle qu'ils mirent à lui obéir. On voit, en effet, dans les registres des dépenses des bâtiments du roi, un article ainsi conçu : *Le* 23 *mai* 1682. *A Vignaux, Le Cœur et Martin*, *maçons*,

(1) *Versailles immortalisé.*

22,349 *livres* 9 *sous* 7 *deniers, pour parfait paiement de* 844,785 *livres* 19 *sous, pour les ouvrages de la grande écurie, y compris* 12,000 *livres de gratification en considération de la précipitation et frais extraordinaires, pour rendre les ouvrages et finis et parfaits dans le temps que Sa Majesté l'avait ordonné.*

Les sculpteurs Raon, Gravier, Couet, Briquet, Pallu, Meunier, Langlois et Martin furent chargés de la décoration des frontons et des portes de la grande écurie; Perreau, Boursier, Aubry et Meunier firent les vases qui décoraient le mur de l'avenue de Paris.

La dépense générale de la grande écurie s'éleva à 1,451,440 livres 1 sou; et celle de la petite à 1,601,981 livres 15 sous 3 deniers, ce qui fait pour les deux édifices une somme totale de 3,053,281 livres 15 sous 8 deniers (1).

A peine les Grandes-Ecuries étaient-elles achevées qu'elles furent témoins de plusieurs fêtes.

Le Dauphin, fils de Louis XIV, était fort habile aux exercices du corps et il savait surtout parfaitement manier un cheval. Un de ses plus grands plaisirs était de faire des courses à la bague ou aux têtes. Ces courses consistaient à courir à cheval autour d'un lieu où se trouvaient placés des poteaux, auxquels étaient attachés des anneaux qu'il fallait enlever avec une lance, ou qui supportaient des têtes que l'on devait renverser.

Le jeudi 21 mai 1682, le Dauphin courut un défi à la bague dans la carrière des Grandes-Ecuries. Dans ces courses, sortes de combats, il y avait deux partis. Le Dauphin avait de son côté le duc de Vendôme et M. de

(1) Registre des dépenses des bâtiments du roi.

Brionne; et de l'autre se trouvaient le prince d'Harcourt, M. de la Feuillade et le comte de Marsan. Ils coururent six fois, et chaque fois le parti du Dauphin fut vainqueur. Ce qui rendait ces courses intéressantes, outre l'avantage du prix que l'on pouvait remporter, c'était la présence des dames devant lesquelles chacun des cavaliers cherchait à montrer le plus de grâce et d'adresse. Ainsi, à la course du Dauphin assistaient la reine, la Dauphine, Madame, Mademoiselle, et une grande partie des dames de la cour.

Cette course n'était que le prélude d'une autre beaucoup plus belle qui se fit dans le même lieu le dimanche suivant 24. Pour celle-ci on nomma deux juges, le duc de Saint-Aignan et le duc de Gramont. Les coureurs furent divisés en deux quadrilles. A la tête de la première se trouvait le Dauphin, et il avait pour chevaliers MM. de Brionne, de Marsan, de Turenne, de Vendôme, de Soyecourt et de Mailly; la seconde avait pour chef le prince de la Roche-sur-Yon, et pour chevaliers MM. de Commercy, de Tingry, de Molac, de Monaco, d'Harcourt et de Roussy.

Le roi, la reine, la Dauphine, les princes et princesses et un grand nombre de dames de la cour, étaient dans une tribune élevée sur un des côtés de la Carrière.

Chacun des joûteurs, stimulé sans doute par la présence du roi et de tout ce que la cour renfermait de plus hauts personnages, mit une telle habileté dans ses exercices, qu'il fut impossible de proclamer un vainqueur.

Au mois de juillet 1682, le Manége des Grandes-Écuries fut transformé en salle de spectacle pour y exécuter l'un des meilleurs opéras de Lully.

Il n'existait dans le château, sous Louis XIV, qu'un

très-petit théâtre occupant le vestibule actuel de la cour des Princes. Le roi désirait voir le nouvel opéra de *Persée*, dont Quinault avait fait les paroles et Lully la musique. Il voulait aussi que la Dauphine, sur le point d'accoucher, assistât à cette représentation. Il fut alors décidé que l'on dresserait un théâtre dans la cour de Marbre du château. Le temps, qui depuis plusieurs jours était mauvais, s'étant tout à coup mis au beau, on en profita pour travailler activement à sa construction; mais le jour même de la représentation il tomba une pluie tellement abondante que l'on dut renoncer à l'achever. Le roi avait déjà ordonné qu'on remît ce spectacle à une autre époque, quand les ordonnateurs de la fête, voyant combien ce contre-temps contrariait Louis XIV, lui promirent que le soir même un autre théâtre serait dressé dans le Manége des Grandes-Écuries, et qu'on pourrait y jouer l'opéra de Lully. En effet, à huit heures du soir, ce lieu, où à midi l'on faisait des exercices d'équitation, était transformé en une salle d'un éclat éblouissant. Théâtre, orchestre, haut dais pour le roi, tribunes pour les spectateurs, rien n'y manquait. Le fond du théâtre représentait une véritable forêt formée d'orangers et d'arbres de toute espèce; des figures de Faunes et de divinités complétaient cette décoration éclairée par une immense quantité de lustres et de girandoles.

L'opéra fut parfaitement exécuté; le roi, ravi de la musique, dit à Lully qu'il n'en avait pas encore entendu qui lui eût paru plus également belle partout. Il donna aussi des éloges à mademoiselle *Le Rochois*, la cantatrice la plus parfaite qu'eût encore possédée l'Opéra, et à *Pécourt*, danseur célèbre, l'un des amants préférés de *Ninon de Lenclos*.

Le 26 mai 1686, la cour des Grandes-Écuries fut témoin d'un brillant spectacle.

Dans sa jeunesse, Louis XIV aimait beaucoup les carrousels, et l'on connaît la magnificence de celui de 1662 et des fêtes de Versailles en 1664. Le Dauphin avait hérité du goût de son père, et nous avons vu que la Carrière des Grandes-Écuries lui avait déjà servi à des jeux de cette nature. Depuis le commencement de l'année 1686, le roi souffrait beaucoup du mal qui nécessita quelques mois plus tard la grande opération. Il sortait peu, et l'on cherchait tous les moyens de le distraire. Dans ce but, le Dauphin imagina une fête d'un nouveau genre. Jusqu'alors les diverses quadrilles d'un carrousel n'avaient été composées que d'hommes : on décida que les dames feraient partie de celui-ci, et qu'elles seraient aussi nombreuses que les hommes. Un carrousel étant une sorte de représentation d'un fait historique, il fallait toujours choisir un sujet. Celui donné par le duc de Saint-Aignan, chargé particulièrement de la direction de cette fête, était celui-ci :

« Talestris, reine des Amazones, également renommée pour sa valeur et pour sa beauté, attirée par la haute réputation d'Alexandre, vient le trouver en son camp, accompagnée de trente des plus belles et des plus courageuses dames de sa cour. Ce monarque, charmé de les voir, et plein de reconnaissance de ce qu'elles sont venues le chercher, veut leur donner le divertissement de quelques fêtes guerrières, et choisit pour cet effet trente des mieux faits et des plus adroits de ses courtisans. Il les divise en deux quadrilles, se met à la tête de la première avec Talestris, et donne le commandement de l'autre au jeune prince Lysimachus, son proche parent, dont l'adresse a déjà paru dans des spectacles de cette nature. Il a pour compagne dans celui-ci Orythie, princesse d'un grand mérite et sœur de la reine Talestris, et tous les courtisans ont soin chacun d'une dame qu'ils conduisent. Alexandre propose un prix pour celui de tous ces guerriers qui réussira le mieux dans ces jeux militaires,

où la magnificence, l'adresse et la galanterie paraissent au plus haut point. »

Le sujet choisi, le Dauphin désigna les seigneurs et les dames des quadrilles, puis chaque chevalier alla demander à sa dame la couleur qu'elle voulait choisir et qu'il devait porter dans le tournoi. De nombreuses répétitions précédèrent l'exécution du carrousel, et furent l'occasion de divertissements et de collations magnifiques en divers bosquets du parc, où toute la cour assistait.

Pendant ce temps, l'on préparait la cour des Grandes-Écuries pour cette solennité. Le pavé fut enlevé et remplacé par un sable propre aux pieds des chevaux; l'on éleva tout autour de grandes tribunes en amphithéâtre, et les nombreuses fenêtres des bâtiments furent ornées avec luxe.

Le 28 mai, jour fixé pour la fête, une foule considérable de seigneurs et de dames garnissaient, dès le matin, les fenêtres et les tribunes de la Grande-Écurie. Louis XIV arriva vers midi, et se plaça aux fenêtres du premier étage de l'aile du côté de l'avenue de Paris, dans l'appartement du comte d'Armagnac, grand-écuyer.

Aussitôt que le roi fut arrivé, l'on vit sortir de la Grande-Écurie les chevaux des chevaliers, et de la Petite-Écurie ceux des dames, richement enharnachés, et précédés de trompettes, timbaliers et hautbois. Ils se dirigèrent sur la grande cour du château, se réunirent et avancèrent ainsi jusqu'à l'appartement du Dauphin. Tous les seigneurs et les dames faisant partie du carrousel s'étaient habillés dans les appartements du château. Ils descendirent dans la cour Royale, montèrent à cheval, et la marche commença.

On ne peut aujourd'hui se figurer la magnificence des costumes de ce carrousel. Pour en donner une légère idée, nous allons décrire ceux de deux des principaux acteurs, le Dauphin et la duchesse de Bourbon (1). L'habit du Dauphin était à la grecque, de couleur bleue, avec des compartiments brodés d'or et d'argent; le devant et le derrière étaient fermés par cinq boutonnières; le haut et le bas échancrés, et laissant voir une veste de drap d'or rebrodé. Les échancrures de l'habit, en forme de festons, étaient bordées d'une riche campane brodée de pierreries; les manches ouvertes sur les côtés, et resserrées en deux endroits avec des bracelets de diamants. Sa coiffure était un turban grec, formé de bandes de diamants, dans les intervalles desquelles sortaient des bouillons d'une étoffe de lames d'or, et orné de plumes bleues mouchetées de blanc, surmontées d'une belle masse de héron. Il avait pour chaussure des bottines rouges brodées d'arabesques d'or, avec des boutons de diamant placés sur le côté de la jambe.

Le cheval du Dauphin, bai-brun et persan d'origine, était couvert d'une housse composée de pièces d'orfévrerie ciselée, formant des chaînes larges de deux pouces et enrichies de pierreries. Au bas de chaque chaîne se trouvaient plusieurs pendeloques d'orfévrerie de différentes grandeurs. Toutes ces chaînes se rattachaient du poitrail à la croupe et venaient se réunir à un grand ornement d'orfévrerie placé sur chaque côté de la croupe, en sorte que le corps de l'animal paraissait tout garni d'or et de pierreries. Le harnais de la tête, aussi couvert d'or

(1) La description de tous les costumes des personnages de cette fête tient presque tout un volume in-4° intitulé : *Carrousel de Monseigneur le Dauphin.*

et de pierreries, était orné sur le côté droit d'une masse de héron. Sous sa gorge pendait une houppe dont la tête était d'or ciselé orné de diamants, et dont les pendants étaient d'or trait, garnis de pendeloques de pierreries. Enfin, les rênes et les étriers étaient formés de chaînes d'or pareilles à celles de la housse.

La duchesse de Bourbon, habillée en Amazone, avait tout le corps couvert d'une cotte d'armes garnie d'écailles d'or, et la tête ornée d'un casque d'or surmonté de plumes bleues mouchetées de blanc. A son côté pendait un cimeterre, dont le fourreau était d'or couvert de pierreries, et elle tenait à la main un javelot d'or enrichi de diamants. Rien ne parut plus galant que cet habit; la duchesse le portait avec une grâce infinie.

La housse de son cheval était de velours noir brodé d'or, orné de bandes de la même étoffe tombant jusqu'en bas, et au bout desquelles était un masque d'or brodé et orné de rubis; chacune de ces bandes reliée avec les autres par des nœuds de réseau d'or, dont le centre était un gros diamant, de manière qu'on apercevait le corps du cheval à travers une riche housse. Le poitrail, la muselière et le fronteau de la tête du cheval étaient d'orfévrerie ornée de pierreries, et le reste du harnais bleu or et argent.

Cette brillante cavalcade descendit la cour du château, traversa la place d'Armes, entra dans la cour des Grandes-Écuries, et, après en avoir fait le tour et passé devant le roi placé à la fenêtre du grand-écuyer, vint lui faire face. Le roi salua les dames et donna l'ordre de commencer les courses. Que l'on se figure cette grande cour des Écuries remplie de spectateurs dans le plus brillant costume, le roi et les premiers seigneurs de

la cour garnissant les fenêtres, ces chevaliers et ces dames tout couverts d'or et de pierreries, joûtant de grâce et d'adresse pour se faire distinguer du plus grand monarque du monde, et cette foule immense répandue dans la vaste place qui précède la lice, et l'on aura une idée des fêtes magnifiques dont Versailles était souvent le théâtre sous Louis XIV.

Plusieurs courses eurent lieu sans résultat, mais enfin les prix furent emportés, le premier par le comte de Brionne, et le second par le marquis de La Châtre. Les vainqueurs vinrent recevoir des mains du roi le prix, consistant, pour chacun d'eux, en une épée garnie de diamants.

Tous les costumes de ce carrousel avaient été dessinés par Bérain (1), et la musique, exécutée pendant la marche des courses, était de Lully. Le manuscrit de cette musique est dans la collection de la Bibliothèque de Versailles.

Le 25 mai 1717, le czar Pierre-le-Grand visita les Grandes et les Petites-Écuries. Il examina dans le plus grand détail les magnifiques chevaux réunis dans la Grande-Écurie. Le duc d'Antin, comme surintendant des bâtiments du Roi, lui faisait les honneurs de Versailles. Saint-Simon, parlant de cette visite de Pierre le Grand à Versailles, ajoute :

« L'appartement de madame la Dauphine était préparé pour lui,

(1) Bérain était dessinateur du roi. Il composa les costumes du carrousel de 1662 et des fêtes de Versailles. Il dessinait aussi pour l'opéra, dont Lully était le directeur, des costumes d'une grande originalité. La Bibliothèque de la ville de Versailles possède un très-beau volume manuscrit représentant une grande quantité de costumes de théâtre et de décorations, tous dessinés et peints de la main même de Bérain.

et il coucha dans la communication de M. le Dauphin (1), père du roi, qui fait à cette heure des cabinets pour la reine; il vit tout Versailles, Trianon et la Ménagerie. Sa principale suite fut logée au château. Ils menèrent avec eux des demoiselles qu'ils firent coucher dans l'appartement qu'avait madame de Maintenon, tout proche de celui où le czar couchait. Blouin, gouverneur de Versailles, fut extrêmement scandalisé de voir profaner ainsi ce temple de la Pruderie, dont la déesse et lui, qui étaient vieux, l'auraient été moins autrefois. Ce n'était pas la manière du czar ni de ses gens de se contraindre. »

Nous avons dit plus haut que le Manége des Grandes-Écuries avait été transformé en salle de spectacle pour la représentation de l'opéra de *Persée*. Cette salle fut trouvée excellente pour la musique; et comme la grande salle de l'Opéra du château n'était pas encore construite, on conserva celle des Écuries, dans laquelle, sous Louis XIV, furent exécutés presque tous les opéras de Lully.

En 1745, la salle du Manége servit aux fêtes du mariage du Dauphin, fils de Louis XV, avec la princesse Marie-Thérèse, infante d'Espagne. Le 23 février, on y représenta une comédie-ballet (*la Princesse de Navarre*) faite pour la circonstance par Voltaire, et dont la musique est de Rameau. Cette pièce, assez faible, valut cependant au poëte la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre, charge d'une valeur d'environ soixante mille livres. Voltaire ne se fit pourtant aucune illusion ni sur son ouvrage ni sur le prix excessif de la récompense, et il composa à cette occasion les vers suivants :

Mon *Henri-Quatre* et ma *Zaïre*,
Et mon Américaine *Alzire*,
Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi;
J'eus beaucoup d'ennemis avec très-peu de gloire.

(1) Le duc de Bourgogne.

Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi,
Pour une farce de la foire.

Le lendemain la même salle fut transformée en salle de bal. Toute la cour assista à ce bal ouvert par le Dauphin et la Dauphine. Pendant ces deux soirées, le château et les Écuries, illuminés par un triple cordon de lumières et par un grand nombre de lustres et de girandoles, offrirent un des plus beaux spectacles qu'on pût voir en ce genre. On trouve à la Bibliothèque de la ville de Versailles deux très-belles gravures représentant la décoration de la salle du Manége pendant ces deux jours de fêtes.

Le 27 novembre 1745, on représenta sur ce théâtre une autre pièce de Voltaire. On venait cette année de gagner la bataille de Fontenoi; cette victoire avait été suivie de la prise de Tournai, et successivement de celles de Gand, Bruges, Oudenarde, Dendermonde, Ostende, Nieuport et Ath. Madame de Pompadour voulait donner une fête pour le retour du roi. Elle chargea Voltaire, très avant dans sa faveur, de célébrer dignement les victoires du monarque et de le couronner comme un héros. Il fit alors l'opéra ayant pour titre : *le Temple de la Gloire*, dans lequel Louis XV est désigné sous le nom de Trajan : « Il ne court pas après la gloire, dit Voltaire dans sa préface, il n'est occupé que de son devoir, et la gloire vole au-devant de lui; elle le couronne, elle le place dans son temple; il en fait le temple du bonheur public. Il ne rapporte rien à soi, il ne songe qu'à être le bienfaiteur des hommes; et les éloges de l'empire entier viennent le chercher, parce qu'il ne cherchait que le bien de l'empire. » *Rameau* fut chargé de faire la musique de cet opéra, dont la représentation eut lieu dans la salle du Manége. Il

se passa à cette fête une aventure singulière, que quelques personnes ont révoquée en doute, mais qui, d'après les recherches de M. Beuchot, le savant éditeur des *Œuvres de Voltaire*, paraît tout à fait authentique. Madame de Pompadour avait voulu réserver un triomphe à son protégé, et l'avait fait placer derrière le roi. Vers la fin de la pièce, Voltaire, enthousiasmé par les marques d'approbation que sa pièce recevait de Louis XV, s'approcha de lui et s'écria avec transport : *Trajan est-il content?* Quelques courtisans, choqués de ce manque de respect, voulurent s'emparer de Voltaire ; mais, au fond, le mouvement était trop flatteur pour le roi, qui s'opposa à leur action et fit grâce au téméraire enthousiaste (1).

Le mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne ne fut pas longtemps heureux. Le 22 juillet 1746, la Dauphine succombait, après avoir donné le jour à une princesse. Le Dauphin paraissait inconsolable de cette perte, mais sa douleur dut céder devant la raison d'État qui voulait un héritier à la couronne. Un nouveau mariage fut donc décidé, et cette fois une princesse de Saxe, *Marie-Josèphe*, devint sa nouvelle épouse.

Le mariage se fit dans la chapelle du château de Versailles, le 9 février 1747. Le soir même il y eut un bal magnifique dans la salle du Manége des Grandes-Écuries, et le lendemain bal masqué dans les appartements du château. Il se passa dans ces bals plusieurs aventures plaisantes. Les seigneurs de la cour étaient seuls admis au bal du Manége. Cependant, comme beaucoup de bourgeois, et surtout de femmes riches, mais non titrées, de Paris, désiraient y assister, on avait mis de chaque

(1) *Œuvres de Voltaire*, édition de Beuchot, et *Vie privée de Louis XV.*

côté de la salle des gradins, sur lesquels on fit placer les femmes d'un côté et les hommes de l'autre. Un individu s'étant assis sur une banquette réservée, l'officier des gardes-du-corps voulut le faire changer de place ; il résista ; l'autre insistant, l'individu, qui sans doute avait des raisons pour conserver son incognito, excédé d'impatience, lui répondit avec vivacité : *Je m'en f…, Monsieur, et si cela ne vous convient pas, je suis un tel, colonel au régiment de Champagne.* Cette querelle fit de l'éclat et se répandit dans la salle. Un instant après, une dame qu'on voulait faire aussi changer de place, se voyant trop tracassée, s'écria : *Enfin, vous ferez ce que vous voudrez, mais je suis du régiment de Champagne.* Cette répartie fit rire toute la cour, et, substituée au mot trop énergique du colonel, elle y a fait longtemps proverbe, pour exprimer plus décemment la même chose.

Le bal masqué fut beaucoup plus libre. Tout porteur d'un billet y était admis indistinctement. La marquise de Pompadour, craignant que l'on ne profitât de cette fête pour lui enlever le cœur du roi, avait disposé des émissaires chargés d'épier les mouvements de tous les masques. Au milieu des divers rapports, on lui signala un fait qui fut le sujet d'une scène originale et plaisante, dont Louis XV s'amusa beaucoup. Un buffet splendidement servi offrait en profusion des rafraîchissements aux personnes du bal. Un masque en domino jaune s'y présentait fréquemment et dévastait horriblement les liqueurs fraîches, les vins exquis et toutes les pièces de résistance. S'il disparaissait un instant, c'était pour revenir plus altéré et plus affamé. Il fut remarqué, non-seulement des émissaires de madame de Pompadour, mais de beaucoup d'autres personnes qui ne pouvaient

venir au buffet sans l'y apercevoir. Bientôt le domino jaune devint l'objet de la curiosité générale. Le roi voulut le voir ; inquiet de savoir qui il était, il le fit suivre. L'on s'aperçut alors que c'était un domino commun aux Cent-Suisses de garde. Chacun d'eux, s'en affublant tour à tour, venait remplacer le camarade à ce poste, qui n'était pas le plus mauvais. On sait ce qu'était un cent-suisse quant à la corpulence, et en général à l'appétit, et l'on peut juger quel effroyable ravage dut faire dans le buffet royal le corps-de-garde des Cent-Suisses.

Le bâtiment des Grandes-Ecuries resta inoccupé pendant la Révolution. Par arrêté des consuls, du 2 vendémiaire an IX, les écoles d'instruction des troupes à cheval et des trompettes furent réunies et placées à Versailles dans les Grandes-Ecuries.

Lorsque l'empereur Napoléon eut formé sa maison, les bâtiments des Grandes et des Petites-Ecuries, appartenant de nouveau à la liste civile, furent occupés par les officiers et employés des Ecuries, et par la maison des pages. Cet état de choses continua sous la Restauration.

Dans les dernières années du règne de Louis XVI, le comble du Manége, dont les charpentes vieillies étaient trop chargées par la couverture en plomb, s'écroula pendant une nuit. Ce comble a été reconstruit en 1855, et le manége rétabli.

Après 1830, les Grandes-Écuries servirent de magasins et furent habitées par des employés du château.

En 1849, les Grandes-Ecuries reçurent une destination toute nouvelle. « La loi sur l'enseignement agricole, votée le 3 octobre 1848 par l'Assemblée nationale, dit M. Gasparin, dans une notice remarquable sur l'Institut

agronomique de Versailles (1), établissait trois degrés d'instruction, relatifs aux trois aspects différents sous lesquels se présentent toutes les industries humaines : le métier, l'art, la science. Le métier, qui est le lot du plus grand nombre, exige une grande habileté dans la main-d'œuvre, une juste appréciation des différents procédés par lesquels on exécute les travaux et de leur application aux différents cas; enfin, une bonne direction économique et morale des individus qui y concourent. La loi pourvoyait à ce besoin par les fermes-écoles; elle pensait que, bien que l'instruction du métier y fût donnée sur une petite échelle, comparativement au grand nombre de ceux qui exercent l'agriculture, cependant cette bonne semence, répandue dans la population, s'y propagerait et porterait d'heureux fruits.

« L'art s'adressait à une classe plus élevée. Il s'agissait ici de former des contre-maîtres et des chefs d'ateliers, qui eussent appris à tirer parti d'une situation et d'un système donné : celui du pays où ils étaient, où ils devaient pratiquer. Pour ceux-ci on créa les fermes régionales. On devait y apprendre quel était le meilleur système approprié à la région et le degré de perfection dont il était susceptible; on devait y donner aux élèves une instruction théorique qui, sans chercher l'enchaînement des principes agricoles, ni les rattacher par une analyse trop scientifique aux théories des sciences naturelles et physiques, leur montrât, sous une forme dogmatique, leur application à la situation locale du pays, et s'appliquât surtout à développer leur sens pratique, le tact des opérations agricoles en rapport avec le climat, le talent de régler les conditions économiques d'une entreprise, et celui de conduire les hommes qui se trouveraient sous leurs ordres.

« Enfin, l'Institut était chargé d'enseigner la science. Il s'adressait aux esprits les mieux éclairés pour saisir l'ensemble de la doc-

(1) *Annales de l'Institut agronomique*, 1852.

trine agronomique, pour la faire avancer par leurs travaux et leurs observations, pour la propager par l'enseignement, pour en diriger la pratique dans toutes les situations, quels que fussent le climat, le sol, la situation économique où ils seraient placés. Les élèves devaient y être initiés aux principes des sciences naturelles, physiques et chimiques, qui peuvent s'appliquer à l'agriculture; ils devaient y être mis en possession des moyens d'investigation et d'analyse qui éclairent les problèmes que présentent les phénomènes de la culture; enfin, après avoir passé deux années dans ces travaux théoriques, une troisième année devait être entièrement consacrée à la pratique dans les fermes de l'Institut. Là, on leur devait montrer l'application des théories qu'ils auraient apprises: on devait les exercer à tous les procédés de la conduite culturale et économique d'une exploitation. On était ainsi conduit à faire, pour former des chefs d'exploitation, des ingénieurs agricoles, ce que l'expérience avait montré comme nécessaire pour ceux qui étaient chargés des autres services; par exemple, comme l'ingénieur des ponts et chaussées qui, en sortant de l'école, où il a étudié la théorie des constructions, est envoyé en mission près d'un ingénieur en chef pour en apprendre la pratique. Telle est l'idée que l'on doit se former de ce que devait être l'Institut agronomique. C'était l'école d'application de l'agriculture. »

Versailles fut choisi pour y établir l'Institut agronomique. Le domaine de Versailles, appartenant à l'ancienne liste civile, d'une contenance de 1,463 hectares 68 ares 41 centiares, fut affecté au service de l'Institut, et les bâtiments des Grandes-Écuries furent destinés à en devenir le siége. On y forma des collections de minéralogie, de physique, d'histoire naturelle, de machines agricoles, une bibliothèque, etc. De vastes laboratoires de chimie y furent construits et pourvus de tous leurs appareils. Enfin on y réunit un personnel de professeurs capables de répondre au vœu de la loi. Un directeur général était le chef de l'établissement; il avait sous lui, pour l'enseignement, un directeur des études; pour la

culture, un directeur des cultures. Neuf chaires avaient été créées, savoir : Sciences préparatoires. — 1° botanique ; — 2° zoologie ; — 3° physique terrestre, météorologie et géologie ; — 4° chimie ; 5° génie rural. Sciences agricoles. — 1° agriculture ; — 2° sylviculture ; — 3° zootechnie ; — 4° économie rurale ; — de plus un maître de dessin. Quarante-sept élèves suivirent les cours pendant la première année, trente-trois pendant la seconde et de plus environ deux cents auditeurs libres.

La troisième année allait commencer, lorsqu'un décret du Président de la République, en date du 17 septembre 1852, vint supprimer l'Institut agronomique pour lequel on avait déjà dépensé des sommes considérables.

Aujourd'hui les Grandes-Écuries sont le siége de l'École d'artillerie de la Garde impériale.

De nombreuses réparations ont été faites aux bâtiments par les soins de M. Questel, architecte du palais. Outre le rétablissement du manége, dont nous avons déjà parlé, on a refait toute la toiture et remis à neuf tout l'intérieur de la cour. Du côté de l'avenue de Saint-Cloud et de l'avenue de Paris, on a reconstruit les murs en briques, et sur ceux de cette dernière avenue, le sculpteur Pons a refait les vases détruits depuis fort longtemps. On a aussi placé dans ces bâtiments les *Mess* (1) des deux régiments d'artillerie de la Garde.

En 1740, un manége couvert fut construit le long de l'avenue de Paris dans la Carrière. De l'autre côté l'architecte Fouacier éleva, en 1786, un bâtiment parallèle, resté longtemps inachevé, pour y loger les nombreux chevaux du roi. Ces deux bâtiments ont changé de des-

(1) Mot anglais : plat, compagnon de plat, gamelle.

tination en 1853. De nouvelles constructions y ont été ajoutées, et on en a fait une caserne pour y loger l'artillerie à cheval de la Garde. Cette caserne contient 1,087 hommes et 789 chevaux.

PETITES-ÉCURIES.

Ce bâtiment, comme celui des Grandes-Écuries, fut élevé de 1679 à 1682. On sait pourquoi il reçut le nom de Petites-Écuries. Dans son *Versailles immortalisé*, Monicart lui fait dire :

Après avoir rendu visite
Au lieu pareil, qui fait mon opposite,
Et que tu viens ensuite ici,
Je te sais d'avance éclairci
Que je suis écurie, et même la petite,
Nom qui ne cadre pas pourtant
Au nombre de chevaux dont souvent je fourmille ;
Car ma grande voisine en a quelquefois tant,
Que lorsque j'ai chez moi le trop de sa famille,
Mon nombre atteint le sien, et paraît aussi grand ;
Et de cette sorte, passant,
Outre les chevaux d'attelage,
Pour qui mes bâtiments sont d'ordinaire usage,
— Et dont tu peux voir dans ces lieux
Un rare et nombreux assemblage,
Qui fait plaisir aux curieux, —
Je me vois tous les jours garnie
Du trop de ces coureurs dont ma sœur est fournie.

La construction du bâtiment des Petites-Écuries est entièrement pareille à celle du bâtiment des Grandes :

Comme avec elle j'ai même proportion,
Je ne parlerai point de ma dimension.
J'ai pareils ornements et semblable avantage
D'une enceinte où l'or pur brille sur mon grillage ;

Et dans mes bâtiments même construction.
Une façade en demi-lune
A chacune de nous est pareille et commune.
Leur abord et leurs fondements
Sur la route publique ont leurs alignements.
Notre semblance enfin au dehors est si vive,
Que, de près, comme en perspective,
Nous trompons le plus beau des sens,
Qui nous confond d'abord, si de voir nos dedans
On ne fait pas la tentative.
En entrant dans ma cour, on me distingue alors
Par le fronton de l'avant-corps,
Qui de ce que je suis donne une marque forte:
Car on y voit plus bas, au-dessus de la porte,
Un cocher du cirque romain
Conduisant trois chevaux de son habile main (1).

Ce groupe est du sculpteur Lecomte. La porte au-dessus de laquelle il se trouve donne entrée à une écurie dont l'extrémité opposée offre une autre porte de même grandeur. L'on voit sur le fronton de cette dernière une très-belle sculpture de Girardon :

J'omettais, chose principale
Que porte un de mes ornements,
Qui fait voir qu'à ma sœur je suis en titre égale:
C'est qu'à l'un des frontons de mes beaux logements,
Dont la face est orientale,
Alexandre en relief y dompte Bucéphale (2).

Les autres sculpteurs des Petites-Écuries furent : Briquet, Leclerc, Raon, Langlois, Meunier, Arcis, Girard et Houzeaux, qui fit les vases placés sur le mur de l'avenue de Paris.

Pour donner une idée de la richesse des écuries du roi

(1) *Versailles immortalisé.*
(2) Ouvrage cité.

Louis XIV, il faut lire la description faite à l'occasion de la visite des ambassadeurs de Siam, dans le *Mercure galant*, 1686.

Il arriva au marquis de Beringhen, premier écuyer du roi, commandant de la Petite-Écurie, qu'on nommait par abréviation M. le Premier, une aventure fort singulière, qui mit en émoi toute la Petite-Écurie et même toute la cour : « Le jeudi 7 mars 1707, dit Saint-Simon, Beringhen , premier écuyer du roi, l'ayant suivi à la promenade à Marly, et en étant revenu à sa suite à Versailles, en partit à sept heures du soir pour aller coucher à Paris, seul dans son carrosse, c'est-à-dire un carrosse du roi, deux valets de pied du roi derrière, et un garçon d'attelage portant le flambeau devant lui sur le septième cheval. Il fut arrêté dans la plaine de Bissancourt, entre une ferme qui est sur le chemin, assez près du bout du pont de Sèvres, et un cabaret dit le Point-du-Jour. Quinze ou seize hommes l'environnèrent et l'emmenèrent. Le cocher tourna bride, et ramena le carrosse et les deux valets de pied à Versailles, où dans l'instant de leur arrivée le roi en fut informé, qui envoya ordre aux quatre secrétaires d'État à Versailles, à l'Étang et à Paris, où ils étaient, d'envoyer à l'instant des courriers partout sur les frontières avertir les gouverneurs de garder les passages, sur ce qu'on avait su qu'un parti ennemi était entré en Artois, qu'il n'y avait commis aucun désordre, et qu'il n'était point rentré.

« On eut peine d'abord à se persuader que ce fût un parti ; mais la réflexion que M. le Premier n'avait point d'ennemis, que ce n'était point un homme en réputation d'argent bon à rançonner, et qu'il n'était arrivé d'accident de ce genre à pas un de ces gros financiers, fit qu'on en revint à croire que ce pouvait être un parti.

« C'en était un, en effet. Un nommé Guetem, violon de l'électeur de Bavière, lors de la dernière guerre qu'il faisait alors avec les Alliés contre la France, s'était mis dans leurs troupes, où, passant par les degrés, il était devenu un très-bon et très-hardi partisan, et par là était monté au grade de colonel dans les troupes de Hollande. Causant un soir avec ses camarades, il paria qu'il enlèverait quelqu'un de marque entre Paris et Versailles. Il obtint un passeport des généraux ennemis, et trente hommes choisis, presque tous officiers. Ils passèrent les rivières déguisés en marchands, ce qui leur servit à poster leurs relais. Plusieurs d'eux étaient restés sept ou huit jours à Sèvres, à Saint-Cloud, à Boulogne; il y en eut même qui eurent la hardiesse d'aller voir souper le roi à Versailles. On en prit un de ceux-là le lendemain, qui répondit assez insolemment à Chamillart qui l'interrogea, et un des gens de M. le prince en prit un autre dans la forêt de Chantilly, par qui on sut qu'ils avaient un relai et une chaise de poste à la Morlière, pour y mettre le prisonnier; mais alors il avait passé l'Oise.

« Ils avaient laissé passer le chancelier, qu'ils n'osèrent arrêter en plein jour, et manquèrent le soir M. le duc d'Orléans, dont ils méprisèrent la chaise de poste. Lassés d'attendre et craignant d'être reconnus, ils se jetèrent sur ce carrosse, et crurent avoir trouvé merveilles quand ils virent à la lueur du flambeau un carrosse du roi et ses livrées, et dedans un homme avec un cordon bleu par dessus son juste-au-corps, comme le Premier le portait toujours.

« Il ne fut pas longtemps avec eux sans apprendre qui ils étaient, et leur dire aussi qui il était. Guetem lui marqua toutes sortes de respect et de désir de lui épargner tout ce qu'il pourrait de fatigue. Il poussa même les égards si loin, qu'ils le firent échouer. Ils le laissèrent reposer jusqu'à deux fois; ils lui permirent de monter dans la chaise de poste dont j'ai parlé, et manquèrent un de leurs relais, ce qui les retarda beaucoup. Outre les courriers aux gouverneurs des frontières, on avait dépêché à tous les intendants et à toutes les troupes dans leurs quartiers; on avait détaché après eux plusieurs gardes du roi, du guet même, et toute la Petite-Écurie, où M. le Premier était fort aimé, s'était débandée de tous côtés. Quelque diligence qu'on eût faite pour garder tous les passages, il avait traversé la Somme, et il était à quatre lieues par delà Ham, gardé par trois officiers sur sa parole de ne point faire résistance, tandis que

les autres s'étaient mis en quête d'un de leurs relais, lorsqu'un maréchal-des-logis arriva sur eux, suivi à quelque distance d'un détachement du régiment de Livry, puis d'un autre, de manière que Guetem, ne se trouvant pas le plus fort, se rendit avec ses deux compagnons, et devint le prisonnier du sien.

« M. le premier écuyer, ravi d'aise de sa recousse, et fort reconnaissant d'avoir été bien traité, les mena à Ham, où il reposa le reste du jour, et, à son tour, les traita de son mieux. Il dépêcha à sa femme et à Chamillart. Le roi, fort aise, lut à son souper les lettres qu'il leur écrivait.

« Le 29, M. le Premier arriva à Versailles sur les huit heures du soir, et alla droit chez madame de Maintenon, où le roi le fit entrer, qui le reçut à merveille, et lui fit conter toute son aventure. Quoiqu'il eût beaucoup d'amitié pour lui, il ne laissa pas de trouver mauvais que tout fût en fête à la Petite-Ecurie, et qu'il y eût un feu d'artifice préparé. Il envoya défendre toutes ces marques de réjouissance, et le feu ne fut point tiré. Il avait de ces petites jalousies ; il voulait que tout lui fût consacré sans réserve et sans partage. Toute la cour prit part à ce retour, et le Premier eut tout lieu, par l'accueil public, de se consoler de sa fatigue.

« Le projet de Guetem et de ses officiers n'était rien moins que d'enlever Monseigneur ou un des princes ses fils. »

Le 12 novembre 1729, le corps de Blouin, gouverneur de Versailles, mort de la veille dans son appartement du château, fut exposé dans la Petite-Écurie, et porté de là à la paroisse Notre-Dame, où on lui rendit les plus grands honneurs funèbres. Il fut ensuite inhumé dans le chœur de la vieille église.

Les fonctions de gouverneur de Versailles, depuis la construction du château, avaient toujours été remplies par le premier valet de chambre du roi. Sous Louis XIII, le valet de chambre Arnault, parent du père Joseph, obtint cet emploi. Lorsque Arnault mourut, Louis XIV nomma pour le remplacer Bontemps, son premier valet de chambre. En 1701, à la mort de Bontemps, Blouin,

autre premier valet de chambre, lui succéda dans le gouvernement de Versailles et de Marly. Blouin avait, comme Bontemps, la confiance du roi, et connaissait les secrets intimes de Louis XIV et de madame de Maintenon :

« C'était, dit Saint-Simon, un homme de beaucoup d'esprit, qui était galant et particulier, qui choisissait sa compagnie dans le meilleur de la cour, qui régnait chez lui dans l'exquise chère, parmi un petit nombre de commensaux grands seigneurs, ou de gens qui suppléaient d'ailleurs aux titres, qui était froid, indifférent, inabordable, glorieux, suffisant et volontiers impertinent. Ce fut un vrai personnage, qui se fit valoir et courtiser par les plus grands et par les ministres; qui savait bien servir ses amis, mais rarement, et n'en servait point d'autres, et ne laissait pas d'être en tout fort dangereux et de prendre en aversion sans cause, et alors de nuire infiniment. »

Quoi qu'il en soit de ce portrait, que Saint-Simon a peut-être exagéré un peu, car il n'était pas de ses amis, Blouin s'occupa beaucoup de la ville de Versailles. Ce fut lui qui fit construire le bâtiment de la Geôle, et y plaça le tribunal du bailliage et la prison. C'est à lui que l'on doit l'organisation de la police, de l'éclairage, et de la plus grande partie du pavage de la ville. Il fit établir le marché sur un plan plus régulier qu'il n'avait été jusqu'alors, et fit construire le bâtiment du Poids-le-Roi, où se tenait alors un marché à la farine fort important; et si l'on en croit Narbonne, nommé par lui commissaire de police, et ayant, en cette qualité, des rapports fréquents avec lui, Blouin, par la facilité qu'il avait de voir le roi presque à toutes les heures de la journée, et comme premier valet de chambre et comme gouverneur de Versailles et de Marly, rendit de nombreux services, non-seulement à beaucoup de personnes de la cour, mais encore à un grand

nombre d'habitants de Versailles. Un homme si fort avant dans les bonnes grâces du roi dut recevoir de lui de larges gratifications. Il cumulait en effet aux appointements de sa charge de premier valet de chambre ceux des gouvernements de Versailles et de Marly, du gouvernement de Coutances; et le roi lui avait donné en outre le beau haras du Pain. C'est ce qui fait dire à Saint-Simon indigné :

« Le roi donna 3,000 livres d'augmentation à Saint-Herem, gouverneur et capitaine de Fontainebleau, qui en avait déjà une pareille, pour qu'il eût 6,000 livres de pension, comme avait son père. En même temps il chargea la province de Normandie de 12,000 livres d'appointements pour le gouverneur de Coutances, en faveur de Blouin, un de ses premiers valets de chambre, à qui il a donné le haras de Normandie qu'avait Monseigneur. *Il est vrai que, pour un valet qui avait d'autres pensions, et avec elle la pécuniaire intendance de Versailles et de Marly, c'était peu que le double d'un seigneur fort mal dans ses affaires.* »

Le duc de Noailles était l'un des grands seigneurs qui faisaient la cour à Blouin. De la part du duc, ces assiduités n'étaient pas tout à fait désintéressées. On avait pu voir, sous les deux derniers gouvernements de Versailles, quelle importance cette charge donnait à celui qui la possédait. Le duc de Noailles désirait la faire entrer dans sa famille. Il s'insinua si bien dans les bonnes grâces de Blouin, il en fit tellement son ami, qu'il le décida à demander la survivance de gouverneur de Versailles pour son fils le comte de Noailles. Voici comment :

Le roi avait quatre premiers valets de chambre. Lorsque Bontemps mourut, Louis XIV conserva au fils la charge de premier valet de chambre, et Blouin fut nommé gouverneur de Versailles. Bontemps le fils avait

toujours espéré que ce gouvernement lui reviendrait après Blouin. En 1719, il profita de l'absence de ce dernier, obligé de passer quelque temps aux eaux de Forges, pour obtenir, par l'entremise d'une des maîtresses du duc d'Orléans, régent, la survivance du gouvernement de Versailles. Malheureusement pour lui, il s'empressa de le publier partout avant de s'être fait expédier ses lettres de provision. A cette nouvelle, Blouin, assez mal avec Bontemps fils, et d'ailleurs poussé par le duc de Noailles, accourut à Paris. Grâce aux amis qu'il avait dans la maison même du Régent, il se présenta un matin à lui dans sa chambre, tandis qu'il était encore au lit, le supplia de révoquer la nomination de Bontemps à la survivance du gouvernement de Versailles, et lui proposa de nommer à sa place le comte de Noailles, second fils du duc, âgé d'environ quatre ans. Le Régent, parrain du jeune comte, n'hésita pas un seul instant. Il révoqua la nomination de Bontemps, et fit expédier les lettres de survivance au comte de Noailles.

Le roi était à Rambouillet quand Blouin mourut. Les premiers valets de chambre, habitués à regarder le gouvernement de Versailles comme appartenant à leur corps, intriguèrent vivement auprès de Louis XV pour faire casser la survivance du comte de Noailles, et faire nommer un des leurs. Mais le duc de Noailles, ayant eu vent de ce complot, courut le lendemain à Rambouillet, vit aussitôt le roi, qui confirma la nomination de son fils, et revint le même jour à Versailles se mettre, pour le jeune comte encore mineur, en possession du gouvernement, et recevoir pour lui les compliments des diverses autorités de la ville.

Depuis ce moment jusqu'à la Révolution de 1789, le

gouvernement de Versailles resta constamment dans la famille de Noailles (1).

En 1763, le célèbre poëte comique italien Goldoni vint habiter les Petites-Écuries.

Charles Goldoni avait acquis une très-grande réputation dans sa patrie, où il avait reçu le surnom de *Molière italien,* lorsque les comédiens italiens, établis à Paris, jouèrent sa pièce intitulée : *l'Enfant d'Arlequin perdu et retrouvé.* Le succès qu'elle obtint donna aux premiers gentilshommes de la chambre du roi l'idée de faire venir l'auteur pour alimenter de nouveautés ce spectacle. Ils lui firent proposer un engagement pour deux ans, avec des appointements honorables. Il accepta, partit avec sa femme, et arriva à Paris dans le courant de 1761. Il eut bientôt pour société et pour amis la plupart des gens de lettres et des artistes célèbres. Les deux années de son engagement s'écoulèrent rapidement pour lui. Attaché de plus en plus à Paris, il ne savait s'il devait retourner en Italie, aller en Portugal, où on lui offrait des avantages, ou rester en France. C'est dans cet état d'indécision que Goldoni fit la connaissance de mademoiselle Sylvestre.

Mademoiselle Sylvestre était lectrice de la Dauphine, mère des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Petite-fille d'Israël Sylvestre, le célèbre graveur de Louis XIV, et fille de Louis Sylvestre, premier peintre du roi Auguste de Pologne, et électeur de Saxe, cette demoiselle avait été chargée à Dresde d'une partie de l'éducation de la Dauphine, et jouissait en France auprès d'elle du crédit que ses talents et sa conduite lui avaient mérité :

« Mademoiselle Sylvestre, dit Goldoni dans ses *Mémoires,* qui

(1) Voir pour tous les détails le *Journal de Narbonne.*

savait bien l'italien, et qui était foncièrement bonne, serviable, obligeante, eut la bonté de s'intéresser à moi. Je lui avais parlé de mon attachement pour Paris et du regret avec lequel je me voyais forcé de l'abandonner; elle se chargea de parler de moi à la cour où je n'étais pas inconnu, et huit jours après elle me fit partir pour Versailles. Je m'y rends immédiatement; je descends aux Petites-Écuries du roi, où mademoiselle Sylvestre vivait en société avec ses parents, tous employés au service de la famille royale. »

Goldoni installé à Versailles, mademoiselle Sylvestre s'empressa de parler de lui à la Dauphine. Cette princesse, qui avait souvent vu représenter à Dresde les pièces de Goldoni, s'y intéressa, et n'ayant point de place à lui donner dans sa maison, parvint à l'attacher au service de Mesdames filles du roi, en qualité de lecteur et de maître de langue italienne. Placé ainsi à la cour, Goldoni se fixa définitivement en France, où il mourut le 8 janvier 1793, âgé de quatre-vingt-six ans.

La bibliothèque de Versailles possède un portrait de Goldoni, dessiné par mademoiselle Sylvestre, et donné par madame André, sa petite-nièce.

Sous Louis XV et sous Louis XVI, le bâtiment des Petites-Écuries renferma, comme sous Louis XIV, un grand nombre de chevaux et de voitures du roi. Beaucoup de chevaux de la Petite-Écurie étaient destinés aux chasses du roi, et pour les habituer à voir sans crainte les sangliers, on en élevait dans cette écurie. Il paraît que ces animaux s'échappaient souvent dans la ville, car le ministre se plaint, le 11 juin 1779, à M. le duc de Coigny, de ce qu'on les laisse courir dans les rues de la ville, et qu'attaqués par les chiens qui les mettent en fureur, ils renversent tout sur leur passage (1).

(1) *Arch. générales*, Secrét. d'Etat. E. 3610.

A la Révolution, les Petites-Écuries, abandonnées comme les autres bâtiments royaux, devinrent une caserne de cavalerie. En 1803, la coupole du *salon* de l'écurie centrale menaçait de s'écrouler, comme celle des Grandes-Ecuries; elle fut jetée par terre et reconstruite suivant le système de charpenterie de Philibert Delorme, par le capitaine du génie André, chargé à cette époque du casernement du département de Seine-et-Oise (1).

Sous l'Empire et sous la Restauration, les Petites-Ecuries ont été occupées de nouveau par les employés des Ecuries de l'empereur et du roi, et par les chevaux et les voitures du Souverain. En 1830, les Ecuries du roi, à Versailles, ayant été supprimées, on logea dans les bâtiments les employés du Musée historique. Les voitures du mariage de l'empereur et du sacre de Charles X, ainsi que d'autres équipages précieux, étaient restés dans les remises des Petites-Écuries; ils en furent enlevés en 1848, et placés plus tard à Trianon. Depuis cette époque, ce bâtiment sert de caserne à un régiment de cavalerie.

(1) Voir Mémoire sur la reconstruction de la coupole des Petites-Ecuries, à Versailles, par le capitaine du génie André. — In-4°.

QUARTIER SAINT-LOUIS

Le quartier Saint-Louis n'existait pas sous Louis XIV. Lorsque le roi eut décidé qu'une ville s'élèverait autour de son palais, le village fut presque entièrement acheté par lui, et sur son emplacement il fit construire plusieurs dépendances importantes et donna le reste du terrain pour y bâtir, *suivant les plans et alignements donnés par le surintendant des bâtiments*. Cette partie de la ville prit le nom de *Vieux-Versailles*, par opposition à celle construite de l'autre côté du château, appelée la *Ville-Neuve*. Le Vieux-Versailles était circonscrit dans l'espace compris entre la rue de la Surintendance (de la Bibliothèque), la rue de l'Orangerie jusqu'à la rue Royale, l'avenue de Sceaux et la rue de la Chancellerie. Cette portion de la ville était alors limitée par deux dépendances du château qui empêchaient son agrandissement. La première était le Potager, placé derrière la rue de l'Orangerie, depuis la pièce d'eau des Suisses jusqu'à la rue Satory ; la seconde était le Parc-aux-Cerfs.

Quand Louis XIII acheta la seigneurie de Versailles et y fit construire un petit château, c'était surtout pour être plus facilement au milieu des bois dont ce lieu était entouré, et pour s'y livrer au plaisir de la chasse qu'il

aimait passionnément. Aussi l'un de ses premiers soins fut de faire élever près de son habitation les animaux pouvant servir à ses plaisirs. C'est pour cela qu'il choisit, dans les bois couvrant alors le sol de la ville, un emplacement dans lequel il pût réunir des cerfs, des daims et d'autres bêtes fauves. Il le fit entourer de murs, y fit construire quelques habitations de gardes, et ce lieu reçut le nom de *Parc-aux-Cerfs*.

Le Parc-aux-Cerfs comprenait tout l'espace situé entre la rue Satory depuis la rue de l'Orangerie, la rue des Rossignols et la rue du Sud, la rue Saint-Martin depuis la rue du Sud jusqu'à l'avenue de Sceaux, et la rue de l'Orangerie jusqu'à la rue Satory. Ce Parc-aux-Cerfs fut d'abord conservé par Louis XIV, et la ville se composa du Vieux-Versailles et de la Ville-Neuve, ne formant qu'une seule paroisse, celle de Notre-Dame. Quelques années après son séjour à Versailles, vers 1694, Louis XIV, voyant les habitations s'élever avec rapidité dans la ville qu'il venait de créer, songea à son agrandissement.

Nous avons déjà dit que la Ville-Neuve était bornée au nord et à l'est par le château et l'étang de Clagny; il n'y avait donc aucune augmentation possible de ce côté. Le Parc-aux-Cerfs fut alors sacrifié. Louis XIV fit abattre les murs, arracher les arbres, détruire les maisons des gardes, niveler le sol, et l'on y traça des rues et des places. Des terrains furent donnés, surtout à des gens de la maison du roi, mais on n'y vit cependant s'élever sous son règne que quelques rares habitations.

Louis XIV mort, Versailles resta pendant quelques années comme une ville abandonnée ; aucune construction ne s'y fit. Lorsque Louis XV y eut de nouveau fixé son séjour et que la cour y fut revenue, on vit affluer de

toutes parts de nouveaux habitants. Leur nombre, à la mort de Louis XIV, était de 24,000; il fut presque doublé dans les quinze premières années du règne de son successeur. Des maisons se construisirent de tous côtés dans le Parc-aux-Cerfs, et les habitants de ce quartier furent bientôt très-nombreux. On sentit alors la nécessité de diviser la ville en deux parties égales et de créer une nouvelle paroisse. On réunit à cet effet le *Vieux-Versailles* et le *Parc-aux-Cerfs*, et en 1734 on en fit une paroisse, sous le nom de Saint-Louis. L'établissement du quartier ou paroisse Saint-Louis date de cette époque 1734.



RUES DANS LA DIRECTION DU NORD AU SUD.



RUE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

La rue de la Bibliothèque est placée sur une partie de l'ancien village de Versailles. Louis XIV s'étant décidé à venir habiter le château, chargea Mansart des embellissements qu'il voulait y faire exécuter. La plupart des maisons de l'ancien Versailles furent achetées et démolies, et de nouvelles rues tracées sur le terrain occupé par le village.

L'ancien bâtiment de la Surintendance fut le premier

construit sur l'alignement de la rue de la Bibliothèque, ce qui fit donner à cette rue, dès son origine, le nom de rue de la Surintendance. Elle conserva ce nom jusqu'en 1793, qu'elle fut appelée *rue de l'Union*. En 1806, elle reprit le nom de la Surintendance, et le conserva jusqu'au moment où la ville ayant fait l'acquisition de l'hôtel dans lequel se trouve placée sa Bibliothèque publique, elle en prit le nom.

La rue de la Bibliothèque s'étend du nord au sud, de la cour du château à la rue de l'Orangerie. Elle a 341 mètres de longueur, sur 18 mètres 50 centimètres de largeur.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 1. — Hôpital militaire.

Les premiers agrandissements exécutés par Louis XIV au château construit par son père furent les deux ailes qui s'avancent sur la cour Royale, dont l'une, celle du nord, a été refaite sur un nouveau plan, à la fin du règne de Louis XV, par l'architecte Gabriel, pour y mettre un grand escalier. Dès 1670, on plaça dans ces deux ailes ce que l'on nommait les Sept Offices du Roi. Ces offices se composaient du Gobelet et de la Cuisine-Bouche, pour le roi, et de la Paneterie-Commun, de l'Echansonnerie-Commun, de la Cuisine-Commun, de la Fruiterie et de la Fourrière, chargées d'apprêter et de fournir la table des officiers de la maison. En 1678, quand le roi voulut faire son séjour habituel de Versailles, on fit de nouveaux travaux dans ces deux ailes, de façon à y établir d'une manière fixe, non-seulement les Offices du roi, mais encore ceux de la reine et du dauphin. On

s'aperçut bientôt que ces divers Offices tiendraient une place considérable, et qu'il y aurait surtout un grave inconvénient à avoir ainsi, à l'entrée du palais et presque sous les fenêtres du roi, cette armée de valets de bas étage composant en grande partie la cuisine du roi et des princes. On résolut alors de les placer dans un bâtiment à part, et assez proche du château pour que le service n'en souffrît point. Mansart venait de construire l'aile du Midi et les bâtiments contigus qui donnent sur la rue de la Bibliothèque : ce fut en face de ces bâtiments, sur la place occupée par l'église de Saint-Julien et par le cimetière de Versailles, qu'il construisit, sous le nom de *Grand-Commun*, l'édifice consacré à tous les services de la Bouche du roi, de la reine et du dauphin. L'église fut abattue, reportée dans la Ville-Neuve, ainsi que nous l'avons déjà dit, et, en 1682, l'on commença les premiers travaux du Grand-Commun achevé en 1684.

Cet énorme bâtiment forme un carré dont les quatre faces sont libres et tournées vers les quatre points cardinaux. Il a 83 mètres de longueur, sur 76 de profondeur, et de hauteur 19 mètres sous les chénaux, et 26 jusqu'au faîtage. Au milieu est une grande cour de 46 mètres sur 39. La surface occupée par la totalité du bâtiment et de la cour est de 4,514 mètres carrés. La sculpture des quatre frontons a été exécutée par Mazeline, Jouvenet, Lecomte et Mazière. Avant la révolution, plus de 2,000 personnes logeaient dans le Grand-Commun.

Le Grand-Commun, comme toutes les dépendances du château, faisait partie de la paroisse de Notre-Dame, ce qui n'empêchait pas les offices célébrés tous les jours dans la chapelle de ce bâtiment d'être très-suivis par les plus grands personnages de la cour. Cette chapelle était

desservie par les aumôniers de la Maison du roi, ou *chapelains de Saint-Roch*, établis à la cour par le roi François Ier. Voici, d'après Dupeyrat (1), ce qui donna lieu à leur établissement et à ce nom de chapelains de Saint-Roch :

« François Ier était occupé, en 1545, à chasser les Anglais de la ville de Boulogne. Il était campé entre Abbeville et Montreuil, où régnait depuis quelque temps une maladie contagieuse. Le duc d'Orléans, son second fils, à cet âge où l'on traite souvent la prudence de poltronnerie, voulant se moquer de ceux qui redoutaient la maladie, alla avec d'autres jeunes gens dans une maison où il était mort depuis peu huit personnes. Ils y renversèrent les lits, se couvrirent de la plume qu'ils en tirèrent, et parcoururent dans cet équipage plusieurs tentes du camp. Le prince, fort échauffé, but en rentrant un grand verre d'eau froide et se coucha. Deux heures après, une fièvre chaude s'empara de lui, et alors, saisi d'effroi, il s'écria : *C'est la peste ! j'en mourrai.* Les médecins voulaient empêcher le roi d'entrer dans sa chambre ; mais François Ier, malgré le danger, se refusa à toutes leurs instances. A peine franchissait-il le seuil de la porte que le duc d'Orléans, se relevant un peu, lui dit : *Ah ! Monseigneur, je me meurs ; mais puisque je vous vois, je meurs content !* Et un moment après il expira. Le roi jeta un grand cri et s'évanouit. Les officiers de sa maison, épouvantés de ce terrible événement, et dans la crainte de la contagion, prièrent le roi de leur nommer certains ecclésiastiques pour leur dire la messe tous les jours : ce qui leur fut accordé. Ces *chapelains de Saint-Roch* (2), au nombre de six, étaient obligés de suivre les officiers de la Maison du roi partout où le roi allait. »

La dévotion à saint Roch avait commencé à s'intro-

(1) Antiquités de la Chapelle des rois de France.

(2) La légende de saint Roch dit que ce saint s'occupa toujours de soigner les pestiférés, et qu'il a été guéri par Dieu de la peste dont il fut atteint lui-même en les soignant. De là vient qu'on invoquait son secours chaque fois qu'il apparaissait quelque maladie épidémique ou contagieuse.

duire à la cour en 1533. Paris était alors ravagé par une maladie épidémique, dont plusieurs grands personnages avaient été victimes.

Un chirurgien de François I[er], Guillaume Levasseur, obtint du pape Clément VII la permission de prendre une relique de saint Roch, à Arles. Il s'y transporta en vertu d'un ordre du roi, qui lui défendait en même temps de laisser sortir la relique hors du royaume, et il l'apporta à Paris, où on l'invoquait dans les grandes calamités.

La reine Marie Leckzinska, femme de Louis XV, désira qu'une relique semblable existât à Versailles et la fit demander à l'archevêque d'Arles. Cette relique fut transportée avec beaucoup de solennité, le 24 février 1765, de la paroisse de Notre-Dame, où elle avait été déposée, dans la chapelle du Grand-Commun. Elle était portée par le curé de la paroisse, précédé de tout son clergé et suivi d'un grand concours de peuple. Elle fut reçue par les aumôniers de la Maison du roi, exposée sur l'autel, et la cérémonie se termina par le chant du *Te Deum*. Le lendemain, la reine, accompagnée du dauphin et de la dauphine, vint y entendre la messe et prier au pied des reliques du saint. Cette relique de saint Roch est restée exposée dans la chapelle du Grand-Commun depuis cette époque jusqu'à la Révolution.

Le 1[er] juillet 1786, eut lieu, dans les bâtiments du Grand-Commun, l'installation d'une institution de bienfaisance, sous le nom de *Maison Philanthropique*. Cette institution rendit de grands services aux pauvres de Versailles dans les dernières années du séjour de la cour. Son but était de secourir particulièrement : 1° les octogénaires ; 2° les aveugles-nés ; 3° les femmes en couches à leur sixième enfant ; 4° les veufs ou veuves chargés de

six enfants. Chaque octogénaire recevait 15 livres par mois ; les aveugles-nés 12 livres par mois ; les veufs et veuves chargés de six enfants et plus recevaient 4 livres par mois pour chaque enfant ; les femmes à leur sixième couche obtenaient 48 livres une fois payées. Dans une seule année, 1788, le nombre des octogénaires secourus par la *Maison Philanthropique* fut de cinquante-trois, celui des septuagénaires de treize, celui des aveugles-nés de six, celui des veuves de six, et celui des femmes en couches de quarante. On peut juger par là combien de malheureux eussent été soulagés si l'institution eût pris les développements qu'elle aurait certainement atteints sans les événements de la Révolution. La cotisation annuelle de chaque membre était de 60 livres. En 1789, deux cents personnes des plus distinguées de la cour et de la ville faisaient partie de cette association, dont les assemblées générales se tenaient, les seconds dimanches de chaque mois, au Grand-Commun dans la salle dite des Maîtres.

Comme tous les édifices du domaine royal, le Grand-Commun resta inoccupé à la chute du trône. Il devint plus tard le siége d'une manufacture qui eut une grande renommée sous la République et sous l'Empire.

En 1793, la Convention voulant user de toutes les forces de la France pour résister à ses nombreux ennemis, ordonna une levée en masse. Le décret du 23 août, qui appelait tous les citoyens à la défense de la patrie, commençait ainsi :

Art. 1er. — Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront

les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République.

Art. 2. — Les maisons nationales seront converties en casernes ; les places publiques en ateliers d'armes ; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

Art. 3. — Les armes de calibre seront exclusivement remises à ceux qui marcheront à l'ennemi ; le service de l'intérieur se fera avec des fusils de chasse et l'arme blanche.

Art. 4. — Les chevaux de selle sont requis pour compléter les corps de cavalerie ; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres.

Art. 5. — Le Comité de Salut Public est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir sans délai une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, qui réponde à l'élan et à l'énergie du peuple français. Il est autorisé, en conséquence, à former tous les établissements, manufactures, ateliers et fabriques qui seront jugés nécessaires à l'exécution de ces travaux, ainsi qu'à requérir pour cet objet, dans toute l'étendue de la République, les artistes et les ouvriers qui peuvent concourir à leur succès. Il sera mis à cet effet une somme de 30 millions à la disposition du ministre de la guerre, à prendre sur les 498,200,000 livres en assignats qui sont en réserve dans la caisse à trois clefs. L'établissement central de cette fabrication extraordinaire sera fait à Paris, etc.

A cette époque, *Bénezech*, depuis ministre de l'intérieur, était commissaire du département au Comité central des habillements, campements et armements militaires. S'emparant de cet article 5 de la Convention, il résolut d'établir à Versailles une manufacture d'armes. Il choisit pour son emplacement le Grand-Commun. Aidé du Gouvernement, il y appela des artistes, des ouvriers de toutes les parties de la France. Il en vint une colonie du pays de Liége. *Boutet*, arquebusier distingué de Ver-

sailles, fut chargé de la direction des travaux, et en peu de temps la manufacture de Versailles devint l'une des plus célèbres de la France.

L'ouverture des ateliers se fit le 7 octobre 1793. Nous transcrivons ici le curieux procès-verbal dressé à cette occasion par le Conseil général de la Commune :

« Du 7 octobre 1793, 2e de la République une et indivisible.

« Les membres composant la municipalité et le Conseil général de la Commune se rendent à six heures du matin au lieu des séances du Département (1), sur l'invitation qui leur en avait été faite par le Procureur-général du Département et par le citoyen *Bénezech*, Commissaire du département, au Comité central des habillements, campements et armements militaires.

« Les Représentants du peuple, Commissaires de la Convention, en mission à Versailles, les membres du Département, du District, de la Municipalité et du Conseil général de la Commune, les membres composant les Tribunaux et sociétés populaires, se rendent au ci-devant Grand-Commun pour y procéder à l'ouverture des ateliers d'armes, qui doivent être fabriquées dans cette ville au ci-devant Grand-Commun.

« Auparavant cette inauguration, les Représentants du peuple, les membres des Corps administratifs et judiciaires ont pris le *signe de la Liberté*, qui leur a été offert par le citoyen Bénezech. Tous, coiffés du *bonnet rouge* et *ayant des tabliers*, sont entrés dans les ateliers où ils ont trouvé les ouvriers prêts à se mettre en activité, et dans le même uniforme que celui qui vient d'être décrit.

« Tout à coup une partie des assistants s'arme du marteau de Vulcain, les autres de forets, de tarauds ; celui-ci d'un rabot, celui-là d'un ciseau : tous, en chantant des hymnes patriotiques, forgent le fer et travaillent aux armes qui doivent punir les tyrans et les despotes qui veulent porter atteinte à la liberté et à la souveraineté du peuple.

« Le bruit redoublé des marteaux, le feu ardent des forges, les chants énergiques des travailleurs, rendent cette cérémonie *auguste*

(1) Aujourd'hui le Palais de Justice.

et vraiment républicaine. A la fin de chaque chant, les cris réitérés de, *Vive la République ! Vive la Montagne !* terminent le travail et les hymnes. »

A cette époque, et pour indiquer la destination nouvelle du bâtiment, on exécuta les ornements en faisceaux d'armes qu'on voit aujourd'hui autour de la porte de ce monument.

La manufacture d'armes de Versailles acquit bientôt une réputation européenne. Dans cette manufacture se fabriquaient les armes d'honneur, et, sous l'Empire, les armes de luxe que Napoléon donnait en cadeaux dans toutes les cours de l'Europe.

Transportée en 1814 dans les bâtiments de l'hôtel de Noailles (1), elle fut entièrement détruite par les Prussiens en 1815.

Pendant la longue lutte soutenue par la France contre l'Europe coalisée, deux amis de l'enfance, *Lancaster* et *Bell*, cherchaient paisiblement, en Angleterre, par des méthodes nouvelles, à faire participer à l'instruction primaire le plus grand nombre possible d'enfants du peuple.

Ces méthodes, que la guerre avait empêchées de pénétrer en France, y furent introduites au rétablissement de la paix, en 1814. Adoptées avec enthousiasme par les amis de l'instruction populaire, qui voyaient en elles le moyen d'instruire à peu de frais et rapidement un grand nombre d'enfants, elles furent non moins vivement combattues par ceux qui, à cette époque surtout, croyaient plus utile de restreindre que d'étendre l'instruction donnée au peuple. La lutte ne tarda pas à s'envenimer, et l'on vit bientôt le pays se diviser en partisans ou en

(1) Voir la rue de la Pompe.

ennemis de l'*enseignement mutuel*, comme on le vit plus tard se diviser en *ultras* et en *libéraux*. Versailles n'échappa point à cette lutte générale. Une association pour la propagation de la *méthode d'enseignement mutuel* s'y forma dans les commencements de l'année 1819, et rencontra, parmi ses plus violents adversaires, l'administration municipale elle-même. Enfin, grâce à sa persévérance et aux démarches incessantes de son président, M. de Jouvencel, elle parvint à fonder une *école modèle*, et à l'établir dans une salle du *Grand-Commun*, accordée par le roi Louis XVIII, un peu partisan de cette méthode qu'il avait vue fonctionner en Angleterre.

L'installation s'en fit le 27 janvier 1820.

Vers la même époque, on établit dans les bâtiments du Grand-Commun une école de musique d'après la méthode d'enseignement mutuel, et l'on y transporta l'Ecole publique de dessin, placée précédemment rue des Réservoirs.

En 1825, tout le Grand-Commun, sauf les salles où se trouvaient, sur la rue de la Chancellerie, les écoles que nous venons de nommer, fut donné à l'abbé Lœvenbruck, prêtre de la Congrégation des Missions de France, dont l'abbé Rauzan était le directeur, pour y fonder une institution d'enfants pauvres. Cette institution portait le nom de Saint-Joseph; elle fut placée sous la protection du duc de Bordeaux. L'année suivante, le directeur de cet établissement fit faire des travaux qui ôtèrent au Grand-Commun de son aspect monumental. Il fit enlever tout le comble du bâtiment, en changea la forme, et fit élever le petit étage au-dessus de la corniche principale. Des bruits injurieux contre la probité du directeur de cet établissement se répandirent à l'occasion de ces tra-

vaux : on l'accusait d'avoir fait des bénéfices considérables sur les plombs des combles et les immenses chénaux du Grand-Commun. Le *Moniteur* crut devoir répondre à ces bruits, et voici dans quels termes il le fit : « Depuis quelques années, *un million* avait été jugé nécessaire pour réparer le Grand-Commun, bâtiment très-important et dans un tel état de dépérissement, qu'il fallait ou l'abandonner entièrement, ou y travailler sans délai. L'occupation de ce bâtiment pour le temps qui sera jugé convenable, a été demandée par un ecclésiastique estimable; son dessein était d'y former un établissement très-utile, destiné à y élever, pour une très-modique pension, des enfants peu aisés, et pour leur montrer différents métiers. Il s'est engagé à bien faire réparer cet édifice, à l'aide d'ouvriers qui sont à sa disposition, et par des arrangements ingénieux, pour la somme de *trente et quelques mille francs*. C'est ce qui a été fait. Ainsi, une très-grande économie a été opérée dans la dépense, un très-beau bâtiment a été restauré, et une très-bonne œuvre a été faite. » Telle fut la réponse du *Moniteur*. Elle ne satisfit personne et n'a jamais bien expliqué comment on avait pu, avec une somme de *trente mille francs*, exécuter une dépense évaluée *un million !* Cette institution fut ensuite dirigée par l'abbé Bervange et cessa d'exister en 1830.

Jusqu'en 1832, l'hôpital civil recevait les soldats malades. A cette époque, le Gouvernement résolut de former à Versailles, séjour d'une nombreuse garnison, un hôpital militaire. On prit, pour l'établir, le Grand-Commun. Comme hôpital, ce bâtiment est assez bien choisi. Les quatre faces sont bornées au nord et à l'ouest par le Château; au sud par la caserne des Bureaux de la Guerre

et l'hôtel des Postes, tandis qu'à l'est les constructions particulières de la rue des Récollets sont complétement dominées par lui. Il est donc, par sa position, à l'abri des exhalaisons nuisibles, et l'air ainsi que la lumière peuvent y pénétrer de toutes parts.

L'hôpital se compose d'un rez-de-chaussée, où se trouvent placés tous les locaux destinés aux nécessités du service, tels que la pharmacie, les bureaux, cantine, dépense, magasins, etc., et de trois étages, où sont situées les salles des malades. Aux quatre angles du bâtiment, se trouvent les escaliers communiquant aux étages supérieurs.

Les salles sont, en général, petites, contenant au maximum vingt lits, réunis et espacés selon les prescriptions réglementaires. Celles qui règnent sur une même face de l'édifice communiquent directement entre elles, mais les quatre faces sont isolées par des vestibules. Toutes sont facilement accessibles à la lumière; le renouvellement de l'air y est entretenu par des fenêtres nombreuses, percées en regard les unes des autres, assez larges et assez hautes aux premier et deuxième étages, mais trop étroites et trop basses au troisième. Des ventilateurs ont été pratiqués au niveau du plancher, afin de chasser les exhalaisons qui s'amassent dans les couches inférieures de l'air; des châssis mobiles existent aux parties supérieures des fenêtres, afin de pouvoir assainir également les couches supérieures.

Les murs sont blanchis à la chaux, et leur épaisseur est telle que ni l'extrême froid ni l'extrême chaleur ne les pénètrent facilement.

Les latrines sont à une distance convenable des salles. Le système adopté satisfait à toutes les exigences d'hy-

giène; c'est celui des fosses mobiles inodores. De gros tuyaux de conduite, partant des trois étages, viennent aboutir au rez-de-chaussée dans des tonneaux, avec lesquels ils sont soigneusement lutés. On enlève les tonneaux tous les jours, pour les transporter immédiatement hors de l'établissement.

Les locaux destinés aux bains, à la buanderie, à la pharmacie, sont loin des salles de malades, auxquels ils pourraient nuire par les émanations qui s'en échappent dans certaines circonstances.

L'eau de cet hôpital est aujourd'hui de l'eau de Seine. On a mis à la disposition des convalescents l'ancien jardin des Récollets, auquel on se rend de l'hôpital par un pont dressé au-dessus de la rue des Récollets.

Jusqu'à présent le service des malades était fait entièrement par des infirmiers militaires; mais en 1867 on y a introduit des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui sont à la tête de ce service.

Cet établissement est fait pour recevoir huit cent soixante et onze soldats malades. Il renferme de plus une salle de vingt-trois lits pour les détenus, et une salle de dix lits pour les officiers. Neuf cents malades peuvent donc y recevoir les secours de la médecine et de la chirurgie, et le mouvement dans les temps ordinaires atteint rarement le chiffre de trois cents. En outre de la garnison de Versailles, les régiments casernés à Saint-Cloud, Rueil, Courbevoie, y envoient leurs malades, ainsi que le font, pour quelques affections particulières seulement, Saint-Germain, Rambouillet et l'Ecole de Saint-Cyr.

Depuis plusieurs années le Génie militaire fait exécuter des travaux de réparations à ce bâtiment. Ces répara-

tions, faites dans le goût de la construction primitive, lui rendront bientôt son premier aspect.

Paul Pellisson-Fontanier habita le Grand-Commun pendant son séjour à Versailles et y mourut le 7 février 1693.

Ami et défenseur du surintendant Fouquet, il fut renfermé à la Bastille à cette occasion. Tout le monde connaît l'histoire, devenue populaire, de l'araignée qu'il éleva dans cette prison, et qui fut chantée par Delille dans son poëme de l'*Imagination*. Revenu plus tard dans les bonnes grâces de Louis XIV, il devint son historiographe.

Pellisson était né dans la religion protestante. En 1670, il fit son abjuration, entra dans le giron de l'Eglise catholique et ensuite dans les ordres. Chargé plus tard de la partie de la caisse des économats destinée à la conversion des hérétiques, il vint habiter Versailles. C'est dans cette fonction que la mort le surprit à l'âge de soixante-huit ans.

Sa mort rapide l'empêcha de recourir aux sacrements. Il avait cependant communié quelques jours auparavant; il devait même se confesser le jour où il expira. L'esprit de secte ne manqua pas d'exploiter cette circonstance, et l'on répandit le bruit qu'il était mort dans les sentiments de sa première religion. Mlle de Scudéry, son amie intime depuis quarante ans, parvint à venger la mémoire de son illustre ami dans une foule d'écrits et de lettres adressés aux plus grands personnages de cette époque. Voici la lettre qu'elle écrivait quelques jours après la mort de Pellisson à Godeau, évêque de Vence, et qui donne quelques détails sur la manière dont il mourut :

« N'attendez aujourd'hui que des larmes et des plaintes, monsieur, car la perte que j'ai faite est si grande et la douleur que j'en ai si vive, que rien ne la peut égaler ni exprimer. On peut dire sans flatterie que le roi y perd le plus zélé de ses sujets, le siècle un grand ornement, les belles-lettres un grand éclat, tous ses amis une âme héroïque et la religion un grand défenseur. Mais je crois perdre plus que tout cela ensemble : car un ami de quarante ans de ce mérite-là, qu'on a connu dans la bonne et dans la mauvaise fortune, et trouvé toujours également digne d'admiration dans l'une et dans l'autre, est une perte que nulle autre ne peut égaler.

« Chacun a eu toute la surprise qui la pouvait faire sentir d'une manière plus dure ; car M. de Pellisson n'avait pas de fièvre, il dormait assez bien, il n'a pas gardé le lit un seul jour. Il fut à la messe le dimanche gras, et le jour de la Vierge il écrivit au cardinal Janson une lettre de consolation sur la mort de sa sœur, qui était mon amie, et une au gouverneur de Philippeville pour le remercier des bons offices qu'il avait rendus à un de mes amis.

« Je vous dis tout cela, monsieur, pour vous faire connaître qu'il ne croyait pas mourir. Il m'écrivait tous les jours l'état de son mal ; mais lui ayant un peu empiré le vendredi au soir, il prit la résolution de se confesser le lendemain au matin et de recevoir Notre-Seigneur. Il s'endormit tout habillé dans sa chaise. Mais ses gens trouvant son dormir trop long et trop fort, le réveillèrent ; mais, hélas ! il avait perdu connaissance, et mourut quatre heures après sans nulle violence. De sorte, monsieur, que sa maladie fut courte et la mort subite.

L'innocence de sa vie et un nombre innombrable de bonnes œuvres ne mettent pas ceux qui l'ont connu en peine de son salut ; mais un faux dévot et de malins esprits suscités par l'enfer ont essayé de ternir la conversion la plus parfaite qui ait jamais été, et de répandre un grand bruit que ce qui l'avait empêché de se confesser, c'est qu'il était encore huguenot. Ce bruit si faux et si malin m'a donné beaucoup de peine pour défendre cet illustre ami dans la plus noire calomnie qui fut jamais. Grâces à Dieu, le roi et tous les gens sages ne l'ont pas cru. J'écrivis à madame de Maintenon, à M. le Chancelier, à M. Le Pelletier, à M. de Meaux, une lettre de quinze pages. Je vous enverrai l'ordinaire prochain une copie de sa réponse. Ce grand Evêque, le R. P. de la Chaise, tous les

Jésuites des trois maisons de Paris et enfin tous les honnêtes gens lui ont rendu justice ; et j'ai trouvé une preuve incontestable pour sa foi sur le mystère de l'Eucharistie, et pour sa dévotion au Saint-Sacrement. On a trouvé parmi ses papiers de Versailles un traité qu'il faisait de ce mystère et qu'il espérait faire imprimer à Pâques. On l'a porté à M. de Meaux, et ses calomniateurs commencent d'être honteux de leur calomnie.

« On lui a fait un service à Versailles où il est enterré, un à l'abbaye de Saint-Germain où il y eut grand monde ; l'Académie en fit dire un hier aux Billettes, où les plus illustres académiciens se trouvèrent, et l'Académie de Soissons en doit aussi faire dire un. J'aurais cent choses à vous dire, monsieur, mais les larmes m'aveuglent et la douleur me suffoque.

« Le 21 février 1693 (1). »

Outre ses discours au roi en faveur de Fouquet, tribut d'amitié dont le style est noble, abondant, animé, et que Voltaire a justement placés dans le *Temple du goût*, Pellisson a écrit d'assez nombreux ouvrages d'histoire, de littérature et plusieurs autres traitant de matières religieuses écrits à Versailles : comme le traité *de l'Eucharistie*, *Prières au Saint-Sacrement*, etc. (2).

Pellisson fut enterré dans la vieille église, rue Sainte-Geneviève, près celle de Notre-Dame. L'acte de décès, inscrit sur les registres déposés à la mairie de Versailles, est ainsi conçu :

« Messire Paul Pellisson-Fontanier, chevalier-conseiller du roy en tous ses conseils ; maître des requestes ordinaires de son hôtel, abbé de l'abbaye de Gimond, diocèse d'Auch, âgé de soixante et huit ans, étant décédé en cette paroisse, le jour d'hier, septième février mil six cent quatre-vingt-treize, a esté inhumé dans le chœur de notre ancienne église, ce j'ourdhuy huitième du dit mois et an, par moi soussigné supérieur de la maison de la Congrégation de la

(1) *Historiettes* de Tallemant des Réaux ; édition Monmerqué et P. Paris.
(2) Voir l'*Etude sur la vie et les œuvres de Pellisson*, par F. L. Marcou.

mission de Versailles et curé du mesme lieu, en présence de Mgr Germain de Fauvre-Ferrier, abbé de Saint-Vivant, et de Charles-François Fénot, commis du dit feu Pellisson, et de François Barril, maistre d'hostel du dit S. Pellisson, qui ont signé.

« De Fauvre-Ferrier. — Barril. — Fénot. — Hebert, curé. »

Joseph Lieutaud, premier médecin du roi Louis XVI, habitait le Grand-Commun, et y est décédé le 11 décembre 1780.

Lieutaud est né à Aix en Provence, le 21 juin 1730. Il était le plus jeune de douze enfants. D'une constitution délicate, il fut remis de bonne heure aux soins de son oncle, Pierre Garidel, médecin et botaniste célèbre. Constamment en rapport avec ce savant botaniste, le jeune Lieutaud ne tarda pas à se livrer à l'étude des plantes. Ses nombreuses herborisations, tout en l'instruisant, fortifièrent son tempérament. Reçu docteur à la faculté d'Aix, il obtint la survivance des chaires de son oncle, et fut chargé de continuer la description de l'histoire naturelle de la Provence, commencée par Garidel. Nommé bientôt médecin de l'Hôtel-Dieu de la ville d'Aix, il délaissa un peu la botanique pour se livrer avec ardeur à l'étude de l'anatomie. Cette nouvelle étude devint pour lui une véritable passion, et il ne tarda pas à devenir l'un des anatomistes les plus célèbres du XVIIIe siècle. Les mémoires de l'Académie des sciences contiennent les nombreux travaux qu'il envoya à cette société savante. Il publia aussi, pendant son séjour à Aix, deux ouvrages, l'un sur l'anatomie, sous le titre d'*Essais*, et l'autre sur la physiologie, sous celui de *Elementa physiologiæ*.

Quoique éloigné de Paris, Lieutaud était en rapport continuel avec les savants les plus distingués de la capitale. Sénac, alors premier médecin du roi, avait été en

communication avec lui pour quelques travaux scientifiques. Désirant rapprocher de la cour un homme aussi distingué, il le fit nommer médecin de l'infirmerie royale de Versailles, en 1750.

A Versailles comme à Aix, Lieutaud continua ses travaux. Ses découvertes anatomiques et ses intéressantes observations continuèrent d'enrichir les mémoires de l'Académie des sciences. Tant de zèle et de travaux attirèrent sur lui les regards de la cour. En 1755, il est nommé médecin des enfants de France, et à peine Louis XVI est-il monté sur le trône, qu'il le fait son premier médecin. Déjà membre de l'Académie des sciences dès 1752, « la faculté de médecine de Paris, qui connaissait depuis longtemps le mérite profond et modeste de Lieutaud, voulut lui donner une marque de son estime en plaçant son nom parmi ceux de ses docteurs régents; et la société royale de médecine, non moins jalouse de lui prouver sa déférence, nomma des commissaires pour lui offrir le titre de président, qu'il accepta et qu'il a conservé jusqu'à sa mort (1). »

Quoique d'une constitution délicate, Lieutaud avait constamment joui d'une bonne santé, lorsque, le 6 décembre 1780, il fut atteint d'une fluxion de poitrine qui l'enleva en cinq jours. Le roi, qui avait une grande affection pour son premier médecin, voulut que ses obsèques fussent dignes de cet illustre savant, et son corps fut inhumé dans l'ancienne église, près Notre-Dame de Versailles.

Lieutaud avait hérité de la bibliothèque de Garidel, à la mort de son oncle arrivée en 1737. Il la transporta à

(1) *Eloge de Lieutaud,* par Vicq-d'Azyr.

Versailles, lorsqu'il vint se fixer dans cette ville, et l'augmenta de tout ce que la science et même les lettres avaient produit de plus remarquable chez les anciens et chez les modernes. Cette riche collection attira l'attention de Monsieur, depuis Louis XVIII. Ce prince ami des lettres offrit à Lieutaud un prix considérable de sa bibliothèque. Par un acte de délicate générosité, tout en la lui achetant, il ne voulut pas en priver le savant et lui en laissa la jouissance. A la mort de Lieutaud, cette bibliothèque fut transportée du Grand-Commun qu'il habitait, dans les appartements de Monsieur, au château. Toute la partie médicale de cette collection forme aujourd'hui le plus grand fond des livres de médecine de la bibliothèque de la ville de Versailles.

N°s 3 et 5. — Caserne des Bureaux de la Guerre et hôtel de la Bibliothèque de la ville.

Nous avons déjà dit que la rue de la Surintendance occupe une partie du terrain sur lequel était placé l'ancien Versailles. Louis XIII avait fait construire une orangerie au pied de son palais, à l'endroit même où est aujourd'hui la Petite Orangerie. Entre cette orangerie, l'église de Saint-Julien, remplacée plus tard par le Grand-Commun, et les habitations du bourg de Versailles, se trouvait un assez grand espace sans culture. Ce fut là que Louis XIII fit établir son Potager. Ce Potager fut aussi celui de Louis XIV, jusqu'au moment où les agrandissements du château et les rues projetées de la nouvelle ville ne permirent plus de le conserver. Envahi par les rues de la Surintendance et des Récollets, il n'y avait plus, comme souvenir de son ancienne existence, qu'un terrain destiné d'abord au Commun de la reine, resté

depuis sans destination, et sur lequel on avait construit quelques baraques.

Sous Louis XV, on sentit la nécessité de réunir à Versailles les archives complètes des divers ministères, afin de faciliter la prompte terminaison des affaires. Un grand nombre de bureaux occupaient déjà plusieurs hôtels. Ces bureaux, séparés les uns des autres, étaient fort incommodes, et il leur devenait très-difficile de pouvoir correspondre entre eux. L'ingénieur Berthier, père du prince de Wagram, proposa alors au duc de Choiseul et au maréchal de Belle-Isle, ministres des affaires étrangères et de la Guerre, de réunir ces bureaux dans des bâtiments spéciaux. Son projet fut agréé, et l'on éleva sur l'ancien terrain du Potager de Louis XIII deux grands hôtels, destinés aux ministres de la guerre, des affaires étrangères et de la marine. L'hôtel de la Guerre fut commencé en 1759 et celui des Affaires étrangères en 1761.

Ces deux hôtels furent élevés sur les plans de Berthier. Comme il s'agissait d'y placer de précieuses archives, il ne fit entrer dans leur construction que des matériaux incombustibles. Tous les plafonds sont faits en voûtes plates composées de fer et de briques, et les murs, fort épais, sont revêtus de briques à l'intérieur. Le 26 juin 1762, le roi, accompagné du dauphin, vint pour la première fois visiter l'hôtel de la Guerre. Pendant que Louis XV se promenait dans les diverses parties de l'édifice, Berthier, voulant lui montrer la bonté du système qu'il avait employé pour sa construction, fit mettre le feu à une masse de bois et de paille accumulée dans une des salles. Le feu consuma entièrement ces matériaux sans se communiquer aux autres points du bâtiment, et le roi félicita l'ingénieur sur la réussite de cette expérience.

La porte de l'hôtel de la Guerre est décorée de trophées et d'ornements militaires. L'espèce de niche accompagnée de deux pilastres rustiques d'ordre dorique, que l'on voit au fond de la cour, était ornée autrefois de divers sujets en bronze, représentant les faits mémorables des campagnes de Louis XV. Le grand salon de cet hôtel était décoré de tableaux de batailles et de siéges des règnes de Louis XIV et de Louis XV, peints par *Lenfant* et *Cozette*.

Jusqu'à la Révolution, cet hôtel renferma les différents bureaux et dépôts du ministère de la guerre. Depuis cette époque on en a fait une caserne d'infanterie, connue sous le nom de caserne des Bureaux de la Guerre. Cette caserne est disposée pour contenir quatre cent soixante-quinze hommes.

L'hôtel des Affaires étrangères et de la Marine est contigu à celui de la Guerre, et communiquait à celui-ci. Ces deux hôtels, dans le plan de Berthier, ne formaient qu'une portion du projet général de réunion des ministères.

Les figures et les emblèmes de la porte de l'hôtel des affaires étrangères se rapportent à la politique générale et aux relations extérieures.

Les divers étages de ce bâtiment étaient consacrés à différents services. Dans l'étage le plus inférieur il y avait des ateliers d'imprimerie; au-dessus se trouvait le dépôt des Affaires étrangères; le premier et le deuxième étage renfermaient les bureaux de la marine; le troisième, le dépôt général de la marine; et sous les combles était le dépôt des machines de guerre; plus tard on y transporta les ateliers d'imprimerie de l'étage inférieur.

Louis XV vint, en 1768, visiter l'hôtel des Affaires étrangères, comme il avait visité quelques années avant

celui de la Guerre. A cette visite se rapporte l'anecdote racontée par Firmin Didot dans son *Essai sur la Typographie*. Au moment où le roi entrait dans les ateliers d'imprimerie, une magnifique paire de lunettes placée sur une presse frappa son attention. Pour les essayer il prit un petit papier : c'était son Éloge ; mais dès la première ligne il s'arrêta, et, retirant les lunettes, il dit : « *Elles sont trop fortes et grossissent trop les objets.* » Par arrêt du Conseil d'État du 22 mai 1775, cette imprimerie fut supprimée et réunie à l'imprimerie Royale.

Le dépôt des Affaires étrangères était placé dans le local de la Bibliothèque actuelle de la ville. Ces archives occupaient dix grandes salles, couvertes d'armoires dorées et ornées de peintures représentant les principales capitales de l'Europe, exécutées par Van-Blarenberghe, en 1770. On y voit le *Vatican et Saint-Pierre de Rome*, *Varsovie*, *Turin*, *Gênes*, *Berlin*, *Vienne*, *Naples*, *Madrid*, *Londres*, *Lisbonne*, *Constantinople* et *Parme*. Dans la salle du milieu, portant le nom de *Salle des Traités*, on avait placé une large table de marbre incrustée dans le sol, autour de laquelle se réunissaient les ambassadeurs pour la signature des traités. Sur cette table furent signés : le traité du 15 mai 1768, par lequel le sénat de Gênes cédait à la France le royaume de Corse, avec ses forteresses, son artillerie et tous ses équipages de guerre; celui du 6 février 1778, entre la France et les États-Unis d'Amérique, signé, pour la France, par le secrétaire du Conseil-d'État *Gérard*, depuis *Gérard de Rayneval*, par *Benjamin Franklin*, *Silas Deane* et *Arthur Lée*, traité d'alliance par lequel la France reconnaissait officiellement l'indépendance des États-Unis; et enfin le fameux traité du 3 septembre 1783, dont les préliminaires fu-

rent signés dans le même lieu, le 20 janvier de la même année, qui était l'acte de reconnaissance de l'indépendance américaine par l'Angleterre elle-même.

La garde nationale versaillaise s'assembla pour la première fois, le 30 septembre 1789, dans les cours des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères.

Les États-Généraux étaient réunis. Paris parlait d'envoyer un poste d'honneur de sa milice à l'Assemblée nationale. La municipalité et les bourgeois de Versailles firent demander au roi, par l'entremise du prince de Poix, gouverneur de la ville, l'autorisation de former une milice nationale, chargée de fournir une garde d'honneur à l'Assemblée. Le 24 juillet 1789, le roi accorda cette autorisation. Les citoyens de Versailles se réunirent pour procéder à l'élection de leurs chefs, et le 3 septembre de la même année, le comte d'Estaing, encore tout couvert de la gloire de ses campagnes navales contre les Anglais, fut nommé commandant en chef; le comte de Gouvernet, commandant en second; Berthier fils, depuis prince de Wagram, qui venait de servir, en Amérique, sous Rochambeau, major général; Lecointre et le Roy, lieutenants-colonels.

Berthier père et fils, tous deux gouverneurs des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères, logeaient dans ces hôtels (1). Le 30 septembre, la garde nationale vint s'y réunir pour la bénédiction des drapeaux.

La reine avait donné un drapeau à chaque division; ces drapeaux étaient sans ornements. Berthier père sollicita la permission de faire mettre les armes et le chiffre de la reine sur le drapeau du quartier Notre-Dame, les

(1) La place de gouverneur de ces hôtels fut supprimée par une loi décrétée le 11 mars 1791.

armes et le chiffre du dauphin sur celui du quartier Saint-Louis, les autres drapeaux portant déjà d'un côté les armes du roi avec cet exergue : *la Loi et le Roi*, et sur le revers, les nouvelles armes de la ville avec ces mots : *Garde nationale de Versailles*.

La demande de Berthier avait été faite le lendemain de la réception des drapeaux ; mais avant que la réponse lui fût transmise, les événements avaient marché ; les journées des 5 et 6 octobre avaient eu lieu, et la reine n'était plus à Versailles. Enfin le 11 octobre, le comte d'Estaing, à Paris avec le roi, écrivit à Berthier la lettre suivante :

« J'ai eu l'honneur, Monsieur, de mettre hier sous les yeux de la reine la demande que vous m'avez chargé de faire au sujet de la peinture des drapeaux dont S. M. a honoré la garde nationale de Versailles. Votre proposition est aussi approuvée que l'exactitude et la promptitude avec lesquelles vous aviez fait exécuter les ordres de la reine lui ont été agréables. J'aurais désiré être autorisé à la démarche que j'ai faite par une délibération de la municipalité et de l'assemblée des capitaines et officiers de l'état-major. J'ai laissé apercevoir la proposition comme venant de vous. Mais cependant, sous ce dernier point de vue, la façon de penser de tous ceux dont j'ai pris sur moi d'être l'organe m'est trop connue, pour douter de l'empressement avec lequel ils inscriront sur leurs registres une formalité qui est déjà encore mieux gravée dans tous nos cœurs.

« La reine désire, Monsieur, que les armes et le chiffre du roi soient sur les trois drapeaux et à la première place. L'intention de S. M. est qu'autour de son chiffre, à elle, il y ait une inscription qui indique qu'elle *se plaît à être appelée la première citoyenne de la France*. L'autre côté des drapeaux doit être comme celui des drapeaux de couleur, et aux armes que la ville a adoptées.

« Je vous prie de faire soumettre par M. votre fils, et de ma part, à l'assemblée des capitaines et de l'état-major, ainsi qu'à la sanction de la municipalité, l'idée d'ajouter un mot à celui de citoyenne, qui indique ce que j'ai entendu dire par la foule des patriotes qui

voyaient S. M. caresser ses augustes enfants. Ces honnêtes et respectables citoyens se réjouissaient d'avoir dans leur reine une aussi bonne mère ! ne pourrait-on pas mettre autour du chiffre qui exprime *Marie-Antoinette*, après les mots : *première citoyenne, — et la meilleure des mères?*

« La lecture de ma lettre à l'Assemblée ne doit avoir lieu qu'après que M. le comte de Gouvernet et que MM. les lieutenants-colonels en auront été prévenus. Tout ce qui prouve la conservation des bontés de la famille royale, et ce qui est annoncé par le fils de celui qui nous a donné nos drapeaux, augmente d'intérêt dans un moment où les consolations sont si nécessaires.

« ESTAING. »

Cette proposition fut adoptée avec acclamation par la municipalité et par la garde nationale, et l'on vit briller sur les drapeaux versaillais, autour du chiffre de la reine, cette devise : *Première citoyenne, et la meilleure des mères.*

Le séjour de Louis XVI à Paris rendait inutile l'établissement des ministères à Versailles, et par suite de leur départ, les hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères restèrent vides. On laissa cependant dans une partie des bâtiments de ce dernier hôtel, les archives des colonies, dont l'établissement remontait à l'année 1776 (1).

Par son décret du 22 décembre 1789, l'Assemblée constituante avait divisé chaque département en districts, et les districts en cantons. L'administration du district de Versailles fut établie dans les bâtiments des hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères, au mois de frimaire an II (octobre 1793), par arrêté du représentant Delacroix, en mission à Versailles.

(1) Edit du Roi, de juin 1776, portant établissement à Versailles d'un dépôt des papiers publics des Colonies. — *Recueil d'arrêts.* — Bibl. de Versailles.

En 1799, on plaça dans l'hôtel des Affaires étrangères un des établissements les plus intéressants et les plus utiles pour la ville.

Avant la Révolution de 1789, Versailles n'avait point de bibliothèque publique. En 1793, lorsque l'on confisqua tout ce qui appartenait aux princes ou aux émigrés, plus de *deux cent mille volumes imprimés ou manuscrits* furent réunis dans les salles du château. La plus grande partie de ces volumes, ainsi que les objets d'art et de curiosité provenant de la même origine, ont été portés à Paris, et tout aurait probablement disparu de Versailles, si une heureuse institution n'avait donné naissance à la belle collection appartenant aujourd'hui à la ville.

La Convention nationale, par la loi du 7 ventôse an III (25 février 1795), créa dans chaque département des écoles centrales pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, et arrêta qu'il y aurait auprès de chacune de ces écoles une *bibliothèque publique*, un cabinet d'histoire naturelle et un cabinet de physique. Versailles fut choisi pour y établir l'école centrale du département de Seine-et-Oise, et l'on prit parmi les livres et les curiosités accumulés dans le château, de quoi former une bibliothèque et un cabinet d'histoire naturelle et de physique.

La bibliothèque fut d'abord placée dans l'aile du midi du palais; puis, en 1799, elle fut transportée dans les salles occupées avant la Révolution par les archives des Affaires étrangères.

Environ 30,000 volumes la composaient à cette époque. Les ouvrages dont elle était formée, venus presque tous des bibliothèques du roi et des princes, étaient non-

seulement remarquables par leurs belles reliures, mais encore par la beauté et la rareté des éditions.

La bibliothèque devint la propriété de la ville en 1804, lors de la destruction de l'école centrale. L'accroissement pris par ce bel établissement tient, d'une part, au crédit alloué par le Conseil municipal pour achat de livres, et de l'autre aux envois d'ouvrages faits par les différents Ministères, envois devenus plus nombreux à mesure que la bibliothèque a pris une plus grande importance, et aux dons particuliers qui, eux aussi, ont augmenté en raison de la fréquentation d'un plus grand nombre de lecteurs.

Malgré les dix grandes salles formant autrefois les archives des Affaires étrangères, la bibliothèque commençait à devenir trop petite, et ne pouvait plus suffire au dépôt des livres qui s'y accumulaient constamment. Grâce aux soins attentifs de l'administration et du conseil municipal, sept nouvelles salles ont été ajoutées aux dix anciennes.

Ces nouvelles salles sont situées au premier, et communiquent aux anciennes à l'aide d'un escalier placé dans l'une d'elles. Elles renferment, outre les 6,000 volumes légués à la bibliothèque par feu M. Pernot, la collection des cartes de Louis XVI, et une riche collection musicale, peut-être unique dans sa composition, puisqu'elle contient une grande partie des œuvres dramatiques et religieuses des compositeurs français, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. De plus deux salles sont consacrées, l'une à l'archéologie et l'autre à l'ethnologie. Dans la première se trouvent des objets de prix, tels que crosses d'abbesses du XIVe siècle, en vermeil et en argent, ceintures en même métal, coupes, aiguières, etc., de la même époque; dans

la seconde, des armes, des bijoux, des vêtements, etc., des peuples sauvages de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie. Tous ces objets, faisant autrefois partie d'une collection formée par M. de Serrent, pour l'éducation des ducs d'Angoulême et de Berry, sont renfermés dans de très-belles armoires dorées.

La bibliothèque de la ville de Versailles contient aujourd'hui plus de 60,000 volumes. Elle est ouverte tous les jours, de onze à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés, et elle entre en vacances du 20 août au 1er octobre. Pour faciliter sa fréquentation aux ouvriers et aux employés qui ne peuvent y venir dans la semaine, on a essayé depuis le 1er janvier 1867 de l'ouvrir le dimanche.

Quoique les Ministères fussent retournés à Paris après le départ de Louis XVI, les archives des colonies, dépendant du ministère de la marine, étaient toujours restées à Versailles, dans les bâtiments de l'hôtel des Affaires étrangères et de la Marine, jusqu'en 1838 ; cette même année elles furent définitivement transportées à Paris. La Ville s'empressa de faire l'acquisition de l'hôtel qu'elles venaient de quitter, où se trouvait déjà placée sa bibliothèque, et lui donna le nom d'hôtel de la Bibliothèque.

Ce vaste bâtiment lui permit alors d'y placer diverses institutions municipales : le Mont-de-Piété, fondé par décret du 31 mai 1807 ; — la Caisse d'épargne, autorisée par ordonnance du 26 mai 1833 ; — une Ecole des beaux-arts ; — un Cours de géométrie et de mécanique ; — et un Cours de dessin pour l'ornementation. Enfin, la société d'Agriculture, — les sociétés des Sciences naturelles et médicales, — des Sciences morales, — et d'Horticulture de Seine-et-Oise, y occupent chacun un local.

En 1842 on refit à neuf, sous la direction de l'architecte Paris et dans le style de la construction primitive, la façade de la Bibliothèque sur la rue.

N° 7. — Ancien hôtel de Mademoiselle sous Louis XIV.

Cet hôtel fut bâti, en 1682, par mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston frère de Louis XIII. A sa mort, arrivée en 1693, il passa, ainsi que ses autres biens, entre les mains de *Monsieur,* duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

En 1699, le duc d'Orléans acheta de la veuve de Charles Colbert, marquis de Croissy, tous les bâtiments et terrains entourant cet hôtel, et toute cette propriété passa par succession à la famille d'Orléans. Elle portait le nom de *Pavillon d'Orléans*.

En 1792, le duc Louis-Philippe-Joseph (*Egalité*), obligé, par suite d'un concordat avec ses créanciers, à mettre en vente des fonds et des immeubles jusqu'à concurrence de son passif, vendit cette propriété, le 7 avril, à M. Bernard Lamarque, chirurgien à Versailles, pour la somme de 70,300 livres.

Dans cette maison est mort, le 30 mai 1858, le comte Charles de Bombelles, né à Versailles le 6 novembre 1784.

Fils du marquis de Bombelles, qui fut successivement soldat, diplomate, et mourut évêque d'Amiens en 1822, le comte de Bombelles suivit son père en émigration, prit du service en Autriche, et, au retour des Bourbons en France, fut appelé par le roi Louis XVIII au commandement du 5e régiment d'infanterie légère. Après la révolution de 1830, il se retira en Italie.

« La haute naissance du comte de Bombelles, dit un

de ses biographes (1), et son mérite bien connu de M. de Metternich, lui valurent d'être nommé grand-maître de la Cour et de la maison de l'archiduchesse *Marie-Louise* (2). Ce titre, en lui conférant sa haute position dans les duchés, lui imposait le devoir d'être continuellement auprès de la princesse, de l'assister de ses conseils dans toutes les circonstances ; d'être chargé de la haute direction de la Cour, de la maison et de toutes les affaires politiques, militaires et administratives des duchés ; en un mot, d'être le dépositaire de l'autorité souveraine. » Mission qu'il remplit avec un grand dévouement.

Après la mort de *Marie-Louise*, M. de Bombelles revint en France, et dans ses dernières années se fixa à Versailles, où il était né et où il mourut.

N° 9. — Petit Séminaire.

C'était autrefois l'hôtel de la Surintendance des bâtiments. Dans la distribution des terrains de Versailles, celui occupé par cet hôtel avait été primitivement donné au duc de Mortemart; mais depuis le séjour du roi à Versailles, l'ancienne Surintendance, dont nous allons parler, étant devenue beaucoup trop petite pour les besoins du service, Louis XIV reprit ce terrain au duc de Mortemart, avec indemnité, et fit construire, en 1683, cette nouvelle Surintendance.

Pendant tout le temps qu'il fut surintendant des bâtiments, Mansart habita cet hôtel.

Il existait autrefois dans ce bâtiment une galerie dans laquelle on déposait, pendant l'hiver, la plupart des ta-

(1) Notice sur l'administration de M. le comte de Bombelles, par Chaillot. 1858.

(2) L'ancienne impératrice des Français était alors duchesse de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

bleaux des appartements du château, ces tableaux étant remplacés dans cette saison par les tapisseries des Gobelins. Cet hôtel renferme aujourd'hui le petit séminaire diocésain.

On y a ajouté une chapelle bâtie sur les dessins de l'architecte Douchain.

Pendant tout le cours de la révolution, Mme d'Angiviller habita cet hôtel, et elle y est morte en 1808.

Mme d'Angiviller avait épousé en premières noces M. de Marchais, premier valet de chambre du roi Louis XV. Elle était jolie et avait beaucoup d'esprit. Elle était très-aimée de Mme de Pompadour, faisait partie de sa société intime et était l'une des actrices les plus intelligentes de la troupe qu'avait formée la maîtresse du roi, pour jouer dans les petits appartements. Plus tard Mme de Marchais se retrouve encore jouant avec son mari sur le théâtre que le comte de Clermont avait établi dans son château de Berny.

En parlant des différentes personnes qui composaient la troupe de Berny, voici ce que dit de Mme de Marchais M. Jules Cousin, dans son ouvrage sur le comte de Clermont :

« Quant à M. et Mme de Marchais, trois mémorialistes, Mme Campan, Marmontel et Suard, se disputeront l'honneur de nous les présenter.

« J'ai beaucoup vu dans ma jeunesse, dit la première, Mme de Marchais, femme du premier valet de chambre du roi ; c'était une personne fort instruite et qui avait les bonnes grâces de Louis XV, étant parente de Mme de Pompadour. M. de Marchais, riche et fort considéré, avait servi, était chevalier de Saint-Louis et réunissait à la charge de premier valet de chambre le gouvernement du Louvre. » Mme de Marchais était étonnamment petite ; elle avait un pied de poupée et une tête énorme, ornée des plus beaux cheveux

cendrés que l'on pût voir; ajoutez à ces agréments infiniment d'esprit, une instruction étendue, beaucoup de goût et d'entregent, et vous comprendrez sans peine que cette dame ait disputé à Mme Geoffrin, à Mme Doublet et à la marquise de Lambert, la dictature officieuse de la république des lettres et la *conciergerie* de l'Académie française. Elle avait été pendant quinze ans la très-impérieuse maîtresse de M. d'Angeville, nommé en 1774 directeur des bâtiments du roi, et devint un beau jour sa très-soumise épouse, quand la mort de M. de Marchais la laissa libre de disposer de sa main. Selon la coutume des femmes en général, et des muses en particulier, elle ne sut pas vieillir et lutta contre les ravages du temps avec une énergie désespérée. « Elle vivait encore à Versailles dans les premières années du règne de Napoléon, ajoute Mme Campan, mais ne sortait plus de son lit; elle avait conservé son goût pour la parure, et était, quoique couchée, frisée et coiffée comme on l'était vingt ans auparavant. Une prodigieuse quantité de blanc et de rouge ne laissait voir à la faible clarté de jalousies baissées et de rideaux tirés par-dessus, qu'une espèce de poupée dont les discours étaient encore pleins de charmes et d'esprit. »

CÔTÉ DROIT.

N° 2. — Grands bâtiments dépendant du palais, construits par Mansart, en 1678; ils servent aujourd'hui de logements aux employés du château. Autrefois un grand escalier en pierre, abattu lors de l'établissement du musée historique, partait de la porte d'entrée faisant face à celle de l'Hôpital militaire, allait jusqu'au premier étage de l'aile du château donnant sur la cour, et ouvrait dans la galerie de cette aile. C'était l'escalier de communication du Grand-Commun au château. Le service de la Bouche se faisait par là. Les plats préparés dans les cuisines du Grand-Commun étaient portés par cet escalier dans un réchauffoir placé près de la salle à manger, et ensuite servis sur la table du roi et des princes.

N° 4. — Entrée de la cour du pavillon de Monsieur.

Sous Louis XIV, c'était le logement de la surintendante de la Maison de la reine. Sous Louis XVI, ce pavillon était habité par *Monsieur*, depuis Louis XVIII. De là le nom de pavillon de Monsieur.

Au bas de ce pavillon, sur la cour, se trouve l'entrée d'une galerie communiquant avec les appartements du château. Une triste histoire arrivée en ce lieu, en 1762, montre à quel degré d'aberration peut arriver l'esprit de l'homme tourmenté par des idées ambitieuses.

Le 6 janvier, jour des Rois, un garde-du-corps de service au château, nommé *Lachaux*, de la compagnie de Luxembourg, est trouvé baigné dans son sang et frappé de plusieurs coups d'une arme tranchante, à l'extrémité de la galerie. On l'interroge sur la cause de ses blessures. Il raconte alors que deux inconnus sont venus le trouver pour lui proposer de les faire entrer au grand couvert; qu'il leur fit d'abord observer qu'ils n'étaient pas dans une tenue convenable pour y être admis. Qu'ayant cependant insisté, et lui ayant fait entrevoir une récompense considérable, s'il satisfaisait leur désir, cela les lui avait rendus suspects. Que dans le dessein de les faire arrêter, il les avait engagés à le suivre, en leur disant qu'il allait tâcher de les contenter ; mais que ces inconnus, pénétrant ses intentions, s'étaient jetés sur lui et l'avaient mis dans l'état où on le trouvait. A la première nouvelle de cet événement, tout fut en alarme dans Versailles et dans Paris. On rechercha partout les coupables, et plusieurs personnes furent arrêtées. On voyait déjà dans cette aventure le renouvellement de l'attentat de *Damiens*. Toutefois, le garde du corps, pressé de questions sur toutes les circonstances de cette mystérieuse attaque, n'était pas toujours d'accord avec lui-même. Enfin, embarrassé

d'expliquer certaines invraisemblances de son récit, il finit par avouer qu'il avait imaginé cette fable pour se faire un mérite de sa vigilance, et qu'il s'était mis lui-même dans l'état où il fut trouvé, pour donner plus de vraisemblance à ses paroles et s'attirer des faveurs d'autant plus grandes qu'on aurait cru échapper à un plus grand danger.

C'était là sans doute une cruelle comédie, qui méritait d'être sévèrement punie; mais la punition qu'elle reçut était-elle vraiment en rapport avec la faute? et ne valait-il pas mieux pardonner cette espèce de folie que de déployer une rigueur excessive et, on peut le dire, inutile?

Traduit devant le tribunal du Châtelet de Paris, il fut, par jugement du 27 janvier, condamné à faire amende honorable au parvis Notre-Dame, devant le Louvre et devant l'Hôtel-de-Ville, et à être roué en place de Grève, après avoir été préalablement appliqué à la question. Dans l'arrêt d'appel que rendit quelques jours après la chambre de la Tournelle, la peine fut un peu amoindrie, et comme il était gentilhomme, au lieu d'être roué, il fut pendu. La condamnation fut exécutée le 4 février, et lorsqu'il fit les trois amendes honorables, il portait sur un écriteau, placé devant et derrière lui, ces mots : *fabricateur d'impostures contre la sûreté du roi et la fidélité de la nation*. Si pareille loi existait encore aujourd'hui, que de morts nous aurions vues depuis un demi-siècle !

N° 6. — Pavillon dépendant du château.

Ce pavillon est l'*ancien hôtel de la Surintendance* des bâtiments du roi, construit en 1670; c'est l'une des plus anciennes maisons de Versailles. Cet hôtel servait à

l'habitation des surintendants. Louvois y mourut en 1691.

La mort de Louvois fut un événement si important, et donna lieu à tant de commentaires, qu'on nous permettra de nous y arrêter quelques instants.

Depuis un certain temps, Louvois, jusqu'alors si puissant, baissait dans la faveur du roi, et tout le monde s'attendait à une disgrâce prochaine du ministre. C'est dans ces circonstances que, le 15 juillet 1691, il a, chez madame de Maintenon, une vive altercation avec Louis XIV. Cette scène est ainsi racontée, dans une note écrite par le duc de Luynes, sur le manuscrit de Dangeau (1) :

« Nous avons déjà vu ce qui s'était passé au siége de Mons, et le mauvais gré que le roi sut à M. de Louvois de trouver le prince d'Orange si près de lui. On prétendit aussi qu'il imputa à ce ministre la levée du siége de Çoni. Ajoutez à cela le bombardement de Liége, auquel le roi s'était opposé, parce que des ennemis de Louvois ou de bons citoyens avaient fait entendre à S. M. que son ministre entretenait la haine de ses voisins par les cruautés qu'il faisait éprouver partout. Il avait insisté sur le bombardement, qui se fit le 4 juin. Le roi avait déclaré précisément qu'il n'en voulait rien faire, et enfin ce ministre fut obligé d'avouer qu'il n'était plus temps de s'en dédire, parce que les ordres en étaient donnés. Cette explication se passait chez Mme de Maintenon. Le roi, qui d'ailleurs était mal disposé par ce que nous venons de dire, et parce qu'en général toutes les choses violentes lui répugnaient, fut indigné de tant de précipitation et lui laissa voir son ressentiment. M. de Louvois, qui n'était pas accoutumé à être contredit, au lieu de chercher à se justifier, répondit au roi assez brusquement et jeta son portefeuille sur la table du roi. Le roi se leva et prit sa canne. Mme de Maintenon, craignant l'effet de la colère de S. M., se mit entre elle et son ministre, mais le roi la rassura, en lui disant qu'il n'avait eu nulle intention. »

(1) *Journal de Dangeau*, publié par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon.

M. de Louvois se retira, et rentra chez lui tout ému. Cependant, le lendemain 16, il alla, comme à l'ordinaire, chez le roi pour travailler avec lui ; mais à peine eut-il commencé la lecture d'une dépêche qu'il se sentit indisposé, se retira dans son appartement et mourut au bout de quelques instants, malgré les soins rapides qui lui furent donnés.

Une mort aussi prompte et dans de pareilles circonstances fit généralement croire à un empoisonnement. Dangeau et Saint-Simon en parlent dans ce sens :

« Le 16 juillet, dit ce dernier, j'étais à Versailles... Sortant le même jour du dîner du roi, je le rencontrai (Louvois) au fond d'une très-petite pièce qui est entre la grande salle des gardes et ce grand salon qui donne sur la petite cour des Princes; M. de Marsan lui parlait, et il allait travailler chez Mme de Maintenon avec le roi, qui devait se promener après dans les jardins de Versailles, à pied, où les gens de la cour avaient la liberté de le suivre. Sur les quatre heures après midi du même jour, j'allai chez Mme de Châteauneuf, où j'appris qu'il s'était trouvé un peu mal chez Mme de Maintenon, que le roi l'avait forcé de s'en aller, qu'il était retourné à pied chez lui, où le mal avait subitement augmenté ; qu'on s'était hâté de lui donner un lavement, qu'il avait rendu aussitôt, et qu'il était mort en le rendant et demandant son fils Barbezieux, qu'il n'eut pas le temps de voir, quoique celui-ci accourût de sa chambre.

« La soudaineté du mal et de la mort de Louvois fit tenir bien des discours, bien plus encore *quand on sut, par l'ouverture de son corps, qu'il avait été empoisonné*. Il était grand buveur d'eau, et en avait toujours un pot sur la cheminée de son cabinet, à même duquel il buvait. On sut qu'il en avait bu ainsi en sortant pour aller travailler avec le roi, et qu'entre sa sortie de dîner, avec bien du monde, et son entrée dans son cabinet pour prendre les papiers qu'il voulait porter à son travail avec le roi, un frotteur du logis était entré dans ce cabinet et y était resté quelque moment seul. Il fut arrêté et mis en prison. Mais à peine y eut-il demeuré quatre jours, et la procédure commencée, qu'il fut élargi par ordre du roi,

ce qui avait déjà été fait jeté au feu, et défense de faire aucune recherche. Il devint même dangereux de parler là-dessus, et la famille Louvois étouffa tous ces bruits, d'une manière à ne laisser aucun doute que l'ordre très-précis n'en eût été donné. »

Puis, comme si ce n'était pas encore assez de toutes ces insinuations pour prouver l'empoisonnement, Saint-Simon ajoute l'histoire suivante du médecin de Louvois, qui, dit-il, lui fut racontée par un gentilhomme attaché à la maison de ce ministre :

« Il m'a conté, dit Saint-Simon, étant toujours à Mme de Louvois depuis la mort de son mari, que *Séron,* médecin domestique de ce ministre, et qui l'était demeuré de M. de Barbezieux, logé dans sa même chambre au château de Versailles, dans la Surintendance que Barbezieux avait conservée quoiqu'il n'eût pas succédé aux bâtiments, s'était un jour barricadé dans cette chambre, seul, quatre ou cinq mois après la mort de Louvois; qu'aux cris qu'il y fit on était accouru à sa porte, qu'il ne voulut jamais ouvrir; que ces cris durèrent presque toute la journée, sans qu'il voulût ouïr parler d'aucun secours temporel ni spirituel, ni qu'on pût venir à bout d'entrer dans sa chambre ; que sur la fin on l'entendit s'écrier qu'il n'avait que ce qu'il méritait, par ce qu'il avait fait à son maître, qu'il était un misérable indigne de tout secours ; et qu'il mourut de la sorte en désespéré, au bout de huit ou dix heures, sans avoir jamais parlé de personne ni prononcé un seul nom. — A cet événement, les discours se réveillèrent à l'oreille; il n'était pas sûr d'en parler. *Qui a fait le coup?* c'est ce qui est demeuré dans les plus épaisses ténèbres. »

Ce récit de Saint-Simon et les détails circonstanciés dans lesquels il entre, semblent ne point devoir laisser de doutes sur la nature de la mort de Louvois. Aussi les historiens, tout en admettant avec une certaine circonspection les insinuations de Saint-Simon, n'ont-ils jamais repoussé complétement l'idée du poison. Une phrase de son récit, si elle était vraie, serait surtout la preuve cer-

taine de l'empoisonnement, c'est celle-ci : — *On sut par l'ouverture de son corps qu'il avait été empoisonné.* En effet, si les médecins ont constaté la présence du poison, il ne peut plus y avoir d'incertitude que sur la main qui a commis le crime et sur *la personne qui l'a commandé.* Eh bien, cette affirmation de Saint-Simon est tout à fait démentie par l'ouverture du corps de Louvois, et si les historiens n'ont pas été plus affirmatifs, c'est qu'ils n'ont pas eu connaissance de ce document enfoui dans un livre de médecine, où ils étaient bien éloignés d'aller chercher une pièce si importante.

Dionis était le chirurgien de Louvois. C'était un chirurgien fort instruit, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Il publia plusieurs ouvrages, encore recherchés aujourd'hui pour les observations curieuses qu'ils renferment. Dans l'un de ces ouvrages, intitulé : *Dissertation sur la mort subite* (1), voici comment il raconte la mort de Louvois :

« Le 16 juillet 1691, M. le marquis de Louvois, après avoir dîné chez lui et en bonne compagnie, alla au conseil. En lisant une lettre au roi, il fut obligé d'en cesser la lecture, parce qu'il *se sentait fort oppressé*; il voulut en reprendre la lecture, mais ne pouvant pas la continuer, il sortit du cabinet du roi, et, s'appuyant sur le bras d'un gentilhomme à lui, il prit le chemin de la Surintendance, où il était logé.

« En passant par la galerie qui conduit de chez le roi à son appartement, il dit à un de ses gens de me venir chercher au plus tôt. J'arrivai dans sa chambre comme on le déshabillait. Il me dit : « Saignez-moi vite, car j'étouffe. » Je lui demandai s'il sentait de la douleur plus dans un des côtés de la poitrine que dans l'autre; il me montra la région du cœur, me disant : « Voilà où est mon mal. » Je lui fis une grande saignée en présence de M. *Séron*, son médecin.

(1) Paris, 1710.

Un moment après il me dit : « Saignez-moi encore, car je ne suis « point soulagé. » M. *d'Aquin* et M. *Fagon* arrivèrent, qui examinèrent l'état fâcheux où il était, le voyant souffrir avec des angoisses épouvantables ; il sentit un mouvement dans le ventre comme s'il voulait s'ouvrir ; il demanda la chaise, et peu de temps après s'y être mis, il dit : « Je me sens évanouir. » Il se jeta en arrière, appuyé sur le bras, d'un côté de M. Séron, et de l'autre d'un de ses valets de chambre. Il eut des râlements qui durèrent quelques minutes, et il mourut.

« On voulut que je lui appliquasse des ventouses avec scarifications, ce que je fis ; on lui apporta et on lui envoya de l'eau apoplectique, des gouttes d'Angleterre, des eaux divines et générales ; on lui fit avaler tous ces remèdes, qui furent inutiles, puisqu'il était mort, et en peu de temps ; car il ne se passa pas une demi-heure depuis le moment qu'il fut attaqué de son mal jusqu'à sa mort.

« Le lendemain, M. *Séron* vint chez moi me dire que la famille souhaitait que ce fût moi qui en fît l'ouverture. Je la fis en présence de MM. *d'Aquin, Fagon, Duchesne* et *Séron.*

« En faisant prendre le corps pour le porter dans l'antichambre, je vis son matelas tout baigné de sang ; il y en avait plus d'une pinte qui avait distillé pendant vingt-quatre heures par les scarifications que je lui avais faites aux épaules ; et ce qui est de particulier, c'est qu'étant sur la tab'e, je voulus lui ôter la bande qui était encore à son bras de la saignée du jour précédent, et que je fus obligé de la remettre, parce que le sang en coulait, ce qui gâtait le drap sur lequel il était.

« Le cerveau était dans son état naturel et très-bien disposé ; *l'estomac était plein de tout ce qu'il avait mangé à son dîner* ; il y avait plusieurs petites pierres dans la vésicule du fiel ; *les poumons étaient gonflés et pleins de sang* ; le cœur était gros, flétri, mollasse et semblable à du linge mouillé, n'ayant pas une goutte de sang dans ses ventricules.

« On fit une relation de tout ce qu'on avait trouvé, qui fut portée au roi après avoir été signée par les quatre médecins que je viens de nommer, et par quatre chirurgiens, qui étaient MM. *Félix, Gervais, Dutertre* et *moi.*

« *Le jugement certain qu'on peut faire de la cause de cette mort est l'interception de la circulation du sang ; les poumons en*

étaient pleins, parce qu'il y était retenu, et il n'y en a point dans le cœur, parce qu'il n'y en pouvait point entrer ; il fallait donc que ses mouvements cessassent, ne recevant point de sang pour les continuer; c'est ce qui s'est fait aussi, et ce qui a causé une mort si subite. »

Telle est l'opinion des hommes de l'art ; c'est à une *apoplexie pulmonaire* qu'ils attribuent avec juste raison la cause de la mort, et l'on ne voit nulle part qu'ils aient parlé d'empoisonnement, ainsi que l'affirme Saint-Simon. D'ailleurs Louvois était menacé depuis longtemps de cette affection ; il éprouvait fréquemment des oppressions, que les médecins cherchaient à combattre en lui donnant les eaux de Forges, qu'il allait prendre tous les matins dans l'Orangerie, *où le suivaient ses commis pour ne pas discontinuer son travail ordinaire* (1).

Il résulte de ces faits que Louvois a été frappé d'une attaque d'apoplexie pulmonaire, et qu'il faut reléguer au rang des fables tous les bruits d'empoisonnement répandus à sa mort, et recueillis avec avidité par le caustique Saint-Simon.

L'appartement occupé par Louvois était au premier étage de l'hôtel de la Surintendance. Il est habité aujourd'hui par l'aumônier du château. Cet appartement a vue sur le parc, du côté de la Petite-Orangerie. Cela explique le passage de Saint-Simon, dans lequel il parle de la promenade de Louis XIV, le jour de la mort de son ministre : « Quoique je n'eusse guère que quinze ans, je voulus voir la contenance du roi à un événement de cette qualité. J'allai l'attendre, et le suivis toute sa promenade. Il me parut avec sa majesté accoutumée,

(1) *Dionis*, ouvrage cité.

mais avec je ne sais quoi de leste et de délivré, qui me surprit assez pour en parler après, d'autant plus que j'ignorais alors, et longtemps depuis, les choses que je viens d'écrire. Je remarquai encore qu'au lieu d'aller voir ses fontaines et de diversifier sa promenade, comme il faisait toujours, dans ces jardins, il ne fit qu'aller et venir *le long de la balustrade de l'Orangerie*, d'où il voyait, en revenant vers le château, le logement de la Surintendance où Louvois venait de mourir, qui continuait l'ancienne aile (1) du château sur le flanc de l'Orangerie, et vers lequel il regarda sans cesse toutes les fois qu'il revenait vers le château. »

Le corps de Louvois fut transporté aux Invalides. Voici son acte de décès, tel qu'il est inscrit sur les registres de la paroisse Notre-Dame de Versailles :

« Le seizième jour de juillet, mil six cent quatre-vingt-onze, est décédé au château, dans l'appartement de la Surintendance, très haut et puissant seigneur, Mgr Michel-François Le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat, surintendant des bâtiments, des fortifications, des arts et manufactures de France, grand-maître des postes, vicaire vénéral de l'Ordre de Saint-Lazare, commandeur et chancelier des Ordres du Roi, âgé de cinquante-deux ans, dont le corps ayant d'abord été apporté en cette église paroissiale, a été ensuite transporté à Paris, dans l'hôtel royal des Invalides, pour être inhumé dans l'église; ses entrailles laissées à Meudon aux RR. PP. Capucins, et son cœur porté aux Capucines de la rue Saint-Honoré, par moi, soussigné, supérieur de la maison de la Congrégation de la Mission de Versailles et curé de la même ville, en présence de MM. Henry Moreau et François Maricourt, qui ont signé.

MOREAU, DE MARICOURT,
Prêtres de la Congrégation de la Mission.
HÉBERT, curé.

(1) L'aile du Midi, construite en 1679, s'appelait l'*Ancienne aile*, et celle du Nord, élevée en 1685, l'*aile Neuve*.

Le 10 août 1723, la mort vint encore frapper dans cet hôtel un ministre tout-puissant.

A la mort de Louis XIV, en 1715, la cour ayant quitté Versailles, le château et ses dépendances restèrent vides. En juin 1722, le jeune roi vint de nouveau habiter Versailles. Quelque temps après, le 22 août, le cardinal *Dubois* fut déclaré premier ministre. Il s'établit alors dans cet ancien hôtel de la Surintendance, qu'il occupa en entier. *Narbonne,* déjà commissaire de police à Versailles, dit qu'il y tenait un état de prince, et qu'outre le nombreux domestique qui l'entourait, il avait tous les jours *table ouverte et finement servie* pour trente ou quarante personnes.

Depuis longtemps le cardinal était en proie à des maladies cruelles, résultat de ses excessives et continuelles débauches ; à peine pouvait-il marcher et monter en voiture. Une vanité ridicule lui inspira cependant le désir de paraître à cheval à une revue générale de la Maison du roi, que Louis XV passait à Meudon, afin d'y jouir des honneurs militaires dus à un premier ministre. Le mouvement du cheval empira considérablement son mal.

« Le samedi 7 août 1723, dit Saint-Simon, il se trouva si mal que les chirurgiens et les médecins lui déclarèrent qu'il lui fallait faire une opération qui était très-urgente, sans laquelle il ne pouvait espérer de vivre que fort peu de temps, parce que l'abcès ayant crevé dans la vessie le jour qu'il avait monté à cheval, y mettrait la gangrène, si elle n'y était déjà, par l'épanchement du pus, et lui dirent qu'il fallait le transporter sur-le-champ à Versailles pour lui faire cette opération. Le trouble de cette terrible annonce l'abattit si fort qu'il ne put être transporté en litière de tout le lendemain dimanche 8 ; mais le lundi 9 il le fut à cinq heures du matin.

« Après l'avoir laissé un peu se reposer, les médecins et les chi-

rurgiens lui proposèrent de recevoir les sacrements et de lui faire l'opération aussitôt après. Cela ne fut pas reçu paisiblement; il n'était presque point sorti de furie depuis le jour de la revue; elle avait encore augmenté le samedi sur l'annonce de l'opération. Néanmoins, quelque temps après, il envoya chercher un récollet de Versailles, avec lequel il fut seul environ un quart d'heure. *Un aussi grand homme de bien et si préparé n'avait pas besoin de davantage.* C'est d'ailleurs le privilége des dernières confessions des premiers ministres. Comme on rentra dans sa chambre, on lui proposa de recevoir le viatique; il s'écria que cela était bientôt dit, mais qu'il y avait un cérémonial pour les cardinaux, qu'il ne savait pas, et qu'il fallait envoyer le demander au cardinal de Bissy, à Paris. Chacun se regarda et comprit qu'il voulait tirer de longue; mais comme l'opération pressait, ils la lui proposèrent sans attendre davantage. Il les envoya promener avec fureur, et n'en voulut plus ouïr parler.

« La Faculté, qui voyait le danger imminent du moindre retardement, le manda à M. le duc d'Orléans, à Meudon, qui sur-le-champ vint à Versailles, dans la première voiture qu'il trouva sous sa main. Il exhorta le cardinal à l'opération, puis demanda à la Faculté s'il y avait de la sûreté en la faisant. Les chirurgiens et les médecins répondirent qu'ils ne pouvaient rien assurer là-dessus, mais bien que le cardinal n'avait pas deux heures à vivre si on ne la lui faisait tout à l'heure. M. le duc d'Orléans retourna au lit du malade et le pria tant et si bien qu'il y consentit. L'opération se fit donc sur les cinq heures, en cinq minutes, par *La Peyronie,* premier chirurgien du roi en survivance de *Maréchal,* qui était présent avec *Chirac* et quelques autres médecins et chirurgiens des plus célèbres. Le cardinal cria et tempêta étrangement. M. le duc d'Orléans rentra dans la chambre aussitôt après, où la Faculté ne lui dissimula pas qu'à la nature de la plaie et de ce qui en était sorti, le malade n'en avait pas pour longtemps. Il mourut précisément vingt-quatre heures après, le 10 août, à cinq heures du soir, grinçant les dents contre ses chirurgiens et contre *Chirac,* auxquels il n'avait cessé de chanter pouille.

« On lui apporta pourtant l'extrême-onction. De communion, il ne s'en parla plus, ni d'aucun prêtre auprès de lui, et il finit sa vie dans le plus grand désespoir et dans la rage de la quitter. »

Narbonne fait une singulière observation à propos de la mort du cardinal Dubois. Il dit qu'au moment de sa mort, et le lendemain, pendant qu'on le portait de la Surintendance à l'église de Notre-Dame, *il s'éleva une furieuse tempête, accompagnée de vents d'une violence extraordinaire, qui se fit ressentir à plusieurs lieues autour de Versailles.*

Le lendemain mercredi au soir, il fut porté de Versailles à Paris, dans l'église du Chapitre de Saint-Honoré, où il fut enterré quelques jours après.

L'acte de décès qui se trouve sur les registres de l'église de Notre-Dame de Versailles est ainsi conçu :

L'an mil sept cent vingt-trois, le onzième du mois d'août, le corps de S. E. Mgr Guillaume Dubois, cardinal de la sainte Église Romaine, archevêque duc de Cambray, prince du Saint-Empire, comte du Cambresy, premier ministre d'État, âgé de soixante-sept ans, décédé le jour précédent au château de Versailles, a été transporté en l'église collégiale de Saint-Honoré de Paris, par nous, supérieur de la Congrégation de la Mission de la maison de Versailles, et curé de la même ville, en présence de MM. Claude-Jacques Pattu, écuyer, commissaire de la marine et intendant des Maisons et Affaires de sadite Éminence; de MM. Denis de l'Estang, écuyer de sadite Éminence, et de MM. Duchesne et de la Villette, gentilshommes de sadite Éminence.

PATTU. — DE L'ESTANG. — DE LA VILLETTE. —
POUPENCLIN .— DUCHESNE.

BAILLY.

L'ancien hôtel de la Surintendance resta inhabité après le départ de la Cour, en 1789. Pendant la Révolution, le château étant devenu dans une de ses parties une *annexe des Militaires invalides,* on établit dans cet hôtel, pour un nombre déterminé de leurs enfants, en 1799, un *Institut militaire.* Depuis que ce bâtiment fait

de nouveau partie de la liste civile, il sert à loger les employés du château.

Nos 8 et 10. Hôtels du duc de Chevreuse, ou de Luynes.

Dans la distribution des terrains de la rue de la Surintendance, Louis XIV donna toute la partie depuis la Surintendance dont nous venons de parler, jusqu'à la grille de l'Orangerie, aux deux beaux-frères, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers :

« Ces deux hommes si opposés en actions communes, mais continuelles, dit Saint-Simon, qui ont cependant passé leur vie ensemble, sans se quitter, dans la plus intime et la plus indissoluble union, et jamais interrompue un seul instant. Ils vivaient dans les mêmes lieux, logeaient ensemble à Marly, et fort proche à Versailles; mangeaient continuellement ensemble, et il n'y avait jour qu'ils ne se vissent deux, trois et quatre fois. En un mot, cette union était telle, que l'intimité de l'un, même l'admission à une société particulière, ne pouvait être avec l'un qu'elle ne fût en même temps avec l'autre, et pareillement avec leurs épouses. »

Le terrain de ces hôtels était d'abord plus grand; mais en 1685, Mansart ayant besoin d'un emplacement considérable pour faire la Grande-Orangerie, on fut obligé de prendre une portion du terrain de l'hôtel de Chevreuse pour construire les logements des jardiniers. On trouve, en effet, dans le registre des dépenses des bâtiments du roi, la note suivante :

« Du 13 février 1685, donné à M. le duc de Chevreuse, pour le dédommager de 276 toises ou environ de terre en superficie, qui ont été prises dans la place qu'il a à Versailles, pour y construire les logements des jardiniers de S. M. — 10,040 livres. »

En 1769, ces hôtels furent loués par madame du Barry pour y loger ses gens.

Ces deux hôtels ont été vendus par la famille de Luynes,

et appartiennent aujourd'hui à deux propriétaires. En 1804, ils étaient occupés par une école secondaire.

Nos 12 et 14. — Hôtel du duc de Beauvilliers, sous Louis XIV, et du contrôleur général des finances, depui 1724 jusqu'en 1789.

Le duc de Beauvilliers fit élever cet hôtel en même temp que le duc de Chevreuse, son beau-frère, faisait construire le sien. C'est là que Mme de Maintenon se lia avec Fénelon et avec madame Guyon. M. le duc de Noailles raconte ainsi cette liaison dans son *Histoire de Saint-Cyr* (1) :

« Les duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, toutes trois filles de Colbert, formaient, avec leurs maris et quelques âmes pieuses et pures, comme un petit groupe à part, qui vivait retiré au milieu de la Cour, et s'était soigneusement tenu à l'écart tant qu'avaient duré la faveur de Mme de Montespan et l'éclat des passions du roi. Mme de Maintenon avait fait de ce cercle étroit sa société habituelle et intime. « Elle dînait de règle, dit « Saint-Simon, une et quelquefois deux fois la semaine à l'hôtel de « Beauvilliers ou de Chevreuse, entre les deux sœurs et les deux « maris, avec la clochette sur la table, pour n'avoir point de valets « autour d'eux et causer sans contrainte. » Fénelon, devenu précepteur de M. le duc de Bourgogne, dont M. le duc de Beauvilliers était gouverneur, avait été bientôt admis dans ce sanctuaire, et ne tarda pas à y devenir maître des esprits et des cœurs et le directeur des consciences.

« Le charme de son caractère, joint à la piété la plus douce et la plus élevée, ne tardèrent pas non plus à séduire Mme de Maintenon, qui s'attacha vivement à lui, lui donna toute sa confiance, et prenait souvent ses avis pour sa propre direction et sa conduite. Elle l'introduisit à Saint-Cyr, le consulta plusieurs fois dans le gouvernement de cette maison, lui fit faire des instructions aux demoiselles et aux religieuses, et lorsqu'il fut nommé archevêque de Cambrai, elle voulut que ce fût à Saint-Cyr qu'il fût sacré, où

(1) *Saint-Cyr, Histoire de la Maison royale de Saint-Louis.*

il le fut en effet par les mains de Bossuet, en présence des petits-fils de Louis XIV. Ce fut donc à l'hôtel de Beauvilliers que Fénelon rencontra Mme Guyon. Un goût commun de spiritualité et de mysticisme les rapprocha bientôt. « Leur esprit se plut l'un à l'autre, « dit Saint-Simon, et leur sublime s'amalgama. »

« Ce fut aussi à l'hôtel de Beauvilliers que Mme de Maintenon vit assez souvent Mme Guyon.

« Les entretiens s'y étaient changés peu à peu en des conférences pieuses, où Mme Guyon exposait sa doctrine sous les formes les plus élevées et les plus propres à la faire goûter par des âmes tendres et pures. Tout concourait alors à exciter l'enthousiasme pour elle ; l'empire de sa parole, le spiritualisme raffiné de s doctrine, le penchant qu'ont souvent les âmes pieuses à suivre le voies nouvelles dans la dévotion et à sortir des routes battues, puis sa grande vertu, sa modestie, le mystère même, rien enfin ne lui manquait, pas même le relief de la persécution et de la calomnie. Mme de Maintenon, qui assista à quelques-unes de ces conférences, en fut édifiée, et eut la pensée de faire jouir Saint-Cyr des instructions de cette personne, qui avait le don d'inspirer le désir de la perfection à tous ceux qui l'entendaient.

« Ce n'est pas qu'elle eût un goût personnel très-prononcé pour elle et sa doctrine........ La faveur qu'elle accordait à Mme Guyon était plutôt l'effet de son estime pour ses amies, et surtout de la grande confiance qu'elle avait en Fénelon. »

Saint-Simon raconte que lors de la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, il passait entre le canal et les jardins, et entrant dans cet hôtel par la porte de l'Orangerie, il venait adoucir la douleur du duc de Beauvilliers en s'entretenant avec lui des vertus et des grandes qualités de son pupille.

A l'époque du système de Law, une dame *Chaumont* (1), ayant fait une grande fortune dans les actions de la banque, acheta cet hôtel des héritiers du duc de Beau-

(1) Narbonne raconte que cette dame Chaumont avait gagné dans les actions 120 millions.

villiers. Lorsque arriva la banqueroute, cette dame fut taxée à une somme très-considérable, et une partie de ses biens vendue. Le 19 février 1723, le roi fit acheter cette maison, et par lettres-patentes du 19 mars 1724, elle fut réunie au château, et destinée à servir d'habitation au contrôleur-général des finances. Le premier des contrôleurs-généraux qui l'habita fut *Dodun*, et le dernier *Necker*.

Le 23 juin 1789, à l'issue de la fameuse séance royale dans laquelle le roi ordonnait la séparation des trois ordres, les députés du tiers se rendirent dans cet hôtel du contrôleur-général, pour prier *Necker* de conserver le ministère qu'il voulait quitter. Une foule de peuple les accompagnait ; elle envahit la rue de la Surintendance, et, par ses acclamations, félicitait le contrôleur-général de n'avoir pas assisté à la séance royale.

Aujourd'hui, on y a placé la Mess (1) des officiers de l'infanterie de la garde impériale.

RUE DES RÉCOLLETS.

Cette rue, comme la précédente, est sur l'emplacement du Vieux-Versailles. Son nom lui vient du couvent des Récollets. En 1793, on l'appela rue Helvétius; on lui rendit son nom des Récollets en 1806. Elle se dirige du nord au sud, de la rue de la Chancellerie à la rue du Vieux-Versailles; sa longueur est de 237 mètres, et sa largeur de 7 mètres 60 centimètres.

CÔTÉ GAUCHE.

Nos 1, 3, 5, 7. — Ces maisons étaient, sous Louis XIV,

(1) Mot anglais : plat, compagnon de plat, gamelle.

des dépendances de l'hôtel de Coislin, placé au coin de cette rue et de la rue de la Chancellerie.

Nos 9 et 9 *bis*. — Caserne d'infanterie.

Nous avons déjà dit qu'en 1670, Louis XIV fit venir des Récollets à Versailles, pour desservir les différentes chapelles de sa Maison. Nous les avons vus établir leur premier couvent sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la Petite-Place; puis, resserrés par les constructions environnantes, choisir un nouvel endroit, que Mansart leur enleva pour y construire la nouvelle paroisse, et enfin, le roi leur donner un autre terrain dans le Vieux-Versailles. C'est le bâtiment qui nous occupe.

On se rappelle que, le 9 mars 1684, le père Hyacinthe, provincial des Récollets, vint processionnellement planter une croix sur le lieu où devait être élevée leur nouvelle église (1).

Le lendemain 10, le roi, après la cérémonie de la pose de la première pierre de l'église de Notre-Dame, vint, accompagné de l'archevêque de Paris, poser aussi celle de l'église des Récollets. Les prières de la bénédiction furent dites par l'archevêque, et le *Te Deum* fut chanté par les religieux. L'église des Récollets était placée sous l'invocation de saint Louis, roi de France. La plaque de cuivre renfermée dans la pierre portait l'inscription suivante :

A LA GLOIRE DU NOM
DE DIEU,
ET A L'AUGMENTATION DE LA PIÉTÉ DES FIDÈLES,
LOVIS LE GRAND,
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE,
LE TRÈS-CHRÉTIEN, LE TRÈS-HEUREUX,

(1) Voir tome Ier, page 138.

LE FONDATEUR DE CETTE VILLE,
A FAIT BASTIR CE COUVENT ET ÉGLISE,
PAR UN EFFET DE SON ZÈLE ET DE SA MAGNIFICENCE,
ET EN A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE,
L'AN DE GRACE MIL-SIX-CENS-QUATRE-
VINGTS-QUATRE,
LE DIXIÈME JOUR DE MARS.

Le couvent et l'église, bâtis sur les dessins de Mansart, s'élevèrent en six mois. Le 4 novembre 1684, l'abbé de La Motte, archidiacre de l'église de Paris, vint en faire la bénédiction, et les religieux purent, le même jour, transporter les reliques de leur ancienne maison dans la nouvelle et venir l'habiter.

L'église des Récollets était d'une grande simplicité. Il n'y avait dans le principe que trois chapelles placées du côté gauche. En 1786, l'architecte Huvé, père de celui qui construisit la Madeleine, à Paris, en ajouta trois autres en face, et profita de ces travaux pour orner l'église. On y voyait plusieurs tableaux de maîtres, entre autres *le Centenier* et *la Résurrection du Fils de la Veuve de Naïm*, par Jouvenet, placé aujourd'hui à la Cathédrale ; — *Saint Louis*, par Michel Corneille, etc. Elle servait de paroisse aux habitants du Vieux-Versailles.

Le 5 septembre 1729, Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, nommé à l'archevêché de Paris, reçut le *pallium* des mains du cardinal de Bissy, dans l'église des Récollets.

La dédicace de cette église n'eut lieu que le 21 septembre 1730. Le procès-verbal de la consécration est ainsi conçu :

« L'an 1730, et le 21e jour de septembre, fête de saint Mathieu, notre église de ce couvent royal de Versailles a été dédiée et consacrée sous l'invocation de saint Louis, roi de France, par Mgr Louis

Lebel, évêque de Bethléem, avec la permission par écrit de monseigneur l'archevêque de Paris, du 4 du présent mois et an, et du consentement du roi, fondateur dudit couvent, qui a député pour le représenter Mgr Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, premier capitaine des gardes-du-corps, chevalier des ordres de S. M., et comme gouverneur et ayant l'administration et l'intendance des châteaux de Paris, de Versailles et de Marly, pendant la minorité de messire Philippe, comte de Noailles, son fils, lequel, en conséquence, a assisté à toute ladite cérémonie, et ont signé conjointement le présent acte avec monseigneur l'évêque de Bethléem et le père Provincial, gardien et Père de cette province. »

Le 15 octobre 1766, le comte de Noailles, alors gouverneur de Versailles, est reçu en grande pompe dans l'église des Récollets, où on le reconnaît comme père et syndic apostolique de ce couvent et protecteur de tous les Récollets de France.

La loi du 13 février 1790 ayant aboli les ordres monastiques, les Récollets de Versailles abandonnèrent leur maison. En 1793, on en fit une prison pour les détenus politiques. Riches et pauvres y furent jetés pêle-mêle. Dans le commencement des arrestations, chacun, dans la prison, s'arrangeait comme il l'entendait ; le riche tâchait d'adoucir sa captivité par quelque jouissance ; mais le pauvre, n'ayant d'argent que par son travail, était très-malheureux, l'Etat ne donnant rien pour ce genre de prisonniers. Bientôt des plaintes s'élevèrent sur cet état de choses, et la Convention, voulant y remédier sans dépenser d'argent et appliquer jusque dans les prisons le système de *l'égalité*, rendit, le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), un décret par lequel tous les détenus étaient mis au même régime, en ajoutant, bien entendu, que les riches payeraient pour les pauvres.

Le 24 nivôse an II (13 janvier 1794), ce décret fut

appliqué dans la prison des Récollets, par les représentants du peuple Delacroix et Musset, en mission à Versailles. Le préambule de leur arrêté est assez curieux pour être cité :

« Les représentants du peuple, députés dans le département de Seine-et-Oise, instruits que les mesures de sûreté générale ont forcé les autorités constituées à faire conduire dans la maison de détention *tous ceux qui pourraient retarder la marche de la Révolution*; que parmi les détenus il en est plusieurs qui, par la médiocrité de leur fortune, sont réduits au pain de douleur, tandis que d'autres, souvent plus coupables, étalent à côté d'eux *toutes les jouissances du luxe*; voulant assurer l'exécution du décret du 26 brumaire que *la sagesse et l'humanité* ont dicté à la Convention nationale; arrêtent : etc. »

L'exécution de ce décret ne rendit pas les pauvres plus heureux, mais elle rendit les riches plus malheureux, et, suivant le désir de la Convention, le régime de l'*égalité* fut appliqué; et il le fut avec une telle rigueur, que tous les prisonniers renfermés aux Récollets mouraient littéralement de faim. Aussi un courageux citoyen, *Maubeuge*, dont le nom doit être connu, osa-t-il, chose rare en ce temps, sans crainte de ce qui pouvait lui arriver, dénoncer à la Convention la triste position des prisonniers des Récollets.

« Je viens à votre barre, dit-il dans sa pétition, au nom de l'humanité souffrante, au nom des malheureux détenus de la maison d'arrêt des Récollets de Versailles, réclamer pour ces infortunés votre justice et la sévérité des lois.

« Je ne chargerai pas le tableau des maux et des privations pénibles qu'éprouvent ces malheureux prisonniers. Je ne connais que la vérité, je la dirai toute nue.

« Votre sensibilité sera sans doute émue en apprenant que ces *infortunés ne mangent jamais de pain*, et qu'ils s'estiment heureux

lorsqu'ils obtiennent de leurs parents quelques chats dont ils font leur subsistance pour suppléer à la faible portion de riz qui leur est accordée chaque jour.

« Dans cet état déplorable, ces malheureux invoquent à grands cris la justice de la Convention nationale, et c'est pour me rendre à leurs vœux que je viens aujourd'hui, législateurs, vous prier d'ordonner leur prompt jugement, car je n'invoque aucune grâce, les détenus eux-mêmes n'en demandent pas. Mettez un terme à leurs maux, mille fois plus cruels que la mort même. S'ils sont coupables, qu'ils soient jugés; mais si leur innocence est reconnue, qu'ils soient promptement rendus à la liberté et à leurs malheureux enfants. »

Cette courageuse pétition fut renvoyée au comité de salut public; mais elle changea peu la position des détenus, et elle n'abrégea pas leur détention. Il fallut pour la faire cesser la chute de Robespierre, et la révolution opérée dans le gouvernement après les journées des 8 et 9 thermidor.

En l'an IV (1796), on eut le projet de faire une place devant le Jeu-de-Paume et d'établir une rue venant directement y aboutir, en partant de la rue Saint-Julien. On abattit alors l'église des Récollets; mais le projet ayant été abandonné, l'emplacement servit à augmenter la cour de l'ancien cloître.

En l'an VII (1799), le bâtiment des Récollets servit d'infirmerie aux invalides; depuis il a été transformé en une caserne d'infanterie qui peut contenir 316 hommes.

N°s 11 et 13. — Maisons qui appartenaient à Félix, le chirurgien de Louis XIV. En 1734, le n° 11 portait pour enseigne : *A la Colombe de l'Épée de Bois.*

N°s 17, 21, 23, 25 et 27. — Maisons appartenant à D'Aquin, premier médecin de Louis XIV. En 1734, le

n° 17 avait pour enseigne : *Au Soleil d'Or*. Le n° 21 : *A l'Image de Notre-Dame*. Le n° 23 : *A l'Hôtel de Jouy*.

CÔTÉ DROIT.

N° 2. — Maison *A la Belle-Alliance*.

N° 8. — *Aux Armes de Savoie*.

N° 10. — *Aux Bons-Enfants*.

N° 12. — Sous Louis XIV, hôtel du comte de Croissy.

N° 16. — Dépendances du pavillon d'Orléans.

IMPASSE DES RÉCOLLETS.

Cette impasse portait d'abord le nom de cul-de-sac des Récollets ; en 1793 on la nomma impasse *Helvétius;* depuis 1806 on l'appelle impasse des Récollets. Elle est dirigée de l'est à l'ouest ; son entrée est sur la rue des Récollets; elle a 6 mètres 50 centimètres de largeur, sur 25 mètres 5 centimètres de longueur. Au fond de cette impasse se trouve l'entrée du Mont-de-Piété.

RUE SAINT-FRANÇOIS.

Autrefois, les deux rues de Saint-François et de Gravelle n'en formaient qu'une seule. Aujourd'hui, la rue Saint-François commence à la rue de Gravelle et se termine à la rue du Vieux-Versailles ; sa direction est du nord au sud ; elle a 60 mètres de longueur et 7 mètres 80 centimètres de largeur. En 1793 elle reçut le nom de rue *Fréret*.

Nos 2 et 4. — Terrain occupé sous Louis XIV par l'hôtel de Soubise.

RUE MAZIÈRES.

Rue faite sous Louis XIV; la place qu'elle occupe appartenait à l'un des plus forts entrepreneurs de maçonnerie du roi, nommé Mazières. Une partie du côté droit de cette rue était à lui.

La rue Mazières s'étend du nord au sud, de la rue du Vieux-Versailles à la rue de l'Orangerie ; elle a 63 mètres de long sur 5 mètres 85 centimètres de large. Toutes les maisons de cette rue étaient autrefois des auberges.

CÔTÉ GAUCHE.

Au nº 3. — *A la Rose-Blanche.*
Au nº 5. — *A l'Empereur.*

RUE DU JEU-DE-PAUME.

La rue du Jeu-de-Paume est dirigée du nord au sud. Elle commence à la rue de Gravelle et se termine à la rue du Vieux-Versailles. Elle a 71 mètres 20 centimètres de longueur, et 6 mètres 80 centimètres de largeur.

Nº 1. — *Le Jeu-de-Paume.*

Ce bâtiment, devenu célèbre par le fameux serment qu'y prêtèrent les membres de l'Assemblée Nationale, fut construit dans l'année 1686, par Nicolas Cretté, paumier du roi, moyennant la somme de 45,503 livres.

Le jeu de paume était alors très à la mode. Il y en avait un dans tous les châteaux royaux. Louis XIV aimait beaucoup cet exercice, qui lui avait été recommandé par

ses médecins, et vint plusieurs fois à celui de Versailles. A l'époque de la Révolution, le Jeu-de-Paume était très-fréquenté, parce que le comte d'Artois, très-habile à ce jeu, l'avait remis en vogue. Malgré l'état florissant de cet établissement, il serait oublié depuis longtemps et le bâtiment aurait probablement disparu, s'il ne s'y était passé l'un des plus grands événements de la Révolution.

On connaît les premières discussions qui eurent lieu entre les trois ordres, lors de la réunion des États-Généraux à Versailles, en 1789. Le Tiers voulait que la vérification se fît en commun ; la noblesse et le clergé s'y opposaient, et prétendaient la faire par chambre. Enfin, après plus d'un mois de débats inutiles, le 17 juin, l'assemblée du Tiers somme les deux autres ordres de se réunir à elle pour la vérification, et se déclare *Assemblée Nationale.* Le 19 juin, le clergé décide qu'il va se réunir aux Communes. La cour, effrayée, veut empêcher cette jonction, et décide le roi à frapper un coup d'État. Le 20, de grand matin, les alentours de l'Assemblée sont occupés par les gardes-françaises. Les députés apprennent alors que leurs séances sont suspendues jusqu'au 22 juin, jour où doit avoir lieu une séance royale, et lorsque *Bailly* se présente à la porte de la rue des Chantiers, l'officier de service lui permet seulement de pénétrer dans la cour pour y rédiger une protestation.

A cette nouvelle, les députés du Tiers s'assemblent en tumulte sur l'avenue de Paris; quelques esprits ardents veulent forcer les portes de l'Assemblée, quelques autres parlent de tenir séance sous les fenêtres du roi ; enfin l'un d'eux propose la salle du *Jeu-de-Paume*, et les députés s'y rendent en ordre, guidés par Bailly, leur président. « Là, un bureau est improvisé et formé avec un

établi de menuisier, quelques planches et quelques banquettes; puis la délibération commence. Tout le monde craint que la séance royale annoncée ne soit qu'un lit de justice qui prononce la dissolution des États. *Mounier* propose de s'engager par *serment* à ne point se séparer avant que la Constitution n'ait été fondée. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme. *Barnave* rédige la formule du serment, *Bailly* la prononce, et l'Assemblée entière la répète. Puis tous les députés, moins un (*Martin d'Auch*), viennent sceller de leur signature la résolution qu'ils ont prise, le serment qu'ils ont prêté à la face de la royauté et de la France. Telle fut la séance du Jeu-de-Paume (1). »

La grandeur de cette scène, et les résultats immenses qui en furent la suite, enflammèrent tous les esprits; une réunion patriotique se forma presque aussitôt, sous la direction de *Gilbert Romme*, et s'intitula : *Société du Serment du Jeu de Paume*. Le 20 juin 1790, un an après, cette Société vint solennellement poser la table de bronze placée au milieu du grand mur de la salle, et sur laquelle sont gravés les termes du serment. Ce monument, dit *Romme* lui-même dans le compte-rendu de la cérémonie, est simple comme doivent être les monuments de la liberté. Il est formé d'une table de bronze, enchâssée dans une bordure de marbre de vert antique, et fixée par quatre clous de bronze. Sur la table est gravé ce qui suit :

NOUS JURONS DE NE JAMAIS NOUS SÉPARER
ET DE NOUS RASSEMBLER PARTOUT OU LES CIRCONSTANCES L'EXIGERONT,
JUSQU'A CE QUE LA CONSTITUTION SOIT ÉTABLIE ET AFFERMIE
SUR DES FONDEMENTS SOLIDES.

(1) *Hist. de la Salle du Jeu-de-Paume*, par M. Vatel.

Au bas, on lit : *Placée par la société des Patriotes, le* 10 *juin* 1790, *gravée par Beaublé.*

« L'inscription a été scellée avec des pierres tirées des fondements de la Bastille, que la Société a apportées à cet effet. Les artistes qui ont travaillé à ce monument sont tous de la Société. C'est encore eux qui l'ont placé. Il n'est aucun des assistants qui n'eût voulu y mettre la main. Deux citoyens, l'un de Paris, l'autre de Versailles, ont placé, au nom de tous, deux pierres de la Bastille (1). »

Le 18 décembre de l'année suivante, 1791, la Société des Amis de la Constitution de Versailles venait placer en cérémonie, au-dessous de cette table de bronze, une autre sur laquelle on lisait :

« ILS L'AVAIENT JURÉ, ILS ONT ACCOMPLI LEUR SERMENT. »

« Le 10 décembre 1791, l'an III de la liberté, par la Société des Amis de la Constitution de Versailles. »

Cette dernière table de bronze a disparu et n'a pu être retrouvée.

Le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), sur la proposition de Chénier, la Convention décrète la maison du Jeu-de-Paume monument national, et ordonne de graver sur ses murs l'inscription :

« LA VILLE DE VERSAILLES A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE. »

« La Convention avait décrété que le Jeu-de-Paume serait un monument national ; puis, sans plus de façon, elle s'en était emparée, n'omettant que d'en payer le prix ; en sorte que, chose étrange, Talma (2), l'un des propriétaires, avait été réduit à se faire le concierge et le cicérone de son propre héritage ! Le premier Consul répara l'injustice de la Convention ; il paya le Jeu-de-Paume

(1) Procès-verbal de l'Inauguration.
(2) Oncle du tragédien.

par un échange et le mit à la disposition de Gros pour y peindre *les Pestiférés de Jaffa* et *la Bataille d'Aboukir* (1). »

L'Institut, sur la demande du ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, donna, en 1799, cette autre inscription, pour être mise sur la façade du Jeu-de-Paume :

« DANS CE JEU-DE-PAUME, LE 20 JUIN 1789, LES DÉPUTÉS DU PEUPLE, REPOUSSÉS DU LIEU ORDINAIRE DE LEURS SÉANCES, JURÈRENT DE NE POINT SE SÉPARER QU'ILS N'EUSSENT DONNÉ UNE CONSTITUTION A LA FRANCE, ILS ONT TENU PAROLE. »

Sous la Restauration, le Jeu-de-Paume servit de magasin de décors, et la table de bronze, placée par Gilbert Romme, fut retournée la face contre le mur.

En 1830, Louis-Philippe fit replacer l'inscription commémorative du serment, répara le bâtiment, et en fit l'atelier où Horace Vernet composa la *Prise de la Smalah* et la *Bataille de l'Isly*.

Le 14 mars 1848, la salle du Jeu-de-Paume fut transformée en salle de festin, et elle retentit pendant plusieurs heures de discours et de vivats républicains (2). Le 24 du même mois, le ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin, prenait l'arrêté suivant :

« Considérant que les monuments historiques, dont l'État assure la conservation, doivent comprendre non-seulement les édifices précieux sous le rapport de leur exécution ou de l'histoire de l'art en France, mais aussi ceux qu'un souvenir glorieux recommande au respect du peuple ;

« Considérant que la salle du Jeu-de-Paume, à Versailles, est le lieu où, pour la première fois, s'est produite avec éclat et solennité la volonté nationale ;

(1) Ch. Vatel, ouvrage cité.
(2) Voir le *Moniteur* du 16 mars 1848.

« Sur le rapport du directeur des beaux-arts :

« Arrête :

« La salle du Jeu-de-Paume, à Versailles, est classée parmi les monuments historiques. »

Depuis cette époque, cette salle a servi à plusieurs expositions de peinture des artistes versaillais et à quelques concerts. Rétablie en 1855 en salle de jeu de paume, elle a été concédée à un entrepreneur. Ce qui ne l'a pas empêchée de servir depuis à quelques réunions publiques et entre autres aux séances générales de l'association de la Bibliothèque populaire de Versailles, dans lesquelles on entendit la voix éloquente de MM. Laboulaye et Saint-Marc-Girardin..

RUE SATORY.

Le nom de cette rue vient d'un ancien manoir du nom de Satory, situé dans la plaine où elle aboutit. La rue Satory s'étend du nord au sud, de l'avenue de Sceaux à la grille de l'octroi. Sa longueur est de 910 mètres 80 centimètres, et sa largeur de 18 mètres.

Sous Louis XIV, toute la partie gauche de cette rue, depuis l'angle de l'avenue de Sceaux jusqu'au n° 19, était occupée par le mur de clôture du jardin de l'hôtel des Trésoriers des bâtiments, situé sur l'avenue de Sceaux. Plus tard, on construisit quelques maisons entre le mur de l'hôtel, devenu celui des chevau-légers, et la rue. Ce fut la cause du coude qu'elle fait en cet endroit, et explique pourquoi ce côté n'a pas la régularité de celui du côté opposé.

Le milieu du carrefour où cette rue se rencontre avec celle de l'Orangerie était occupé autrefois par un vaste

égoût, défendu seulement par quatre bornes. Cet égoût gênait la circulation et était dangereux. En 1765, le contrôleur des bâtiments, Pluyette, le fit enlever et le remplaça par quatre bouches, doublées depuis et améliorées; mais le carrefour n'en continua pas moins de porter le nom des Quatre-Bornes, qu'on lui donne encore aujourd'hui.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 9. — Maison de Blaizot, le libraire de Louis XVI.

Blaizot était fort jeune quand il vint à Versailles, en 1760. Son oncle, marchand d'images dans les baraques de la Rampe, l'envoyait souvent au château porter de ces images aux enfants des seigneurs de la cour. Dans une de ses courses, il fut remarqué du Dauphin. Le jeune prince le prit en amitié. Il le faisait fréquemment appeler près de lui, et à peine monté sur le trône, il lui accorda le brevet de libraire du roi, de la reine et du dauphin. Louis XVI avait une grande confiance en lui, et le chargea d'une mission délicate : c'était de recueillir tous les pamphlets et les libelles écrits contre le gouvernement, et de les lui remettre. Le roi s'y était tellement habitué, qu'il avait de l'humeur lorsque Blaizot était huit jours sans lui présenter quelque nouveauté.

Cependant la police cherchait à faire disparaître beaucoup de ces écrits, et poursuivait ceux qu'elle soupçonnait de les répandre. Un ballot de pamphlets fut saisi par les agents du lieutenant de police, et Blaizot signalé comme un des libraires qui se procuraient ces écrits, probablement pour les vendre clandestinement. Il fut arrêté, et allait être conduit à la Bastille, sans autre forme de procès.

Louis XVI, ayant su ce qui se passait, le fit mettre en

liberté à l'instant même. Il fit venir ensuite le garde-des-sceaux, et lui demanda les motifs de l'arrestation de Blaizot : lorsqu'on les lui eut expliqués, il fit connaître au ministre étonné pour qui son libraire recueillait ces écrits, et il ajouta : *Comment voulez-vous que je connaisse l'opinion publique? Croyez-vous que je puisse découvrir la vérité avec les écrits qui me prodiguent des éloges? Je sais la confiance que méritent ces ouvrages, et ceux qui m'entourent se font un devoir de me tromper* (1) !

Louis XV aimait aussi à lire les libelles, et il reprochait un jour à son libraire Fournier de ne lui en procurer aucun : *Sire, il n'en paraît pas.* Le roi lui en montra alors un, écrit contre sa personne, et se contenta de lui dire doucement : *Si tu veux le lire, je vais te le prêter.*

N° 17. — C'est là que se trouvait, en 1774, l'entrée du manége de l'hôtel des Chevau-légers de la garde du roi. On voit encore, au balcon, le foudre et la devise des chevau-légers : *Sensere gigantes.*

N°s 25, 27, 29 et 31. — Emplacement de l'hôtel du comte de Lannion, sous Louis XIV.

En 1734, on trouve cet hôtel divisé en plusieurs propriétés, dont la principale était une auberge, désignée sous le nom d'Hôtel de Lannion. Une partie de cette auberge était occupée par un cabaret ayant un petit jardin sur le derrière, et portant pour enseigne : *Au Jardin-Royal.* Au mois de janvier 1744, le comte de Noailles autorisa son secrétaire Hermand et son valet-de-chambre Cosson à ouvrir un bal public dans ce cabaret. Bientôt ce bal devint à la mode, et fut le rendez-vous des grisettes et de tous les libertins de Versailles. Louis XV n'avait pas

(1) *Bibliographie des Journaux*, par Deschiens.

toujours des goûts très-relevés; il aimait beaucoup les réunions des gens du peuple, ou, comme il les appelait, les *bals à bouts de chandelles*. A cette époque, pendant la durée du carnaval, les sociétés masquées avaient le droit d'entrer dans les bals bourgeois; il suffisait qu'une personne de la compagnie se démasquât et se nommât. Madame Campan raconte que le roi se faisait indiquer les piqueniques des petits marchands, des coiffeuses, des couturières de Versailles; qu'il s'y rendait en domino et masqué, accompagné du capitaine des gardes et de cinq ou six officiers masqués comme lui; que souvent il était obligé de monter un quatrième étage, ou d'aller dans quelque mauvaise salle d'auberge.

Le bal du *Jardin-Royal*, le premier de ce genre dans Versailles, devait piquer la curiosité de Louis XV. Narbonne rapporte (1) que, dans la nuit du dimanche 9 février 1744 au lundi 10, le roi, après son souper, s'y rendit avec la duchesse de Châteauroux, sa maîtresse, la duchesse de Lauraguais, sa sœur, le duc d'Ayen et le comte de Noailles. Ils étaient masqués, et ne se retirèrent qu'au bout d'une heure et demie, après s'être amusés comme de *simples bourgeois*. Le naïf Narbonne ajoute, en rapportant ce fait, qu'il ne conçoit pas comment on a pu insinuer au roi d'aller à ce bal, ni que le roi ait eu la complaisance d'y aller. Il ne savait pas, le pauvre homme, que le roi n'avait pas besoin d'être excité pour rechercher ce genre d'amusement. Cette fréquentation d'une société mal élevée avait même influé sur le caractère de Louis XV, et madame de Pompadour elle-même se plaignait de l'entendre se servir d'expressions peu dignes de sortir de la bouche d'un roi.

(1) *Journal manuscrit.*

« C'est avec des personnes comme cela, dit-elle un jour à Mme Duhausset, sa femme de chambre, que le roi sans doute apprend des termes dont je suis toute surprise. Par exemple, il m'a dit hier, en voyant passer un homme qui avait un vieil habit : *Il a là un habit bien examiné.* Il m'a dit une fois, pour dire qu'une chose était invraisemblable : *Il y a gros*; c'est un dicton du peuple, à ce qu'on m'a dit, qui est comme *Il y a gros à parier.* — Je pris la liberté de dire à madame, ajoute Mme Duhausset : Mais ne seraient-ce pas des demoiselles qui lui apprennent ces belles choses ? Elle me dit en riant : Vous avez raison, il y a gros (1). »

Damiens logea dans cette auberge en 1757.

Le 4 janvier 1757, Damiens, en état de poursuite pour un vol d'argent fait au maître chez lequel il était domestique, arrive à Versailles vers les trois heures du matin, par les voitures de la cour, et vient loger à l'auberge de l'hôtel de Lannion. Toute cette journée est employée par lui à se promener et à boire. Le lendemain 5, il reste couché dans sa chambre jusqu'à deux heures, puis sort, en se dirigeant du côté du château. Louis XV était revenu dans l'après-midi de Trianon, pour voir Mesdames ; sur les six heures il sortait de leur appartement, accompagné de toute la cour et ayant à ses côtés le dauphin. Il faisait nuit ; la voûte conduisant de la cour royale dans le parc, par où le roi allait partir pour retourner à Trianon, était peu éclairée, et il s'y trouvait une foule de courtisans et d'oisifs, toujours curieux de voir le souverain. Damiens s'était placé dans un petit enfoncement, au bas de l'escalier. Au moment où le roi allait monter en voiture, appuyé sur le comte de Brionne, grand écuyer, et le marquis de Beringhen, premier écuyer, Damiens se précipite au milieu des courtisans, heurte en passant le

(1) *Mémoires de madame* Duhausset.

dauphin et le duc d'Ayen, capitaine des gardes de service, et, pénétrant à travers les gardes-du-corps et les cent-suisses, frappe rapidement le roi d'un coup de couteau entre les côtes. Louis XV s'écria : *On vient de me donner un furieux coup de poing.* Un froid très-vif avait forcé presque tous ceux qui se trouvaient là de s'envelopper de redingotes ; Damiens en avait une. Après avoir commis le crime, cachant son couteau, il s'était rejeté dans la foule et aurait échappé s'il avait eu le chapeau bas, comme tout le monde; mais le roi sentant le sang couler de sa blessure se retourna, et à l'aspect d'un inconnu couvert et les yeux égarés, il dit avec calme : *C'est cet homme qui m'a frappé, qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse pas de mal.*

Saisi par un valet-de-pied du roi, et remis entre les mains des gardes-du-corps, Damiens est traîné dans leur salle. Là, dans les premiers transports de colère de cet audacieux attentat, voulant le faire parler et déclarer ses complices, ils lui tenaillent les jambes avec des pincettes rouges, lui brûlent les extrémités des pieds, et peut-être, dans l'excès de leur zèle, l'auraient-ils fait périr, si le grand prévôt de l'hôtel, à qui appartenait la connaissance de ce crime, ne l'eût soustrait à leur fureur, en le faisant conduire immédiatement à la Geôle de Versailles.

La blessure du roi était légère. Damiens s'était servi pour le frapper d'une lame de canif, et en quelques jours Louis XV fut guéri.

Transporté à Paris, Damiens fut jugé par la cour du parlement, et, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, condamné, par arrêt du 26 mars, au même supplice que Ravaillac.

Il fut exécuté sur la place de Grève, le 28 mars 1757, à quatre heures trois quarts de l'après-midi. On lui brûla la main droite; ensuite il fut tenaillé; on lui jeta du plomb fondu dans ses plaies, et puis on l'écartela. Il resta vivant durant ce supplice, qui dura plus de cinq quarts d'heure, et montra beaucoup de fermeté. Pour l'écarteler, on avait élevé une petite charpente sur laquelle il était attaché, à la hauteur des traits des chevaux; ses bras et ses jambes dépassaient. Quatre chevaux vigoureux faisaient des efforts incroyables depuis plus d'une demi-heure pour opérer l'écartèlement. L'extension des membres était incroyable; il fallut que les commissaires ordonnassent qu'on coupât les muscles principaux. Damiens avait perdu les deux cuisses et un bras, il respirait encore!... Ce ne fut qu'au démembrement de son dernier bras qu'il expira. On réunit ces membres épars au tronc, on alluma un bûcher, on les y plaça, et, réduits en cendres, elles furent jetées au vent.

Telle fut la fin de ce malheureux.

Dans la partie de l'hôtel de Lannion occupée par le *Jardin Royal,* vint s'établir, en 1780, un spectacle aujourd'hui encore la joie des enfants. *Séraphin*, le vrai fondateur en France des ombres chinoises perfectionnées, après avoir parcouru la province, vint s'établir à Versailles. Admis plusieurs fois à divertir la famille royale, il obtint pour son théâtre, le 22 avril 1781, le titre de *Spectacle des Enfants de France.*

Une affiche de cette époque est ainsi conçue :

« Venez garçon, venez fillette,
« Voir Momus à la silhouette :
« Oui, chez Séraphin venez voir
« La belle humeur en habit noir.

« Tandis que ma salle est bien sombre,
« Et que mon acteur n'est que l'ombre,
« Puisse, Messieurs, votre gaîté
« Devenir la réalité.

« Le sieur Séraphin a l'honneur de prévenir le public que, pour mériter de plus en plus sa bienveillance, il n'a cessé de varier son spectacle; et, pour prouver ce qu'il avance, il donne un répertoire d'après lequel le public jugera de la vérité :

« *Le Pont cassé*, — *la Chasse aux Canards*, — *la Poule plumée*, — *l'Embarras du Ménage*, — *le Maître d'Ecole*, — *le Magicien*, — *le Danseur de Corde*, — etc., etc. »

Puis il donne une liste de quarante-neuf scènes, et il ajoute :

« Des personnes prévenues ont fait courir le bruit que tous les jours on voyait la même chose chez le sieur Séraphin : il assure le public que ces personnes ont été trompées; que son spectacle est varié; que les scènes du répertoire ci-dessus sont jouées successivement, et que deux fois de suite on n'y voit pas la même chose. Ce spectacle, où règne la gaîté, est toujours caractérisé par la décence. »

A la fin de cette même année 1781, Séraphin transporta son établissement sous les galeries du Palais-Royal.

Peu de temps après le départ de Séraphin, on trouve, dans le même local, un autre théâtre, établi par les sieurs Prin et Kirasqui, sous le nom de *Délassement-Comique*, dans lequel on jouait des comédies-proverbes, opéras-comiques, pantomimes et petits ballets, à l'instar des spectacles des boulevards de Paris. Ce théâtre ferma en 1790.

Par le séjour de la cour, Versailles avait des relations nombreuses avec les provinces. Il s'y était établi une administration de messageries correspondant soit directe-

ment, soit par l'intermédiaire de Paris, avec tous les points de la France. Le siége de cette administration était placé à l'hôtel de Lannion.

Une partie de cet hôtel appartenait, sous Louis XV, à M. de Montmartel, l'un des quatre frères Pâris, qui eurent alors une si grande part à l'administration des finances. Il était garde du Trésor-Royal à l'époque de la faveur de madame de Pompadour, et fut chargé de payer ses dépenses (1). Il eut pour fils le fameux marquis de Brunoi, si connu par ses prodigalités et son goût singulier pour les cérémonies religieuses.

Nos 47 et 49. — Ancien cimetière de Saint-Louis.

En parlant de l'église Notre-Dame, nous avons dit que, sous Louis XIV, c'était la seule paroisse de Versailles. Lorsque Louis XV eut fixé de nouveau son séjour dans cette ville, le nombre des habitants devenant de jour en jour plus considérable, beaucoup de maisons s'élevèrent dans le terrain du Parc-aux-Cerfs, jusqu'alors presque inhabité. En 1725, on construisit dans ce quartier, sur l'emplacement actuel de l'évêché, une chapelle, comme succursale de la paroisse Notre-Dame, et en 1734, on l'érigea en paroisse. A peu de distance de l'église se trouvait le cimetière dont nous nous occupons. Pendant ce temps, le quartier continuait de se peupler, et le cimetière lui-même se trouvait entouré d'habitations. Déjà, à plusieurs reprises, les habitants des maisons voisines avaient demandé la translation du cimetière dans un autre lieu, lorsque parut, en 1765, un arrêt du Parlement de Paris ordonnant, pour cause de salubrité pu-

(1) Voir *Etat des dépenses de madame de Pompadour*, publié par J.-A. Le Roi.

blique, de fermer les cimetières de l'intérieur des villes et de les transporter hors des barrières. Les plaignants reprirent alors courage et adressèrent de nouvelles demandes à la fabrique de Saint-Louis, qui ne se pressait pas de répondre. Enfin, fatigués de tous ces délais, ils résolurent de faire appel à une plus haute autorité et provoquèrent un arrêt du Conseil du Roi, pour exiger la translation du cimetière. Un mémoire fut alors rédigé et adressé au conseil en 1768 : on faisait valoir pour sa translation, son peu d'étendue, le peu de profondeur des fosses, la grande quantité d'émanations putrides s'en exhalant, les maladies qu'elles avaient plusieurs fois occasionnées, et surtout la santé de la famille Royale, exposée à tous ces dangers.

Malgré toutes ces bonnes raisons, le Conseil du Roi tardait à se prononcer. La question était neuve; c'était la première fois qu'on demandait l'application de l'arrêt du Parlement. On craignait de heurter certains préjugés encore dans toute leur force. Le clergé, d'ailleurs, paraissait opposé à cette demande. Un second mémoire parut. L'auteur, M. *Pacou*, y accumule toutes les raisons hygiéniques qui doivent faire éloigner les cimetières des habitations; il cite l'opinion des auteurs les plus célèbres sur cette matière; et pour donner plus de force à ses arguments, il envoie son mémoire à Voltaire, dont l'opinion dans ces sortes de questions était alors toute-puissante, et lui demande son avis. Voltaire s'empresse de lui répondre, et l'auteur, avant de faire connaître cette réponse, s'écrie avec enthousiasme : « Les auteurs que nous venons de citer ont sans doute des droits sur la reconnaissance publique, mais nous devons en avoir particulièrement envers M. de Voltaire. Cet homme célèbre,

ce génie qui a tant fait d'honneur à notre nation et à l'humanité, sensible aux maux dont nous sommes menacés, n'a pas dédaigné d'écrire à l'auteur du mémoire concernant le cimetière de la paroisse de Saint-Louis, la lettre dont voici la copie :

Au château de Ferney, ce 3 octobre 1768.

« Votre mémoire, Monsieur, en faveur des morts qui sont très-mal à leur aise, et des vivants qui sont empestés, est assurément la cause du genre humain ; et il n'y a que les ennemis des vivants et des morts qui puissent s'opposer à votre requête. Je l'ai fait lire à M. Hennin, résidant à Genève ; il est frère de M. le Procureur du roi à Versailles : les deux frères pensent comme vous : M. le Chancelier a fait rendre un arrêt du Parlement contre les morts qui empuantissent les villes ; ainsi je crois qu'ils perdront leur procès. J'attends avec impatience un édit, qui me permettra d'être enterré en plein air : c'est une des choses pour lesquelles j'ai le plus de goût : tant de choses se font contre notre gré *à notre naissance* et *pendant notre vie*, qu'il serait bien consolant de pouvoir au moins être enterré à son plaisir.

« Je suis, en attendant, avec toute l'estime que vous m'avez inspirée *de mon vivant*, Monsieur, etc.

« VOLTAIRE. »

Ces railleries de Voltaire sur les choses les plus saintes durent avoir, à cette époque, plus d'influence sur certains esprits que les bonnes raisons de l'auteur du mémoire, et l'on vit en effet la majorité de la fabrique, réunie de nouveau, voter en faveur de la translation du cimetière dans un lieu plus éloigné. L'année suivante, 1769, le 24 février, le Conseil du Roi rendit un arrêt dans le même sens, et le roi, pour ne pas causer de dépenses à la fabrique, ce qui était l'une des objections au projet de changement, donna cent quatre-vingts perches de

terrain dans le bois Satory, pour y établir le nouveau cimetière.

Ce fut le premier changement de ce genre opéré en France; l'exemple de Versailles, proposé par tous ceux qui s'occupèrent de cette importante question hygiénique, fut bientôt suivi par plusieurs autres villes, jusqu'au moment où la loi vint en faire la règle générale.

Le 11 janvier 1867 est décédé dans cette maison, Antoine Théodore, marquis du Prat, né à Versailles en 1808.

Le marquis du Prat était un de ces hommes de bien, de ces véritables chrétiens, dont la vie se passe à soulager les malheureux et à répandre le bonheur autour de soi.

« C'était un exemplaire de cette grande société *polie* qui tend à devenir légendaire, dit le prince Augustin Galitzin, dans une notice nécrologique sur le marquis (1) ; c'était un causeur brillant, libre quand il le pouvait, mais fort réservé quand il le fallait ; c'était un écrivain distingué, un bibliophile du premier ordre, un érudit sans ostentation, un généalogiste infaillible.

« Lié avec lui depuis juste un quart de siècle, jamais je n'ai entendu de lui que des paroles indulgentes et gracieuses, comme je ne l'ai jamais vu refuser l'aumône à un indigent. L'originalité de son esprit s'alliait en lui avec une extrême affabilité; beaucoup de personnes peuvent aujourd'hui témoigner sur sa tombe avoir reçu de lui des bienfaits, nulle ne peut l'accuser de lui avoir causé le moindre préjudice. Aussi, lorsqu'il sentit approcher le moment de paraître devant le juge, vis-à-vis duquel il n'y a plus de faux-fuyants, s'il lui est échappé de légitimes regrets, ni l'affection ni la douleur n'ont changé ses regrets en murmures, en effrois. »

Littérateur et historien distingué, le marquis du Prat a publié plusieurs importants ouvrages, parmi lesquels on doit citer : la vie d'Antoine du Prat, chancelier de

(1) Bull. religieux de Versailles.

France, et l'histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne; *bibliophile de premier ordre*, il s'était fait une très-belle bibliothèque dans son château de la Gidonnière. Cette bibliothèque d'environ 12,000 volumes, a été donnée par lui à sa ville natale. Par un article de son testament il donne et lègue à la bibliothèque de Versailles ses livres, papiers et manuscrits, en en exceptant un petit nombre d'ouvrages qu'il donne particulièrement à Madame la marquise du Prat, sa femme. Cependant le marquis du Prat en ayant laissé l'usufruit à Madame du Prat, ce beau cadeau ne doit revenir à la bibliothèque de la ville qu'au décès de la marquise.

N° 63. — Caserne de Satory.

Ce bâtiment fut élevé en 1772, pour faire les écuries de la comtesse d'Artois. Depuis la Révolution, on en a fait une caserne d'infanterie et un quartier de cavalerie. Le quartier de cavalerie possède cinq vastes cours. Il est bien exposé dans toutes les directions, sur un point élevé, dominant tout ce qui l'entoure, excepté au sud, où sont les bois qui le couronnent. Il peut renfermer 180 hommes de cavalerie et 173 chevaux. La position de la caserne d'infanterie est identique; elle peut loger 584 hommes.

En l'an VII (1797), plusieurs jeunes gens de Versailles y établirent un spectacle, sous le nom de *Société d'Emulation*.

N° 69. — Maison habitée par André Chénier, en 1793.

André Chénier adopta avec ardeur les principes de 1789. Mais, ami d'une sage liberté autant qu'ennemi de l'anarchie, on le vit combattre avec ardeur les principes démagogiques qui menaçaient d'engloutir la société dans une ruine profonde. Il attaqua successivement tous les

pouvoirs odieux dont la rapide succession jeta sur la France un long voile de deuil, et accumula ainsi sur sa tête une tempête où il devait périr. Ses jours étaient menacés; on le décida à quitter Paris en 1793. Il alla d'abord à Rouen, puis vint à Versailles, dont son frère Marie-Joseph venait d'être nommé représentant.

« A Versailles, dit M. Delatouche (1), son frère le protégea de son crédit. Il choisit lui-même la maison qui lui servit d'asile; et là, dans ces murs devenus une solitude, abandonné à des jours de tristesse et de paix, notre poëte eût été conservé à la France, sans le plus déplorable et le plus inattendu des événements.

« André apprit qu'un de ses amis, M. de Pastoret, venait d'être arrêté à Passy. Il y vole; il veut offrir à sa famille quelques paroles de consolation. Des commissaires, chargés d'une visite de papiers, jugèrent *suspectes* les personnes trouvées dans ce domicile, et les conduisirent en prison. On rechercha l'origine de ce qu'on supposait un acte de quelque comité; on voulut connaître de quel pouvoir il pouvait émaner, afin de le fléchir : les démarches furent inutiles. Quelqu'un offrit une somme considérable pour cautionner la liberté du prisonnier. Nulle autorité n'osa la lui rendre; et il était arrêté sans ordre! »

Traduit devant le tribunal révolutionnaire, André Chénier fut condamné à mort, et monta sur l'échafaud le 7 thermidor (25 juillet 1794), l'avant-veille du jour de la mort de Robespierre!

Dans cette maison de la rue Satory, près des bois charmants où il allait souvent promener ses chagrins, André Chénier composa une ode sur Versailles, qu'on nous pardonnera de rappeler ici :

O Versaille! ô bois! ô portiques!
Marbres vivants! berceaux antiques!

(1) *Notice sur la Vie et les Ouvrages d'André Chénier.*

Par les dieux et les rois Elysée embelli!
A ton aspect, dans ma pensée,
Comme sur l'herbe aride une fraîche rosée,
Coule un peu de calme et d'oubli.

Paris me semble un autre empire,
Dès que chez toi je vois sourire
Mes pénates secrets, couronnés de rameaux,
D'où souvent les monts et les plaines
Vont dirigeant mes pas aux campagnes prochaines,
Sous de triples cintres d'ormeaux.

Les chars, les royales merveilles,
Des gardes les nocturnes veilles :
Tout a fui ; des grandeurs tu n'es plus le séjour :
Mais le sommeil, la solitude,
Dieux jadis inconnus, et les arts et l'étude,
Composent aujourd'hui ta cour.

Ah! malheureux! à ma jeunesse
Une oisive et morne paresse
Ne laisse plus goûter les studieux loisirs!
Mon âme, d'ennui consumée,
S'endort dans les langueurs! Louange et renommée
N'inquiètent plus mes désirs!

L'abandon, l'obscurité, l'ombre,
Une paix taciturne et sombre :
Voilà tous mes souhaits. Cache mes tristes jours,
Versaille! et, s'il faut que je vive,
Nourris de mon flambeau la clarté fugitive
Aux douces chimères d'amours!

L'âme n'est point encore flétrie,
La vie encor n'est point tarie,
Quand un regard nous trouble et le cœur et la voix.
Qui cherche les pas d'une belle,
Qui peut égayer ou gémir auprès d'elle,
De ses jours peut porter le poids.

J'aime : je vis. Heureux rivage!
Tu conserves sa noble image,

Son nom, qu'à tes forêts j'ose apprendre le soir,
Quand, l'âme doucement émue,
J'y reviens méditer l'instant où je l'ai vue,
Et l'instant où je dois la voir!

Pour elle seule encore abonde
Cette source, jadis féconde,
Qui coulait de ma bouche en sons harmonieux!
Sur mes lèvres tes bouquets sombres
Forment pour elle encor ces poétiques nombres,
Langage d'amour et des Dieux!

Ah! témoins des succès du crime,
Si l'homme juste et magnanime
Pouvait ouvrir son cœur à la félicité,
Versailles! tes routes fleuries,
Ton silence, fertile en belles rêveries,
N'auraient que joie et volupté!

Mais souvent tes vallons tranquilles,
Tes sommets verts, tes frais asiles,
Tout à coup à mes yeux s'enveloppent de deuil:
J'y vois errer l'ombre livide
D'un peuple d'innocents, qu'un tribunal perfide
Précipite dans le cercueil!

N° 71. — Il s'est établi, depuis une trentaine d'années, dans plusieurs villes de France, des institutions religieuses destinées à former des sœurs garde-malades. Versailles n'en avait pas encore, lorsqu'en 1847 vinrent s'y établir, sous le nom de Sœurs de l'Espérance, une branche de l'ordre de la Sainte-Famille, fondé depuis longtemps à Bordeaux. Placées, à leur arrivée à Versailles, rue Saint-Antoine, puis rue Saint-Louis, ces sœurs habitent le n° 71 de de la rue Satory, depuis l'année 1854.

Elles sont au nombre de 19. — On vient de construire une chapelle dans leur nouvelle habitation.

CÔTÉ DROIT.

N° 4 — En 1734, à l'enseigne de *la Providence.*

N° 6. — *A la Colombe.*

N° 8. — *A la Croix de Lorraine.*

N° 10. — *Au Puissant Vin.*

N° 12. — *Au Cheval Noir.*

N° 14. — *A la Clef de Fer.*

N° 16. — *A Sainte-Catherine.*

N° 18. — *A Saint-Jacques.* — Maison où est né le général Hoche.

Après une campagne brillante en Allemagne, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, Hoche mourut à Wetzlar, le 19 septembre 1797. Sa mort fut regardée comme une calamité publique, et le 6 vendémiaire an VI (27 septembre 1797), le Directoire et les Conseils, *pour payer à la mémoire du général Hoche la dette de la reconnaissance nationale*, ordonnèrent par une loi *la célébration d'une pompe funèbre dans tous les camps, et dans chaque commune principale de chacun des cantons de la République.*

Versailles, son lieu de naissance, devait surtout s'empresser d'honorer sa mémoire, et, dans le programme des honneurs funèbres qu'on allait lui rendre, on ne pouvait oublier la maison dans laquelle il avait reçu le jour :

« Le 30 vendémiaire (21 octobre), à dix heures du matin, dit le procès-verbal de la cérémonie, les membres de l'administration municipale, les professeurs de l'école centrale, les membres de l'administration du département, ceux des tribunaux civils, cor-

rectionnels, de paix et de commerce, se réunissent à la maison commune.

« La garde nationale, les troupes en station à Versailles, commandées par le général Chanet, sont sous les armes dans l'avenue de Paris.

« A onze heures, le cortége se met en marche; chacun des membres tient à la main une branche de chêne. Les troupes marchent les armes basses.

« Les tambours, couverts de crêpes, font entendre par intervalles de sombres roulements, et la musique militaire exécute des airs funèbres.

« Au milieu du cortége, on distingue quatre officiers, portant, le premier, une couronne de chêne ; le deuxième, un laurier ; le troisième, une branche d'olivier, et le quatrième, une couronne d'étoiles. Chaque officier est accompagné par quatre soldats en armes.

« Le cortége dirige sa marche par l'avenue de Paris, la place d'Armes, la Rampe, la rue Satory, et s'arrête dans cette rue *devant la maison où est né le général Hoche*, et où s'étaient rendus le père du général et plusieurs de ses parents.

« La façade de la maison est couverte en partie de tentures noires et ornée de drapeaux tricolores ; au milieu des drapeaux est un tableau sur lequel est écrit : *Ici est né le général Hoche, le* 24 *juin* 1768.

« Le cortége s'arrête, et le président de l'administration municipale prononce un discours dans lequel il explique le but de la cérémonie, et rend un premier hommage au génie et à la valeur du héros versaillais.

« Après ce discours, la famille du général Hoche se place au centre des Corps administratifs : le père du général marche appuyé sur un officier de l'armée et sur le président de l'administration municipale ; le cortége continue sa marche par les rues de l'Orangerie, de l'Union (de la Bibliothèque), Chancelier-l'Hôpital (de la Chancellerie), place d'Armes, et arrive dans la cour du Palais-National, lieu fixé pour la cérémonie.

« Là est élevé un cénotaphe, surmonté d'une urne funéraire ornée d'une ceinture et d'une épée de général, avec cette inscription :

« IL VÉCUT ASSEZ POUR LA GLOIRE ET TROP PEU POUR LA PATRIE. »

« Aux angles du tombeau sont placés quatre officiers supérieurs. Un peu plus loin s'élèvent quatre colonnes sur lesquelles sont posées des cassolettes où brûlent des parfums. Au pied de ces colonnes sont des groupes de défenseurs de la patrie.

« En avant du cénotaphe, s'élève une pyramide décorée de branches de chêne et d'olivier et d'un bouclier sur lequel on lisait : *Au général Hoche.* — Aux angles sont quatre officiers, tenant chacun un drapeau tricolore, et sur le piédestal, sont les inscriptions suivantes :

« LIGNES DE WEISSEMBOURG.
« DÉBLOQUEMENT DE LANDAU.
« AFFAIRE DE QUIBERON. — PACIFICATION DE LA VENDÉE.
« PASSAGE DU RHIN. — BATAILLE DE NEUWIED. »

« Un roulement de tambour commande le silence, et le secrétaire de l'administration municipale donne lecture de la loi du 6 de ce mois, qui ordonne la célébration d'une pompe funèbre par toute la France, à l'occasion de la mort du général Hoche, ainsi que du procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu au Champ-de-Mars, à Paris, en mémoire du général, et des discours qui y furent prononcés.

« Ensuite, le président rappelle en quelques mots la vie de Hoche, et la donne en modèle à tous ses concitoyens.

« Quatre officiers s'approchent ensuite du cénotaphe, présentent au président la branche d'olivier et les couronnes dont ils sont porteurs, et le président les place sur l'urne funéraire.

« Les membres des administrations et des tribunaux, les professeurs de l'école centrale et leurs élèves, les employés des administrations et les citoyens attachés aux différents établissements publics vont successivement déposer sur le tombeau la branche de chêne qu'ils tiennent à la main, et toute la troupe défile en grande parade devant le mausolée, aux accords lugubres d'une musique guerrière.

« Plusieurs décharges d'artillerie qui, depuis six heures du matin, s'étaient renouvelées de quart d'heure en quart d'heure, annoncent que la cérémonie funèbre est terminée, et le cortége rentre à la la Maison Commune dans le même ordre qu'il en était sorti. »

Telle fut la cérémonie toute païenne que Versailles fit alors en l'honneur de l'un de ses plus illustres enfants.

Au mois de juillet 1860, le cœur du général Hoche fut placé dans une des chapelles de l'église de Notre-Dame, et un service funèbre célébré à cette occasion (1).

N° 20. — *A Saint-Nicolas.*

N° 22. — *A l'Ange Gardien.*

N°s 32, 34, 36. — Emplacement qu'occupait, avant 1734, le Petit-Potager du Roi. Ce Petit-Potager servait surtout à placer les fumiers et à faire les semis.

N° 36 au n° 38. — En 1752, le comte de Noailles, gouverneur de Versailles, concéda à différents particuliers, pour y élever des baraques, le terrain bordant le mur du Potager, le long de la rue Satory. Ces baraques déparaient la rue; elles ont été démolies en 1853. On a fait un très-beau mur au Potager, pour remplacer l'ancien; on a établi des grilles faisant face aux différentes rues qui aboutissent dans celle de Satory; enfin, un trottoir, construit sur l'emplacement des baraques, permet aux piétons de circuler librement de ce côté de la rue, amélioration devenue nécessaire depuis l'établissement du champ de manœuvre de la plaine de Satory et du choix qu'on a fait de cette plaine pour les grandes évolutions militaires.

En 1730, quand il fut résolu qu'une église paroissiale serait érigée dans le quartier Saint-Louis, le roi, voulant qu'une maison de charité y fût aussi établie, et désirant lui assurer un revenu, fit don à la paroisse Saint-Louis,

(1) Voir *Eglise Notre-Dame*, tome Ier, page 208.

par brevet signé à Compiègne, le 18 juillet, d'un terrain situé, dit le brevet, *entre le mur de la rue Satory, au soleil levant; l'allée de la pièce des Suisses, au couchant; les murs du Potager, au midi, et les glacières, au nord.* Une portion de ce terrain a été successivement cédée et vendue par la paroisse, pour la construction de diverses maisons. Il restait encore deux jardins touchant au Potager, dont l'un appartenait aux missionnaires de Saint-Louis, et l'autre aux sœurs de la Charité de la même paroisse; ils furent vendus, en 1786, à Monsieur, frère du roi, depuis Louis XVIII, pour 1,500 livres de rente.

La grande porte placée entre le mur du Potager et le n° 38 était autrefois l'entrée du cul-de-sac de Satory, au fond duquel se trouvaient les deux jardins dont nous venons de parler.

N° 38. — *Le Grand Séminaire.*

Cette maison, longtemps connue sous le nom de *Pavillon Letellier*, a été construite en 1755, par Letellier, entrepreneur de l'église Saint-Louis; aussi disait-on à cette époque qu'il l'avait bâtie des rognures de l'église. C'est un beau bâtiment tout en pierre de taille. Depuis l'année 1833, on y a placé le Grand Séminaire du diocèse de Versailles.

Derrière le Grand Séminaire se trouvaient les terrains achetés par Monsieur. En 1786, il y fit tracer, par *Chalgrin*, un charmant jardin anglais. On y voyait des rochers, des cascades, etc., dont plusieurs existent encore aujourd'hui dans le jardin du Grand Séminaire, qui en faisait partie. Une très-jolie habitation, élevée du côté de la pièce d'eau des Suisses, pour Mme de Balby, fut abattue en 1798.

N° 40. — Maison construite pour la duchesse de Civrac.

Cette maison a été acquise en 1861 par Mme la comtesse de Golstein. Elle a été restaurée et augmentée considérablement par M. Manuel, son architecte, qui en a fait un des plus jolis hôtels du quartier Saint-Louis.

N° 48. — Impasse de Satory, donnant entrée à plusieurs propriétés.

N° 54. — Ancien enclos des glacières. Ces glacières appartenaient au roi. La plus grande fut construite en 1785.

RUE SAINT-HONORÉ.

La rue Saint-Honoré faisait partie autrefois du Parc-aux-Cerfs. Dans la Révolution elle portait le nom de rue de la Paix. En 1806, elle reprit le nom de rue Saint-Honoré. Elle est dirigée du nord au sud, de la rue de l'Orangerie à la rue des Rossignols. Elle a 641 mètres 19 centimètres de longueur, sur 9 mètres 60 centimètres de largeur. Du n° 35 au n° 41 compris, se trouvait une petite place appelée place Saint-Louis, s'étendant jusqu'aux n°s 4 d'un côté et 7 de l'autre, de la rue Saint-Louis.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 9. — Maison bâtie par un sieur Morlay, sur un terrain qui lui fut concédé par le roi Louis XIV. En 1785, elle fut achetée par Mlle Josselin, dans une des chambres de laquelle on a dit la messe pendant tout le temps de la fermeture des églises, à l'époque de la révolution.

N° 13. — *A la Croix-Rouge.*

N° 15. — *Au Lazare.* — Maison où logeait le docteur Guillotin, député du Tiers aux états généraux, en 1789.

N° 17. — *A la Fontaine de Jouvence.*

N° 19. — *Au Soleil-Levant.*

N° 21. — *A la Croix-Blanche.*

N° 25. — Dans cette maison mourut, le 28 janvier 1807, Antoine Richard, jardinier du Petit-Trianon sous Louis XVI.

En parlant dans une autre occasion des eaux de Versailles, j'ai fait remarquer que le nom de Francine, auquel nous devons les magnifiques effets hydrauliques de notre parc, était complétement oublié aujourd'hui, et que pas un, peut-être, de ceux qu'on voit accourir en foule pour les admirer, ne s'enquérait du nom de l'habile ingénieur qui avait su les combiner avec tant de talent. Il en est de même des véritables créateurs du charmant jardin du Petit-Trianon.

La botanique était une des sciences qui avaient fait partie de l'éducation de Louis XV, et il conserva toute sa vie le goût de la culture en général et particulièrement du jardinage. Ce prince n'avait pas les goûts de faste et de grandeur de son bisaïeul. Pour se dérober à la représentation nécessaire dans le château de Versailles, il allait fréquemment se réfugier à Trianon. Mais le Trianon de Louis XIV, c'était encore Versailles avec ses grands appartements et ses jardins réguliers. Ce que Louis XV désirait, c'était une maison bourgeoise, avec des jardins où il pût à son gré se livrer à son amour des

plantes. En 1751, Marigny, frère de Mme de Pompadour, devint surintendant des bâtiments du roi. Admis fréquemment dans l'intimité du monarque, il fut à même de connaître ses goûts et résolut de les satisfaire. Il confia le soin de l'exécution à l'architecte Gabriel. Gabriel se mit à l'œuvre, présenta son plan à Louis XV, qui l'adopta, et l'on commença vers 1753 les premiers travaux du Petit-Trianon.

Les différents genres de jardins qui devaient entourer le pavillon carré de Louis XV, décoré depuis du nom de palais du Petit-Trianon, formaient une sorte d'école de jardinage. Jardin à la française et à l'italienne, jardin anglais et jardin botanique, devaient s'y trouver réunis.

Mais à qui confier l'exécution et le soin d'un pareil jardin? Il fallait pour le soigner et y créer, comme le disait le roi, une véritable école de botanique, non-seulement un habile praticien, mais encore un savant botaniste. Louis XV eut le bonheur de rencontrer cet homme, et c'est à lui, à son talent, que le jardin de Trianon dut sa réputation européenne. Cet horticulteur distingué fut *Claude Richard*.

Jacques II, roi d'Angleterre, forcé de chercher un refuge en France par suite de la révolte de ses sujets, habitait le château de Saint-Germain que Louis XIV lui avait généreusement offert pour résidence. Parmi ses serviteurs se trouvait François Richard, l'un de ses jardiniers. Un des personnages de la cour de Jacques, qui avait suivi le roi dans son exil, grand amateur de fleurs, comme la plupart des riches anglais, acheta une propriété à Saint-Germain. Il s'adressa à François Richard pour avoir un jardinier capable de diriger son jardin ; François lui donna son fils Claude.

Claude Richard était doué d'une grande intelligence et d'un rare esprit d'observation. Mis à même, par les goûts de son riche protecteur, de donner un libre cours à ses facultés naturelles, il fit bientôt du jardin confié à ses soins une véritable merveille. A peine connaissait-on alors en France l'usage des serres chaudes; Richard en établit, les perfectionna, et y cultiva ces belles et curieuses plantes exotiques que la rigueur de nos climats ne nous permet pas de voir chez nous en pleine terre.

Un événement curieux et rare dans la vie des hommes rendit bientôt Richard propriétaire de toutes ces richesses. Après quelques années de jouissance, le riche amateur, dont malheureusement l'abbé Caron, qui raconte ce fait et dont nous citons les propres paroles, ne nous a pas conservé le nom (1), « le riche amateur, par un de ces mouvements d'une conscience timorée qui honorent la piété, éprouvant quelques scrupules de consacrer annuellement des sommes considérables à la satisfaction de ses désirs, forme le projet de renoncer à ce luxe qu'il se reprochait. Ne croyant pas avoir assez fait pour l'acquit de sa conscience, s'il n'expie cette passion par quelque grand sacrifice, il se détermine à abandonner sa propriété, et en fait don à Claude Richard, qui avait si heureusement secondé ses goûts.» Quel fut l'étonnement de Richard de se voir tout à coup propriétaire de ce beau jardin ! mais comment soutenir un pareil établissement? Richard n'avait aucune fortune, et cependant il ne pouvait laisser périr ces belles collections qui faisaient l'admiration des amateurs. Il redouble alors d'énergie et de courage, s'impose les plus dures priva-

(1) *Notice sur Ant. Richard*, par l'abbé Caron.

tions, se réfugie, lui et sa famille, dans un coin de ses serres chaudes, et, comme le dit si bien l'abbé Caron, *fait du foyer de leurs fourneaux le foyer de sa famille*. Le succès vint bientôt couronner ses efforts : tout prospère et se perfectionne sous son habile main, et la renommée proclame ses talents et ses heureux résultats.

A cette époque, un célèbre botaniste, dont le jardin de Versailles devint plus tard une véritable école d'horticulture (1), *Lemonnier*, venait d'être appelé à la place de médecin de l'infirmerie royale de Saint-Germain. Emerveillé des résultats obtenus par Richard, de son intelligence, il s'attache à lui, initie le praticien à tous les détails de la science botanique, lui apprend le latin dont il sut si bien profiter dans sa correspondance avec Linné, comme on peut le voir dans les lettres de ces deux savants conservées dans les archives de la Société d'agriculture de Versailles, et du jardinier intelligent et habile il fait un savant distingué.

La réputation de Richard allait toujours grandissant. Le duc d'Ayen, qui venait de succéder à son père le maréchal de Noailles dans le gouvernement de Saint-Germain, était au nombre de ses admirateurs. Grand amateur d'horticulture, il parla souvent au roi, dont il connaissait les goûts, des talents de Claude Richard, et lui donna l'envie de le connaître. Louis XV va voir ses cultures, les admire, et lorsque enfin il fait son Trianon, c'est à Richard qu'il veut en confier la direction. Mais ce n'était pas chose facile que de faire quitter à Richard le jardin objet de ses soins depuis tant d'années, et dont il affectionnait, pour ainsi dire, chaque plante

(1) Voir : rue Champ-la-Garde.

comme son propre enfant. Ce fut une véritable affaire diplomatique. Des conférences eurent lieu entre le roi et le jardinier, et Richard ne céda qu'après avoir fait avec Louis XV un traité, dont l'une des principales conditions était que le jardinier ne recevrait d'ordre que du roi.

Une fois Richard installé à Trianon, on s'occupa de réaliser les désirs de Louis XV et d'y créer le jardin botanique. C'est là, dans l'établissement de ce jardin botanique, que Bernard de Jussieu, aidé de l'habile jardinier, essaya pour la première fois, dans le classement, la réalisation des grandes idées sur les rapports naturels des plantes, qui ont rendu si célèbre le nom de cette famille.

Bientôt la réputation du jardin de Trianon devint universelle, et avec elle celle de l'habile jardinier. Les plus savants botanistes de l'Europe vinrent visiter Trianon et établirent des correspondances avec Richard. Trianon était alors le lieu où se résumait, en quelque sorte, toute la science botanique de cette époque. L'amour du roi pour toutes les plantes nouvelles, et le zèle de son jardinier pour le satisfaire, y faisaient arriver les produits de toutes les parties du monde. Trianon était alors un véritable jardin d'acclimatation, et une foule d'arbres et de plantes exotiques, qui ornent aujourd'hui nos jardins, y prirent d'abord naissance.

Louis XV venait fréquemment à Trianon, se promenant et causant familièrement avec Richard. Il suivait avec intérêt le développement des plantes, écoutait avec curiosité les observations de son jardinier, et aimait surtout à jouir de la vue de ces plantes méridionales si différentes par leur aspect de celles de nos climats. Des serres chaudes, construites sur le modèle de celles que

Richard avait fait établir dans son jardin de Saint-Germain, avaient été élevées. Devenues trop petites, il fallut les agrandir. On sait que l'ordre dans les finances brillait peu sous le règne de Louis XV, et l'on manquait d'argent pour achever ce travail. Le roi venait souvent savoir où en étaient les travaux. « Un jour, voyant languir les réparations, dit M. de la Gorse qui raconte cette anecdote (1), il demanda à Richard la cause de ce retard. « Sire, lui répondit celui-ci, M. de Marigny évalue à 90,000 livres ce qui reste encore à faire. Or, comme on ne le paye pas, la suspension des travaux s'ensuit tout naturellement. Si cette entreprise me concernait, je me ferais fort de l'achever moyennant 30,000 livres. — Comment ! vous en viendriez à bout avec cette somme ? Mais on me vole donc ? — En doutez-vous, Sire ? — En ce cas, Richard, je vous charge expressément de la confection de cet ouvrage. — A merveille, sire ! mais l'argent, où est-il ? Je n'en ai point, moi. — Quoi ! vous en manquez ? eh bien, venez me voir demain matin vers les dix heures, je vous en prêterai. »

« Richard fut exact à aller chez le roi, qui lui remit les 30,000 livres en lui disant : « Oh ! çà ! mon cher Richard, quand on paiera « vous me rendrez cette somme, n'est-ce pas ? — C'est trop juste, « Sire, je vous le promets. » Les réparations se firent promptement au gré de Louis XV. A quelque temps de là, les fonds de la caisse des bâtiments firent face aux déboursés du premier jardinier, et celui-ci, conformément à sa parole, restitua au roi la somme prêtée. »

Ce trait caractéristique, tout en montrant le désir qu'avait Louis XV de voir élever promptement un abri

(1) *Souvenir d'un homme de cour.*

aux fleurs qu'il aimait, peint bien avec quelle parcimonie, au milieu du désordre financier qui régnait autour de lui, le roi réglait ses dépenses secrètes (1).

Outre le jardin botanique et les plantes de serres chaudes, Richard peupla Trianon d'arbres exotiques pouvant vivre à l'air libre dans nos climats, et qui font aujourd'hui l'ornement de tous nos jardins et même de nos forêts. Pins, — sapins, — cèdres, — cyprès, — peupliers de diverses espèces, — charmes, — tulipiers, — catalpas, — érables, — sophoras du Japon, — acacia-robinia, — chênes de différentes espèces, etc. (2), venus de toutes sortes de régions, s'y élevaient, s'y pressaient, comme étonnés de s'y trouver ainsi réunis. Mais Richard ne se contenta pas de les élever, de les soigner ; il les répandit au dehors, et le jardin de Trianon devint la pépinière d'où se propagèrent, dans une partie de la France, tous ces végétaux ainsi accumulés pour les plaisirs du roi.

Aujourd'hui nous jouissons de toutes ces choses, nous les trouvons partout, et grâce au talent et à l'habileté de de nos horticulteurs modernes, nous possédons de bien autres richesses. Mais alors en France on n'avait encore fait que très-peu d'introduction d'arbres et de fleurs exotiques, et Trianon fut le point de départ d'un mouvement horticole qui a toujours été en progressant jusqu'à nos jours. Savants, amateurs et simples jardiniers y accouraient, et, tout en admirant ses belles cultures, recevaient de Richard, de celui que Linné appelait *le*

(1) Voir, sur la parcimonie de Louis XV, ce qui regarde la maison rue Saint-Médéric, nº 4, et l'église Saint-Louis, à l'anecdote du curé Barret.

(2) Beaucoup de ces arbres existent encore et sont indiqués par des étiquettes qui portent leurs noms.

plus habile des jardiniers de l'Europe (1), les instructions que ce savant jardinier se plaisait à donner à tous ceux qu'attirait sa réputation.

Pendant que Claude Richard était tout entier absorbé par les soins qu'il donnait au jardin de Trianon, son fils *Antoine,* qui devait plus tard lui succéder, devenait à son tour un habile botaniste.

Après avoir reçu une bonne éducation littéraire, Antoine suivit les cours du jardin des plantes de Paris, et reçut bientôt la mission d'aller herboriser au Mont-d'Or. En 1760, il est chargé par le gouvernement d'explorer les provinces méridionales de France, la chaîne des Pyrénées, l'Espagne et le Portugal, d'où il passe dans les îles Baléares, qui devinrent pour lui une mine féconde d'observations et de découvertes. Il en rapporta une quantité considérable de plantes jusqu'alors peu connues. « C'est là, dit l'abbé Caron (2) qu'il trouva cette jolie giroflée maritime qui orne l'humble fenêtre du pauvre et le jardin pompeux du riche, ce buis de Mahon à feuilles de laurier, et plusieurs variétés du chêne qui n'avaient pas encore été décrites. C'est d'une de ces îles qu'Antoine Richard eut la constance d'apporter dans sa poche, bien enveloppé de mousse souvent mouillée, un rejeton d'une espèce de chêne connu sous le nom de Gibraltar (*quercus pseudo-suber*), dont l'écorce ressemble à celle du chêne qui donne le liége. » On voit encore à Trianon l'arbre provenant de ce rejeton qu'il s'empressa de planter en arrivant.

A l'occasion de ce voyage aux îles Baléares, Linné

(1) Lettre de Linné à Richard. Archives de la Société d'agricult. de Versailles.

(2) *Notice sur Ant. Richard.*

écrivit au jeune Richard la lettre suivante, qui montre combien ce grand botaniste appréciait déjà ses talents :

« J'ai lu et relu mille fois avec le plus grand charme votre flore de *Majorque* ou *des îles Baléares*, qui m'a été communiquée par M. Hemquist, et je doute que personne puisse la lire avec plus d'utilité et de profit que moi. Imprimez-la, je vous prie, aussitôt qu'il sera possible, pour que tous les botanistes y trouvent le plaisir qu'elle m'a causé.

« J'ai passé la nuit dernière sans dormir : je l'ai consacrée tout entière à lire votre flore, et elle était passée avant que je n'eusse fini ma lecture. Grand Dieu! qu'ils sont heureux les habitants de ce pays d'avoir dans leurs prairies toutes ces fleurs qui font l'ornement de nos jardins, même de nos jardins académiques. »

Puis, après lui avoir demandé quelques graines de plantes, il termina en disant :

« Faites mes compliments les plus empressés à votre illustre père, et quand vous vous promènerez dans le jardin royal (Trianon), souvenez-vous de moi.

« Les graines que vous m'avez envoyées vous-même, il y a quelquetemps, étaient toutes rares, bien choisies et fertiles.

« Upsal, 1770, 16 février (1). »

Les explorations du jeune botaniste ne devaient pas s'arrêter là. Il parcourut successivement, et non sans dangers, une grande partie du nord de l'Afrique, les îles du Levant, célèbres déjà dans l'histoire de la botanique par les voyages de Tournefort, la plus grande partie de l'Asie Mineure ; puis, à peine revenu en France, il reçut une mission pour aller en Angleterre observer les belles cultures qui faisaient déjà la réputation de cette terre rivale de la France, et y acquérir un grand

(1) *Correspondance inédite* de Linné avec Cl. et Ant. Richard, par A. Landrin.

nombre de graines et de plants d'arbres et arbustes étrangers qui nous manquaient et qui font aujourd'hui l'ornement de nos jardins. Plus tard c'est la Hollande et ses magnifiques fleurs, l'Allemagne, la Suisse, qu'il met à contribution. Partout il recueille ce qu'il trouve de plus curieux et de plus rare. Trianon était toujours le lieu où venaient aboutir toutes ces richesses, et d'où elles allaient se répandre dans tous les jardins de la France.

Il est des hommes qui, véritables pionniers de la science, marchent à la découverte, recueillent et amassent des trésors dont tout le monde profite et dont un sort malheureux semble devoir seul les priver. C'est ce qui est arrivé à Antoine Richard.

De retour de ses voyages, il fut associé et succéda à son vieux père dans la direction des jardins de Trianon. Il était heureux de vivre au milieu de *ce sanctuaire consacré par son père et par lui à la plus aimable des sciences* (1). Mais, hélas! tout allait changer autour de lui.

Louis XV, qui avait créé Trianon pour satisfaire sa passion des fleurs, venait de mourir. Son petit-fils n'avait aucun de ses goûts. La jeune reine Marie-Antoinette aimait beaucoup plus le plaisir que la science. Amenée fréquemment à Trianon par Louis XV, elle se plaisait à jouir des charmes du jardin anglais. Elle demanda et obtint de Louis XVI d'en faire sa maison de plaisance. Alors le jardin botanique, auquel la belle classification de Bernard de Jussieu avait fait une réputation européenne, que les plus illustres savants avaient enrichi de leurs dons, disparut pour faire place à un nouveau jardin élevé à grands frais.

(1) Notice de l'abbé Caron.

L'architecte *Mique,* que Marie Leckzinska avait amené de Lorraine, auquel elle avait confié la construction du couvent des Ursulines de l'avenue de Saint-Cloud, aujourd'hui le Lycée, et qui était alors le premier architecte du roi, fut chargé par la reine de dessiner ce jardin, et celui à qui l'on confia l'exécution de ce nouveau plan fut Antoine Richard.

Obligé de détruire ce que son père et lui-même avaient fait avec tant de peine, Antoine, qui avait tant vu, tant observé, et dont le goût s'était formé sur les plus beaux modèles présentés par la nature, sut employer avec beaucoup d'art les richesses que renfermait le jardin botanique, et, tout en faisant ces plantations si agréables, ces groupements d'arbres si harmonieux, il sut conserver les magnifiques spécimens qui font encore actuellement l'ornement de ce beau jardin (1).

Le jardin anglais primitif prit alors un grand accroissement. Outre le jardin botanique que l'on transforma, Mique y ajouta les prairies dans lesquelles Louis XV faisait ses essais de culture, et dont il défricha lui-même une portion avec une charrue, construite par son ordre, que l'on conserva dans le palais de Trianon pendant tout le règne de Louis XVI. On pratiqua dans cette partie des ravins dont l'eau, formant des espèces de cascades, vint aboutir à un étang d'une assez grande étendue. Une vacherie, une laiterie et un hameau, composé de sept ou huit maisons toutes variées de forme, de grandeur, de construction, d'ameublement, et entourées de petits

(1) Les arbres plantés par Antoine Richard ont pris dans le jardin de Trianon des développements remarquables. M. Charpentier, l'habile jardinier actuel, a eu le soin de les indiquer par des étiquettes qui donnent leurs noms botaniques.

jardins plantés comme à la campagne, entourèrent l'étang. C'est là que la malheureuse reine, ne rêvant alors que fêtes et plaisirs, venait entourée de ses dames, chacune en paysanne, et costumée suivant le rôle qu'elle devait remplir, y passer des journées entières, loin de l'étiquette et du tumulte de la cour, et y donner des fêtes charmantes, dont l'aimable et gracieux *sans-façon* lui fut si amèrement reproché, et dont la calomnie s'empara pour ajouter plus tard, au supplice d'une mort imméritée, les reproches les plus cruels sur ses sentiments et d'épouse et de mère.

Hélas ! la malheureuse princesse pour qui l'on venait de créer ce délicieux jardin, ne put en jouir bien longtemps. La révolution avançait à grands pas, et bientôt rois et reines étaient forcés d'abandonner Versailles. Un seul homme restait au milieu de toutes ces richesses végétales, les admirant, et tellement absorbé par les soins à leur donner, qu'il s'apercevait à peine des grands changements qui s'opéraient autour de lui : c'était Antoine Richard. Mais quelles ne furent pas sa surprise et ses alarmes, lorsqu'il apprit que les hommes qui s'étaient emparés du pouvoir et qui gouvernaient, ou plutôt qui tenaient la France sous le joug de la terreur, venaient de décider la destruction et la vente de Trianon. Le représentant Delacroix était alors commissaire de la convention à Versailles. Richard s'adressa directement à lui, lui démontra le peu de profit qu'on retirerait de cette vente et la perte irréparable pour la nation de la destruction de tous ces types végétaux. Il fit un mémoire où toutes ces raisons étaient détaillées avec force, et il obtint le retrait de l'ordre de vente. Mais si Trianon n'est pas abattu, on veut au moins en tirer parti. On le loue à un entre-

preneur de fêtes publiques, et tout le *demi-monde* de cette époque vient se donner rendez-vous dans les jardins de Marie-Antoinette.

Richard avait sauvé Trianon, mais il perdit sa place. Obligé de quitter ce beau jardin, objet de toute son affection, il accourut au potager, menacé aussi d'être vendu. Il s'y établit, y apporta les plantes qu'il put tirer de Trianon, et y créa, aidé des premiers membres de la société d'agriculture de Versailles, ce jardin botanique de l'école centrale, qui le sauva aussi de la vente.

Non-seulement Trianon et le potager venaient d'être menacés de la destruction, mais le parc lui-même devait subir le même sort, et nous avons déjà vu que le représentant Delacroix, passant un jour sur la terrasse du château, avait prononcé ces terribles paroles : *Il faut que la charrue passe ici* (1). Antoine Richard fut encore l'un des citoyens qui mirent le plus de zèle à faire avorter ce projet. Il écrit, fait des mémoires qu'il adresse à Delacroix et à la Convention, et pendant que l'assemblée délibère, il propose, tout en conservant le parc tel qu'il est, de le transformer en jardin de rapport, en cultivant les parterres en légumes et les entourant d'arbres fruitiers ; puis, joignant l'exemple au projet, il s'empresse de planter des pommes de terre et quelques arbres fruitiers dans les deux parterres de Latone, les plus exposés aux regards. Ce plan sourit sans doute aux membres de la convention chargés de prononcer sur la pétition des habitants de Versailles qui demandaient la conservation du château et du parc ; l'ordre de la destruction fut retiré et le parc sauvé.

(1) Voir, rue de la Paroisse, ancienne Mission.

Tant de services rendus par Antoine Richard auraient dû lui assurer un sort, au retour de l'ordre. Mais, cruel effet des révolutions ! l'homme de mérite qui fit tant pour la science botanique, le praticien distingué auquel on doit un des plus beaux jardins de France, le citoyen courageux qui mit tout son zèle à sauver de la destruction ces beaux jardins qui font la gloire de notre pays, ignoré d'un gouvernement nouveau qui avait tant à reconstruire, perdit, lorsque le potager fut rendu à sa destination primitive, la modeste place de directeur du jardin botanique, et mourut peu de temps après, dans la plus profonde misère !

Aujourd'hui les jardins de Versailles, deTrianon et du Potager, confiés à des mains habiles et savantes, sont revenus à leur splendeur première ; ils font l'ornement et la gloire de notre cité. Nous en jouissons chaque jour ; nous les montrons avec orgueil aux étrangers nombreux que leur réputation nous attire. Eh bien ! au milieu des noms célèbres des créateurs de ces jardins, accompagnons d'un souvenir particulier et reconnaissant celui du savant et malheureux jardinier qui, non-seulement a tout fait pour l'embellissement de l'un d'eux, mais qui, par son dévouement et son énergie, a eu une si grande part dans leur conservation, et rappelons-nous le nom d'Antoine Richard (1).

(1) A l'occasion de l'exposition d'objets ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette, faite en 1867 au petit Trianon sous les auspices de Sa Majesté l'Impératrice, M. de Lescure a publié un petit livre sur les palais de Trianon. Nous avons vu avec peine que dans cet ouvrage, du reste fort bien fait, c'est à peine si les noms de Claude et d'Antoine Richard sont cités; et quand ils le sont, ils tiennent une place si peu importante, qu'on ne se douterait guère du rôle considérable joué par ces habiles et savants jardiniers dans la création de ce jardin.

N° 41. — Par un arrêt du Conseil du 27 août 1787, le roi accorda à son premier imprimeur, *Pierres,* la permission d'établir une imprimerie à Versailles, en conservant celle qu'il avait à Paris. Cette imprimerie était dans cette maison. *Pierres* établit dans cette imprimerie une nouvelle presse de son invention, simplifiée, et n'ayant ni train, ni étançons, ni jumelles. L'académie des sciences l'approuva, et Camus, l'un des commissaires, soutenait que l'esprit de routine seul pouvait en retarder l'usage général. L'inventeur présenta cette presse à Louis XVI, qui en saisit parfaitement le mécanisme et imprima lui-même, par son moyen, quelques feuilles qui se seraient vendues bien *chèrement*, si *Pierres* les eût conservées.

Au n° 43. — Pétion de Villeneuve, député du tiers, logea dans cette maison en 1789.

RUE ROYALE.

Une des rues de l'ancien Parc-aux-Cerfs, la rue Royale, s'étend dans la direction du nord au sud, de l'avenue de Sceaux à la rue des Rossignols. Elle a 698 mètres 10 centimètres de longueur, et 19 mètres 60 centimètres de largeur.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 5. — Porte d'entrée du quartier de cavalerie dit Hôtel des Gardes.

Le terrain sur lequel est bâtie cette caserne faisait partie de l'emplacement du Parc-aux-Cerfs. Louis XIV y fit faire des écuries pour loger les chevaux des gardes-du-corps qui venaient faire le service à Versailles. Ce-

pendant ces écuries ne pouvaient contenir tous les chevaux; et une partie des gardes de service, ou du *Guet*, comme on disait alors, étaient obligés d'aller à Saint-Germain et au Pecq ; les chevaux de ceux de Versailles étaient logés, mais les hommes étaient forcés d'habiter dans les auberges de la ville, ce qui leur était très-onéreux. Il en était encore ainsi en 1730. M. le duc de Noailles avait alors le gouvernement de Versailles, pendant la minorité de son fils cadet. Il voulut mettre un terme à cet état de choses en faisant construire un hôtel dans lequel tous les gardes-du-corps pussent être réunis pendant leur service à Versailles. Un sieur Michon de Tourterel, son secrétaire, lui présenta un projet. Ce projet fut accepté, et Tourterel en commença l'exécution. On s'aperçut que ce Tourterel était un intrigant, qui n'avait aucuns fonds pour exécuter une aussi grande entreprise; que dans le peu qui avait été fait on pouvait constater de nombreuses malversations; et le duc de Noailles fut obligé de rompre le traité fait avec lui. On lui fit même un procès, à la suite duquel il fut expulsé de Versailles, et obligé de résider le reste de sa vie à Bourg-en-Bresse, lieu de sa naissance.

Le projet de Tourterel n'ayant pu être exécuté, le duc de Noailles eut recours à une autre combinaison. On fit une retenue mensuelle sur les appointements des gardes-du-corps, et proportionnelle à leurs grades. Cette retenue dura jusqu'au complet payement des bâtiments qui, par suite, appartinrent au corps en toute propriété (1). Ainsi fut construit l'hôtel des Gardes-du-Corps, en 1731.

Avant l'établissement du Théâtre de la ville, les

(1) Journal du règne de Louis XIV et de Louis XV, par Narbonne, publié par J. A. Leroi.

gardes-du-corps avaient fait élever auprès de leur hôtel une petite salle de spectacle. Le Théâtre-Français vint plusieurs fois y donner des représentations, auxquelles assistèrent beaucoup d'habitants de Versailles.

Les gardes-du-corps donnèrent, dans cet hôtel, le samedi 3 octobre 1789, un repas aux officiers et aux soldats du régiment de Flandre et aux dragons. Ce repas et celui de la salle de l'Opéra contribuèrent à exciter la fureur du peuple contre les gardes, dans les journées des 5 et 6 octobre (1).

N° 89. — Ecole des frères de la Doctrine Chrétienne.

Après la révolution de 1830, les frères de la Doctrine-Chrétienne du quartier Saint-Louis furent dépouillés de leur école par le conseil municipal, comme l'avaient été ceux du quartier Notre-Dame. Mais ce que venaient de faire les habitants de ce quartier eut lieu aussi dans le quartier Saint-Louis : une souscription fut ouverte pour soutenir les frères, ils s'établirent alors dans cette maison. Aujourd'hui cette école, dans laquelle sont reçus un grand nombre d'enfants, est rétribuée par la Ville.

Les maisons de la rue Royale, construites pour la plupart sous le règne de Louis XV, offrent peu d'intérêt historique.

Un assez grand nombre de députés aux États-Généraux logèrent dans cette rue en 1789.

Jusqu'en 1730, la rue Royale était terminée par une place s'étendant, d'une part, de la rue Saint-Antoine à la rue des Rossignols, et de l'autre, de la rue d'Arpajon à la rue de Poix; cette place portait le nom des Grands-Champs ou place des Ursulines. Ce dernier nom lui venait

(1) Voir le récit de ces journées, à la *Place d'Armes*, tome II, page 17.

de ce que Louis XIV avait primitivement destiné ce terrain à la construction d'un couvent d'Ursulines. En 1725, les religieuses Ursulines de Gournay voulurent profiter de cette disposition du feu roi, et elles sollicitèrent pour elles l'établissement de ce couvent. Mais déjà les plans étaient changés, et le nombre des habitants de Versailles augmentant tous les jours depuis le retour du jeune roi, on pensait à faire des constructions nouvelles dans toutes les places existant alors dans le quartier du Parc-aux-Cerfs. On chercha d'abord à détourner les sœurs de ce dessein ; on éleva des difficultés, et on les engagea à renoncer à leur projet. Mais elles trouvaient un trop grand avantage à être établies près de la cour pour abandonner si vite la partie. Six d'entre elles vinrent à Versailles, et à force de démarches et de persévérance, elles parvinrent à obtenir des lettres-patentes du mois de novembre 1725. Elles s'empressèrent alors d'acheter, rue des Rossignols, en face de la rue Royale, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le couvent de Grands-Champs, une petite maison appartenant à un sieur Sconin, s'y logèrent, et voulurent y établir une petite communauté, espérant toujours qu'on allait élever, dans la place réservée, un bâtiment assez considérable pour y transférer tout leur couvent.

Blouin, gouverneur de Versailles, avait résolu l'agrandissement de ce quartier, et le projet des sœurs le contrariait. Il fit des représentations au roi, et mit dans ses intérêts le curé de Versailles, Bailly. Celui-ci fit alors observer qu'il n'était pas bon qu'un couvent de filles fût ainsi établi au milieu du séjour de la cour ; que la discipline pouvait en recevoir atteinte, et il demanda la révocation des lettres-patentes. Le roi se rendit aux demandes

du gouverneur et du curé de Versailles, et, en 1728, les Ursulines reçurent l'ordre de se retirer à leur couvent de Gournay. Déçues dans leurs espérances, les sœurs voulurent gagner du temps, et n'obtempérèrent point à cet ordre. Mais Blouin, qui craignait qu'en restant on ne leur accordât de nouvelles lettres-patentes, obtint un arrêt du conseil cassant le contrat d'achat de la maison du sieur Sconin; puis, dans les derniers jours de l'année 1728, les Suisses du château se transportèrent dans leur maison, les firent monter de force dans des carrosses à quatre personnes, et elles furent reconduites à Gournay, accompagnées par le commandant des Suisses des Douze (1).

MARCHÉ SAINT-LOUIS.

A l'entrecroisement des rues Royale et d'Anjou est une très-grande place nommée autrefois Grande-Place du Parc-aux-Cerfs. Jusqu'en 1735, cette place était vide et attendait quelques embellissements. Depuis que Versailles était devenu le séjour habituel de Louis XV, le nouveau quartier du Parc-aux-Cerfs s'était élevé comme par enchantement. On venait d'y créer une paroisse, on voulut aussi y placer un marché; et la grande place du Parc-aux-Cerfs fut choisie pour son établissement.

Deux entrepreneurs de Versailles, les sieurs Bully et Bruneteau, présentèrent un plan qui fut agréé, et le 14 juin 1735, le roi promulgua les lettres-patentes qui ordonnaient son établissement (2).

(1) *Collection sur Versailles*, Bibliothèque impériale.

(2) Voir : Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV, par Narbonne.

Les constructions du nouveau marché furent aussitôt commencées par les entrepreneurs, et dans les premiers jours du mois de juin de l'année suivante, les baraques qui croisent la place et celles de quatre des pourtours des quatre carrés étaient achevées. Il restait encore, pour le terminer entièrement, à construire de pareilles baraques dans les quatre pourtours restant des quatre carrés. Les deux entrepreneurs demandèrent alors la modification du projet primitif, et l'autorisation d'élever, à la place des baraques, dans les quatre pourtours restant, des halles à jour, beaucoup plus commodes que des baraques fermées, pour y vendre des viandes de boucherie, les volailles, le gibier et le poisson. Cette modification au premier projet leur fut accordée (1).

Le marché terminé il fallait y faire aller les marchands, et ceux qui avaient l'habitude de se rendre à l'ancien marché ne voulaient à aucun prix se diriger sur le nouveau. Le bailli de Versailles, en magistrat équitable, sentit la nécessité de protéger également les deux quartiers. En conséquence, il rendit, en date du 11 janvier 1737, un arrêt forçant les marchands de foin et de paille, jusqu'alors réunis sur le marché Notre-Dame, à se rendre dorénavant sur celui du Parc-aux-Cerfs (2).

Par suite de cet arrêt, le marché au foin et à la paille fut transféré dans la place du Parc-aux-Cerfs. Le vendredi 1er février 1737, toutes les voitures de paille et de foin destinées à être vendues furent dirigées sur cette place et sur la rue Royale, où le marché s'est toujours tenu depuis cette époque.

(1) Voir : Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV, par Narbonne.

(2) Voir : id. Narbonne.

Enhardis par cet acte du bailli, les entrepreneurs du nouveau marché voulurent y faire arriver d'autres marchands, en donnant à l'arrêt plus d'extension qu'il n'en avait réellement.

Le mardi suivant, aidés du commissaire de police du Vieux-Versailles, qui s'entendait avec eux, ils envoyèrent des émissaires dire aux marchands d'avoine assemblés sur la chaussée de l'étang (rue Duplessis), de conduire leurs charrettes et leurs marchandises sur le nouveau marché du Parc-aux-Cerfs. Se croyant forcés par l'arrêt du bailli, ils y allèrent tous. Mais, le vendredi suivant, quand ils surent bien que cet arrêt ne regardait que les marchands de foin et de paille, ils revinrent s'installer dans leur ancienne place.

Ces diverses tentatives émurent les habitants du quartier Notre-Dame. Ils crurent devoir adresser un mémoire au maréchal de Noailles, gouverneur de la ville, dans lequel ils se plaignirent des actes des entrepreneurs Bully et Bruneteau (1).

Le duc de Noailles était assez d'avis qu'on laissât les marchands aller où bon leur semblait pour le débit de leur marchandise, et il s'en était déjà expliqué avec le bailli, dont il n'avait pas approuvé l'ordonnance pour le marché au foin et à la paille; il ne voulut pas cependant changer ce qui venait d'être établi, et la supplique des habitants de la paroisse Notre-Dame resta sans réponse.

La guerre s'alluma alors entre les deux marchés. Bully et Bruneteau prétendaient que puisqu'on leur avait fait construire un marché, il ne devait pas rester vide, et ils cherchaient, par toutes sortes de moyens, à forcer les

(1) Voir Narbonne, id.

marchands à y venir. Les habitants du quartier Notre-Dame invoquaient la liberté pour tous les marchands, sachant très-bien que ceux-ci ne quitteraient pas, sans de grands avantages ou sans y être forcés, un marché où le débit leur était assuré, pour un autre où tout était encore incertain.

Tels efforts que fissent les entrepreneurs du nouveau marché, les denrées n'y abondaient pas et les marchands n'en prenaient point la route. Bully et Bruneteau se décidèrent alors à tenter un grand coup. De leur autorité privée, ils envoyèrent, un jour de marché, un tambour des gardes-suisses publier à son de caisse que le marché à la marée et au poisson était actuellement au Parc-aux-Cerfs, et que tous les marchands eussent à y aller. Cette injonction mit le trouble dans le marché Notre-Dame; on s'assembla; le commissaire de police de ce quartier en référa au bailli, qui fit aussitôt comparaître devant lui Bully et Bruneteau. Il les réprimanda avec force d'un acte pouvant susciter des troubles dans la ville, leur fit observer que c'était déjà beaucoup qu'on leur eût accordé le foin et la paille, et que sur tout le reste les marchands étaient libres.

De ce moment, la guerre ouverte cessa, mais il n'en continua pas moins une guerre sourde. Des querelles entre les deux partis nécessitèrent plus d'une fois l'intervention de la police. Malgré toutes les tentatives faites à cette époque et renouvelées plus d'une fois depuis, les marchands se dirigèrent constamment sur l'ancien marché, et le nouveau resta toujours vide.

En 1755, ce marché étant toujours abandonné, les propriétaires des baraques demandèrent la permission d'y élever un étage, afin de pouvoir les rendre habitables à des marchands et à des ouvriers, et ils

obtinrent à cet effet les lettres-patentes suivantes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Par nos lettres-patentes du mois de juin 1735, nous aurions jugé à propos de permettre l'établissement d'un marché dans le quartier du Vieux-Versailles, Parc-aux-Cerfs, sur les propositions qui nous furent faites alors par les nommés Jean Bully et Charles Bruneteau, bourgeois de ladite ville, de faire construire à leurs frais et dépens, dans ladite place du Parc-aux-Cerfs, quatre cent seize baraques en maçonnerie et couverture d'ardoise, de la largeur de huit pieds et demi, sur douze pieds de longueur ou environ, et huit pieds de hauteur chacune, avec cave et cheminée sur le derrière, de deux en deux, ainsi qu'il est plus haut porté par nos dites lettres, le tout suivant les alignements et plans qui en seraient dressés; lesquelles baraques ils pourront vendre et disposer comme bon leur semblera, dont le fonds de chacune serait chargé de payer annuellement à notre domaine de Versailles la somme de quinze livres de redevance annuelle pour tous droits de place, au payement de laquelle redevance, chacune desdites baraques demeurera, par privilége et préférence, affectée et hypothéquée, dont mention sera faite dans les contrats de vente d'icelles ; et attendu les avances que lesdits Bully et Bruneteau sont tenus de faire pour la construction desdites baraques, puits et pavés, nous leur aurions fait remise de ladite redevance de quinze livres par chaque baraque, pendant onze années consécutives, à commencer du 1er janvier 1737, jusqu'à pareil jour de l'année 1748, à la charge par eux d'entretenir bien et duement, à leurs frais et dépens, le pavé tant de la croix de ladite place que celui des pourtours et passages desdites baraques, et les deux puits, pendant lesdites onze années, et de les rendre en bon état après l'expiration d'icelles, dont il serait dressé procès-verbal par le contrôleur des bâtiments, maisons et fermes de notre domaine ; après lequel temps desdites onze années expiré, ladite redevance de quinze livres par chaque baraque sera annuellement payée par les propriétaires d'icelles entre les mains du receveur-général de nos domaines de Versailles, Marly et dépendances, pour en être compté à notre profit, ainsi que des autres deniers de sa recette ; mais les propriétaires actuels desdites baraques nous ont fait représenter qu'ils ont fait

une grande dépense pour la construction desdites baraques en pierres de taille, dont jusqu'à présent ils n'ont retiré aucun produit par la stérilité de ce marché; qu'outre les quinze livres qu'ils sont tenus de payer par chaque baraque à notre domaine, à cause du terrain qui leur a été aliéné, ils sont encore obligés de payer les lots et ventes, le vingtième et le centième denier; que d'ailleurs ces baraques sont inhabitables pour eux et leurs familles, qu'ils y sont toujours malades, les toits n'étant pas assez élevés; pourquoi ils nous ont très-humblement fait supplier de leur accorder la permission de faire exhausser, à leurs dépens, lesdites baraques en mansardes de huit pieds, conformément au plan qu'ils en ont fait dresser par le sieur *Prieur*, architecte reçu en notre bailliage de Versailles, lequel sera nommé par nous pour exécuter ledit plan avec l'uniformité et la décoration prescrites, à quoi ayant égard et voulant favorablement traiter les exposants : à ces causes, de l'avis de notre Conseil qui a vu ledit plan ci-attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie, et conformément à icelui, nous avons permis, et par ces présentes signées de notre main, permettons aux propriétaires desdites quatre cent seize baraques construites dans la place et le marché du Vieux-Versailles, Parc-aux-Cerfs, de les faire exhausser de huit pieds à leurs frais et dépens, suivant ledit plan, pour l'exécution duquel nous avons nommé le sieur Prieur, architecte, à condition néanmoins, par chacun des propriétaires, de continuer à payer la redevance annuelle de quinze livres, à nous dûe sur chacune desdites baraques pour le terrain qui leur a été aliéné; si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour de Parlement et Chambre-des-Comptes à Paris, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayent à faire registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user les exposants, leurs hoirs, successeurs et ayant-cause, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements quelconques; car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait apposer notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles, au mois de mars, l'an de grâce 1755, et de notre règne le quarantième. Signé : Louis. Et plus bas : Par le Roi. PHILIPPEAUX.

« Registrées, ce consentant le Procureur-général du Roi, pour jouir par les impétrants, leur hoirs, successeurs et ayant-cause,

de leur effet contenu, et exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour.

« A Paris, en Parlement, le 6 mai 1755. Signé : DUFRANC. »

La place du marché Saint-Louis a 144 mètres sur chaque sens, chaque carré a 55 mètres sur chaque face.

Le contrôleur des bâtiments du roi, Pluyette, fit élever, en 1766, dans un des carrés, un réservoir d'eau de Seine.

En 1843, on éleva, au milieu de cette place, la statue de l'abbé de l'Epée. Tout le monde connaît les titres de l'abbé de l'Epée à l'illustration. Celui que dans leur reconnaissance les sourds-muets appellent leur saint Vincent de Paul (1), méritait bien que sa ville natale élevât un monument à sa mémoire.

Depuis plusieurs années, des compatriotes de l'illustre instituteur des sourds-muets avaient éveillé l'attention publique sur ce sujet. En 1839, M. Michaut, le célèbre graveur de la Monnaie, fit l'offre d'exécuter en grand, sans autre condition que le remboursement de ses frais, une statuette de l'abbé de l'Epée qu'il venait de terminer. Quelques habitants de Versailles se réunirent alors, afin de pouvoir réaliser ce projet à l'aide d'une souscription. Grâce au zèle déployé par la commission, tout réussit parfaitement.

Enfin, après toutes les lenteurs nécessitées par les détails d'une nombreuse souscription, par les travaux préparatoires pour l'achat des matériaux, la fonte de la statue, le lieu le plus convenable pour la placer, elle fut inaugurée le 3 septembre 1843. Quelques jours avant, on avait placé sous le piédestal une plaque en

(1) *L'abbé de l'Epée, sa Vie, etc.*, par F. BERTHIER.

cuivre, sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

AD. MAJ. GLOR. DEI.
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS,
EN AOUT 1843,
CE MONUMENT A ÉTÉ ÉRIGÉ PAR LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE
A LA MÉMOIRE DE
CHARLES-MICHEL DE L'ÉPÉE
PRÊTRE, PREMIER INSTITUTEUR DES SOURDS-MUETS,
NÉ A VERSAILLES LE 24 NOV. 1712, MORT A PARIS LE 23 DÉCEMB. 1789.

MONUMENT EXÉCUTÉ AVEC LES OFFRANDES DE LA VILLE
ET DES HABITANTS,
DES SOURDS-MUETS ET D'AUTRES PERSONNES,
PAR LES SOINS DES COMMISSAIRES :
MM. AUBERNON, PAIR ET PRÉFET, PRÉSIDENT D'HONNEUR ;

REMILLY, DÉPUTÉ ET MAIRE ;
BARON DE FRESQUIENNE, EX-MAIRE;
L'ABBÉ CARON, VICE-PRÉSIDENT ;
DE SAINTE-JAMES GAUCOURT, SECRÉTAIRE ;
BESNARD, VICE-SECRÉTAIRE ;
GAUGUIN, TRÉSORIER;
LIEUTENANT-GÉN. VICOMTE WATHIEZ;
BERNARD DE MAUCHAMPS ;
TAPHINON;
LEBRUN ;
COUPIN DE LA COUPERIE ;
BOISSELIER ;
DOUCHAIN ;
Dr BATTAILLE ;
FEU LE MARQUIS DE SÉMONVILLE, PAIR;
FEU LE CHEVALIER DE JOUVENCEL, EX-MAIRE ET EX-DÉPUTÉ ;

STATUAIRE : MICHAUT, GRAVEUR DES MONNAIES ;
ARCHITECTE : PARIS, ARCHITECTE DE LA VILLE ;
FONDEUR : SAINT-DENIS.

GABRIEL, Ft, A VERSAILLES.

Voici comment M. Ferdinand Berthier, sourd-muet, doyen des professeurs de l'institution de Paris, raconte cette inauguration (1) :

« Le dimanche 3 septembre 1843, à midi et demi, au point de jonction des rues Royale et d'Anjou, la statue de l'abbé de l'Épée

(1) Ouvrage cité.

s'élevait sur un piédestal, couverte d'un voile. Une enceinte avait été réservée tout autour, par les soins de l'administration municipale; des piquets de garde nationale formaient la haie; aux deux côtés du monument se tenaient des sourds-muets de tout âge, de tout sexe, de toute condition, les élèves de l'institution de Paris, parmi lesquels on remarquait leurs jeunes frères d'Orléans, que l'administration du chemin de fer s'était empressée de faire transporter gratuitement, sous la conduite de leur respectable aumônier, M. l'abbé Bouchet. A une heure, la commission, précédée de son président d'honneur, M. Aubernon, pair de France et préfet de Seine-et-Oise, prit place sur la face principale du monument, ainsi que le corps municipal, en présence des autorités, des souscripteurs, et d'une immense affluence; là, aux applaudissements répétés de tous les spectateurs, M. le préfet, ayant donné l'ordre d'enlever le voile qui couvrait la statue, l'offrit à la ville.

Plusieurs discours furent ensuite prononcés par M. Aubernon, Préfet, M. Rémilly, Maire, M. de Saint-James-Gaucourt. M. Ferdinand Berthier, dans un discours mimé, paya ensuite un tribut de reconnaissance à la mémoire de l'illustre instituteur des sourds et muets (1).

La statue de l'abbé de l'Epée le représente debout, en habits de prêtre. Le vénérable instituteur des sourds-muets tient de la main gauche un crayon, et une tablette sur laquelle est écrit le mot *Dieu*, d'abord en caractères symboliques, puis en caractères ordinaires. Sa main droite, élevée vers le ciel, indique le séjour de *Dieu*, et les doigts sont disposés de manière à former la première lettre de son nom. Le piédestal est de granit, et sur la face principale on lit :

L'ABBÉ DE L'ÉPÉE,
PREMIER INSTITUTEUR DES SOURDS-MUETS,
NÉ A VERSAILLES,
LE XXIV NOVEMBRE M DCC XII.

(1) Voir Berthier, ouvrage cité.

POURTOUR DU MARCHÉ SAINT-LOUIS.

Avant la Révolution, le pourtour de ce marché se composait de deux rues séparées par la rue d'Anjou, la rue du Marché-Neuf contournant le marché au nord, et la rue Sainte-Famille le contournant au sud. Aujourd'hui, on l'a divisé en quatre : la rue de l'Orient, la rue Sainte-Famille, la rue de l'Occident et la rue du Marché-Neuf.

RUE DE L'ORIENT.

La rue de l'Orient s'étend du nord au sud, de la rue du Marché-Neuf à la rue Sainte-Famille. Elle a 144 mètres 66 centimètres de longueur, et 9 mètres 75 centimètres de largeur.

RUE DE L'OCCIDENT.

Cette rue va du nord au sud, de la rue du Marché-Neuf à la rue Sainte-Famille. Elle a 144 mètres 20 centimètres de long, sur 9 mètres 75 centimètres de large.

CÔTÉ DROIT.

N° 2. — Entrée du passage Saint-Louis. Ce passage, aujourd'hui agrandi et auquel on a pratiqué une entrée assez propre du côté de la place Saint-Louis, a porté plusieurs noms. Appelé d'abord rue Traversante, puis allée Percée, il se nomme actuellement passage Saint-Louis. Il est dirigé de l'ouest à l'est, de la rue Saint-Honoré à la rue de l'Occident. Il a 60 mètres de longueur, et 5 mètres de largeur.

N° 16. — Maison bâtie par J. Bully, l'un des entrepreneurs du Marché-Neuf.

N° 18. — Maison de Bruneteau, l'autre entrepreneur du marché.

RUE DU MARCHÉ-NEUF.

La rue du Marché-Neuf s'étend de l'ouest à l'est, de la rue de l'Occident à la rue de l'Orient. Elle a 144 mètres 40 centimètres de long, et 9 mètres 75 centimètres de large.

CÔTÉ GAUCHE.

N°s 9 et 11. — Nous avons déjà dit que, sous Louis XIV et dans les commencements du règne de Louis XV, la garde de police de Versailles n'était composée que de Suisses dont le corps-de-garde était au château, et qu'on appelait, à cause de leur service spécial, Suisses de la Patrouille. Après l'émeute de 1740 à l'occasion des farines, on sentit la nécessité d'avoir à Versailles, comme garde de police, une force permanente plus considérable. On fit alors venir, en 1741, en garnison à Versailles, deux compagnies des Gardes-Invalides, commandées par un lieutenant-colonel, deux capitaines et deux lieutenants. Cette garde fut casernée jusqu'en 1788 dans de grands bâtiments établis rue du Marché-Neuf, aux n°s 9 et 11. A cette époque, le prince de Poix, gouverneur de Versailles, les fit caserner à l'ancien hôtel des Gendarmes de la Garde du Roi, avenue de Paris.

RUE SAINTE-FAMILLE.

En 1793, où l'on ne voulait plus entendre parler ni

de saints ni de saintes, cette rue reçut le nom de rue Bonne-Famille; elle reprit celui de Sainte en 1806. La rue Sainte-Famille va de l'ouest à l'est, de la rue de l'Occident à la rue de l'Orient. Elle a 144 mètres 30 centimètres de longueur sur 9 mètres 75 centimètres de largeur.

RUE SAINT-MÉDÉRIC.

La rue Saint-Médéric est l'une des rues de l'ancien Parc-aux-Cerfs. En 1973, on la nomma rue Publicola; elle reprit son ancien nom en 1806. Cette rue s'étend du nord au sud, de la rue des Tournelles à la rue du Sud. Elle a 480 mètres 85 centimètres de long, et 9 mètres 80 centimètres de large.

CÔTÉ DROIT.

Nos 2 et 4. — Aucun fait historique n'a rendu plus odieux le nom de Louis XV, et n'a, d'un autre côté, donné lieu à plus de divagations parmi les écrivains, que le *mystérieux établissement du Parc-aux-Cerfs*. Les historiens les mieux renseignés ne savent où il était placé. Les uns, se fondant sur son nom, en font une ancienne habitation de chasse de Louis XIII, transformée en une sorte de petit palais entouré de jardins et de bois. D'autres le confondent avec l'Ermitage de madame de Pompadour. Personne, en un mot, jusqu'à ce jour, n'a pu dire d'une manière positive où il était placé. Depuis fort longtemps nous cherchions à découvrir cette énigme historique, et tous nos efforts avaient été inutiles. En faisant nos recherches sur Versailles, nous fûmes frappé d'une anecdote sur Louis XV, racontée par madame Cam-

pan, et à laquelle nous avions fait jusqu'alors peu d'attention ; la voici :

« Louis XV, dit Mme Campan, avait, comme on le sait, adopté le système bizarre de séparer Louis de Bourbon du roi de France. Comme homme privé, il avait sa fortune personnelle, ses intérêts de finance à part.

« Louis XV traitait comme particulier dans toutes les affaires ou les marchés qu'il faisait ; il avait *acheté au Parc-aux-Cerfs, à Versailles, une jolie maison*, où il logeait une de ces maîtresses obscures que l'indulgence ou la politique de madame de Pompadour avait tolérées, pour ne pas perdre ses droits de maîtresse en titre. Ayant réformé cet usage, le roi voulut vendre sa petite maison. Sévin, premier commis de la guerre, se présenta pour l'acheter. Le notaire qui était chargé de cette commission en rendit compte au roi. Le contrat de vente fut passé entre Louis de Bourbon et Pierre Sévin, et le roi lui fit dire de lui apporter lui-même la somme en or. Le premier commis réunit 40,000 francs en louis, et introduit par le notaire dans les cabinets intérieurs du roi, il lui remit la valeur de sa maison. »

Ces renseignements donnés par madame Campan, quoique bien incomplets, puisqu'elle ne donne ni la rue, ni l'époque de la vente et de l'achat, ni le nom du notaire, étaient cependant une précieuse indication s'ils se trouvaient exacts, car ils venaient confirmer l'établissement de la petite maison du roi dans le Parc-aux-Cerfs, et donnaient en outre le nom de la personne à laquelle cette maison avait été vendue, lorsque, par suite d'autres habitudes, elle devint inutile à Louis XV. Nous résolûmes alors de faire de nouvelles recherches, et nous sommes parvenu, non sans peine, à découvrir enfin cette mystérieuse habitation du Parc-aux-Cerfs. Mais, avant tout, rappelons encore ici ce qu'on entendait par ce nom de *Parc-aux-Cerfs*.

Nous avons déjà dit pourquoi Louis XIII fit établir, à peu de distance de son habitation, un enclos dans lequel on élevait des cerfs et d'autres bêtes fauves, d'où lui vint le nom de *Parc-aux-Cerfs;* de même que la ferme attenant au château, dans laquelle il avait réuni les animaux dangereux et les oiseaux de proie, reçut le nom de *la Ménagerie*.

Le Parc-aux-Cerfs de Louis XIII fut d'abord conservé par Louis XIV ; mais lorsque le Vieux-Versailles fut partout rempli d'hôtels et de maisons, on jeta par terre les murs de cet enclos. Un nouveau quartier fut alors tracé à sa place ; on le nomma quartier du Parc-aux-Cerfs, ou plus court, Parc-aux-Cerfs. De là vint l'habitude d'appeler toutes les maisons de ce quartier, maisons du Parc-aux-Cerfs.

Revenons maintenant à la petite maison de Louis XV.

Nous n'avions pour nous diriger dans nos recherches que le nom de *Sévin;* mais dans quel endroit du quartier du Parc-aux-Cerfs était placée cette maison achetée au roi par Sévin ?

Nous savions que les archives du bailliage de Versailles étaient déposées au Palais-de-Justice de cette ville, et que ces archives contenaient les rôles de la répartition des sommes dues chaque année par les propriétaires des maisons de Versailles, pour les boues et lanternes, depuis l'année 1664 jusqu'en 1788. Le dépouillement assez fastidieux de tous les noms des propriétaires du quartier du Parc-aux-Cerfs nous fit enfin rencontrer, comme propriétaire d'une maison située rue Saint-Médéric, en 1772, le nom de *Sévin*. La place qu'elle occupait dans le rôle nous indiquait que ce devait être ou la maison n° 2 ou celle n° 4. Mais était-ce bien celle ayant appartenu à

Louis XV, et indiquée par madame Campan? Rien ne nous le prouvait, car sur ces rôles nous trouvions immédiatement comme propriétaire, avant *Sévin*, le nom de *Vallet*.

En cherchant dans les titres actuels de propriété de la maison n° 4, nous avons trouvé qu'elle appartenait effectivement à Sévin, et qu'elle fut vendue par ses héritiers, après la Révolution, aux criées du tribunal civil. Ces titres, ne remontant point au delà, nous laissaient toujours dans l'obscurité sur les noms des propriétaires antérieurs à Sévin. Nous nous adressâmes alors aux possesseurs actuels des maisons n°s 2 et 4, qui nous permirent gracieusement de rechercher dans tous les papiers antérieurs ce que nous pourrions trouver chez les notaires touchant cette intéressante question. Voici maintenant le résultat de ces recherches :

Quand Louis XIV eut décidé de faire un nouveau quartier dans l'ancien Parc-aux-Cerfs, les terrains furent donnés en propriété à divers particuliers, et surtout aux personnes appartenant à la Maison du roi. C'est ainsi que le roi fit don de l'emplacement occupé aujourd'hui par les n°s 2 et 4 de la rue Saint-Médéric à Jacques Desnoues, maître d'hôtel et l'un de ses valets de chambre. Le 18 juin 1712, Desnoues vend à J.-B. Pizet, écuyer de la Maisonfort, le jardin et *la maison* qu'il y avait fait construire. Le 27 septembre 1718, nouvelle vente de cette propriété, faite par J.-B. Pizet au profit de Jean-Michel Crémer, maître fruitier-oranger de Paris, bourgeois de Versailles. A cette époque, le jardin n'était point enclos de murs. En 1734, Crémer fait construire les murs, ferme les rues des Tournelles et Saint-Médéric, et fait ainsi deux impasses. Ces impasses portent, sur les rôles de réparti-

tion des boues et lanternes, les noms de culs-de-sac Saint-Médéric et des Tournelles.

Crémer meurt en 1736. Par suite, la propriété est partagée en deux : la maison et la moitié du jardin échoient à Jean-Michel-Denis Crémer, son fils, et l'autre moitié appartient à la veuve Crémer. Elle fait à son tour bâtir sur sa portion une maison à peu près semblable à l'autre, formant aujourd'hui le n° 2 de la rue Saint-Médéric.

Tel était l'état des lieux, lorsqu'en 1755 les agents secrets des honteuses passions de Louis XV cherchent au roi une petite maison disposée de façon à éviter la publicité dans ses rendez-vous de galanterie. Quelle maison pouvait mieux convenir que celle de Crémer? Placée dans un quartier retiré, au fond d'une impasse, n'ayant de voisins que la maison construite par la veuve Crémer, dont toutes les fenêtres regardaient sur la rue des Tournelles et n'avaient point vue sur celle du fils, tout, enfin, la désignait à leur choix. Ils proposent son acquisition au roi, et l'argent est aussitôt donné. Il restait un dernier embarras : si le roi lui-même, ou ses agents bien connus, traitent directement de l'achat de cette maison, il n'y a plus de secret possible, et sa destination sera bientôt découverte. On charge alors un tiers inconnu de cet achat. Un huissier au Châtelet de Paris, nommé Vallet, traite directement avec Crémer, et la maison est achetée en son nom. De là l'obscurité qui a si longtemps régné sur l'emplacement de ce triste séjour ! Qui aurait pu penser que sous ce nom de Vallet, de cet huissier que les rôles des impôts de Versailles portent comme propriétaire de cette maison, se cachait le nom du roi de France (1)?

(1) Louis XV avait eu déjà, avant 1755, quelques rendez-vous galants, soit dans cette maison louée probablement avant d'en faire l'acquisition,

Crémer croyait avoir vendu à Vallet; mais celui-ci, aussitôt l'acquisition terminée, se présente seul devant notaires et fait la déclaration suivante :

« Aujourd'hui est comparu par-devant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, sieur François Vallet, huissier-priseur audit Châtelet de Paris, y demeurant, rue des Déchargeurs, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, lequel a déclaré ne rien avoir ni prétendre en l'acquisition qui vient d'être faite sous son nom, de Jean-Michel-Denis Crémer, et sa femme, d'une maison située à Versailles, rue Saint-Médéric, paroisse Saint-Louis, avec ses dépendances, par contrat passé devant les notaires soussignés, dont Me Patu, l'un deux, a la minute, cejourd'hui ; mais que cette acquisition *est pour et au profit du roi, le prix en ayant été payé des deniers de S. M. à lui fournis à cet effet*; c'est pourquoi il fait cette déclaration, *consentant que S. M. jouisse, fasse et dispose de ladite maison en toute propriété, sans que le payement qui sera fait sous le nom du comparant des droits de lots et ventes, et centième denier, le décret volontaire qui sera fait et adjugé, et la jouissance et perception des loyers, qui pourra être faite aussi sous son nom, puissent affaiblir la propriété acquise à S. M. de ladite maison et dépendances*, déclarant que l'expédition dudit contrat d'acquisition et les titres énoncés en icelui, ont été par lui remis entre les mains du chargé des ordres de S. M., ce qui a été accepté pour S. M. par les notaires-ès-études soussignés, promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc.

« Fait et passé à Paris, l'an 1755, le 25e novembre, et ont signé :

« VALLET, PATU, BROCHANT. »

Ainsi, il n'y a plus de doute; c'est bien là la petite maison du Parc-aux-Cerfs si longtemps ignorée. Voilà le

soit dans quelque autre de ce quartier : car on lit dans le journal de l'avocat Barbier, à la date du mois de mars 1753, *que le bruit courait dans Paris qu'une jeune fille de seize ans avait été logée au Parc-aux-Cerfs pour l'amusement du roi;* et dans une note des *Mémoires* de madame Duhausset : *Quelquefois on a changé de maison et de quartier, mais sans renoncer à l'ancienne maison.*

lieu où, depuis l'année 1755 jusqu'en 1771, furent successivement installées les jeunes filles que les infâmes fournisseurs des plaisirs du roi offraient aux sens blasés de Louis XV.

L'ignorance où l'on était généralement sur cette maison, sa grandeur et son arrangement, le nom de Parc-aux-Cerfs toujours donné à cette habitation, tandis que c'était celui du quartier où elle était située, lui ont fait attribuer beaucoup plus d'importance qu'elle n'en avait réellement, et sont la cause des exagérations dans lesquelles sont tombés à ce sujet plusieurs historiens. « La tradition et le témoignage de plusieurs personnes attachées à la cour, dit Lacretelle, ne confirment que trop les récits consignés dans une foule de libelles relativement au Parc-aux-Cerfs. On prétend que le roi y faisait élever des jeunes filles de neuf ou dix ans. *Le nombre de celles qui y furent conduites fut immense*. Elles étaient dotées, mariées à des hommes vils ou crédules.

« Les dépenses du Parc-aux-Cerfs se payaient avec des acquits au comptant. Il est difficile de les évaluer; mais il ne peut y avoir aucune exagération à affirmer qu'elles coûtèrent *plus de cent millions à l'État*. Dans quelques libelles on les porte *jusqu'à un milliard*. »

Nous ne voulons diminuer en rien l'odieux de la conduite de Louis XV, et nous pensons aussi que l'entretien de ces jeunes filles, les rentes qu'on leur donnait lorsque le roi en était dégoûté, et celles que l'on faisait à leurs enfants lorsqu'elles en avaient, ont dû coûter des sommes assez considérables. Mais, la connaissance exacte de la maison du Parc-aux-Cerfs ne permet pas d'admettre toutes ces exagérations.

La maison était petite et à peu près comme celle exis-

tant encore aujourd'hui au n° 2, puisque le jardin était derrière et sur le côté. Il était impossible que dans une si petite maison il séjournât plus d'une demoiselle à la fois, avec la dame chargée de la garder (1) et le domestique nécessaire pour les servir. Il faut bien admettre encore que les jeunes filles conduites dans ce lieu y demeurèrent au moins une année, puisque la plupart n'en sortaient que pour devenir mères ! Eh bien! si le roi ne garda cette maison que depuis 1755 jusqu'en 1771, comme nous allons le voir, c'est-à-dire seize ans, on ne peut dire *que le nombre de celles qui y furent conduites fut immense*, et il faut nécessairement un peu rabattre *du millard et même des centaines de millions* que coûtèrent les dépenses du Parc-aux-Cerfs (2).

Madame de Pompadour voulant donner à Louis XV des maîtresses dont elle n'eût rien à redouter pour son pou-

(1) Cela est confirmé par une note des *Mémoires de madame Duhausset* : « Un commissaire de la marine, nommé Mercier, qui avait eu part à l'éducation de l'abbé de Bourbon, avait plus de connaissance qu'aucun autre sur cet établissement; et voici ce qu'il a dit à un de ses amis : «*La maison était de très-peu d'apparence.* Il n'y avait en général qu'une seule jeune personne; la femme d'un commis du bureau de la guerre lui tenait compagnie, jouait avec elle, ou travaillait en tapisserie. Cette dame disait que c'était sa nièce; elle la menait, pendant les voyages du roi, à la campagne. » Et plus loin madame Duhausset dit encore : « Il n'y en avait au reste que deux, en général, et très-souvent une seule. Lorsqu'elles se mariaient, on leur donnait des bijoux et une centaine de mille francs. *Quelquefois le Parc-aux-Cerfs était vacant cinq ou six mois de suite.* »

(2) On trouve ce qui suit dans un écrit intitulé : *Le Château de Luciennes*, de M. Léon Gozlan :

« Le Parc-aux-Cerfs, qui est encore mal connu, était un endroit solitaire, silencieux, *lugubre comme un abattoir*. C'est là que le roi, sans suite et à l'entrée de la nuit, allait commettre ses plaisirs. Il en avait tellement l'habitude, qu'il avait fini par se croire quitte envers Dieu et les hommes en dotant les jeunes filles flétries dans cet antre. Le Parc-aux-Cerfs *coûtait près de cent soixante-dix mille francs par mois, ce qui fait, pour trente années d'existence, plus de cent cinquante millions.* »

Où l'auteur a-t-il puisé ces renseignements ?

voir, protégea ce commerce du roi avec des jeunes filles, mais il cessa entièrement lorsque madame Du Barry eut su concentrer sur elle seule toute la passion du vieux roi débauché. La petite maison du Parc-aux-Cerfs n'ayant plus alors aucun but d'utilité, Louis XV, qui l'avait achetée de ses deniers, la vendit afin de faire rentrer cet argent dans sa cassette particulière.

Pour cette vente, Louis XV n'avait plus besoin de se cacher sous un faux nom comme pour l'achat, et, malgré l'assertion de madame Campan, ce n'est pas comme *Louis de Bourbon*, mais bien comme *roi de France* qu'il vendit l'ancienne habitation de ses innocentes victimes à J.-B. Sévin. — Voici ce contrat de vente :

« Vente par le Roi notre Sire, à M. J.-B. Sévin, 27 mai 1771.

« Par-devant les notaires au bailliage royal de Versailles, soussignés, fut présent très haut, très puissant et très excellent prince Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, lequel a, par ces présentes, vendu et abandonné pour toujours et promet garantir de tous troubles, à sieur Jean-Baptiste Sévin, huissier de la chambre de madame Victoire de France et commis principal de l'un des bureaux de la Guerre, demeurant à Versailles, rue Saint-Médéric, paroisse Saint-Louis, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui, ses hoirs et ayant-cause, une maison sise à Versailles, sus-dite rue Saint-Médéric, paroisse Saint-Louis, consistant en bâtiments sur ladite rue, jardin derrière et à côté, ainsi que ladite maison se comporte sans réserve, appartenant à S. M. au moyen de l'acquisition qu'elle en a fait faire, *sous le nom de François Vallet*, huissier-priseur au Châtelet de Paris, de J. Crémer, et Elisabeth Quartier, sa femme, par contrat passé devant Me Patu et son confrère, notaires à Paris, le 25 novembre 1755, insinué et ensaisiné, lequel Vallet a fait sa déclaration au profit de S. M. par acte passé devant ledit Patu et son confrère le même jour, le brevet original en papier, de laquelle est demeurée ci-joint, auxquels Crémer et sa femme, ladite maison appartenait de la manière expliquée au contrat sus-daté. Etant ladite maison en la censive de S. M., et vers

elle chargée à raison de vingt sols de cens par arpent par chacun an pour toutes choses, *de laquelle maison dont S. M. n'a jamais retiré aucun revenu, elle a toujours entendu jouir à titre particulier pour en disposer ainsi qu'elle jugerait à propos.*

« Cette vente faite à la charge dudit cens, seulement pour l'avenir à compter de ce jour, et sans être tenu par ledit sieur Sévin au payement d'aucuns droits de lots et ventes, contrôle, insinuation et autres, qui pourraient être prétendus à cause de la présente vente dont S. M. dispense ledit sieur Sévin.

« La présente vente aussi faite moyennant la somme de 16,000 livres ; laquelle somme S. M. reconnaît avoir présentement reçue par les mains d'Alain, l'un des notaires soussignés, qui, des deniers à lui remis par ledit sieur Sévin, la lui a payée, réellement délivrée en louis d'or et monnoye ayant cours, à la vue desdits notaires, dont quittance transportant-dessaisissant-voulant-procureur. Le porteur donnant pouvoir.

« Reconnaissant, ledit sieur Sévin, que S. M. lui a fait remettre l'expédition en parchemin du contrat de vente sus-daté, ensemble tous les titres et pièces que ledit Vallet a reconnu par icelui lui avoir été remis par lesdits Crémer et sa femme, dont décharge.

« Par ainsi, promettant, obligeant, renonçant; fait et passé audit Versailles, *à l'égard de S. M. en son appartement au château,* et à l'égard dudit sieur Sévin ès-Etude, l'an 1771, le 27 mai, avant midi. S. M. a signé, ainsi que ledit sieur Sévin.

« LOUIS.

« DUCRO. SÉVIN. ALAIN. »

Il résulte donc de ces diverses pièces, que la fameuse maison désignée dans l'histoire de Louis XV sous le nom de *Parc-aux-Cerfs* était placée au n° 4 de la rue Saint-Médéric.

Aujourd'hui cette maison a entièrement changé d'aspect; transformée en un fort joli hôtel par les propriétaires qui l'ont successivement habitée depuis quelques années, elle ne rappelle plus rien de cette trop célèbre *petite maison.*

RUES DE POIX ET D'ARPAJON.

Ces deux rues forment la limite de l'ancienne place des Grands Champs. Elles se dirigent toutes deux du nord au sud, de la rue Saint-Antoine à la rue des Rossignols. La rue de Poix fut appelée ainsi en l'honneur du prince de Poix, gouverneur de Versailles, et la rue d'Arpajon, du maréchal de Mouchy, marquis d'Arpajon, gouverneur en survivance. En 1793, la rue d'Arpajon se nommait rue Fénelon, et la rue de Poix, rue Solon.

La rue d'Arpajon a 139 mètres 70 centimètres de longueur, et 9 mètres 75 centimètres de largeur; et la rue de Poix, 149 mètres 70 centimètres de long, sur 9 mètres 72 centimètres de large.

RUE SAINT-MARTIN.

La rue Saint-Martin s'étend du nord au sud, de l'avenue de Paris à la rue du Sud. Elle a dans tout ce parcours 979 mètres 19 centimètres de longueur, et 9 mètres 42 centimètres en moyenne de largeur. Elle occupe à peu près l'endroit où se trouvait, sous Louis XIV, l'allée s'étendant de l'avenue de Saint-Cloud à l'avenue de Sceaux, limites de la ville à l'est. Avant la Révolution, elle était divisée en trois rues : celle prenant de l'avenue de Paris à la rue des Chantiers se nommait rue Saint-Martin; la portion de la rue des Chantiers à l'avenue de Sceaux, rue d'Artois, et celle qui commence à l'avenue de Sceaux et se termine à la rue du Sud, rue des Mauvais-Garçons. En 1793, la première de ces trois portions prit le nom de rue de l'Assemblée-Nationale; la seconde, rue Guillaume-Tell, et la troisième, rue Corneille.

Le côté gauche de la portion de la rue Saint-Martin, de l'avenue de Paris à la rue des Chantiers, appartient au quartier de Montreuil.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 3. — Caserne d'Artois.

Ce vaste bâtiment a été bâti vers la fin du règne de Louis XV, pour les écuries du comte d'Artois. Depuis la Révolution, on en a fait une caserne pouvant loger 333 hommes de cavalerie, 530 hommes d'infanterie, et possédant des écuries pour 224 chevaux. Son entrée et sa façade sont tournées vers le nord-ouest. Ces divers bâtiments sont séparés par de vastes cours. C'est une des plus grandes casernes de la ville; sa position est des plus favorables. Elle n'est dominée d'aucun côté; les habitations particulières sont peu nombreuses dans son voisinage.

Au mois de novembre 1823, une ordonnance royale créa à Versailles une école d'application de cavalerie pour les officiers de cette arme, et une école de trompettes. Ces deux écoles furent placées à la caserne d'Artois, où elles ne restèrent qu'une année. Quelques disputes s'étant élevées entre les élèves officiers de l'école de cavalerie et des habitants de Versailles, une nouvelle ordonnance royale, du 11 novembre 1824, transféra les deux écoles à Saumur.

N° 31.—Maison bâtie par un apothicaire du roi, nommé Prat, sur un terrain qui lui fut donné par Louis XV en 1757. Cette maison passa successivement à un agent de change du nom de Besson, à Mme de Lamoignon-Malesherbes et à l'abbé Picot, chanoine de Versailles, mort en 1830. Depuis elle fut habitée par le marquis de Foudras, dont les

poésies charmèrent pendant longtemps les sociétés littéraires et les salons de Versailles. Aujourd'hui elle appartient à l'un des plus grands propagateurs de l'instruction populaire, au fondateur du *Magasin pittoresque* et du *Tour du monde*, à M. Edouard Charton.

N° 33. — Entrée des Réservoirs dits *de Gobert*.

En 1681, Gobert, l'un des intendants des bâtiments du roi, auteur d'un Traité sur les forces mouvantes, fut chargé par le ministre Colbert d'examiner s'il était possible de réunir les eaux des plaines de Saclay et de les amener sur un des points culminants de Versailles, comme l'avait si habilement fait, en 1675, l'abbé Picard, pour les plaines de Trappes et de Bois-d'Arcy. Gobert explora donc toute cette partie des environs de Versailles et nivela plus de 23 lieues. Il fit alors le plan des étangs, rigoles, aqueducs et réservoirs nécessaires à la réussite de son projet, et le soumit au ministre. Malgré tous les contradicteurs que rencontra ce projet, Colbert en ordonna l'exécution, et l'année 1683, l'eau ayant été rassemblée dans ces étangs, fut chassée dans les aqueducs, traversa la vallée de Buc dans deux conduites en syphons, et arriva dans les deux réservoirs qui portent encore aujourd'hui son nom.

En 1685, Vauban fit élever le grand aqueduc de la vallée de Buc, et supprima les syphons (1).

Les réservoirs de Gobert, l'un de 103 m. sur 94, l'autre de 137 m. sur 62, et environ 10 déc. et demi de hauteur, contiennent ensemble près de 69,500 m. cubes d'eau. Cette eau, réunie d'abord dans les étangs de Saclay

(1) Voir l'ouvrage des *Eaux de Versailles*, par J.-A. Le Roi.

et de Trou-Salé, par les rigoles commençant près de Palaiseau, arrive aux réservoirs en passant sur l'aqueduc de Buc, après avoir ainsi parcouru 18,800 m. ou près de 2 myriam.

Nᵉ 41. — Couvent des sœurs Augustines-Hospitalières.

En 1792, les frères Gallerand, vaguemestres de la Maison du roi, c'est-à-dire entrepreneurs des roulages de la cour, créèrent dans cette maison une manufacture de draps. Nous avons expliqué dans un autre ouvrage (1) comment les eaux des étangs de Trappes sont beaucoup plus élevées que celles de Saclay. Les bouches d'arrivée de ces eaux se trouvent dans le clos réservé aux réservoirs de Gobert, les plus hautes se rendant de là dans les réservoirs de la butte de Montbauron, et les plus basses dans ceux de Gobert. Les frères Gallerand profitèrent de cette différence, qui est de 13 m. et demi, pour établir une chute où ils purent placer une foulerie.

Cette manufacture, d'abord assez prospère, finit par faire de mauvaises affaires et fut remplacée, en 1801, par une filature de coton ; celle-ci réussit assez longtemps et cessa d'exister peu de temps après la révolution de Juillet.

Aujourd'hui, il s'est établi dans cette maison un couvent d'Augustines-Hospitalières, dans lequel on reçoit des dames pensionnaires.

Dans le terrain en face de la caserne d'Artois se trouvait, avant la Révolution, un dépôt de chevaux anglais appartenant au comte d'Artois.

Au point de jonction de la rue Saint-Martin et de la rue du Sud, on vient de placer, depuis quelques années,

(1) *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV*, par J.-A. Le Roi.

une barrière avec bureau d'octroi, pour la nouvelle route qui va à Buc par le bois de Satory.

RUE DE NOAILLES.

La rue de Noailles va du nord au sud, de l'avenue de Paris à l'avenue de Sceaux. Avant la Révolution, elle était divisée en deux parties : l'une, allant de l'avenue de Paris à la rue des Chantiers, portait le nom de rue de Noailles; et l'autre, s'étendant de la rue des Chantiers à l'avenue de Sceaux, se nommait rue Neuve-de-Noailles. Ce nom de Noailles lui vint du comte de Noailles, gouverneur de Versailles quand elle fut bâtie.

En 1793, la rue de Noailles fut appelée rue du Peuple-Français; et la rue Neuve-de-Noailles rue du Quatorze-Juillet. En 1806, les deux rues portèrent le nom de rue de Noailles. Elle a 560 mètres de longueur et 15 mètres 60 centimètres de largeur.

La rue de Noailles, des deux côtés, fait partie du quartier de Montreuil, depuis l'avenue de Paris jusqu'à la rue des Chantiers.

CÔTÉ GAUCHE.

Caserne bâtie en 1864 pour le corps du génie de la garde impériale. En 1768, on construisit sur cet emplacement les magasins du bâtiment et des menus-plaisirs du roi. En 1789, ils servirent de halle aux grains jusqu'en 1796 (1). Depuis on en fit les magasins des fourrages pour le service militaire de la place. Ces maga-

(1) Arrêt du Conseil d'Etat du 1er septembre 1789, portant établissement d'un marché franc de tous droits pour la vente des blés, froments seigles, orges, avoines et autres menus grains, dans le magasin des Menus-Plaisirs, rue de Noailles. — *Recueil d'arrêts*, Bibl. de Versailles.

sins brûlèrent en 1861, et on construisit à leur place cette caserne, l'année suivante.

CÔTÉ DROIT.

N° 8. — Maison présumée celle du peintre Boucher. (Dessus de portes.)

N° 12. — Barnave, député du tiers, logea dans cette maison en 1789.

RUES DANS LA DIRECTION DE L'OUEST A L'EST.

RUE SAINT-JULIEN.

L'ancien village de Versailles, avant Louis XIII, avait pour patron saint Julien. Nous avons déjà dit que l'église et le cimetière occupaient une partie du terrain de l'hôpital militaire et de la rue Saint-Julien ; c'est ce qui a fait donner à cette rue le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. La rue Saint-Julien a 77 m. 40 c. de longueur sur 16 m. 30 c. de largeur; elle s'étend de l'ouest à l'est, de la rue de la Bibliothèque à la rue des Récollets.

Tout le côté gauche de cette rue est occupé par la face sud du grand-commun (hôpital militaire), et une grande partie du côté droit par la caserne des Bureaux-de-la-Guerre.

En 1793, on la nomma rue Diderot.

CÔTÉ DROIT.

N° 2. — Hôtel de la Poste-aux-Lettres.

Cet hôtel fut construit en 1752, par les ordres et aux frais du roi. Sa situation, aujourd'hui peu centrale, était alors fort commode, parce que cet hôtel se trouvait à la portée de tous les services de la cour.

N° 4. — Hôtel du marquis de Valbelle, sous Louis XIV et Louis XV.

RUE DE GRAVELLE.

Cette rue portait autrefois le nom de rue Saint-François. En 1793, on la nomma rue Fréret; elle reprit le nom de Saint-François en 1806; enfin, sous la Restauration, elle fut appelée rue de Gravelle, du nom d'un des maires de Versailles, M. Gravelle de Fontaine. La rue de Gravelle se dirige de l'ouest à l'est, de la rue Saint-François à la rue Satory. Elle a 163 mètres de longueur sur 9 mètres 75 centimètres de largeur.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 1. — Ancien hôtel de Nyert, l'un des premiers valets de chambre de Louis XIV.

N° 3. — Terrain donné en 1730, par le roi, à Maréchal, son premier chirurgien; puis vendu par lui au sieur Demotes, qui y fit construire un hôtel. Cet hôtel fut acquis en 1755 par le marquis de l'Hôpital.

CÔTÉ DROIT.

N° 8. — Hôtel d'Alègre, sous Louis XIV; puis hôtel des Fermes.

Cet hôtel était habité par le célèbre financier Pâris Duverney, pendant le ministère du duc de Bourbon, de 1723 à 1726. Lorsque, par suite de sa mauvaise administration financière, le duc de Bourbon fut destitué et exilé à Chantilly, il fit immédiatement prévenir Pâris, qui avait en sa possession des papiers pouvant compromettre le duc. Pâris accourut aussitôt à son hôtel de Versailles, rue Saint-François, et là, le soir même de l'arrestation du duc, le 11 juin 1726,

« Il s'enferma dans son cabinet, dit Narbonne (1), où il brûla des quantités prodigieuses de papiers pouvant servir de preuves contre M. le duc et contre les frères Pâris eux-mêmes, et démontrer leur mauvaise administration. »

En 1737, le roi accorda cet hôtel au marquis d'Antin, commandant du canal de Versailles, en payant 5,000 livres de dédommagement au sieur Billaudel, intendant des Bâtiments, qui l'occupait (2).

Après la journée du 9 thermidor, qui amena la chute de Robespierre, quelques jeunes royalistes organisèrent des réunions dansantes dans cet hôtel. Elles devinrent à la mode sous le nom de *Bal du Neuf*. Des querelles ne tardèrent pas à s'élever entre les personnes d'opinions diverses fréquentant ce bal, et l'on fut obligé de le faire fermer.

RUE DU VIEUX-VERSAILLES.

L'ancien village de Versailles fut presque entièrement abattu sous Louis XIV. De nouvelles rues s'élevèrent

(1) Manuscrit cité.
(2) Arch. générales, secrét. d'Etat. E. 3423.

sur son emplacement, et celle qui nous occupe fut la première construite. De là le nom de rue du Vieux-Versailles, qu'elle reçut comme la plus importante de ce nouveau quartier.

La direction de la rue du Vieux-Versailles est de l'ouest à l'est, de la rue de la Bibliothèque à la rue Satory. Elle a 334 mètres 80 centimètres de long, sur 9 mètres 75 centimètres de large.

CÔTÉ GAUCHE.

N[os] 3, 5, 7. — Maisons appartenant sous Louis XIV à d'Aquin, son premier médecin.

N° 9. — En 1733, *Au Lion d'Or.*

N[os] 13, 15, 17. — Trois maisons bâties sur une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel de Soubise. Le 7 juin 1789, Héliand, député du Tiers aux États-Généraux, mourut dans la maison n° 17 de la rue du Vieux-Versailles. Ce fut le premier membre des états-généraux que la mort moissonna. On lui fit une pompe funèbre magnifique. On y voyait une députation du clergé, au milieu de laquelle on remarquait deux évêques en rochet et ceinture noire; une autre, de la noblesse, composée en grande partie de ducs, de comtes, etc., M. le comte de Tessé, en grand costume et cordon bleu, marchant à sa tête; enfin, presque tous les membres du Tiers-État en costume.

N[os] 19, 21, 23, 25. — Tout le terrain occupé par ces maisons formait l'hôtel de Lorge sous Louis XIV.

CÔTÉ DROIT.

N° 2. — Sous Louis XIV ce terrain appartenait à Denis, le chef des fontainiers du château. On construisit en-

suite, à la place de la maison de Denis, la galerie de la Surintendance, dans laquelle on plaçait les tableaux qui garnissaient les grands appartements du château pendant l'été, d'où on les retirait pendant l'hiver pour placer les tapisseries des Gobelins.

N° 4. — Hôtel garni, déjà en vogue sous Louis XIV, sous le nom d'*Hôtel d'Anjou.* Sous Louis XV et Louis XVI, le propriétaire le nomma *Hôtel Royal.*

N° 6. — Autre hôtel garni, portant pour enseigne le portrait de Louis XIII, avec cette inscription : *Au Juste.*
En 1777, l'empereur d'Autriche, Joseph II, frère de Marie-Antoinette, vint visiter la France, sous le nom de comte de Falkenstein. Ce qui surprit le plus les Parisiens et la cour, ce fut la simplicité de ses manières : « Dans sa suite et ses bagages, dit un écrivain du temps (1), il est arrivé avec un train moins considérable que celui d'un colonel qui va rejoindre son régiment ; il avait deux seuls domestiques de louage et un cocher de remise. Dans son extérieur, aucun luxe, nulle décoration ; un simple habit de drap brun ou vert est celui qu'il portait habituellement. » On aurait voulu que, pendant son séjour à Versailles, il logeât au château ; mais cela aurait gêné son incognito, et l'aurait empêché de satisfaire à son aise ses goûts d'observation. Il se fit louer, à Versailles, deux chambres dans cet hôtel du Juste de la rue du Vieux-Versailles. On prit seulement la précaution de les orner des meubles de la Couronne, car, si l'on eût attendu son arrivée, il les aurait certainement refusés.

(1) *L'Espion anglais.*

Le comte de Falkenstein, quoique frère de la reine de France, aimait peu les Français, et il le manifesta dans plus d'une occasion. Il fit cependant un bon accueil aux hommes de lettres, aux savants et aux artistes éminents qu'il rencontra en France. Mais l'homme qu'il a le plus distingué, celui qu'il a le plus vu, le seul qu'il ait peut-être envié, était un homme alors peu connu, l'une des gloires de notre ville, le vénérable instituteur des sourds-muets, l'abbé de l'Épée. Il alla plusieurs fois le visiter, et ne pouvait se lasser de l'admirer. Il vint ensuite le prôner à Versailles, excita la reine à aller le voir, et le mit enfin à la mode. L'institution de l'Abbé-de-l'Épée ne désemplissait pas de gens de la cour allant assister aux exercices de ses élèves, et, grâce à ce mouvement général, le gouvernement prit enfin sous sa protection un établissement qui, sans cela, aurait peut-être disparu avec son pieux fondateur.

Sous Louis XIV, la maison de l'hôtel du Juste appartenait à La Quintinie, le célèbre créateur du Potager de Versailles.

N° 8. — En 1730, auberge *A la Tour d'Argent*. En 1777, cette maison et les dépendances, qui forment un passage donnant sur la rue de l'Orangerie, furent achetées par le comte d'Artois, pour y placer les offices de sa maison.

N°s 12, 14. — Ancien hôtel de *Montchevreuil*, sous Louis XIV et Louis XV.

N° 16. — En 1730. *Au Petit-Cerf*.

N° 20. — *Au Roi Auguste*.

N° 22. — *Au Petit Trianon*.

N° 24. — *Au Panier Fleury.*

N° 26. — Maison de Marigner. Marigner était un commis de Colbert. Il fit pour Mansart, pendant sa surintendance des bâtiments, un mémoire très-curieux sur les dépenses des bâtiments du roi, depuis 1664 jusqu'en 1689. Ce manuscrit est à la Bibliothèque impériale de Paris. Une copie collationnée existe à la bibliothèque de la ville de Versailles.

Sous le règne de Louis XVI, cette maison fut transformée en hôtel garni, sous la dénomination d'*Hôtel de Brissac.*

N° 28. — *Au Cheval Rouge.*

N° 32. — Le 10 mars 1768, est né, dans cette maison, Pierre-François-Tissot.

Après avoir fait de brillantes études au collége de Versailles et à celui de Montaigu de Paris, Tissot, qui était entré chez un procureur au Châtelet, s'occupa beaucoup plus de poésie que de procédure. Lié d'amitié avec Goujon qui devint plus tard son beau-frère, il alla habiter avec lui Meudon, où ils se livrèrent tous deux à des études sérieuses. Quoique son père fut attaché à la maison de la reine, et qu'il se fût fait à la cour de puissants protecteurs, il adopta avec enthousiasme les principes de la révolution. Il partit pour la Vendée dans un des bataillons de volontaires de Seine-et-Oise, et plus tard suivit son beau-frère envoyé en mission aux armées de la Moselle et du Rhin. Après la mort tragique de Goujon, qui se poignarda avec ses co-accusés en sortant du tribunal, le 29 prairial, an III (17 juin 1795), Tissot, resté le soutien de deux familles, chercha d'abord des res-

sources dans l'industrie. Ayant obtenu, en 1806, une place qui lui laissait de nombreux loisirs, il en profita pour se livrer entièrement aux études littéraires. En 1810, Delille le choisit pour le remplacer dans sa chaire de poésie latine au collége de France. Ses facultés poétiques, son étude constante des littératures grecque et latine, et une diction élégante attirèrent autour de Tissot un nombreux auditoire.

Dans les premières années de la Restauration, Tissot soutint dans les journaux une lutte énergique contre les adversaires de la révolution. Le gouvernement, qui ne cherchait qu'un prétexte pour l'éloigner de sa chaire, profita pour le destituer d'un ouvrage qu'il publia en 1821, sous le titre de *Précis sur les guerres de la révolution.* Le roi Louis-Philippe le rendit à sa chaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée le 7 avril 1854. Tissot était membre de l'Académie française et chevalier de la Légion d'honneur; il est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on doit surtout signaler celui qui fait son vrai titre littéraire, intitulé : *Etudes sur Virgile comparé avec tous les poëtes épiques et dramatiques des anciens et des modernes.*

N° 34. — *A l'Image Saint-Pierre.* — En 1789, passage sur la rue de l'Orangerie appartenant à la Maison des Pauvres dont nous parlerons plus tard.

RUE DE L'ORANGERIE.

La rue de l'Orangerie faisait autrefois partie du quartier du Vieux-Versailles. La proximité de l'Orangerie du château, à laquelle se rend cette rue, lui a fait

donner son nom. Elle s'étend de l'ouest à l'est, de la rue de la Bibliothèque à la rue Royale, et a 602 mètres de longueur sur 18 mètres 60 centimètres de largeur.

Dans la rue de l'Orangerie se passa, le 9 septembre 1792, l'un des plus terribles drames de la Révolution, le massacre des prisonniers d'Orléans.

On sait que l'Assemblée constituante avait organisé une haute-cour nationale chargée de juger les accusés du crime de lèse-nation. Cette cour, dont le siége était à Orléans, avait soixante-deux détenus dans ses prisons à l'époque des *journées de septembre*.

Depuis quelque temps, on faisait circuler dans Paris les nouvelles les plus propres à irriter le peuple contre les prisonniers d'Orléans. On les représentait se livrant dans leur prison à toutes sortes de plaisirs, et l'on ajoutait même que, grâce à l'or du duc de Brissac, ils ne tarderaient pas à s'évader. Deux cents Marseillais partent alors pour Orléans, et la section des Gobelins demande à l'Assemblée nationale de faire venir les prisonniers à Paris. L'Assemblée, effrayée de ce départ, donne l'ordre aux Marseillais de revenir, nomme deux commissaires, Bourdon et Dubail, pour s'assurer de l'état des prisons d'Orléans, et, par un second décret, charge le pouvoir exécutif d'envoyer 1,800 hommes pour s'opposer à la délivrance des prisonniers. Ces 1,800 hommes, commandés par Fournier l'Américain, renforcés des 200 Marseillais rencontrés à Longjumeau et suivis de plusieurs pièces de canon, arrivèrent le 30 août à Orléans. Il était facile de prévoir que cette troupe ne venait pas dans cette ville pour protéger les prisonniers, mais bien pour les conduire à Paris et les livrer ainsi à toutes les fureurs populaires. Des collisions ne tardèrent pas à s'élever

entre elle et la garde nationale d'Orléans. Les autorités de la ville, craignant pour la sûreté des prisonniers, s'adressèrent à l'Assemblée, qui ordonna, par un décret du 3 septembre, leur translation à Saumur.

Armé de ce décret, Fournier vient dire aux prisonniers, le 4, à six heures du matin, de se préparer à partir.

Sept chariots découverts, à quatre roues et à ridelles basses, servant aux transports des boulets, entrent alors dans la cour, et on place les prisonniers huit par chariot. Puis le cortége sort d'Orléans, ayant à sa tête Fournier, dont le cheval était orné, sur son poitrail, d'un cordon de croix de Saint-Louis et de croix de Cincinnatus enlevées à ces malheureux. Mais, au lieu de suivre la route de Saumur, il se dirige sur Paris, chaque homme de la troupe ayant écrit sur son chapeau : *Paris ou la mort !*

L'Assemblée, instruite de ces événements, décrète aussitôt que la colonne n'entrera pas dans la capitale. Des commissaires sont envoyés à sa rencontre, et Fournier reçoit l'ordre de la diriger sur Versailles.

Il y avait alors dans Versailles beaucoup de personnes étrangères à la ville. Partout, à cette époque, se formaient des corps de volontaires chargés de défendre les frontières. Lecointre, plus tard conventionnel, que l'on vit toujours jouer le premier rôle dans les troubles révolutionnaires de Versailles, avait fait un appel à tous les jeunes gens du département de Seine-et-Oise, et un grand nombre, accompagnés de leurs parents, s'étaient rendus au chef-lieu pour former les bataillons. Un amphithéâtre était élevé sur la place d'Armes, et c'était là qu'on recevait les enrôlements. Il y avait donc presque continuellement, sur les places et dans les rues de Versailles, une quantité de gens de toute espèce étrangers

à la ville, lorsque l'on annonça l'arrivée des prisonniers d'Orléans.

Le 8 septembre, le maire de Versailles, *Richaud*, réunit le Conseil général de la Commune et donne lecture d'une lettre du ministre Rolland, qui lui annonce l'arrivée à Versailles des prisonniers d'Orléans, en lui recommandant de prendre toutes les précautions pour assurer la sûreté des prisonniers. Aussitôt le conseil général prend l'arrêté suivant, qui peint l'état de la ville en ce moment et les craintes qu'il inspirait et qui ne furent que trop tôt réalisées :

« Le conseil général, considérant que *Versailles renferme en ce moment cinq à six mille hommes arrivés de diverses parties du département pour se former en bataillons de volontaires*; *que, depuis plusieurs jours, des hommes pervers cherchent, par des instigations perfides, à égarer le civisme de ces citoyens pour les porter à des exécutions sanglantes*; que si, jusqu'à ce moment, *les magistrats sont parvenus à déjouer ces manœuvres odieuses, il est à craindre que l'arrivée des prisonniers d'Etat ne fournisse l'occasion de les renouveler avec plus de succès;*

« Considérant que les maisons de justice et d'arrêt sont remplies; qu'il n'existe dans la ville aucun local propre à recevoir ces prisonniers; que, hors ses murs et à peu de distance, il en est un qui, par sa position et sa construction, offre à la fois les moyens de retenir les prisonniers et les moyens de les garantir ; que, *par son nom même, il aura encore l'avantage de satisfaire en quelque sorte l'animadversion populaire, et d'atténuer le sentiment de la haine en faisant naître des idées de mépris*;

« Ouï le procureur de la Commune;

« Arrête que MM. Gradiel, Devienne, Gaucher, Sirot et Patou iront à l'instant visiter les bâtiments de la *Ménagerie*, et y faire les dispositions convenables pour recevoir les prisonniers et loger une partie de la garde qui les accompagne. »

On voit par cet arrêté de la municipalité combien elle s'inquiétait du passage des prisonniers à travers la

ville, combien elle redoutait la présence à Versailles de ces inconnus qui cherchaient à porter le peuple à des exécutions sanglantes, et combien elle semblait redouter que cette ville n'eût été choisie pour y exécuter quelque horrible dessein ! Ces terribles appréhensions de la municipalité sur un complot préparé d'avance et auquel certains membres du gouvernement n'auraient pas été étrangers semblent se confirmer par un fait raconté dans un ouvrage où l'on trouve les détails les plus circonstanciés sur tous les événements arrivés dans les derniers mois de 1792 (1). Voici ce que dit M. de la Varenne :

« Le président du tribunal criminel de Versailles était alors Charles-Jean-Marie Alquier, ancien avocat du roi au présidial de La Rochelle-en-Aunis, et député du Tiers à l'Assemblée constituante. Il présidait alors l'Assemblée électorale à Saint-Germain-en-Laye. Instruit que les détenus d'Orléans allaient arriver, il se rendit à Paris, et obtint, le 9 au matin, une audience du ministre de la Justice.

« Monsieur, lui dit-il, on m'assure que les prisonniers de la haute-« cour vont être transférés ce matin à Versailles. La loi exige qu'ils « soient interrogés dans les vingt-quatre heures. Je viens vous de-« mander si c'est moi que cette obligation regarde, et si je dois les « interroger.

« — Monsieur, répondit Danton, il y a, parmi ces gens-là, de grands « coupables; *on ne sait pas encore de quel œil le peuple les verra, « et jusqu'où peut aller son indignation !*

« — Monsieur, reprit le président, ce n'est pas des sentiments du « peuple à leur égard que je viens vous entretenir; je m'en rapporte « au zèle de la municipalité de Versailles pour faire respecter l'ordre « et la loi; mais je viens vous demander si je dois les interroger.— « Monsieur Alquier, croyez-moi, ne vous mêlez pas de ces gens-là; il « pourrait en résulter pour vous de grands désagréments.— Mon-« sieur, ce n'est pas M. Alquier qui vous parle, c'est le président d'un

(1) Histoire des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1792.

« tribunal criminel qui vient consulter le ministre de la Justice, et « qui lui demande s'il doit ou non interroger. — Eh bien ! Monsieur, si vous l'aviez dû, le Ministre vous en aurait donné l'ordre; « *puisque vous ne l'avez pas reçu, vous devez vous épargner tant de* « *questions et d'inquiétudes.* »

« A ces mots, Danton tourna le dos au président, et celui-ci sortit de l'audience, persuadé que les prisonniers étaient perdus. »

Le lendemain 9, le maire reçoit une nouvelle lettre du ministre annonçant pour ce jour même l'arrivée des prisonniers à Versailles avec une escorte de 2,000 hommes. Revêtu de son écharpe tricolore, il monte aussitôt à cheval, entouré d'officiers de la garde nationale, et parcourt la ville en faisant la proclamation suivante :

« CITOYENS ET FRÈRES D'ARMES,

« On transfère d'Orléans les prisonniers d'État que la haute-cour doit juger.

« On leur avait assigné Saumur pour résidence; ils sont conduits à Versailles, et y arrivent aujourd'hui.

« Le devoir nous ordonne impérieusement de garder ce dépôt; la cité de Versailles méritait qu'on le lui confiât, puisque la tranquillité n'a pas cessé de régner dans ses murs.

« Nous ne croyons pas devoir rappeler à des hommes libres que ces prisonniers appartiennent à la loi, et qu'ils sont sous la sauvegarde publique.

« Français! la loyauté des citoyens de Versailles, ainsi que celle des braves légions qui s'y réunissent pour aller défendre la liberté et l'égalité, nous répondent que ce dépôt sera conservé. »

A peine le maire venait de terminer sa proclamation qu'il reçoit l'avis de la présence d'un rassemblement inquiétant sur la route de Jouy, par où arrivent les prisonniers. Il y court aussitôt. Il rencontre sur la route une partie de l'escorte et les commissaires de la commune de Paris, qui vont attendre les prisonniers à l'entrée de la ville. Arrivé à Jouy, il cherche les

moyens d'éviter à ces malheureux la traversée de Versailles, car il redoute toujours la présence de *ces hommes pervers qui cherchent par des instigations perfides à égarer le civisme des citoyens, pour les porter à des exécutions sanglantes* (1). Mais aucun chemin n'est praticable pour l'artillerie et les chariots, et d'ailleurs l'escorte veut absolument passer par Versailles.

Arrivés à la barrière de la rue des Chantiers, Richaud, toujours préoccupé de la sûreté des prisonniers, demande qu'à une double file d'infanterie on ajoute de chaque côté des chariots une file de cavalerie. Mais Fournier, le commandant de l'escorte, dont cette disposition aurait dérangé les projets, s'y oppose, et la cavalerie marche devant et derrière. On entre dans Versailles. On suit la rue des Chantiers et l'avenue de Paris. Une foule de peuple était rassemblée sur le passage des prisonniers. On y remarque les figures sinistres de ces hommes qui rôdent depuis plusieurs jours dans Versailles et que redoute Richaud. Les huées, les insultes, et les cris de Vive la nation les accompagnent sur tout le parcours.

Arrivé à l'entrée de la place d'Armes, ce triste cortége s'arrête quelques instants. Un grand nombre d'individus se trouvaient réunis en ce moment autour de l'amphithéâtre construit par Lecointre. Une douzaine de ces hommes, profitant du temps d'arrêt de l'escorte, se détachent de la foule, sautent aux brides des chevaux du premier chariot, en criant : A bas les têtes! Richaud ordonne alors à l'escorte de marcher, et les brigands les abandonnent pour cette fois.

Mais le signal était donné. L'agitation devenait de

(1) Arrêté du Conseil général.

plus en plus vive. Arrivés dans la rue de la Surintendance (de la Bibliothèque), Richaud, qui marche en tête de la colonne, veut venir se mettre auprès des prisonniers pour les protéger. Les chefs le retiennent, sous le prétexte que sa présence entre les commandants de l'avant-garde tranquillisera davantage le peuple. Déjà le maire, les commandants de l'avant-garde et les canons viennent de franchir la grille de l'Orangerie (1), lorsque les chariots sont arrêtés par le peuple. Richaud revient alors au galop. Le premier chariot était devant l'Hôtel de la marine (la Bibliothèque), la foule l'entourait et menaçait les prisonniers. Richaud s'adressant aux plus acharnés :

« Ne vous déshonorez pas ! laissez agir la justice, elle vous vengera des traîtres ! il peut y avoir des innocents ! — Vous êtes trop bon pour ces scélérats, lui répondent-ils ; ils méritent la mort. » Au moment où Richaud donne l'ordre de faire marcher les chariots : « Livrez-nous au moins Brissac et Lessard : nous vous laisserons emmener les autres ; ils périront tôt ou tard. Nous irons à la Ménagerie ; si nous les laissions aller, on les sauverait encore. »

Pendant ce temps, un groupe de ces forcenés avait fermé la grille de l'Orangerie et avait séparé l'avant-garde du reste de l'escorte. Richaud y court, descend de cheval et parvient à faire ouvrir la grille. La foule augmente et veut la refermer ; il se met entre les deux battants. Quelques hommes, le voyant dans cet endroit périlleux, s'en emparent, l'enlèvent et le portent chez le suisse, en criant : « C'est le maire, sauvons le maire ! » On veut le retenir : « Ce n'est pas là mon poste, » s'écrie-t-il, et il s'échappe de leurs mains. Il parvient à faire ouvrir la grille ; on le laisse passer. Mais, entré dans la ville, on

(1) A cette époque la grille de l'Orangerie se composait d'une seule porte fermée par une grille.

referme la grille sur lui, et la foule, de plus en plus compacte en ce lieu, s'oppose à ce qu'on l'ouvre de nouveau.

Les chariots stationnés dans la rue de la Surintendance se trouvent bientôt entourés d'une masse de volontaires armés de sabres, et de ces hommes que l'on avait déjà vus dans les massacres de Paris, à figures sinistres, coiffés d'un bonnet rouge et que l'on connaissait alors sous le nom de Marseillais.

Le danger croissait de moment en moment. Une plus longue station pouvait devenir fatale. L'ordre fut donné de faire suivre aux voitures la rue de l'Orangerie, afin de mettre les prisonniers en sûreté, soit à la Maison-Commune, soit dans un autre bâtiment de la ville. Richaud, que la foule empêchait de se servir de son cheval, s'empresse de gagner à pied la tête des chariots. On l'entoure, on lui crie qu'il faut que la vengeance publique soit satisfaite. « Vous ne savez pas le mal que ces gens-là nous ont fait, ils méritent la mort! » lui criait un homme qui ne le quittait pas. L'heure du carnage allait sonner. La première voiture se trouve arrêtée à la hauteur des quatre bornes (1). Les autres voitures se succédaient à peu de distance. Richaud arrive à la tête du convoi au moment où il venait de s'arrêter. Un grand nombre d'hommes entouraient le premier chariot, les sabres levés pour frapper les prisonniers. « Quoi! s'écrie-t-il, vous qui devez être les défenseurs de la loi, vous voulez vous déshonorer aujourd'hui! ce ne sont pas les prisonniers que je ne connais pas qui m'intéressent le plus, c'est votre honneur! Citoyens, laissez agir la loi! » On ne l'écoute pas. Les sabres vont frapper. Richaud se préci-

(1) A la croix de la rue de l'Orangerie et de la rue Satory.

pite sur le chariot; il couvre de son corps les prisonniers qui s'attachent à son habit. Il veut parler, les sanglots étouffent sa voix. Il se couvre la tête. Un fort de la halle, *Nicolas*, dont le nom doit être conservé, voit le danger du maire, l'enlève de force et le porte dans une maison voisine. Il veut sortir, il est retenu; il parvient à s'échapper; un spectacle horrible frappe sa vue, partout le sang, la mort, des cris plaintifs, d'affreux hurlements, des membres épars!

A peine les infortunés que défendait si courageusement le maire tombaient-ils sous les coups des assassins, que de tous côtés ceux-ci se précipitent sur les autres chariots. Quelques hommes de l'escorte veulent courageusement en défendre l'approche, ils sont obligés de céder au nombre. Les assassins, alors maîtres du champ de carnage, plongent à travers les ridelles leurs sabres dans le corps de ces malheureux prisonniers. D'autres les frappent à coups redoublés sur la tête et sur les bras que les malheureux élèvent en signe de détresse. Ils accompagnent leurs coups de hurlements affreux. Quelques prisonniers cherchent à se défendre; le duc de Brissac est de ce nombre; il s'empare d'un bâton, frappe longtemps, mais enfin, accablé par le nombre et couvert de blessures, il abandonne l'arme dont il se défendait si vaillamment, tombe percé de mille coups et expire, comme la plupart de ses infortunés compagnons, au milieu de la plus cruelle agonie.

Quarante-quatre prisonniers sur cinquante-deux périssent dans cet horrible massacre, qui dure plus de cinq quarts d'heure. Puis, quand tout est terminé, les cadavres sont dépouillés, abandonnés au milieu de la rue et les assassins, portant en triomphe les vêtements qu'ils leur

ont arrachés, vont les brûler sur la place des exécutions criminelles, aujourd'hui place Hoche.

Ces cadavres mutilés, jetés pour la plupart sur le pavé de la rue, sont recueillis dans un chariot par les soins d'un officier municipal, M. *Gaucher*, et portés au cimetière de Saint-Louis, où il leur fait donner la sépulture (1).

Pendant cette scène de carnage, tous les habitants du quartier avaient fui ou s'étaient retirés dans leurs maisons. Cependant quelques citoyens courageux cherchèrent à s'opposer à la fureur des assassins, et s'ils ne purent empêcher le massacre du plus grand nombre, ils parvinrent cependant à en sauver quelques-uns. Nous devons signaler au respect de tous les honnêtes gens les noms de MM. *Janse* et *Bantz*, les deux seuls noms que nous ayons pu recueillir de ces courageux citoyens.

Après les efforts inutiles qu'il avait faits pour empêcher le massacre, le maire Richaud avait été emmené à la Maison-Commune. A peine était-il remis des émotions terribles qu'il venait d'éprouver, qu'une scène dégoûtante et horrible succède à celle qui venait d'avoir lieu. Le conseil général écoutait encore le récit du maire, lorsque la plupart de ces égorgeurs, les mains dégouttantes du sang de leurs victimes, entrent dans la salle du conseil, portant comme en triomphe des membres encore palpitants qu'ils jettent sur le bureau avec l'argent et les bijoux qu'ils ont trouvés sur leurs prisonniers. « Plusieurs officiers municipaux ne peuvent tenir à ce spectacle ; ils sont forcés de se retirer. Quelques autres et le secrétaire-greffier reçoivent ces objets ensanglantés et ils en dressent un état (2). » Le procès-verbal dé-

(1) Procès-verbal de la Municipalité du 10 septembre 1792.

(2) Procès-verbal du 10 septembre.

posé à la mairie porte encore la trace des mains ensanglantées de ces misérables.

Les prisonniers d'Orléans étaient massacrés, mais tout n'était pas fini. Ces égorgeurs, dont le plus grand nombre avait déjà participé, les 2 et 3 septembre, aux massacres des prisons de Paris, enivrés par le sang qu'il venaient de répandre, se portent en vociférant aux prisons de Versailles.

A peine la nouvelle en est-elle arrivée à la municipalité, Richaud court aussitôt à la Maison de Justice (la Geôle). La foule remplissait la cour. Dans le fond on apercevait les sabres levés, et déjà huit cadavres gisaient à la porte de l'intérieur. Richaud cherche à percer la foule, sans pouvoir réussir; enfin, en entrant par les derrières, il parvient jusqu'au vestibule où l'on faisait venir les prisonniers pour les sacrifier. Il parle aux assassins et arrête un instant leur fureur. Ils le font descendre au milieu des cadavres pour qu'il soit mieux entendu. Là, il leur reproche de frapper peut-être des innocents. « Vous faites un métier infâme! Que craignez-vous? ne connaissez-vous pas le civisme du tribunal? » Il parvient enfin, à force de supplications, à faire cesser le carnage. Les portes de la prison se ferment, et tous ces hommes, tout à l'heure furieux, le suivent à la Maison-Commune, aux cris de : Vive la nation! vive le maire de Versailles!

Les mêmes scènes de meurtre se passaient à la Maison d'arrêt (rue de la Pompe, aux écuries de la reine), et se continuèrent, malgré les efforts et les supplications de MM. *Meaux*, juge du district, *Gauchez* et *Amaury*, officiers municipaux, du procureur de la commune et de son substitut qui s'y étaient rendus successivement.

« Sept à huit hommes faisaient l'examen du registre des écrous, et sur cette seule pièce ils jugeaient à mort. Ensuite ils prenaient les cartes indicatives des noms et des numéros, donnaient l'ordre d'amener tel prisonnier, lequel, arrivé dans la cuisine du concierge, était aussitôt poussé dehors, où il était assommé (1). »

Déjà treize cadavres étaient étendus à la porte de la prison. Le massacre semblait terminé, lorsque les noms de deux détenus, *Vabre*, ancien garde du roi, et *Claude*, sous-officier suisse, vinrent frapper les oreilles des assassins. Aussitôt leur fureur se réveille; ils demandent à grands cris ces deux prisonniers. Heureusement pour Vabre, le maire de Bougival et deux officiers municipaux de cette commune qui viennent d'arriver le réclament. On le leur donne à regret. Mais alors toute leur fureur se porte sur le malheureux Claude, qui est assommé et mis en pièces, après s'être énergiquement défendu quelques instants. Ce fut la dernière victime de ce jour.

Soixante-six personnes venaient de tomber sous les coups des assassins. Une pareille exécution semblait devoir les satisfaire. Il n'en fut pas ainsi. Le lendemain 10, plus de deux cents hommes, armés de fusils, de baïonnettes, de sabres et d'épées, se portent de nouveau à la Maison de Justice. Richaud y accourt avec quelques officiers municipaux. Ils font les plus grands efforts pour s'opposer à leur cruelle résolution. Représentations, prières, larmes même, rien ne les touche. « Nous voulons détruire les traîtres et les scélérats ! nous voulons faire justice comme à Paris ! » criaient tous ces hommes en brandissant leurs armes. Richaud et ceux qui l'ac-

(1) Procès-verbal du 10 septembre.

compagnent fuient alors cette scène d'horreur. Quatre nouvelles victimes tombent encore sous leurs coups!

A peine cette exécution terminée, toute cette horde se porte à la maison d'arrêt, pour y mettre à mort quelques prêtres réfractaires (1). Richaud, le cœur navré de son peu de succès à la Maison de Justice, mais que rien ne décourage quand il s'agit de remplir un devoir, traverse la foule qui encombrait la cour des écuries de la reine, se jette au milieu des massacreurs, et avec l'accent de la plus profonde indignation, il leur adresse les reproches les plus véhéments. Etonnés, stupéfaits de la parole énergique de cet homme de bien, ils s'arrêtent, l'entourent, le pressent dans leurs bras, en criant : Vive le maire de Versailles! et le reconduisent presque en triomphe à la Maison-Commune, en renonçant à leurs projets homicides.

Tel fut le terrible drame qui, pendant deux jours, jeta dans la terreur et dans l'effroi les habitants de Versailles.

A ce récit, extrait presque mot à mot des procès-verbaux faits sur le théâtre même du crime, et sous l'impression du moment, il est curieux d'opposer l'article du *Moniteur*, dans lequel l'organe officiel du gouvernement raconte moins le massacre qu'il n'en fait l'apologie.

« Extrait du *Moniteur* du 14 septembre 1792.

« Dimanche 9, les prisonniers d'Orléans, que l'on transférait à Versailles, ont été massacrés à leur arrivée dans la rue de l'Orangerie. Trois pièces de canon précédaient les voitures, quatre autres suivaient et se trouvaient un peu éloignées.

(1) Ces prêtres n'y étaient plus. Quelques jours avant, MM. Lecourt, Riot et Cadet de Vaux, avaient pu obtenir leur élargissement du directoire du département.

« Déjà deux fois le peuple avait fait des efforts pour s'emparer des prisonniers. Au moment de passer la grille de l'Orangerie, le tumulte devint plus considérable.

« Quelqu'un disait que si on les menait à l'Orangerie, ils seraient sauvés, parce qu'il y avait deux mille personnes cachées. A ces mots, la multitude, qui croissait, manifesta une résolution plus prononcée de forcer ceux à qui la garde des prisonniers était confiée, et qui voulaient les garantir.

« Aussitôt que les trois pièces de canon eurent passé la grille, le peuple la ferma : alors on se jeta sur les voitures, et tous les prisonniers furent massacrés. Cinquante sur cinquante-trois ont péri, *les trois autres, qui n'avaient pas paru assez coupables, ont été épargnés.* On assure qu'au nombre de ceux qui ont été tués, étaient M. Bertrand, l'évêque de Perpignan, le commandant de cette même ville, et M. Brissac, qui, dit-on, a lutté contre ses meurtriers avec beaucoup de courage.

« Nous avons retardé jusqu'à présent le récit de cette répétition d'événements, qui ne peuvent rester ignorés, mais que tout homme sage voudrait couvrir d'un voile et ravir à l'histoire. En effet, *ces mouvements révolutionnaires ont beau être en quelque sorte adoucis, quand on calcule tous les motifs qui en atténuent la violence et la cruauté;* le sentiment de l'ordre, l'idée de la légalité nécessaire dans la punition des crimes, l'image des bonnes lois, surtout des lois des peuples libres qui cherchent avec tant de scrupule l'innocent au milieu des coupables; toutes ces pensées, chères à la philosophie qui a produit les révolutions, s'arrachent difficilement du cœur des vrais amis de la liberté. *Combien ils ont besoin de se retracer les perfidies et les trahisons pour soulager leur âme contristée!* Ah! sans doute, quand on met dans la balance, avec de si justes motifs d'affliction, les projets froidement et longuement réfléchis par des hommes capables de juger leurs propres démarches, d'apprécier ce qui est juste, et de ne point se méprendre sur les véritables droits des peuples; quand on considère que ces hommes n'ont point été arrêtés dans leurs manœuvres par la certitude de livrer un peuple entier aux calamités de l'anarchie et des divisions intestines, surtout aux succès désastreux qu'ils préparaient à des ennemis coalisés avec nos fugitifs rebelles; quand on ne peut plus se dissimuler que l'orgueil des traîtres a spéculé sur le sang des hommes même les

plus paisibles, *qu'enfin ils ont été bien autrement barbares que quelques vengeurs illégaux de leurs forfaits, l'humanité n'est point consolée, mais l'esprit reste moins troublé*; et il le faut ainsi, car de quelque manière que ce soit, l'on a besoin d'asseoir un jugement sur les faits; il importe donc que ce jugement ne soit pas moins juste que sévère.

« Pour nous qui aimons, sans aucun mélange de passions, la liberté et la patrie, nous croyons tenir ici le langage de la raison, et sans doute on ne nous fera point un reproche de cette impartialité honorable, qui toujours juge, approuve, condamne et s'afflige avec équité.

« *On ne gagne rien pour la tranquillité publique à heurter avec trop d'amertume la partie de l'opinion du peuple, qui n'est pas sans quelques motifs d'excuse*. Il faut peut-être réserver toute la force et l'austérité des conseils, pour le garantir des suggestions de ceux qui croient pouvoir tout légitimer à ses yeux...

« *Les vengeances illégales et précipitées que le peuple a exercées sur des prisonniers, sinon tous coupables, du moins tous prévenus, ont délivré la société de l'existence d'hommes dangereux. Elles ont dû épouvanter les traîtres*. Mais ces actes ne peuvent se continuer davantage, et il est du devoir de tous les citoyens individuellement, de répandre cette morale politique et conservatrice, que toute proscription, tout attentat aux propriétés, à la sûreté des personnes, quel qu'en soit le prétexte, n'est pas seulement un renversement de tout ordre et de toute justice, mais un moyen inévitable de ruine pour tous : riches, indigents, tout serait englouti dans un pareil désordre. »

Cet article officiel démontre, si l'on en pouvait douter, la connivence du Gouvernement dans les massacres qui venaient d'avoir lieu. Le but était atteint, *la société délivrée de l'existence d'hommes dangereux! Les traîtres épouvantés!!* Il fallait donc arrêter cette boucherie devenue actuellement inutile, ces vengeances populaires bientôt tournées contre leurs auteurs. De là cet ordre, sous forme de conseil, de faire cesser ces actes sanguinaires. Aussi le drame sanglant de Versailles fut-il le

dernier de ce genre, et les nombreuses victimes que la Révolution devait encore moissonner ne périrent plus désormais qu'avec un *semblant* de justice !

CÔTÉ GAUCHE.

N° 1. — Ancien hôtel de Flamarens. Sous Louis XV, on avait établi dans cet hôtel le garde-meuble de la Couronne. Transporté ensuite à l'hôtel de Conti, sous Louis XVI, il fut établi définitivement rue des Réservoirs, en 1780 (1).

Cet hôtel fait aujourd'hui partie du Petit Séminaire.

N° 3. — Ancien hôtel des Quatre-Conseillers. Avant la Révolution, c'était l'hôtel du Grand-Louvetier. Plus tard, cet hôtel devint une auberge, à l'enseigne du Lion-d'Or. Acheté depuis quelques années par le Petit Séminaire, il fut abattu, et sur son emplacement on éleva la jolie chapelle de cet établissement, construite par l'architecte *Douchain*.

N° 5. — Maison appartenant, sous Louis XIV, à *La Quintinie*.

N° 7. — Hôtel loué par Mme Du Barry, en 1768, pour y placer ses équipages.

N° 9. — Autrefois auberge, *A l'Hôtel de Malte*.

En 1817, mourut dans cette maison l'un de nos féconds auteurs d'opéras-comiques, Marsollier.

Benoît-Joseph Marsollier des Vivetières était né à Paris, en 1750. Son goût pour le théâtre se déclara de bonne heure ; mais la pièce qui contribua le plus à sa réputation fut *Nina* ou *la Folle par amour*, représentée pour la première fois en 1786. Marsollier, d'une famille de la

(1) Voir la rue des Hôtels et la rue des Réservoirs.

magistrature, était fort à son aise avant la Révolution. Les événements de 1789 et des années suivantes ayant anéanti sa fortune, il trouva une ressource précieuse dans son talent d'auteur. Lié d'amitié avec Méhul, Gaveaux et surtout avec Dalayrac, ces célèbres compositeurs s'associèrent à lui, et firent la fortune du théâtre de l'Opéra-Comique. C'est alors que l'on vit successivement paraître *Camille ou le Souterrain*, *les deux Petits Savoyards*, *Alexis*, *Adolphe et Clara*, *Gulnare* et une foule d'autres pièces, chefs-d'œuvre de ce genre, que le public parisien voit reparaître de temps à autre avec un nouveau plaisir. Marsollier habitait Versailles depuis plusieurs années lorsque la mort l'y surprit, le 22 avril 1817, à l'âge de soixante-sept ans.

Il est inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Louis.

N° 13. — En 1734, *A l'Écu de Bretagne.*

N° 15. — Ancien hôtel du cardinal de Furstemberg, grand aumônier de France.

N° 19. — Maison construite sur un emplacement donné par Louis XIV, en 1685, à la veuve de *De Visé*, le rédacteur du *Mercure galant.*

N° 21. — Hôtel de Nangis.

N° 35. — Terrain donné par le roi Louis XIV, pour les pauvres de la paroisse Saint-Louis. En 1793, l'inspecteur des bâtiments, Galet, y construisit, sous le nom de *Pavillon des Pauvres*, la maison que l'on voit aujourd'hui. Le Mont-de-Piété fut placé d'abord dans cette maison, d'où il fut transporté, en 1838, dans l'hôtel de la Bibliothèque.

N° 39. — En 1730, auberge, *Au Bien-Conduit.*

N° 41. — Maison où est mort le R. P. Ventura di Raulica, ancien général de l'ordre des Théatins.

Le R. P. Ventura est l'une des plus grandes figures de l'Italie moderne. Il joua un rôle considérable dans les troubles de Rome, au commencement du pontificat de Pie IX. Venu en France, en 1848, il ne la quitta plus jusqu'à sa mort. Ecrivain et orateur, le P. Ventura s'est illustré dans ces deux genres en Italie et en France. « Par vos ouvrages italiens, lui écrivait madame Isabella Rossi, vous appartenez à nous, par vos ouvrages français vous appartenez à tous. » Le P. Ventura, fatigué et malade, vint se retirer à Versailles où il mourut, le 3 août 1861. Son corps, déposé d'abord dans le couvent des capucins de Versailles, a été ensuite transporté à Rome, où il est enterré.

N° 49. — Le 17 novembre 1777, est né dans cette maison, Edme-François Jomard, l'un des plus illustres géographes et archéologues français. Fils d'un important commerçant de Versailles, Jomard commença ses études au collége de cette ville et les acheva à Paris, au collége Mazarin, sous la direction de Geoffroy, le célèbre critique. Il entra fort jeune à l'École polytechnique et plus tard à celle de géographie.

Ce fut en qualité d'ingénieur-géographe, qu'en 1798, bien jeune encore, il fut attaché à l'expédition d'Egypte. Transporté dans la vallée du Nil, en présence des vieux monuments des temps pharaoniques, le jeune ingénieur, de même que la plupart de ses collègues de la commission, sentit se développer en lui l'instinct archéologique. Il fut un de ceux qui concoururent le plus acti-

vement à mesurer, à décrire, à dessiner les innombrables débris de tombeaux et de temples qui forment au fleuve comme une voie sacrée :

« Cette tâche était immense, elle fut accomplie avec un dévouement admirable. La commission ne pouvait aller au delà. Elle ne pouvait pénétrer le sens des inscriptions mystérieuses dont la connaissance a tant reculé depuis les bornes de notre horizon historique. Un quart de siècle devait s'écouler encore avant que Champollion retrouvât la clef, depuis si longtemps perdue, des hiéroglyphes; mais, cette mémorable découverte, une des gloires scientifiques du XIXe siècle, ce sont les travaux de la commission d'Egypte qui l'ont préparée (1). »

Plusieurs des savants de l'Institut d'Egypte, Monge, Berthollet, avaient revu la France, que Jomard continuait encore ses fécondes recherches. Enfin, lorsque l'armée française évacua l'Egypte, Jomard revint en France, où ses richesses archéologiques servirent en grande partie à élever le magnifique monument consacré par la France aux antiquités égyptiennes :

« Jomard, qui avait contribué avec tant d'ardeur à en réunir les matériaux, a eu, par une singulière faveur de la fortune, la gloire d'attacher son nom au frontispice même du monument. Délégué, en 1808, comme secrétaire de la commission chargée de préparer la publication de l'ouvrage, et quatre ans plus tard élevé aux fonctions de commissaire du gouvernement pour la surveillance de la gravure et de l'impression, il se consacra tout entier à ce grand travail, qui ne fut achevé qu'en 1825 (2). »

Jomard faisait marcher de front les travaux archéologiques et les travaux géographiques. En relation avec tous les géographes du monde, il donna un grand élan à la science, et c'est à sa persistante initiative que l'on

(1) Notice sur Jomard, par M. Vivien de St-Martin.
(2) *Ibid.*

doit la création du cabinet des cartes et de la géographie à la Bibliothèque Impériale de Paris, dont il a conservé la direction jusqu'à sa dernière heure.

« Tout ce qui était utile, tout ce qui pouvait contribuer à la diffusion des lumières et à l'extension du bien-être général, trouvait en lui un apôtre dévoué, un auxiliaire infatigable. Il contribua plus que personne, dans les premiers temps de la Restauration, à la fondation des écoles d'enseignement mutuel qui ont tant servi l'éducation élémentaire. C'est à lui également et à son active intervention que sont dues les premières écoles d'enseignement populaire du chant. On peut dire qu'il fut passionné pour tout ce qui est utile, et que sa vie tout entière fut dévouée au bien (1) ! »

Jomard était membre de l'Institut, Conservateur des cartes et collections géographiques à la Bibliothèque Impériale de Paris, Président honoraire de la Société de géographie, Président honoraire de la société d'ethnographie, membre honoraire de toutes les principales sociétés géographiques de l'étranger, Bey d'Egypte, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite de Prusse. Le vice-roi d'Egypte, dans un voyage à Constantinople, avait demandé et obtenu pour lui, du sultan, la décoration de commandeur de l'ordre du Medjidié, qui n'a pu être déposée que sur sa tombe.

Jomard n'oublia jamais sa ville natale ; quoique ses occupations le retinssent constamment à Paris, il voulut toujours faire partie de la société d'agriculture de Versailles. Il fonda dans cette ville, avec M. de Jouvencel, une école d'enseignement mutuel; enfin, il donna toutes ses œuvres à la Bibliothèque de la ville.

(1) Notice sur Jomard, par M. Vivien de St-Martin.

L'administration municipale de Versailles, voulant honorer la mémoire de notre illustre compatriote, a fait renfermer tous ses ouvrages dans un meuble spécial sur lequel sont indiquées les époques de sa naissance et de sa mort. Ce meuble, surmonté de son buste, est placé dans une des salles de la Bibliothèque de la ville, près d'un ancien fragment de mosaïque, rapporté par lui de Carthage, et donné par madame Boselli, sa fille.

Dans cette même maison est né, le 4 septembre 1780, Jean-Baptiste Jomard.

Entré au service militaire en 1798, il fut attaché à l'armée d'Egypte comme garde du génie, tandis que dans cette antique contrée son frère se livrait à ses travaux de géographe et d'archéologue. Rentré en France, il assista, sous l'empire, à presque toutes les batailles d'Allemagne, et à celles de France, en 1814. Nommé colonel de gendarmerie en 1830, il fut admis à la retraite en 1841, et vint se retirer à Saint-Germain-en-Laye, qu'il habita jusqu'à sa mort, arrivée le 12 mars 1868.

Homme de bien dans toute l'acception du mot, le colonel Jomard consacra alors toute son existence à des actes de bienfaisance. On le voit, pendant le reste de sa longue et belle carrière, à la tête de toutes les institutions qui ont pour but l'amélioration et le soulagement des classes malheureuses. Aussi, estimé et aimé généralement, sa mort fut-elle un véritable deuil pour la ville de Saint-Germain, devenue sa patrie adoptive.

Entre le n° 53 et le n° 55, se trouvait autrefois une seconde entrée du manége des Chevau-Légers de la garde du roi, dont l'hôtel était placé sur l'avenue de Sceaux.

N° 55. — Maison appartenant, sous Louis XIV, au marquis d'Artagnan.

N°s 59-61. — Ancien hôtel du duc de Béthune, sous Louis XIV.

N°s 63, 65, 67, 69. — Maisons bâties sur un terrain faisant partie, sous Louis XIV, de l'hôtel de la Trésorerie, de la Marine et des Galères, placé sur l'avenue de Sceaux.

CÔTÉ DROIT.

N°s 10-12. — Sous Louis XIV, hôtel du marquis de Seignelay, le fils de Colbert. Le marquis de Seignelay est mort à Versailles, le 3 novembre 1690, à l'âge de quarante ans. On le rapporta, des appartements du château où il expira, dans son hôtel de la rue de l'Orangerie. Ce fut là que Dionis, le premier chirurgien des Enfants de France, fit l'ouverture de son corps, et l'embauma.

Cet hôtel, acquis par le roi à la mort du marquis de Seignelay, devint l'habitation des officiers des bâtiments. En 1683, Louis XIV fit venir à Versailles François Muguet, son imprimeur à Paris, et le plaça dans l'hôtel Seignelay. C'est donc dans cet hôtel qu'a été établie la première imprimerie de Versailles.

Le *Cicerone de Versailles*, de l'année 1804, contient, à propos de cet hôtel, une note curieuse de M. Antoine-Nicolas Duchesne, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Seine-et-Oise, et censeur au lycée de Versailles (1). Il dit que c'est pour les fenêtres, au midi, du corps de logis entre les deux cours, *que furent faites, en* 1727, *les premiers contrevents en lames inclinées, depuis nommées jalousies ou persiennes*, par leur ressemblance

(1) M. A.-N. Duchesne est père du savant M. Duchesne, conservateur des estampes à la Bibliothèque impérlaie de Paris, mort en 1856.

avec certaines claires-voies des sérails de Perse; et il ajoute que *l'inventeur est Antoine Duchesne*, *son père*, prévôt des bâtiments du roi.

N°s 14, 16. — Hôtels appartenant à un garde-magasin des bâtiments du roi Louis XIV, nommé Deslouits; et n° 18, hôtel de Courtanvaux. En 1718, le fameux Law, nommé contrôleur-général des finances, fit venir d'Angleterre environ deux cents ouvriers, et établit dans ces hôtels une manufacture d'horlogerie. Voici comment le *Mercure de France* parle de cet établissement :

« Au mois de février 1718, le sieur Sully conçut le dessein et forma le projet d'un établissement propre à mettre l'horlogerie sur un meilleur pied qu'elle ne l'a été jusqu'ici en France.

« Il s'adressa à M. Law pour en faire la proposition à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, Régent. Ce prince l'approuva et chargea M. Law d'aider au sieur Sully dans l'exécution de son projet...

« On a amené en France, à grands frais, un assortiment des plus excellents ouvriers anglais en chaque branche d'horlogerie. On les a établis à Versailles dans des maisons royales, avec des avantages considérables, pour leur rendre leur état plus agréable et pour y en attirer d'autres dont on pourrait avoir besoin dans la suite.

« On y emploie pareillement ceux des bons ouvriers français qui veulent s'assujettir aux règles de l'établissement, dont on a soin de les avertir en les recevant.

« On y reçoit aussi des jeunes gens pour apprendre l'horlogerie dans toutes ses parties, et on leur enseigne aussi bien la théorie que la pratique de leur art.

« Cet établissement est donc en même temps, et une fabrique propre, dès à présent, à produire des ouvrages dans la dernière beauté et perfection, et une académie propre à former des ouvriers habiles et savants pour l'avenir.

« En conséquence de cet établissement, M. Law a eu l'honneur de présenter au roi, le 17 de ce mois (janvier 1719), la première montre qui y a été faite et finie. S. M. a témoigné en être très-contente. Cette montre est petite et d'une beauté singulière. La

chaîne d'or qui y est attachée est d'un ouvrage exquis. M. Law a présenté en même temps au roi le sieur Sully, directeur en chef de cette fabrique, et le sieur Reith, sous-directeur. S. M. a reçu l'un et l'autre très-favorablement. Le même jour, S. A. R. agréa une belle montre à répétition de la même fabrique. S. A. R. eut la bonté, en cette occasion, de témoigner à M. Sully sa satisfaction de la conduite qu'il avait tenue jusqu'à présent dans cette entreprise, dont on pouvait espérer, dans la suite, un avantage considérable pour le royaume. »

Narbonne dit que dans cette fabrique on fit fondre une quantité prodigieuse de pièces d'or frappées en 1716, pendant le ministère du duc de Noailles, et qu'on appelait à cause de cela *louis d'or de Noailles*; qu'avec cet or, ces ouvriers faisaient des boîtes et des cadrans à leurs montres; que ces montres sont devenues très à la mode; que tout le monde voulait en avoir; que les plus simples particuliers, et jusqu'aux *maîtres laquais*, portaient des montres, des tabatières et des cannes à pomme d'or, et qu'il ne doute pas que cette fureur n'ait beaucoup contribué à rendre plus rare l'or monnayé.

Le 7 mai 1721, après la chute de Law, on arrêta, dans cet hôtel, Guillaume, son frère; on mit les scellés sur tout ce qui lui appartenait, et il fut conduit à la Bastille (1).

La manufacture d'horlogerie tomba avec son protecteur. Cependant le directeur, M. Sully, était resté à Versailles. « Au mois de juin 1723, dit le *Mercure*, M. Sully, horloger anglais, demeurant à Versailles, présenta au roi une horloge d'une nouvelle invention, qui aurait eu la propriété de ne se déranger ni sous l'influence du frottement des ressorts, ni par le froid et la chaleur, ni par

(1) *Mercure de France*, mai 1721.

l'inégalité de pesanteur, ni par les mouvements d'un vaisseau en mer ou d'une voiture.

« Il en a expliqué à S. M. les propriétés, en présence des princes, des principaux seigneurs de la cour et de plusieurs savants. S. A. R. Mgr le duc d'Orléans l'a voulu voir en particulier, l'a examinée avec beaucoup d'attention et en a témoigné publiquement son approbation. Le roi a fait donner à M. Sully une gratification considérable.

« M. Sully travaille à présent à une de ces horloges pour le roi, à une autre pour Mgr le duc d'Orléans, et à une troisième pour MM. de l'Académie royale des sciences, qui a nommé un de ses membres pour examiner cette machine. »

En 1780, ces hôtels furent disposés pour recevoir le garde-meuble de *Monsieur*, les offices de *Madame*, et pour loger les officiers des bâtiments de *Monsieur*.

N° 20. — En 1730, maison du *Franc-Cœur*.

N° 22. — Par suite du décret du 23 août 1793, pour la recherche du salpêtre, des ateliers nationaux furent établis partout. L'année suivante, un nommé Pelletier commença dans cette maison un établissement pour la fabrication de ce sel. Cette fabrique fournissait, par an, de 250 à 300 kilogrammes de salpêtre. Elle dura jusque sous l'Empire.

Le 1er novembre 1827, est mort dans cette maison un homme qui fut tout à la fois dessinateur, peintre, architecte, voyageur et écrivain, Louis-François Cassas.

Cassas, après avoir passé une partie de sa jeunesse en Italie, à dessiner les vues les plus remarquables de la Sicile, de l'Istrie et de la Dalmatie, accompagna M. de Choiseul-Gouffier dans son ambassade à Constantinople. Une fois en Orient, Cassas, poussé par le désir de connaître cette antique région, berceau de la civilisation,

témoin de tant d'événements importants, et d'étudier les restes des pompeux monuments des peuples qui l'habitèrent, parcourut la Grèce, l'Asie-Mineure, la Syrie, la Palestine, et poussé par son enthousiasme d'artiste, brava tous les dangers pour visiter les ruines imposantes de Balbek et de Palmyre. Il revint en France, chargé de nombreux et riches portefeuilles. Il publia de magnifiques planches sur la Syrie, la Palestine, la Grèce, la Sicile et les sept collines de Rome, et un ouvrage complet sur l'Istrie et la Dalmatie, rédigé par J. Lavallée. Ce grand et bel ouvrage fait partie de la collection des voyages de la Bibliothèque de la ville de Versailles.

Cassas fit encore exécuter à grands frais une sorte de musée des plus beaux monuments d'architecture des différents peuples. Cette belle collection, inappréciable pour l'étude de l'architecture, et à la confection de laquelle il passa plusieurs années, est aujourd'hui exposée à l'école des Beaux-Arts.

Nommé inspecteur général de la manufacture des Gobelins, il contribua aux perfectionnements des produits de cet établissement. Il habitait Versailles, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, et mourut rapidement dans cette maison, à l'âge de 71 ans.

Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de celui de la Légion d'honneur par le roi Louis XVIII.

N° 26. — Sous Louis XIV, *Hôtel d'Humières*. Sous Louis XV, on établit dans cet hôtel une *Fauconnerie*, qu'on appelait *le vol du Cabinet*. On y dressait divers oiseaux de proie pour la chasse au vol. Cette fauconnerie exista dans cet hôtel jusqu'en 1770.

N° 28. — Hôtel de Fagon, premier médecin du roi Louis XIV, et longtemps habité par son fils, conseiller d'État sous Louis XV.

N° 30. — Maison appartenant, sous Louis XIV, à Lejongleur, ingénieur pour la recherche des eaux. Lejongleur fut chargé de rechercher toutes les eaux des sources des environs et de les amener à Versailles; il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup d'habileté, et fournit ainsi, pendant tout le règne de Louis XIV, d'excellentes eaux à boire à la ville. On a malheureusement laissé détériorer les beaux travaux de Lejongleur, et aujourd'hui Versailles est presque entièrement privé de ces eaux de source, dont Louis XIV, grand amateur d'eau, appréciait si bien la bonté.

N°s 32, 34. — Maisons appartenant, sous Louis XIV, à Denis père et fils, tous deux commandants des fontaines de la ville et des parcs de Versailles.

Le réservoir qui formait la fontaine des Quatre-Bornes date de l'époque de Louis XIV; cette fontaine recevait de l'eau de source. On a vu, dans le récit du massacre des prisonniers d'Orléans, que Richaud (Hyacinthe), alors maire de Versailles, écoutant la voix de son cœur, et sans calculer ce que pouvait avoir de dangereux pour lui son opposition à des crimes qui semblaient autorisés par le gouvernement de cette époque, fit des efforts surhumains pour s'opposer à des actes de cruelle barbarie, et fut lui-même sauvé du massacre par le dévouement d'un de ses concitoyens. Depuis cette époque, le nom de Richaud était resté vénéré des habitants de Versailles; mais aucun monument public, aucune inscription ne rappelaient cet acte d'héroïsme civique à la recon-

naissance publique. Il y a déjà quelques années cependant, l'administration municipale donna son nom à l'une des rues de la ville. Aujourd'hui elle vient de faire graver sur cette fontaine publique, devant laquelle s'est accompli l'acte de dévouement civique de Richaud, une inscription destinée à en rappeler le souvenir. La voici :

RICHAULT — HYACINTHE,
MAIRE DE VERSAILLES.
DÉVOUEMENT HÉROÏQUE.
9 SEPTEMBRE 1792.

Une nouvelle fontaine, surmontée d'une colonne à gaz, s'élève à côté de l'ancienne fontaine supprimée ; une conduite d'eau de source provenant de Rocquencourt et du Chesnay vient d'être établie dans le quartier Saint-Louis, grâce aux soins de M. Dufrayer, architecte des eaux de la Couronne, et fournit l'eau à cette fontaine et à celle de la place Saint-Louis.

N° 40. — En 1730, hôtellerie, *A Saint-Nicolas.*

N° 46. — Ancien hôtel garni, *Au Croissant.*

N° 48. — En 1740, *A l'image Saint-Martin.*
C'est dans cette maison que le jeune de La Motte fut empoisonné par Desrues, le 16 février 1777 (1).

N° 60. — Le grand orateur de l'Assemblée Constituante, Mirabeau, habita cette maison en 1789.

N° 66. — En 1734, *A l'image Sainte-Anne.*

N° 68. — *A l'image Saint-Gervais.*

(1) Voir *Causes célèbres.*

RUE DE LA CATHÉDRALE.

Cette rue n'existe que depuis 1743. On la confondit d'abord avec la place Saint-Louis dont elle porta le nom. Pendant la révolution, elle fut nommée rue de l'Abondance, et depuis la création de l'évêché, elle s'appelle rue de la Cathédrale. Elle se dirige du nord au sud, de la rue de l'Orangerie à la place Saint-Louis, et a, de longueur, 32 mètres 50 centimètres, sur 17 mètres 50 centimètres de largeur.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 1. — Au premier étage de cette maison vinrent se placer, le 4 mai 1789, le duc de Normandie (Louis XVII), et Madame, fille du Roi (duchesse d'Angoulême), pour voir passer la procession des états-généraux.

CÔTÉ DROIT.

N° 2. — Maison construite sous la fin du règne de Louis XV, par Dupont de Beauregard, l'un des chirurgiens de Monsieur, depuis Louis XVIII. Cette maison est encore connue sous le nom de *Pavillon Beauregard*.

PLACE SAINT-LOUIS.

La place Saint-Louis n'existe aussi que depuis 1743. Nommée place Saint-Louis dès son origine, on l'appela, en 1793, place de l'Abondance. Elle a repris son premier nom en 1806. La place Saint-Louis a 112 mètres 60 centimètres dans sa partie la plus étroite, et 116 mètres 95 centimètres dans sa partie la plus large. Sur le côté droit de cette place, du côté de la rue Satory, existe une fontaine, construite en 1766, sur les dessins de l'architecte

Pluyette. On vient de la réparer, et l'on y a inscrit les vers suivants faisant allusion au voisinage de l'église :

UNE EAU PLUS VIVE ICI PRÈS VOUS RÉCLAME :
SON FLOT JAILLIT A LA VOIX DU PASTEUR,
POUR APAISER TOUTES LES SOIFS DU CŒUR
ET LAVER LES TACHES DE L'AME.

MONTALANT-BOUGLEUX.

Cette fontaine vient de recevoir de l'eau de source.

ÉGLISE SAINT-LOUIS.

Nous avons déjà dit qu'après le retour de Louis XV à Versailles, la ville s'était agrandie du côté du Parc-aux-Cerfs. Cet agrandissement était déjà tel, en 1725, que pour éviter aux habitants de ce quartier la nécessité d'aller à Notre-Dame assister aux offices, le roi fit construire une petite église, comme succursale de la paroisse, dans l'endroit même où se trouve aujourd'hui l'évêché.

Le 27 avril 1727, on commença à y dire la messe et à y enterrer les morts. On y baptisa, pour la première fois, le 17 mai 1728. Elle fut érigée en paroisse sous l'invocation de saint Louis, roi de France, par un décret de l'archevêque de Paris, du 4 juin 1730, et le 19 du même mois s'y fit le premier mariage. L'érection de la chapelle en paroisse fut confirmée par un édit du roi, du mois de décembre 1731, et le 8 mai 1734, le curé et les marguilliers de l'église Notre-Dame donnèrent leur consentement à l'enregistrement de cet édit.

Bientôt cette église devint trop petite pour le nombre toujours croissant des habitants de ce quartier. Le roi résolut alors d'en faire élever une plus grande, et adopta les plans présentés par Jacques Hardouin Mansart

de Sagonne, petit-fils de l'architecte de Louis XIV, et lui-même architecte du roi. Le 8 mai 1742, les premiers travaux furent commencés, et le roi ayant désiré poser la première pierre, cette cérémonie eut lieu le 12 juin 1743.

La veille, 11 juin, l'archevêque de Paris, de Vintimille, arriva à Versailles, et se rendit à la maison des Missionnaires de la paroisse Saint-Louis. Il alla ensuite processionnellement bénir une croix de bois, et la placer à l'endroit où devait être le maître-autel.

Le lendemain 12, la reine Marie Leczinska, voulant assister à la cérémonie, vint sur les onze heures du matin dans la petite église Saint-Louis, accompagnée de Mesdames de France et de toute sa cour, et y entendit la messe. Puis elle se plaça aux fenêtres de la communauté des Missionnaires, et peu d'instants après le roi arriva.

Louis XV était accompagné du dauphin. Il s'avança vers l'église et y monta par une rampe en pente douce et sablée, placée vers l'endroit où devait se trouver la principale entrée. Le contrôleur général des finances, Orry, directeur-général des bâtiments du roi, et le marquis du Muy, directeur-général des Économats, chargé spécialement de la surveillance des travaux, vinrent au-devant du roi, et lui présentèrent l'architecte Mansart.

Pendant ce temps, l'archevêque de Paris, revêtu de ses habits pontificaux, précédé de tout le clergé, la croix en tête, reçut le roi et le conduisit sous une tente, où l'on avait placé un fauteuil pour lui, et un tabouret pour le dauphin. L'archevêque, placé près de la croix posée la veille, commença les prières. Le roi les suivait dans un livre présenté par le premier aumônier. Lorsqu'elles

furent achevées, le roi s'avança vers la base du pilier du chœur le plus proche de l'autel, du côté de l'Évangile, pour y poser la première pierre.

Alors l'architecte Mansart présenta au directeur-général des bâtiments, Orry, la truelle d'argent faite par l'orfèvre du roi pour cette cérémonie. La truelle fut mise dans un grand bassin d'argent oblong, avec du mortier, et le directeur des bâtiments présenta le tout au roi, qui mit le mortier sur un des coins. Ensuite, l'architecte présenta au roi un autre bassin, dans lequel était un marteau d'argent, dont le roi donna trois coups sur le coin.

Après avoir ainsi posé la première pierre sous laquelle fut placée une boîte en bois de cèdre, renfermant quatre médailles d'argent et une d'or, représentant le sacre du roi, son mariage, la naissance du dauphin, la dernière guerre avec l'empereur et le mariage de Madame avec don Philippe, et une plaque de cuivre doré indiquant l'époque de cette cérémonie, cette pierre fut plombée, nivelée, et le roi fit don de tous les outils d'argent à Mansart de Sagonne.

Pendant la pose de la pierre, l'archevêque de Paris, le curé de la paroisse et le clergé firent processionnellement le tour des fondations. L'archevêque donna sa bénédiction, et, immédiatement après, le directeur-général des bâtiments remit au roi une médaille d'or du poids de treize louis, qu'il donna à l'architecte. Il accorda ensuite aux ouvriers une gratification de cent louis d'or. Après avoir regardé avec beaucoup d'attention les plans présentés par l'architecte, le roi fit le tour des fondations, et se rendit à pied, accompagné de Mansart de Sagonne, dans la maison de ce dernier, rue des Tournelles, où

cet architecte avait exposé dans une de ses cours un fort grand modèle en pierre de l'église Saint-Louis. Louis XV l'examina avec soin, fit plusieurs observations tant sur l'intérieur que sur l'extérieur de l'édifice, donna beaucoup d'éloges à l'architecte, et retourna au château dans le même ordre de son arrivée.

Voici l'inscription gravée sur la plaque de cuivre doré, placée sous la première pierre :

AD MAJOREM DEI GLORIAM
VIRGINISQUE DEI PARÆ
SUB INVOCATIONE SANCTI LUDOVICI,
LUDOVICUS DECIMUS QUINTUS
PRIMARIUM HUNCCE POSUIT LAPIDEM
DIE MENSIS JUNII DUODECIMA
ANNO REPARATÆ SALUTIS 1743.
SUMMO PONTIFICE BENEDICTO XIV.
PRÆERAT ÆDIFICIO CONDENDO A REGE
SELECTUS JACOBUS HARDOUIN MANSART
DE SAGONNE, REGIÆ ÆDIFICIORUM
ACADEMIÆ ARCHITECTUS AGGREGATUS,
D. FRANCISCI MANSART PRIMARII REGIS
ARCHITECTI ET D. D. MANSART COMITIS
DE SAGONNE CONSISTORIANI
SUPREMI ÆDIFICIORUM PRÆFECTI,
PRONEPOS ET NEPOS.

L'église de Saint-Louis ne fut achevée qu'en 1754, c'est-à-dire onze ans après la pose de la première pierre. Elle fut bénite cette même année par le curé Rancé, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris, le 24 août, veille de la Saint-Louis. Le lendemain, on y célébra avec une grande solennité la fête du saint. Le panégyrique de saint Louis, premier sermon prêché dans cette église, fut prononcé par le père Courterot, supérieur des Barnabites de Passy.

L'église Saint-Louis est la plus grande de celles de Versailles. La critique en a beaucoup attaqué l'architecture intérieure et extérieure. Quels que soient cependant les défauts que peuvent y signaler les hommes de l'art, on ne peut lui refuser un air de majesté qu'elle doit au grandiose de ses dimensions et à l'élégance de la coupe de sa croix latine.

Le portail est décoré de seize colonnes, dont six corinthiennes et dix doriques. Au milieu du fronton qui le couronne on voyait autrefois les armes de France. Les deux campanilles placées aux deux angles sont ornées de pilastres ioniques; on peut leur reprocher, comme à celles de l'église Notre-Dame, d'être dominées par le fronton. Le clocher pyramidal et de forme un peu orientale surmonte la coupole, et contribue à donner à l'extérieur de cette église quelque chose de léger et d'original. La hauteur de Saint-Louis, depuis le sol de l'église jusqu'à la boule du clocher, est de 60 mètres 60 centimètres.

Les pilastres de l'intérieur de l'église sont d'ordre ionique. La chapelle de la Vierge, construite en rotonde derrière le chœur, touche au retable du maître-autel, au lieu d'en être séparée par le bas-côté, qui devait, dans le projet de l'architecte, tourner autour du chœur, comme on le voit à Saint-Roch, à Paris. Le marquis du Muy, directeur des Economats, effrayé de la dépense déjà faite pour les fondations de l'édifice, exigea la suppression du bas-côté et l'adossement immédiat de la chapelle contre le chevet. De là les raccordements des cintres des bas-côtés, au tournant du rond-point, dont l'effet désagréable aurait dû plutôt être reproché à l'économe qu'à l'architecte qui en a été la victime.

La tribune de l'orgue, d'une construction hardie, a cependant l'inconvénient d'être beaucoup trop élevée pour l'instrument dont les sons, en frappant dans la voûte, perdent ainsi de leur ampleur et de leur justesse. Cet instrument a été fait par Clicot, le plus célèbre facteur de Paris à cette époque. Il a coûté 60,000 livres.

Cet orgue avait besoin de nombreuses réparations. M. Cavaillé-Coll, célèbre facteur de Paris, vient de le restaurer et en a fait un instrument hors ligne, joignant à une grande puissance de son, une variété infinie de timbres nouveaux.

Cet orgue est maintenant un grand seize-pieds en montre, avec pédales de trente-deux. Il compte 46 jeux complets; 3 claviers, 1 pédalier, 12 pédales de combinaison, et 3,131 tuyaux.

Cette réparation a coûté 44,500 fr. (1).

Excepté le maître-autel et la chapelle de la Vierge, dans laquelle se voyait le tableau de la *Présentation de la Vierge au Temple*, par Collin de Vermont (2), tableau fait exprès pour cette chapelle, l'église de Saint-Louis resta sans aucun ornement intérieur jusqu'en 1764. Cette même année, le nouveau directeur des Economats, l'évêque d'Orléans, De Jarentes, ordonna la décoration des chapelles et de la sacristie, et en confia l'exécution à l'architecte Trouard, contrôleur-général des bâtiments du roi.

Voici la liste des tableaux qui décoraient cette église avant la révolution, et dont plusieurs lui ont été rendus :

Une *Descente de Croix*, par Pierre, premier peintre du

(1) Voir : Notice sur le grand orgue de la cathédrale de Versailles, par Schemit-Maréchal,

(2) Collin de Vermont est né à Versailles en 1693.

roi; — *l'Adoration des Bergers*, par Restout; — *sainte Geneviève recevant une médaille des mains de saint Germain*, par Vien; — *saint Pierre délivré de prison*, par Deshaies; — *saint Vincent de Paul prêchant*, par Hallé; — le *Sacré-Cœur de Jésus*, et le *Songe de saint Joseph*, par Jeaurat; — *saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert*, par Boucher; — *saint Louis en prière*, par F. Lemoine; — le *bon Pasteur*, par Eustache Lesueur, tableau qui décorait avant le maître-autel de Port-Royal-des-Champs; — *saint Roch*, par Milet Francisque; — *saint Christophe*, par Vien; — Le *Baptême de Jésus par saint Jean*, par Amédée Vanloo.

Dans la sacristie, on voyait : *saint Augustin écrivant*, par Monnet; — *saint Ambroise rendant grâces à Dieu d'une victoire remportée sur les ennemis*, par Lagrenée; — *saint Grégoire en oraison*, par Vien; — une *Chute de saint Paul*, par Deshaies; — *saint Jérôme*, par Deshaies; — *saint Pierre sur les eaux*, par Boucher.

La paroisse Saint-Louis était desservie autrefois par des prêtres de la Mission de Saint-Lazare, au nombre de douze, réunis en communauté, comme à Notre-Dame. On a vu que la reine s'était placée à l'une des fenêtres du bâtiment de la Mission, afin d'assister à la pose de la première pierre de la nouvelle église. Lorsque celle-ci fut terminée, on abattit l'ancienne, ainsi que le bâtiment attenant, et l'on construisit, en 1760, un nouveau bâtiment pour le logement des Missionnaires, sur l'emplacement de cette ancienne église. C'est aujourd'hui l'évêché. Quelques années plus tard, en 1764, on éleva, de l'autre côté de l'église, sur les dessins de Trouard, un petit bâtiment destiné aux catéchismes. Il est composé de deux galeries répondant à une chapelle centrale, dont la coupole

carrée, éclairée par le haut, est portée par douze colonnes ioniques. A l'extérieur, ce bâtiment est décoré de plusieurs bas-reliefs exécutés par le sculpteur Pajou. Ils représentent la Religion avec ses attributs, la Justice, la Force, la Prudence et la Tempérance.

Malgré la formation de la nouvelle paroisse, Notre-Dame n'en resta pas moins la paroisse du château ; mais les deux curés eurent le privilége d'assister au lever du roi, ce qui leur donnait l'avantage de pouvoir lui parler et de recueillir quelques aumônes pour leurs pauvres. Dans l'une de ces visites eut lieu, en 1769, entre le curé de Saint-Louis, Baret, et Louis XV, une conversation rapportée par plusieurs écrivains de cette époque (1). Elle montre à quel degré d'indifférence le roi était arrivé, dans les dernières années de sa vie, sur tout ce qui ne le regardait pas personnellement et qu'il croyait être à la charge de l'État :

« Un matin à son lever, Louis XV, apercevant le curé Baret, vient à lui, et avec ce ton de bonté qu'il a toujours conservé, s'informe de l'état des ouailles du pasteur. Il demande s'il y a beaucoup de malades, de morts, de pauvres. A cette dernière question, le curé pousse un grand soupir, répond qu'il y en a beaucoup. Mais, répliqua le roi avec intérêt, les aumônes ne sont-elles pas abondantes, n'y suffisent-elles pas, le nombre des malheureux est-il augmenté? — Ah ! oui, Sire. — Comment cela se fait-il ? se récrie le monarque. d'où viennent-ils ? — Sire, c'est qu'il y a jusqu'à des valets de pied de votre maison qui me demandent la charité. — Je le crois bien, on ne les paye pas, dit le roi avec humeur. Il fait une pirouette et rompt la conversation, comme fâché d'apprendre ces maux qu'il ne pouvait soulager. Quelqu'un qui, sans savoir la question, n'eût entendu que la réponse, aurait cru que le roi parlait des gens du grand-seigneur ou de l'empereur de la Chine. »

(1) *Vie privée de Louis XV*, t. IV; et *l'Observateur anglais*, t. Ier.

Lorsque Monsieur, comte de Provence, fut grand-maître des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, il choisit l'église de Saint-Louis pour la tenue du chapitre de ces ordres. La première réunion dans cette église se fit le 19 avril 1774.

Le 4 mai 1789, la procession des états-généraux se rendit dans l'église Saint-Louis. On y célébra la grand'-messe. Lorsque l'évêque de Nancy, De La Fare, eut fini son discours, des applaudissements retentirent sous les voûtes du temple, et choquèrent plusieurs des assistants; ce qui fit dire le lendemain à un député que, puisqu'on avait applaudi, dorénavant on pourrait bien siffler.

L'évêque de Nancy avait alors quelques prétentions à la feuille des bénéfices, vacante en ce moment. Mirabeau, dans un des premiers numéros du *Courrier de Provence* écrit sous sa direction, critique assez amèrement le discours de l'évêque, et lui reproche d'être plutôt fait en vue de la place qu'il désire, que de la grande solennité qui préoccupait tous les esprits. Des amis de l'évêque de Nancy lui adressèrent, à cette occasion, l'épigramme suivante :

D'un dur pamphlet le virulent auteur
Reprochait au prédicateur
D'un sermon, par sa plume accusé d'artifices,
Trop de tendance et trop d'ardeur
A la feuille des Bénéfices;
Mais n'est-ce pas un pareil goût
Qui créa cet écrit que tout méchant accueille;
Et Mirabeau n'immole-t-il pas tout
Aux bénéfices de sa feuille ?

En parlant du Jeu-de-Paume, nous avons rappelé la fameuse séance du 20 juin 1789. On sait que la séance

royale, pour les apprêts de laquelle on avait fermé les portes de l'Assemblée, devait avoir lieu le lundi 22. A deux heures du matin de ce jour, Bailly reçoit un billet lui annonçant que la séance royale est remise au 23. — Les députés du Tiers se dirigent alors vers le Jeu-de-Paume. Le comte d'Artois avait fait retenir la salle pour toute la journée, et on leur en refuse l'entrée. Ils veulent d'abord se réunir dans l'église des Récollets, mais ils vont ensuite dans celle de Saint-Louis, beaucoup plus vaste, et y tiennent la séance remarquable dont nous allons donner la description d'après le *Moniteur* :

SÉANCE DU 22 JUIN 1789.

Dans l'église de Saint-Louis.

« Des héraults d'armes ont proclamé, aujourd'hui à huit heures du matin, le renvoi de la séance royale à demain, 23.

« L'entrée de la salle nationale étant toujours interdite par les gardes, les membres de l'assemblée se sont réunis d'abord aux Récollets, ensuite à l'église de Saint-Louis qui offrait un emplacement plus vaste et plus commode.

« L'assemblée avait été formée vers les onze heures, dans la nef. M. Bailly a dit qu'un hérault d'armes lui avait apporté, à deux heures après minuit, une lettre du roi, écrite de la main de S. M., et conçue en ces termes :

A M. Bailly, président du Tiers-Etat.

« Je vous préviens, Monsieur, que la séance que j'avais indiquée « pour lundi n'aura lieu que mardi, à dix heures du matin, et que « la salle ne sera ouverte que pour ce moment.

« 21 Juin. « Signé : LOUIS.

« J'ai chargé le grand-maître des cérémonies de vous faire tenir « ma lettre. »

« M. De Brézé, en envoyant à M. Bailly la lettre du roi, lui a écrit ainsi :

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une lettre que le roi « m'a ordonné de vous faire tenir. Je vous prie de vouloir m'en « accuser réception.

« Je suis avec respect, Monsieur le président, etc.

« Signé : le marquis De Brézé. »

Réponse de M. Bailly.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre du roi qui m'est adressée, et que « S. M. vous a chargé de me faire tenir.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« Signé : Bailly. »

« On lit le procès-verbal de la séance tenue le samedi 20 juin, dans la salle du Jeu-de-Paume. Cette lecture faite, on admet au serment ceux des membres de l'Assemblée nationale qui, pour cause d'absence ou de maladie, n'avaient pu se trouver à la séance de samedi. Plusieurs de MM. les suppléants s'étant aussi présentés, et ayant demandé à adhérer à l'arrêté par leur signature, l'assemblée le leur accorde.

« Vers midi et demi, M. Bailly annonce qu'il vient d'être prévenu que la majorité du clergé doit se rendre dans l'assemblée à une heure ; que MM. les ecclésiastiques qui s'y trouvent sont priés de se rendre chez M. l'archevêque de Bordeaux.

« Aussitôt, les membres de l'Assemblée nationale, qui occupaient les siéges vers le haut de la nef, près du sanctuaire, s'empressèrent de céder leurs places, comme les plus distinguées.

« Quelques moments après, M. Laffon de Ladébat, au nom des opposants au mandat et à l'élection des députés nobles de la sénéchaussée de Bordeaux, demande à être admis avec ses co-députés, et que la contestation soit jugée par l'Assemblée nationale.

« L'assemblée donne acte à M. de Ladébat de sa demande, et renvoie le jugement de la contestation sur les pouvoirs de ces députés au comité de vérification.

« Vers deux heures, le clergé s'assemble dans le chœur de l'église Saint-Louis pour faire à haute voix l'appel des cent quarante-neuf députés du clergé, qui ont signé la déclaration du vendredi 19 juin, pour la vérification commune.

« Pendant l'appel, des applaudissements s'élèvent, lorsqu'on

entend nommer MM. l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Chartres, l'archevêque de Vienne, l'évêque de Rodez, Thibault, curé de Souppes, Grégoire, curé d'Emberménil, et trois autres curés, députés du Poitou, qui les premiers ont donné l'exemple patriotique de la réunion. L'appel fini, le clergé envoie une députation à la tête de laquelle est M. l'évêque de Chartres, qui annonce que la majorité de l'ordre du clergé ayant pris la délibération de se réunir pour la vérification des pouvoirs, il est chargé d'en prévenir l'assemblée, et de demander sa place dans la Salle Nationale.

« M. le Président répond que MM. les députés de Vienne et l'ordre du clergé seront reçus avec tout l'empressement et le respect qui leur est dû, et que leur place ordinaire de préséance est libre pour les recevoir.

« Un moment après, M. de Pompignan, archevêque de Vienne, entre, suivi de trois autres prélats et de tous les ecclésiastiques formant la majorité ; ils prennent la place qui leur est destinée.

« Le silence qui régnait lorsque les portes du chœur se sont ouvertes est bientôt interrompu par des applaudissements et des acclamations universels. Au milieu de cette scène attendrissante, M. l'archevêque de Vienne prend la parole et dit :

« Messieurs, nous venons avec joie exécuter l'arrêté pris par la majorité des députés de l'ordre du clergé aux États-Généraux. Cette réunion, qui n'a aujourd'hui pour objet que la vérification commune des pouvoirs, est le signal, et je puis dire le prélude de l'union constante qu'ils désirent avec tous les ordres, et particulièrement avec celui de Messieurs les députés des Communes. »

« *M. le Président* : Messieurs, vous voyez la joie et les acclamations que votre présence fait naître dans l'assemblée. C'est l'effet d'un sentiment bien pur : l'amour de l'union et du bien public. Vous sortez du sanctuaire, Messieurs, pour vous rendre dans cette Assemblée Nationale, où nous vous attendions avec tant d'impatience. Par une délibération où a présidé l'esprit de justice et de paix, vous avez voté cette réunion désirée. La France bénira ce jour mémorable ; elle inscrira vos noms dans les fastes de la patrie, et elle n'oubliera point surtout ceux des dignes pasteurs qui vous ont précédés, et qui vous avaient annoncés et promis à notre empressement. Quelle satisfaction pour nous, Messieurs ! Le bien, dont le désir est dans nos cœurs, le bien auquel nous allons travailler avec

courage et avec persévérance, nous le ferons avec vous, nous le ferons en votre présence : il sera l'ouvrage de la paix et de l'amour fraternel.

« Il nous reste encore des vœux à former : je vois avec peine que des frères d'un autre ordre manquent à cette auguste famille; mais ce jour est un jour de bonheur pour l'Assemblée nationale ; et, s'il m'est permis d'exprimer un sentiment personnel, le plus beau jour de ma vie sera celui où j'ai vu s'opérer cette réunion, et où j'ai eu l'honneur de répondre au nom de cette auguste assemblée, et de vous adresser ses sentiments et ses félicitations. »

« *M. l'archevêque de Vienne* : Je remets sur le bureau la liste imprimée des membres du clergé qui ont voté pour la vérification des pouvoirs en commun. »

« M. le Président propose d'inviter MM. du clergé à nommer seize de leurs membres, dont les pouvoirs sont vérifiés ou le seront sur-le-champ, pour entrer dans le comité de vérification, et concourir à l'examen et au rapport tant des pouvoirs qui restent ci-devant à vérifier, que de ceux qui seront remis par MM. du clergé.

« Cette proposition étant acceptée par l'assemblée, on nomme M. l'archevêque de Bordeaux, député de la sénéchaussée de Bordeaux ; — l'abbé d'Abbecourt, député de la vicomté de Paris ; — l'abbé de Villeneuve, député de Marseille ; — l'abbé Charrier de la Roche, prévôt, curé d'Ainay, député de Lyon ; — Gouttes, curé d'Argilliers.

« M. l'archevêque de Vienne requiert, au nom des députés de son ordre, la communication du procès-verbal de la vérification des pouvoirs, afin d'en prendre connaissance et d'y faire les observations que le cas pourrait exiger.

« L'assemblée ordonne cette communication.

« *M. Target* : Messieurs, dans ce jour consacré pour jamais dans la mémoire des hommes, dans ce jour que la Providence semble avoir voulu rendre plus solennel en convertissant le temple de la Religion en temple de la Patrie, il n'est point d'événement heureux pour elle qu'on ne doive s'empresser de communiquer au meilleur des rois. Je vous prie donc, Messieurs, de voter pour que la liste honorable que le clergé vient de vous remettre soit mise sous les yeux du roi, comme la marque de notre respect et le gage du bonheur public.

« *M. l'archevêque de Bordeaux* : Nous avons de bons frères qui

ne sont pas ici; ils se rendront au vœu de la nation; nous vous prions de suspendre ce mouvement de patriotisme pour leur donner le temps de se réunir à nous.

« M. le marquis de Blacons et M. d'Agoult, députés de la noblesse du Dauphiné, se présentent pour faire vérifier leurs pouvoirs en commun; ils sont reçus avec les plus vifs applaudissements.

« *M. le marquis de Blacons* : Messieurs, la réunion de la majeure partie du clergé ayant levé tous les obstacles que présentaient nos mandats, nous venons réclamer la vérification de nos pouvoirs en commun, et la communication de ceux déjà vérifiés.

« MM. de Blacons et d'Agoult remettent leurs pouvoirs sur le bureau ; l'assemblée en renvoie l'examen et le rapport au comité de vérification.

« La séance est levée, et sera continuée demain à neuf heures du matin, au lieu ordinaire de l'assemblée. »

Telle est cette mémorable séance de l'église de Saint-Louis, dans laquelle l'ordre du clergé, en venant solennellement se réunir à l'ordre du Tiers, annonça le triomphe définitif des députés des communes.

L'église de Saint-Louis fut fermée, comme toutes les églises de France, en 1793. Les prêtres furent renvoyés, les chapelles détruites; les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, l'or, l'argent, le cuivre, le fer et le plomb vendus, leur prix porté à la Monnaie, et le bâtiment entièrement dépouillé, transformé en temple de l'Abondance. Un laboureur fut peint sur le frontispice. On plaça, au-dessus des deux portes latérales du grand portail, les deux inscriptions suivantes indiquant la destination du monument :

Côté de la rue Saint-Honoré.

JUSTEMENT HONORÉ PAR NOTRE RÉPUBLIQUE,
L'ART DE L'AGRICULTURE ENFIN VA REFLEURIR;
L'HABITANT DES CAMPAGNES VIENT DE RECONQUÉRIR
LES DROITS ANÉANTIS SOUS UN ROI DESPOTIQUE.

Côté de la rue Satory.

LES SOINS DU LABOUREUR ACTIF ET VIGILANT,
D'UNE RICHE MOISSON COMBLENT NOTRE ESPÉRANCE;
C'EST AU SEIN DU TRAVAIL QUE NAQUIT L'ABONDANCE,
ET DE L'ÊTRE ÉTERNEL C'EST LE PLUS BEAU PRÉSENT.

Au moment où l'église de Saint-Louis était ainsi transformée en temple de l'Abondance, le bâtiment habité par les Missionnaires et le jardin étaient vendus comme propriétés nationales, et la chapelle des Catéchismes devenait une halle aux grains.

Quelques fêtes républicaines eurent lieu dans le temple de l'Abondance, mais aucun fait remarquable ne mérite d'y être signalé jusqu'à l'an IV (1796).

Par suite de la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795), le libre usage des églises fut rendu aux ministres des différents cultes, *qui en étaient en possession au premier jour de l'an II de la République*, après avoir préalablement obtenu un acte de la municipalité constatant leur soumission aux lois.

Les prêtres qui occupaient l'église de Saint-Louis au moment de la fermeture avaient prêté le serment exigé par l'Assemblée Constituante. Réunis de nouveau aussitôt la réouverture, ils firent un appel à tous les curés du diocèse de Seine-et-Oise, se réunirent en synode, et publièrent un écrit intitulé : *Actes du synode, tenu par les curés du diocèse de Seine-et-Oise, le siége vacant à Versailles, dans l'église cathédrale de Saint-Louis, le* 18 *janvier et jours suivants de J.-C.* 1796, *et le* 28 *nivôse de l'an IV*e *de la République française.*

A peine cet écrit eut-il paru, qu'il fut signalé au Directoire, par le ministre de la police, comme séditieux et

pouvant amener des troubles. Aussitôt le Directoire rendit l'arrêté suivant :

« Le Directoire exécutif,

« Vu le rapport du ministre de la police générale sur un imprimé ayant pour titre : *Actes du Synode tenu par les Curés du diocèse de Seine-et-Oise, etc.*;

« Considérant que, dès les premières lignes de cet écrit, les auteurs et signataires insultent avec audace à la Révolution par les regrets qu'ils manifestent pour l'ancien régime, et qu'ils s'efforcent de faire partager aux habitants de la commune de Versailles, en leur rappelant, avec une douleur perfide, les faveurs que leur prodiguaient les anciens tyrans;

« Que par un prétendu statut synodal, ils ont ouvert une correspondance officielle avec une puissance faisant partie de celles actuellement coalisées contre la République;

« Qu'au mépris de l'art. 204 de l'acte constitutionnel, ils ont établi un tribunal et déjà même exercé le pouvoir judiciaire par un prétendu jugement rapporté page 23; que par un autre prétendu statut, ils se défendent d'admettre aux fonctions *dont ils se sont investis* ceux qui se sont engagés dans les liens du mariage, qu'ils déclarent également odieux à Dieu et aux hommes; que *proscrire l'union conjugale quand il faut régénérer les mœurs et attacher tous les citoyens à la patrie par les liens les plus chers, la proscrire sous un gouvernement qui l'honore et la récompense, et chez un peuple dont les lois punissent en quelque sorte les célibataires par un surcroît d'imposition, c'est attenter à la fois à la morale publique, à l'intérêt social, à la Constitution; et qu'une association qui professe ces principes subversifs, doit être rangée parmi celles que prohibe l'article* 360 *de l'acte constitutionnel*;

« Enfin que la tranquillité publique est menacée par la convocation que les signataires desdits actes ont eu l'audace d'adresser *au peuple du diocèse de Seine-et-Oise*, c'est-à-dire à l'universalité de citoyens de l'un des départements les plus populeux de la République, pour qu'ils se rendent *en leur église cathédrale de Saint-Louis, le* 25 *février prochain*, sous le prétexte de procéder à l'élection d'un évêque; que cette convocation est une violation manifeste de la loi du 3 ventôse an III, laquelle porte, article 7 :

« Aucune proclamation ni convocation publique ne peut « être faite pour y inviter (au culte) les citoyens, » et qu'elle donnerait lieu à de ces attroupements proscrits par l'article 386 de la Constitution, et dont les provocateurs doivent être punis conformément aux dispositions du Code pénal ;

« Arrête ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER.

« L'édifice de la ci-devant *église Saint-Louis*, à Versailles, servant de lieu de rassemblement au soi-disant synode du diocèse de Seine-et-Oise, sera fermé sur-le-champ.

« ART. 2.

« L'administration du département de Seine-et-Oise est chargée de prendre les plus promptes mesures pour empêcher les rassemblements provoqués par l'écrit imprimé : *Actes du Synode tenu par les curés de Seine-et-Oise*, etc.

« ART. 3.

« Le commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel du département de Seine-et-Oise dénoncera à l'accusateur public près le même tribunal les auteurs et signataires dudit écrit, comme coupables de contravention : 1° à l'article 7 de la loi du 3 nivôse an III, sur l'exercice des cultes ; 2° aux articles 360 et 366 de l'acte constitutionnel, pour être procédé à leur égard conformément aux dispositions des lois précitées.

« Le ministre de la police générale de la République est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Pour expédition conforme :

Signé, LETOURNEUR, président.

« Par le Directoire exécutif :

« Le secrétaire-général : Signé LAGARDE.

« Certifié conforme :

« Le ministre de la police générale de la République,

« Signé, MERLIN.

« Le 4 ventôse an IV de la République française, une et indivisible. »

Par suite de cet arrêté, le 6 nivôse, deux commissaires de la municipalité se rendent, accompagnés de la force

armée, à l'église de Saint-Louis, en font fermer les portes et y apposent les scellés.

Il paraît que le Directoire s'était alarmé un peu vite sur les intentions des prêtres réunis en synode dans l'église de Saint-Louis, et que ces prêtres n'étaient pas des ennemis bien redoutables de la République, car, malgré l'arrêté du pouvoir exécutif, aucun d'eux ne fut poursuivi, et deux mois après, le 4 floréal (23 avril), le Directoire ayant rendu un nouvel arrêté pour la réouverture de l'église, on les y voit installés, ayant à leur tête un évêque, Augustin-Charles-Clément, qu'ils avaient nommé pendant cet intervalle de temps.

Depuis l'établissement du Directoire, les lois s'étaient beaucoup adoucies. Les prêtres qui avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé étaient tolérés, et on leur avait même permis de célébrer les cérémonies du culte dans les églises. Nous avons vu déjà que l'église de Notre-Dame, consacrée aux cérémonies publiques des *décadis*, avait été ouverte aux catholiques pour y célébrer leur culte. L'église de Saint-Louis, occupée par les *prêtres assermentés*, était fréquentée par leurs adhérents, et la plus grande partie des habitants du quartier allait à Notre-Dame recevoir les secours spirituels des *bons prêtres*, comme on les appelait alors.

Dans ces circonstances, beaucoup d'habitants du quartier Saint-Louis demandèrent à l'administration municipale l'autorisation de jouir de l'église de leur quartier pour l'exercice de leur culte, qu'ils considéraient comme différent de celui des prêtres qui l'occupaient. La municipalité, fort embarrassée de cette demande, voulant en même temps contenter les pétitionnaires et craignant de blesser les prêtres établis dans l'église depuis plus d'une

année, rendit, le 27 thermidor an V (14 août), un arrêté par lequel les *prêtres assermentés* avaient la libre jouissance de l'église *le matin depuis le point du jour jusqu'à huit heures et demie*, et, pour le temps de relevée, *depuis midi et demi jusqu'à deux heures et demie;* et les autres, *beaucoup plus nombreux*, dit l'arrêté, le matin depuis *neuf heures jusqu'à midi*, et le soir, depuis *trois heures jusqu'à la nuit*. Cet arrangement, exécuté sans trouble, une fois ou deux, ne fut pas approuvé par le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau. Il faisait observer à l'administration *que la commodité de ceux des habitants auxquels cet arrangement épargnerait la peine de se rendre à l'une des autres églises, ne saurait balancer les graves inconvénients qu'un semblable rapprochement d'individus d'opinions religieuses opposées entraînerait infailliblement, dans un temps voisin encore d'une grande Révolution*. En conséquence, l'arrêté fut rapporté, l'église entièrement rendue *aux ministres soumis du culte catholique*, expression du ministre, et elle ne cessa plus d'être occupée par eux jusqu'à l'époque du Concordat.

Par suite de la convention passée le 29 messidor an IX (15 juillet 1801) entre le Premier Consul et le Souverain Pontife, un évêché fut créé à Versailles. Le nouvel évêque de Versailles, M. Louis Charrier de La Roche, y arriva le 5 prairial an X, et fut installé dans l'église de Saint-Louis érigée en cathédrale, le 7 du même mois (27 mai 1802), jour de l'Ascension.

A onze heures du matin, le préfet du département, les conseillers de préfecture, les membres du conseil général, le maire et ses adjoints, l'état-major de la place, se réunirent chez l'évêque, au château, d'où le cortége, composé des trois paroisses de Versailles et de toutes les

autorités, partit, pour le conduire à la cathédrale, escorté de détachements de cavalerie et d'infanterie, et précédé de la musique militaire.

Arrivé à Saint-Louis, le prélat, reçu à la porte de l'église, sous un dais, a été conduit au siége préparé pour lui dans le chœur. Puis il est immédiatement monté en chaire, où il a prononcé quelques paroles pour recommander *l'union*, *la concorde*, *l'oubli des injures*, *le sacrifice des ressentiments*, paroles d'autant mieux placées dans sa bouche, que dans les deux jours précédents, il avait su ramener dans les voies du véritable catholicisme les prêtres dont la position dans l'Église formait un véritable schisme. Après la messe, le nouvel évêque fut reconduit chez lui, avec le même cortége. On fit jouer à cette occasion les eaux du parc, et le soir, la ville fut illuminée.

Le jeudi 3 janvier 1805, l'église de Saint-Louis fut témoin d'une cérémonie bien rare dans notre pays, et bien désirée par une église catholique, — de la bénédiction du pape en personne.

Le Souverain Pontife Pie VII, venu à Paris pour sacrer l'Empereur Napoléon, vint visiter Versailles, le 3 janvier 1805.

Vers neuf heures du matin, le pape partait de Paris dans une voiture à huit chevaux, escortée d'un piquet des guides de la garde impériale, et suivie de deux autres voitures de l'Empereur, à six chevaux. Arrivé au pont de Sèvres, S. S. trouva, entouré de toutes les autorités du département, le préfet de Seine-et-Oise, Montalivet, qui, dans une courte allocution, lui exprima la vénération des habitants du département pour sa personne sacrée et leur bonheur de la recevoir. Le pape continua sa route,

précédé et suivi d'un corps nombreux de cuirassiers et de dragons.

A l'entrée de Versailles, le maire Pétigny, accompagné de ses adjoints et du conseil municipal, et entouré d'une escorte de la garde nationale et de troupes de ligne, adressa au Saint-Père quelques paroles de bienvenue.

Le pape fut alors conduit, au bruit de l'artillerie et au son de toutes les cloches, à l'église cathédrale. L'évêque, à la tête du clergé, le reçut à l'entrée de l'Église avec les cérémonies ordinaires, et lui adressa ces paroles :

« Très Saint-Pere,

« La reconnaissance, l'empressement et le respect qui vont partout au-devant de Votre Sainteté, pénètrent en ce moment tous nos cœurs, puisqu'elle a bien voulu déférer à nos vœux les plus ardents, en nous honorant de sa présence.

« Nous sentons tout le prix de cette faveur extraordinaire et privilégiée.

« Lorsque J.-C. paraissait dans les différentes villes de la Judée, il laissait approcher à lui les enfants, et il ne visitait les différentes contrées de la région heureuse qu'il parcourait, que pour répandre ses bienfaits.

« Image de Dieu, et vicaire de J.-C. sur la terre, T. S. P., vous ne vous communiquez aux fidèles qui se pressent sur vos pas, que comme un père qui veut être entouré de ses enfants ; et vous leur prodiguez, à son exemple, les trésors célestes qui sont entre vos mains.

« Nous sommes tous vos enfants, et nous voulons à notre tour partager les consolations qui naissent en quelque sorte sur les traces du père commun des fidèles.

«.En traversant la France, partout on n'a vu, sous les auspices de Votre Sainteté, et par sa seule présence, que des traits de la miséricorde et de la bonté divine, opérés par vos regards paternels.

« Des malades ont été guéris : c'est-à-dire, des pécheurs sont rentrés en eux-mêmes.

« Des possédés ont été délivrés : c'est-à-dire, des hommes esclaves

de leurs passions se sont affranchis des liens funestes qui les tenaient en captivité.

« Des sourds endurcis ont été touchés de la grâce, et des aveugles qui fermaient les yeux à la vérité, les ont ouverts à la lumière.

« C'est ainsi qu'autrefois les paralytiques, l'aveugle-né, la Chananéenne, les lépreux, tous ceux enfin qui se trouvaient sur la route de J.-C., éprouvaient, par l'ardeur de leurs désirs et la sincérité de leur foi, les effets de la puissance et de la charité.

Ici, T. S. P., presque tout est changé depuis longtemps; ces miracles de la grâce sont moins nécessaires; mais du moins, vous affermirez les faibles, vous encouragerez les forts, vous ranimerez la langueur des tièdes, et vous consolerez les amis nombreux de la religion.

« Et qui pourrait résister à l'impression d'un attrait et d'un aiguillon si puissant?

Tous les cœurs volent sur vos pas, et cherchent à rencontrer le vôtre.

« L'amour de la religion, et la piété qui distinguent le troupeau fidèle qui m'est confié sous votre autorité bienfaisante et tutélaire touchent sensiblement le cœur paternel de Votre Sainteté.

« L'amour filial le plus affectueux le dispute en ce moment à la vénération profonde que nous imposent le titre auguste dont elle est revêtue, le rang suprême qui lui appartient dans l'Eglise, et les vertus apostoliques qui en sont l'ornement.

« Nous ne sommes tous en ce jour qu'un cœur et qu'une âme.

« Votre seule présence, T. S. P., au milieu de nous, est, pour tous ceux qui en jouissent, un bienfait signalé, un exemple pieux, une instruction touchante.

« En voyant le successeur de Pierre, dont les droits sont consacrés jusque dans l'Évangile, nous croyons voir Pierre lui-même, à qui le Sauveur de tous les hommes a déposé le soin de ses agneaux et de ses brebis; et lorsque votre bouche sacrée prononce une seule parole, nous disons à l'envi que Pierre a parlé par la bouche de *Pie*, comme le concile d'Éphèse s'écriait que Pierre avait parlé par celle de Léon.

« Toutes les autorités, tous les habitants de cette ville, tous les fidèles de ce diocèse, sont animés du même sentiment.

« Ce témoignage public leur est dû par le premier Pasteur de cette Eglise, puisqu'ils offrent le spectacle d'une fidélité sincère à la religion, et d'un respect profond pour le chef qu'elle se glorifie de posséder dans son sein.

« Tous ses ministres sont dirigés par le même esprit, et je leur dois aussi ce témoignage solennel, qu'ils la font respecter par leurs exemples.

« Tous les fidèles ont repris depuis longtemps, avec autant d'édification que d'empressement, l'exercice public du culte de nos pères, que le malheur des temps avait suspendu ou renfermé dans le silence de l'obscurité, mais que rien n'avait pu arracher de nos cœurs.

« La liberté rendue enfin par le mouvement religieux du nouveau *Constantin* qui nous gouverne, n'a fait que soulever le voile qui couvrait le précieux trésor de la foi, mais qui ne l'avait pas étouffée.

« Votre Sainteté vient aujourd'hui, au milieu des actions de grâces, des acclamations et de l'allégresse publique, y mettre le dernier sceau.

« Elle a consacré, par tout ce que la religion a de plus auguste, le héros qui a voulu lui rendre l'hommage le plus éclatant par cette imposante cérémonie ; elle bénira, par ce que la religion a de plus attendrissant, le peuple immense qui s'associe en quelque sorte à cette auguste consécration.

« Ce jour sera donc pour nous le plus beau de notre vie, le plus heureux pour cette cité et le plus célèbre dans les fastes de notre Église.

« C'est véritablement le jour que le Seigneur a fait pour sa gloire et pour notre bonheur ; et béni soit mille fois le Pontife qui vient en son nom répandre sur nous les bénédictions dont le Ciel lui confie la dispensation pour la consolation de la terre. *Benedictus qui venit in nomine Domini; hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in eâ.*

Le pape se rendit au sanctuaire , en donnant sa bénédiction à la foule empressée qui remplissait la cathédrale et se portait sur son passage. Il fut reçu dans le chœur, au chant de l'antienne *Tu es Petrus ;* puis, s'étant placé sur

un prie-dieu, au devant de l'autel, il assista au Salut, célébré par l'évêque.

Après le Salut, le Saint-Père monta sur un trône préparé à la droite de l'autel, et tout le clergé fut admis à la cérémonie du baisement des pieds.

Conduit ensuite dans les appartements de l'Évêché, le pape y reçut toutes les autorités de la ville et les chefs des corps militaires. Ils vinrent successivement lui baiser la main ; ensuite, le président de la cour criminelle du département, M. Brière, lui adressa la parole au nom du tribunal.

Après toutes ces réceptions, le pape monta en voiture et se rendit au château.

Une foule considérable s'était portée sur la terrasse et dans l'intérieur du palais. Dans la grande galerie et les appartements, le pape donna son anneau à baiser à plus de cinq cents personnes se prosternant sur son passage. Mais une scène plus religieuse encore et plus imposante allait bientôt se passer.

Le pape avait pris quelques minutes de repos dans les petits appartements ; se revêtant alors de ses ornements pontificaux, la tête couverte de la tiare, il entra dans la galerie, précédé de la croix, et vint se placer au balcon du milieu. Dans ce moment, la terrasse était entièrement couverte d'un peuple immense, attendant avec impatience la venue du Saint-Père. A sa vue, et malgré la rigueur de la saison, toute cette foule se prosterne tête nue, et reçoit avec recueillement la bénédiction du Souverain Pontife. C'était là un grand et beau spectacle, auquel nous avons assisté dans notre enfance, et dont le souvenir ne s'est jamais effacé de notre esprit ! Sans doute, cette bénédiction papale n'approchait pas du

grandiose de celle de Saint-Pierre de Rome, mais c'était cependant un tableau bien propre à émouvoir Pie VII, que tout ce peuple prosterné à ses pieds dans les jardins de Louis XIV, et lui-même donnant sa bénédiction du haut du palais du Grand Roi ! Aussi quand il se retira, suivi des acclamations de la foule, il ne put s'empêcher de s'écrier tout ému : *Est-ce donc là ce peuple français que l'on disait si irréligieux?*

A sa sortie du palais, le pape visita l'Orangerie, le jardin et ses bosquets, Trianon, et rentra à l'évêché où, suivant l'usage, il dîna seul. Partout la foule se pressait sur ses pas, aux cris de : *Vive le Saint-Père !* et s'agenouillait pour recevoir sa bénédiction.

A quatre heures et demie, le Saint-Père quitta Versailles, au son des cloches et au bruit de l'artillerie, entouré de l'escorte qui l'accompagnait à son arrivée, et emportant à son tour les bénédictions de tout ce peuple, attiré vers lui autant par son air de bonté et son affabilité que par les saintes fonctions dont il était revêtu.

Le 10 septembre 1817, vingt-cinq ans après le massacre des prisonniers d'Orléans, on célébra un service funèbre en leur honneur dans l'église de Saint-Louis. Le but de cette cérémonie était indiqué à l'extérieur par l'inscription suivante, placée sur le portail :

VICTIMIS AURELIANENSIBUS
QUADRAGINTA QUATUOR
IMPIE MACTATIS;
CONTRA MUNICIPES ET CIVES
MAGNA VI RELUCTANTES,
SICARIIS ADVENIS PRÆVALENTIBUS (1).

(1) Pour les quarante-quatre victimes d'Orléans, impitoyablement massacrées, malgré les municipaux et les citoyens faisant la plus grande résistance, par des assassins étrangers devenus les plus forts.

Ce qui donna surtout un caractère particulier à cette cérémonie funèbre, fut la présence, au milieu des autorités, de M. Hyacinthe Richaud, de ce maire dont les efforts courageux pour sauver les victimes de cet affreux massacre honorent à jamais le nom.

Le 13 octobre 1837, l'armée française entrait dans la ville de Constantine, qui avait résisté une première fois à nos armes. La nouvelle en arriva à Paris, par le télégraphe, le 23. Le roi Louis-Philippe habitait alors le palais de Trianon. Il se rendit, le lendemain 24, à onze heures du matin, à la cathédrale de Saint-Louis, pour y assister au *Te Deum* chanté en l'honneur de cette victoire. Il était accompagné de la reine, du duc et de la duchesse d'Orléans, du roi et de la reine des Belges, du duc et de la duchesse de Wurtemberg et de tous les ministres. Cette cérémonie, et celle de l'ouverture des États-Généraux, en 1789, sont les deux seules où des rois aient assisté, dans cette église, aux pompes de la religion.

L'église de Saint-Louis a été plus heureuse que celle de Notre-Dame : presque tous les tableaux qui la décoraient avant la Révolution lui ont été rendus. Ainsi l'on y peut voir : *le Sommeil de saint Joseph*, par Jeaurat ; — *Saint Pierre délivré de prison*, par Deshaies ; — *Saint Vincent de-Paul*, par Hallé ; — *le Sacré Cœur de Jésus*, par Jeaurat ; — *Saint Pierre sur les eaux*, par Boucher ; — *Saint Jean-Baptiste prêchant dans le Désert*, par Boucher ; — *Saint Louis en prière*, par Lemoine ; — *le Baptême de Jésus-Christ par saint Jean*, par Amédée Vanloo ; — *la Présentation de la Vierge*, par Collin de Vermont ; — une *Descente de Croix*, par Pierre ; — et *l'Adoration des Bergers*, par Restout. Outre ces tableaux,

on remarque, dans la sacristie, un fort grand tableau de Jouvenet, représentant la *Résurrection du Fils de la Veuve de Naïm*. Ce beau tableau était autrefois dans l'église des Récollets de Versailles.

Dans les premières années de la transformation de Saint-Louis en cathédrale, c'était d'abord *le Vœu de Louis XIII*, peint par Carle Vanloo, qui faisait le pendant du tableau de Jouvenet; mais, vers 1808, on le rendit à l'église Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, pour laquelle il avait été fait, et on le remplaça par *l'Apparition de Jésus-Christ portant sa croix au-devant de saint Pierre sortant de Rome*, par Sorlay, le seul élève de Mignard. Ce tableau est aujourd'hui dans les magasins du château.

On y voit encore : *Sainte Clotilde exhortant Clovis avant la bataille de Tolbiac*, par Delaval, tableau donné par le roi Louis XVIII ; un *Christ mourant sur la croix*, l'un des premiers tableaux de Schneitz, de Versailles, ancien directeur de l'école française à Rome, et un *Saint Jean-Baptiste* drapé dans son vêtement de poil, que l'on attribue au Dominiquin.

Dans la chapelle du curé, il y avait autrefois un *Bon Pasteur* peint par Eustache Lesueur pour le maître-autel de la chapelle de Port-Royal-des-Champs. Ce tableau est aujourd'hui à Rouen. Il a été remplacé par une toile représentant le même sujet, par Raphier, de Versailles.

Dans la dernière chapelle à gauche du chœur, se trouve une pierre tumulaire, rappelant que le marquis Du Muy, chargé de présider à la construction de l'église, y a été inhumé.

La cathédrale de Versailles a reçu de nombreux embellissements depuis qu'elle a été rendue au culte.

Presque toutes les chapelles des bas-côtés ont été refaites avec beaucoup de goût, il y a quelques années, par l'architecte Douchain.

On remarque encore, dans l'église de Saint-Louis, le monument élevé à la mémoire du duc de Berry.

Le 9 mars 1820, le conseil municipal de Versailles décida qu'un monument serait érigé dans l'église cathédrale à la mémoire du prince né à Versailles, tombé si malheureusement sous les coups d'un fanatique, son compatriote. Une souscription fut immédiatement ouverte, et le 12 février 1824, on inaugurait ce monument.

La chapelle où il est placé, la troisième en entrant à droite, a été réunie avec la suivante, ce qui donne plus de développement à la perspective. Le monument, exécuté en marbre blanc par Pradier, représente la Religion tenant une croix de la main gauche et soutenant de la droite le prince expirant. Ce beau groupe est posé sur un piédestal orné de bas-reliefs. Sur la principale face, la ville de Versailles est figurée par une femme à genoux pleurant sur un tombeau. Le socle porte cette inscription : *A Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, Versailles, sa ville natale, en pleurs.* Sur une des faces latérales, on lit ces dernières paroles du prince : *Grâce, grâce pour l'homme !...*

A l'extrémité opposée de la chapelle est un autel en marbre blanc veiné-noir, surmonté d'un tableau représentant *saint Charles Borromée en prière*, par Frosté. L'arrangement de cette chapelle est dû à l'architecte Petit, père.

Le groupe de Pradier disparut de l'église Saint-Louis après les journées de juillet 1830, et resta dans les magasins pendant tout le règne de Louis-Philippe.

Il a été rétabli à sa première place, en 1852. On n'a cependant pas remis les tables de marbre noir qui couvraient les murs de la chapelle, et sur lesquelles étaient inscrits en lettre d'or les noms des souscripteurs à ce monument.

D'autres embellissements ont été faits à la cathédrale depuis plusieurs années.

En 1847, les travaux de restauration de la chapelle de la Vierge ont été exécutés sous la direction de M. Blondel fils, architecte du département.

Au-dessus de l'autel en marbre, on a placé, dans l'enfoncement qu'occupait le tableau de Collin de Vermont, une Vierge en marbre blanc, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, ouvrage de Dominique Moltenech. La Vierge est au milieu d'une Gloire dorée. Dans les deux niches placées de chaque côté de la chapelle, sont des anges prêts à encenser la Mère de Dieu. Deux magnifiques verrières, exécutées à Sèvres, sur les dessins d'Eugène Dévéria, et données par le roi Louis-Philippe, occupent les deux fenêtres de chaque côté de l'autel : l'une représente l'Annonciation ; l'autre, l'Assomption de la Vierge. Enfin, pour donner un peu plus de lumière sur la tête de la Vierge, la voûte a été percée et laisse pénétrer un jour adouci par des vitraux dépolis et entourés de rayons colorés.

Au-dessous des deux verrières, on a placé sur un marbre vert-Campan deux inscriptions latines rappelant, l'une, que la statue de la Vierge de cette chapelle a été offerte en souvenir de l'heureuse intercession de Marie, préservant Versailles du choléra ; et l'autre, la visite faite par le Souverain Pontife à l'église de Saint-Louis, en 1805.

Dans les années 1852, 1853 et 1855, on a fait de grandes réparations au chœur. Il a été entièrement regratté, le grand autel et le pavé ont été remis à neuf, les stalles qui étaient à l'entrée et empêchaient les fidèles de voir les cérémonies ont été enlevées, et une grille élégante les a remplacées.

Enfin, l'on doit encore signaler comme objets d'art : un *Ecce homo* en marbre blanc, de Hottin, placé dans le couloir conduisant à la chapelle de la Providence ; les vitraux en verres de couleur, de M. Lobin, directeur de la manufacture de Tours, posés aux fenêtres du chœur et du transept, de 1852 à 1854, et représentant *le Christ au milieu de son triomphe*, saint Louis, saint Julien, les Apôtres et Évangélistes, et les figures symboliques de la Foi, de l'Espérance, de la Charité et de la Religion ; ceux de MM. Laurent et Gsell, de Paris, dans toutes les chapelles, les peintures en grisailles faites par Coupin, pour la chapelle des Pages du Roi, aux Petites-Écuries, un tableau de M. Witkofoky, élève d'Horace Vernet, représentant un épisode de la vie de saint Julien, et un tableau représentant la Samaritaine, donné par l'Empereur. Enfin, les deux premières chapelles qui servaient de magasins ont été rendues au culte. L'une est destinée aux préliminaires des cérémonies du Baptême, l'autre est la chapelle des morts, où l'on dépose les corps venant du dehors.

La sacristie est commode et régulière. On y remarque, outre le tableau de la Résurrection du Fils de la Veuve de Naïm, de Jouvenet, le *saint Augustin*, de Monet ; le *saint Jérôme*, de Deshaies ; le *saint Christophe*, de Vien, et le *saint Jean-Baptiste*, attribué au Dominiquin.

Les deux premiers évêques de Versailles, monseigneur

Charrier de La Roche et monseigneur Borderies, ont été inhumés dans les caveaux de la cathédrale, ainsi que monseigneur Gros, quatrième évêque, décédé en 1857.

Les divers curés de Saint-Louis, depuis l'ouverture de l'église jusqu'à ce jour, sont : 1754, Rancé, mort la même année ; — 1754, Baret ; — 1778, Jean-André-Marie Jacob ; — 1802, Jérôme-Claude Gandolphe ; — 1810, Louis-Jean-François Sortais ; — 1814, François Granjean ; — 1820, Jean-Louis Le Bonhomme ; — 1835, Henri-François Bony.

Les évêques de Versailles, depuis leur création par le Concordat, sont : 1801, monseigneur Louis Charrier de La Roche, sacré le 10 avril 1791 ; évêque de Versailles de 1802 à 1827 ; — monseigneur Étienne-Jean-François Borderies, sacré le 29 juillet 1827 ; — 1837, monseigneur Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, sacré le 27 janvier 1833, nommé à l'archevêché de Rouen le 28 juillet 1844 ; — 1844, monseigneur Jean-Nicaise Gros, sacré évêque de Saint-Dié, le 26 février 1843 ; — 1857, monseigneur Jean-Pierre Mabile, sacré évêque de Saint-Claude, le 11 novembre 1851.

RUE DU POTAGER.

La rue du Potager s'étendait originairement jusqu'à la rue Saint-Médéric, et portait le nom de rue des Tournelles ; mais, lorsque le lieu où devait être l'église de ce nouveau quartier eut été définitivement choisi, des deux portions de la rue, séparées par la place, l'une conserva le nom de rue des Tournelles, et l'autre prit celui de rue du Potager.

La rue du Potager va de l'ouest à l'est, de la Petite-

Rue du Potager à la rue Satory. Elle a 317 mètres de longueur, sur 9 mètres 75 centimètres de largeur.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 1. — Grande et belle maison construite d'après les dessins de M. Lepoittevin, sur une partie de l'hôtel des Inspecteurs des Bâtiments.

Dans cet hôtel des Inspecteurs naquit, le 20 mars 1741, le célèbre sculpteur Jean-Antoine Houdon. Fils d'un domestique de M. Delamotte, intendant et ordonnateur des bâtiments du roi, Houdon, dès l'âge le plus tendre, montra les plus grandes dispositions pour le dessin et la sculpture. Pauvre et privé de protection, il ne put d'abord s'attacher à aucun maître; mais bientôt, charmé de ses progrès, Pigale, l'un des professeurs de l'Académie, lui donna des conseils dont il sut profiter. A dix-huit ans, il remporta le grand prix de sculpture. Il exécuta à Rome cette belle statue de *saint Bruno*, qui fit dire un jour au pape Clément XIV: « Si la règle de « son ordre ne lui prescrivait pas le silence, je suis sûr « qu'il parlerait. » Revenu à Paris en 1771, sa jolie statuette de Morphée le mit en grande réputation. Peu de temps après il rendit public son beau modèle de l'*Écorché*. Il passa ensuite en Amérique, où il fit le buste de *Washington*. Revenu en France, il s'empressa, après la mort de J.-J. Rousseau, d'exécuter plusieurs bustes de cet homme célèbre. L'un de ces bustes, ayant appartenu à M. de Boufflers, est à la Bibliothèque de Versailles. En 1781, il exposa au Louvre les statues de *Tourville* et de *Voltaire*. On a de lui une *Diane*, exécutée pour l'impératrice de Russie, sa *Frileuse*, son *Oiseau mort*, et un grand nombre de bustes : *Molière*, *Gluck*, *Sacchini*,

Franklin, *Mirabeau*, *Napoléon*, *Ney*, *Joséphine*, *etc.*, *etc*. Membre de l'Institut, professeur à l'école des Beaux-Arts, et chevalier de la Légion d'honneur, il mourut doucement dans sa quatre-vingt-huitième année, le 15 juillet 1828. Versailles, sa ville natale, a donné son nom à l'une de ses rues.

Le 18 décembre 1799, mourut dans cet hôtel le savant et modeste auteur de l'*Histoire des Mathématiques*, Jean-Étienne Montucla.

La plus grande partie de la vie de Montucla se passa dans les devoirs imposés par la charge de premier commis des bâtiments de la couronne et dans l'étude des mathématiques. Il était sans fortune, et la Révolution, en le privant de ses emplois, le laissa dans la position la plus critique. Sa mauvaise santé ne lui ayant pas permis d'accepter la place de professeur de mathématiques dans une des écoles centrales de Paris, il se retira à Versailles, où un bureau de loterie devint la seule ressource de sa famille. La mort le surprit dans cette maison de la rue du Potager, pendant qu'il travaillait avec ardeur à la publication de la seconde édition de l'*Histoire des Mathématiques*. En 1764, Montucla avait accompagné, comme secrétaire, le chevalier Turgot, chargé par le duc de Choiseul de former une colonie à Cayenne. L'expédition ne fut pas heureuse ; mais le savant n'y perdit pas entièrement son temps. Il revint rapportant d'intéressantes observations astronomiques, et bon nombre de plantes rares pour les serres de Versailles, parmi lesquelles étaient le cacao et la vanille, qu'il présenta à Louis XV, et un haricot sucré, le *Gros-Perlé*, cultivé depuis cette époque dans le Potager.

Tout le reste du côté gauche de cette rue est formé des

jardins ou des dépendances des maisons de la rue de l'Orangerie.

CÔTÉ DROIT.

N° 4. — Entrée du Potager.

Nous avons déjà fait connaître l'emplacement de l'ancien Potager de Louis XIII (1). Lorsque les nouvelles constructions de Louis XIV firent supprimer ce jardin, Mansart choisit la place actuelle du Potager comme la plus propre à concourir à l'ensemble du plan général des embellissements de Versailles. En effet, l'aile du midi du château s'élevait, et l'orangerie de Louis XIII allait bientôt disparaître sous la magnifique construction que nous voyons aujourd'hui. En attendant, un régiment des gardes-suisses creusait en face cette immense pièce d'eau, qui en a conservé le nom. Les terres que l'on retirait de ce bassin devaient servir à élever à droite une longue allée pour y établir un mail, jeu alors fort en vogue parmi les grands seigneurs (2); et à gauche, à combler un étang dont le vaste terrain pouvait servir de Potager, et concourir ainsi à l'embellissement de cette partie du parc.

Ce fut donc là que le celèbre jardinier La Quintinie dut établir le nouveau Potager du roi. L'architecte avait choisi la place sans s'inquiéter des difficultés d'un tel établissement dans les terres de mauvaise nature que l'on venait d'y accumuler. Mais l'homme auquel on avait confié cette tâche n'était point un homme ordinaire. Ce qui aurait peut-être fait renoncer tout autre à l'entre-

(1) Voir la rue de la Bibliothèque.

(1) Ce jeu consistait à faire arriver le plus tôt possible au but convenu une boule que l'on frappait à l'aide d'une masse de bois ferrée par les deux bouts, à manche long et flexible.

prise fut pour lui une occasion de développer toutes les ressources de son art, et dans ce sol défectueux, il trouva le moyen de créer un jardin potager devenu depuis un modèle pour toute l'Europe.

Rien de plus curieux et de plus naïf que la manière dont il raconte lui-même les immenses difficultés qu'il eut à vaincre.

Dans son livre intitulé : *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, La Quintinie, après avoir parlé de l'inconvénient, dans un jardin, des terres trop fortes se rapprochant des terres franches ou glaiseuses, ajoute :

« On ne peut pas être mieux instruit que je le suis de tous les désordres qui arrivent à de telles terres et de tous les embarras qu'elles causent dans la culture, sur quoi il n'est pas, ce me semble, hors de propos que je fasse ici, en passant, un petit détail de ce que j'ai été obligé de faire au potager de Versailles, *dont les terres sont à peu près de la nature de celles qu'on voudrait ne trouver nulle part*, et que nous n'y aurions pas, s'il avait été facile d'y en faire porter de meilleures. *La nécessité de faire un potager dans une situation commode pour les promenades, et la satisfaction du Roi, a déterminé l'endroit où est le Potager*; et la difficulté de trouver d'excellentes terres dans le voisinage a été cause qu'on s'est contenté d'y en avoir de passablement bonnes.

« Ce potager est dans un endroit où était un grand étang fort profond ; il a fallu remplir la place de cet étang pour lui donner même une superficie plus haute que celle du terrain d'alentour ; autrement, étant un marais et l'égout des montagnes voisines, il n'aurait jamais réussi pour l'usage auquel il était destiné. On a eu la facilité à remplir cet étang par le moyen des sables qu'on avait à sortir pour faire la pièce d'eau voisine ; aussi y en a-t-on fait porter jusqu'à dix et douze pieds de profondeur, partout. Mais, pour avoir des terres qui fussent propres à mettre au-dessus de ces sables et les avoir promptement, on a donc été obligé de prendre de celles qui étaient les plus proches, c'est-à-dire sur la montagne de Satory. En les examinant sur les lieux, je trouvai qu'elles étaient une

manière de terre franche qui devenait en bouillie ou en mortier, quand après de grandes pluies l'eau y séjournait beaucoup, et pour ainsi dire, se pétréfiait quand il faisait sec. Je voyais qu'elle n'imbibait pas les eaux ordinaires, et cela me faisait beaucoup de peine; mais j'en attribuais le défaut au tuf qui se trouvait sur cette montagne au second fer de bêche, et je me consolais dans l'espérance d'y trouver un remède par le moyen des sables sur lesquels ces terres se trouvaient posées. Sur ce fondement, je disposai les terres du Potager pour être d'une superficie plane et sans aucune pente, comme sont ordinairement les jardins de tout le monde; mais je fus bien surpris quand je vis le contraire de ce que j'avais espéré. Cette terre ne changea point de nature pour avoir changé de lieu, elle demeura impénétrable aux eaux. Ce que j'eus de plus favorable en ceci, fut que j'eus dès la première année à essuyer le plus grand mal qui me pouvait arriver, car il survint de si grandes et de si fréquentes averses d'eau, que tout le jardin paraissait être devenu un étang, ou au moins une mare bourbeuse, inaccessible et surtout mortelle, et pour les arbres qui en étaient déracinés et pour toutes les plantes potagères qui étaient submergées. Il fallut chercher un remède convenable à un si grand inconvénient, ou autrement ce grand ouvrage du Potager dont la dépense avait fait tant de bruit (1), et dont la figure donnait tant de plaisir, aurait été inutile. Heureusement, en faisant faire le Potager, *j'avais fait faire un aqueduc qui le traversait, et qui devait recevoir toutes les eaux des montagnes qui avaient accoutumé de venir dans ce même endroit faire l'ancien étang et étaient nécessaires pour aller faire la pièce d'eau voisine*. Je pensai donc à faire en sorte que les eaux, qui m'étaient si pernicieuses, allassent se perdre dans ce grand aqueduc, et, pour cet effet, je crus qu'il en fallait venir à élever chaque carré en dos de bahut.

« Le remède était bon; mais si, pour cette élévation, il avait fallu faire porter des terres nouvelles, il était violent; et pour en employer un plus doux, je m'avisai de me servir de grand fumier, dont

(1) En relevant sur les registres de dépenses des bâtiments du roi les diverses sommes payées pour l'établissement du Potager, depuis l'année 1678, où l'on fit les premiers travaux de comblement de l'étang, jusqu'à l'année 1688, date de la mort de La Quintinie, nous avons trouvé que la somme totale s'en élevait à 1,477,231 livres 1 sol 5 deniers.

j'avais beaucoup, tant à mettre par-dessous qu'à mêler avec les terres destinées pour les légumes, et m'en suis très bien trouvé ; le succès en a été très bon et la dépense très-petite.

« En faisant cet ouvrage, je donnai en même temps une pente imperceptible à chaque carré, pour mener dans un des coins toutes les eaux qui s'écouleraient de tous les côtés ainsi élevés. Je fis faire à chacun de ces coins une petite pierrée qui prenait ces eaux et les portait dans l'aqueduc. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que cette invention était bonne : mes carrés avec leurs plantes, et mes plates-bandes avec leurs arbres, se conservèrent dans le bon état où je les souhaitais, et contribuèrent notablement à la conservation et au bon goût de tout ce que j'y pouvais élever (1). »

On voit, par ces détails si simplement racontés, avec quel talent La Quintinie se tira de toutes les difficultés. L'établissement définitif du Potager dans ce sol ingrat peut donc être regardé comme sa création, et il en reçut la récompense qu'il ambitionnait le plus, l'approbation du roi.

Louis XIV appréciait à leur juste valeur les talents de La Quintinie ; il allait fréquemment visiter le Potager, *s'entretenait longuement avec lui*, *et se plaisait souvent à façonner un arbre de sa main* (2) ; aucun des efforts de l'illustre horticulteur pour obtenir quelque résultat nouveau et faire sortir la science de la routine, n'était perdu pour le roi. Il créa pour lui la place de directeur-général des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales, lui donna un traitement en rapport avec ce titre, et lui accorda de nombreuses gratifications. Il fit construire expressément pour lui la maison d'habitation du Potager, et étendit enfin ses sentiments de

(1) La Quintinie fit là un premier essai de drainage qui lui réussit parfaitement.

(2) Pluche. *Entretiens sur l'Histoire naturelle.*

bienveillance au delà du tombeau ; car, il dit à sa veuve, lorsqu'elle lui fut présentée : « Madame, nous venons de faire une perte que nous ne pourrons jamais réparer (1). »

L'enclos du Potager, tel qu'il fut formé par La Quintinie, comprenait vingt-neuf jardins, divisés par des murs de refend dirigés dans divers sens pour varier les expositions. Quatre grandes terrasses s'élevèrent au pourtour du carré du milieu, qui contient la plus grande surface.

Les jardins les plus abrités par la ville furent destinés à la culture des figuiers, dont La Quintinie mit tous ses soins à perfectionner la culture, parce que Louis XIV en aimait passionnément le fruit. Il plaça aussi de ce côté la melonnière et les couches. Les pêches, les abricots et les cerises précoces étaient de chaque côté de la grille d'entrée, du côté de la pièce d'eau des Suisses; enfin, des serres chaudes de diverses hauteurs pour les cultures forcées et pour les végétaux des climats chauds, y furent aussi établies.

Le jardin, commencé en 1678, ainsi que les divers travaux pour la construction des murs, bassins, serres, et de la maison de La Quintinie, bâtie par Mansart, ne furent terminés qu'en novembre 1683.

En 1712, longtemps après la mort de La Quintinie, arrivée en 1688, Louis XIV était attristé par la perte successive de beaucoup de membres de sa famille; de

(1) Dangeau donne, dans son Journal, à la date du 28 avril 1685, la note suivante :

« Nous nous promenâmes longtemps dans le Potager, et sûmes que le roi ne donnait plus que 2,000 livres à M. de La Quintinie, et qu'il avait fait un marché avec lui pour toute la dépense du Potager. Il lui donne 18,000 livres par an pour tous les jardiniers et tous les frais qu'il faut faire. »

plus, il vieillissait (il avait 74 ans), et les coups multipliés que la mort frappait autour de sa personne lui suggéraient de mélancoliques réflexions sur les approches du terme fatal. Pour combattre ces préoccupations, on employait mille moyens, et, entre autres, on lui conseilla quelques exercices de corps. On lui mit en main la serpette et le rateau qu'autrefois La Quintinie lui avait appris à manier, et il se donna le nouveau plaisir de tailler quelques arbres de prédilection, de peigner quelques planches privilégiées. Pour relever, quoiqu'il n'en fût pas besoin, ce délassement aux yeux du monde et du roi lui-même, on imagina de frapper une médaille qui représentait S. M. sous la forme d'une Minerve entourée des attributs du jardinage et portant à la main une équerre. La légende était : *Gravibus solatia curis.*

Depuis La Quintinie, la direction du Potager a toujours été confiée à d'habiles horticulteurs qui ont su lui conserver sa réputation européenne.

En 1733, Louis Lenormand, alors jardinier en chef, obtint dans ce jardin les premiers ananas cultivés en France. Ils furent le produit de deux œilletons remis par Louis XV.

Le roi, à qui ces ananas furent présentés le 24 décembre, les admira non-seulement pour leur beauté, mais après les avoir goûtés il leur trouva un si bon goût, que la culture en fut toujours continuée depuis.

Louis XV aimait beaucoup le café et il se plaisait souvent à le préparer lui-même. Pour plaire au roi, Lenormand cultivait dans les serres du Potager une douzaine de caféiers. Ils prirent jusqu'à quatre mètres de hauteur; on récoltait sur eux chaque année de cinq à six livres de café parfaitement mûr. Louis XV le laissait

vieillir, le torréfiait lui-même, et après en avoir préparé l'infusion, s'amusait à le faire goûter aux courtisans les plus gourmets qui le distinguaient avec peine des meilleurs cafés des Colonies.

En 1750, le Potager s'augmenta du terrain formant l'extrémité de cet enclos, vers le Grand-Séminaire. Cette partie, dont le sol est siliceux, convenant particulièrement aux asperges, fut d'abord entièrement consacrée à leur culture, et reçut à cette occasion le nom de *Clos aux asperges*.

A la Révolution, le Potager n'avait plus de raison d'être; et il est probable qu'il aurait subi le sort de la plupart des propriétés nationales vendues à cette époque, si en 1793 le ministre Bénézech n'en eût pris une partie pour y établir *le banc d'épreuve*, où l'on essayait les armes fabriquées dans la manufacture qu'il venait d'établir au *Grand-Commun*.

Le reste du Potager reçut alors diverses destinations. Le *Clos aux asperges* fut destiné à la formation d'une pépinière nationale; six jardins furent accordés à la Société d'Agriculture, pour y faire les expériences intéressant l'art agricole, et une portion des serres chaudes fut transformée en salle de réunion pour les séances de cette Société; enfin, le reste du Potager fut employé, par suite d'un arrêté du représentant Baraillon, à former, pour l'École centrale du département, un Jardin Botanique dirigé par le célèbre jardinier de Trianon, Antoine Richard (1).

Sous l'Empire, le Potager rentra dans le domaine de la Couronne et reprit son premier caractère. Il a re-

(1) Voir : rue St-Honoré, n° 25.

conquis depuis cette époque son ancienne réputation, et il est toujours regardé comme un modèle de culture.

En 1848, le Potager ayant été annexé au domaine de l'Institut agronomique créé à Versailles, servit d'école pour la culture des jardins; cette nouvelle destination, loin de nuire à ce jardin, lui a été favorable.

Elle a permis à l'habile jardinier en chef, M. Hardy, d'y introduire une foule d'améliorations nécessaires à un haut enseignement. Rentré de nouveau dans le Domaine Impérial, le Potager, confié aux mêmes mains, a conservé la réputation *d'un établissement qui a été la source des progrès du jardinage* (1).

Dans le corps-de-logis de la maison du Potager, donnant sur la rue, un sieur Foucault établit, en 1804, une industrie que les amateurs de poulet aimeraient assez à voir renouveler, si toutefois elle a eu un bon résultat, ce que nous ignorons. Dans une des salles du rez-de-chaussée, il faisait passer un courant d'eau chaude entre des lames de métal. La vapeur de cette eau entretenait dans la pièce une température assez élevée pour y faire éclore à volonté des œufs de poule et y élever les petits pendant un certain temps; c'est ce qu'il appelait l'*Education artificielle des Poulets*. Il paraissait si sûr de son procédé, qu'il avait fait des abonnements avec diverses personnes de la ville afin de leur fournir des *poulets de primeur* au 1er mai, ou après le solstice, des *poulets gras* à 1 fr. 50 cent.

A l'extrémité du mur du Potager, dans cette rue, se trouve une porte par laquelle on distribuait à tout le

(1) Rapport sur le Potager. *Annales de l'Institut agronomique.*

monde, sous Louis XIV, les herbes et les légumes qui n'avaient pas été employés au Château.

PETITE RUE DU POTAGER.

Dans l'origine, cette rue était le commencement de celle du Potager ; mais depuis que l'on a placé les rues suivant leur orientation, elle en a été séparée et a pris le nom de Petite-Rue du Potager.

Elle est dirigée du nord au sud, de la rue de l'Orangerie à celle du Potager, et a 74 mètres de longueur, sur 7 mètres 80 centimètres de largeur.

RUE DES TOURNELLES.

La rue des Tournelles est l'une des rues de l'ancien quartier du Parc-aux-Cerfs. Elle s'étend de l'ouest à l'est, de la place Saint-Louis à la rue Saint-Médéric, et a 281 mètres 55 centimètres de long, sur 7 mètres 40 centimètres de large.

CÔTÉ GAUCHE,

Nº 3. — En 1733, maison garnie tenue par une demoiselle Bertin, dans laquelle demeura pendant quelques mois une jeune fille nommée Quoniam, maîtresse du comte de Clermont. Dans son journal historique, l'avocat Barbier parle ainsi des amours du comte de Clermont et de la jeune Quoniam :

« M. le comte de Clermont, qui est abbé et jouit de deux cents mille livres de rentes et de bénéfices, ne mène pas une conduite bien régulière. Il est sans épée, mais les cheveux en bourse et en habit brodé et galonné ; il doit deux millions dans Paris, et change tous les jours de maîtresse. Il en avait une nommée mademoiselle Quo-

niam, jeune et jolie, qu'il avait reprise pour la troisième fois. Dernièrement, il prit mademoiselle Camargo, fameuse danseuse de l'Opéra, et, dans un souper, il donna la Quoniam au jeune prince de Conti, son neveu, nouvellement marié avec une princesse d'Orléans. On se doute bien que cela ne conviendra point à la duchesse d'Orléans douairière, ni au duc d'Orléans, qui sont dans la grande dévotion; aussi avait-on dit qu'on avait enfermé la jeune Quoniam dans un couvent. Cette nouvelle était générale dans le beau monde de Paris, cependant elle n'était pas vraie. Dimanche 5 juillet (1733), mademoiselle Quoniam alla à l'Opéra dans une loge, et aussitôt qu'elle fut aperçue des jeunes gens du parterre, ils claquèrent des mains pour marquer la joie publique sur la fausseté de la nouvelle. Le soir, elle alla aux Tuileries, où étaient toutes les princesses de la maison de Condé, ce qui faisait faire une haie quand elles passaient. On en faisait une pareille sur le passage de mademoiselle Quoniam, à qui l'on faisait compliment général par gaieté. C'est la fille d'une belle rôtisseuse à la porte de Paris (1), qui était plus belle que sa fille, quoique très-jolie, et qui, sous la régence de M. le duc d'Orléans, eut le crédit de faire conduire son mari aux îles, pour pouvoir profiter ici plus librement de ses talents. »

Le commissaire de police Narbonne entre dans des détails beaucoup plus intimes et beaucoup plus circonstanciés sur les amours de la mère et de la fille, détails que nous ne pouvons reproduire. Il indique ensuite cette maison de la rue des Tournelles, comme celle où le comte de Clermont amena d'abord la fille et la mère; la somme qu'il chargea le marquis de l'Aigle de donner à la mère, et dont cet agent de ses plaisirs garda la moitié. Puis il raconte qu'en 1737, le cardinal de Fleury, fatigué des débordements de la mère, l'ayant fait mettre dans les prisons de Versailles, la fille vint la visiter dans un équipage qui lui avait été donné par le maréchal de

(1) On donnait ce nom au Grand-Châtelet.

Saxe, avec 12,000 livres de rente. Il termine enfin son récit de la manière suivante :

« M. le duc d'Orléans a fait sortir de prison la Quoniam, et l'a fait placer dans une communauté où il paye sa pension. Elle a l'esprit un peu malade. Sa place aurait été plutôt dans un hôpital pour le reste de ses jours que dans une communauté, mais le crime et le vice sont rarement punis, lorsque l'on a des protecteurs et de l'argent (1). »

CÔTÉ DROIT.

N° 8. — Mansart de Sagonne, architecte de Saint-Louis, habita cette maison pendant tout le temps de la construction de l'église. Il avait fait élever dans la cour un modèle de la cathédrale, d'une grande dimension; il aurait coûté 15,000 livres, suivant Narbonne. Louis XV alla le visiter, le jour de la pose de la première pierre de Saint-Louis. Ce modèle resta ensuite exposé pendant plusieurs années; c'est ce qui fit appeler fort longtemps cette maison *maison du modèle*.

N° 22. — Orphelinat Impérial de garçons.

En l'année 1852, le Prince-Président de la République, depuis Napoléon III, accorda à la ville de Versailles, sur la demande de M. Vauchelle, alors maire, une somme annuelle de quinze mille francs à prendre sur ses domaines, pour un tiers être appliqué à la maison de Providence, rue des Chantiers, un autre tiers être consacré à élever vingt petites filles dans ce même établissement, et enfin, le dernier tiers être employé à fonder vingt lits pour vingt petits garçons des plus pauvres et des plus abandonnés de la ville.

Ces derniers furent confiés aux soins des Frères de la

(1) Voir : Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV par Narbonne, publié par J.-A. Leroi.

Doctrine chrétienne, et logés à Montreuil, rue d'Artois, n° 3.

Le local dans lequel l'administration municipale avait pu établir cet orphelinat étant fort restreint devait rester dans les conditions premières de son existence. Dix ans se passèrent ainsi.

En 1862, le département fit l'acquisition de l'ancienne institution de M. Barthe, rue de Montreuil, et y plaça l'École normale primaire, reléguée dans cette maison de la rue des Tournelles, depuis le moment où elle fut forcée de quitter les bâtiments de l'ancien Chenil du Roi, donné au Ministère de la Guerre.

L'administration municipale, qui appréciait tout le bien que pouvait rendre l'établissement de l'Orphelinat, s'empressa de le transférer dans la maison de la rue des Tournelles devenue libre. Mais, non contente de donner à l'Orphelinat un local plus spacieux, plus sain, plus aéré, l'administration fonda un certain nombre de bourses et de demi-bourses, et ce bienfait, joint à ceux de quelques particuliers, a permis de porter de vingt à cent le chiffre des orphelins recueillis dans cette maison hospitalière.

L'Orphelinat est placé sous la surveillance de l'autorité municipale. L'instruction que l'on donne aux enfants est l'instruction primaire élémentaire. On enseigne de plus le dessin; dans plusieurs concours, et entre autres à l'exposition de 1865, les élèves de l'institution ont remporté des mentions d'honneur. La musique est aussi cultivée avec autant de fruit que le dessin, et leur bannière orphéonique, ornée de nombreuses médailles d'or et d'argent, montre quel rang distingué ces jeunes orphelins tiennent dans les concours musicaux. Mais ce

qui recommande surtout cette institution aux amis des classes populaires, c'est que, loin de les abandonner une fois leur instruction terminée, l'Orphelinat se charge de les placer en apprentissage, après les avoir préalablement consultés sur le choix de la profession qu'ils veulent embrasser. Pendant tout le temps de leur apprentissage, ces enfants continuent de faire partie de la maison ; ils viennent manger et coucher à l'Orphelinat, qui est pour eux le toit paternel.

On conçoit la réussite d'une institution si éminemment populaire.

« L'Orphelinat (disait avec tant de justesse M. Lefaivre, premier adjoint au maire, dans la dernière distribution des prix), l'Orphelinat remplit l'office d'une école professionnelle, de la vraie école professionnelle des enfants de la classe ouvrière ; c'est ce qui le recommande, surtout à côté de tant d'autres titres d'utilité publique, et qui résume les causes de la faveur légitime dont il jouit dans notre ville. Former de bons et honnêtes ouvriers, c'est une aspiration bien modeste, sans doute, mais c'est le plus grand service qu'on puisse rendre à la patrie dont ils sont les forces vives. »

Frappés des avantages de cet établissement, beaucoup d'ouvriers, voulant soustraire leurs enfants aux dissipations de la rue et au manque d'assiduité qui en est la conséquence, lorsqu'ils ne suivent que la classe communale, ont voulu profiter de la faculté de les y placer comme pensionnaires, pour la modique somme de 360 francs par année. Malheureusement ce local, quoique beaucoup plus grand que celui de Montreuil, est encore exigu pour satisfaire aux désirs de la population ouvrière. Car, comme l'a si bien dit M. Lefaivre,

« L'Orphelinat c'est le collége de la classe ouvrière ! c'est le collége avec sa discipline et sa surveillance incessante, avec ses classes,

ses études, ses récréations invariablement réglées; avec la nourriture et l'hygiène régulières pour l'entretien de la santé; avec la vigilance paternelle sur les mœurs et l'honnêteté des habitudes. Mais, c'est le collége à la pension assez modique pour que de bons parents ouvriers puissent atteindre à la parfaire avec des efforts de travail et d'économie; assez modique encore pour donner à la bienfaisance le moyen d'aider de pauvres familles en se chargeant des frais d'éducation d'un enfant. »

Aussi le nombre des enfants reçus dans cet établissement serait-il bientôt plus du double, si la maison était assez spacieuse pour y recevoir tous ceux qui désirent s'y présenter. Espérons donc que l'administration municipale, frappée de plus en plus des avantages d'un pareil établissement et du bien qu'il doit produire parmi la classe ouvrière, trouvera pour l'y placer une propriété vaste, convenablement aérée, et capable, en un mot, de contenir tous ces jeunes enfants qui doivent devenir plus tard, selon l'expression si vraie de M. Lefaivre, *les sources vives de la patrie.*

RUE D'ANJOU.

La rue d'Anjou faisait partie du quartier du Parc-aux-Cerfs. En 1793, elle prit le nom de rue Aristide; elle s'appela de nouveau rue d'Anjou en 1806. Cette rue s'étend de l'ouest à l'est, de la rue Satory à la rue Saint-Martin. Elle a 576 mètres 40 centimètres de long, sur 19 mètres 50 centimètres de large.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 5. — En 1734, cette maison avait pour enseigne : *Au Sauvage;* plus tard, réunie à la maison n° 7, elle porta le nom d'hôtel de Bourgogne.

N° 55. — Caserne d'Anjou.

Tout l'emplacement de cette caserne et une partie du terrain de la même grandeur, de l'autre côté de la rue, formaient, sous Louis XIV et Louis XV, une place portant le nom de place d'Anjou. Vers la fin du règne de Louis XV, la partie droite de la place fut concédée à divers particuliers pour y élever des habitations, et sur la partie gauche on construisit les bâtiments formant aujourd'hu la caserne, pour y placer les écuries de Madame.

La caserne d'Anjou a la forme d'un carré long, interrompu au sud-est et au nord-ouest. Elle peut recevoir deux cents hommes de cavalerie et cent soixante-huit hommes d'infanterie. Les écuries peuvent loger cent soixante-sept chevaux.

N° 59. — Liquier, député de Marseille aux États-Généraux, habitait cette maison, et il y mourut le 13 juin 1789. Il était protestant. Quoique député, on ne voulut pas permettre son inhumation en plein jour. Le soir venu, le commissaire de police Lefèvre, du quartier Saint-Louis, fit porter le corps sans cérémonie, dans les prés, derrière le cimetière de la paroisse Notre-Dame. Les députés du Tiers voulurent protester, par leur présence, contre cet acte d'intolérance; presque tous, le président Bailly à leur tête, accompagnèrent le corps. Une foule immense de peuple vint se joindre au cortége et suivit les députés jusqu'au lieu de la sépulture.

CÔTÉ DROIT.

N° 66. — Brillat-Savarin, l'auteur de la *Physiologie du goût*, député aux Etats-Généraux, habita cette maison en 1789.

N° 72. — En 1730, auberge *A la Ville de Moulins.*

Le 11 juillet 1743, on arrêta un habitant de cette auberge, dans les circonstances suivantes, rapportées par Narbonne (1).

« Le jeudi 11 juillet, pendant que le roi entendait la messe dans la tribune de la chapelle du château de Versailles, un homme, habillé d'un justaucorps bleu, en guêtres et en culotte de peau, entra dans le bas de la chapelle, se plaça directement au-dessous du roi, et lui cria plusieurs fois, en le regardant et lui montrant un papier qu'il tenait à la main : « Sire, voilà un placet qui vous re- « garde ; vos armées sont détruites ! vous êtes trahi de tous côtés ! »

« L'exempt des gardes accourut aussitôt ; on arrêta cet homme et on le remit entre les mains de Fleury, suisse de la chapelle. Le sieur Foirestier, commandant les suisses de la patrouille et des appartements, arriva. Il voulut ôter des mains de cet homme le placet qu'il tenait ; mais celui-ci, le portant vivement à sa bouche, en déchira une partie et l'avala ; et lorsque ensuite il voulut l'emmener, il lui dit qu'il n'avait point affaire à lui, et qu'il était aussi bien que lui le sujet du roi. On arrêta en même temps sa femme et un enfant d'environ huit ans, qui l'accompagnaient, et on les conduisit en prison.

« On remarqua que cette scène fit une vive émotion sur la reine et qu'elle versa quelques larmes.

« On regarda généralement cet homme comme un fou, *quoique quelques personnes aient pensé que c'était un agent secret des ennemis de ceux qui commandent les armées du roi.*

« Ce qu'il y a de certain, c'est que le service auprès du roi n'est pas fait avec la même exactitude qu'il l'était du temps du feu roi, et que les sentinelles laissent entrer dans la chapelle et dans les appartements toutes sortes de gens, ce qui ne devrait pas être.

« Cet homme a été remis à la justice du prévôt de l'hôtel. Il a été interrogé, aussi bien que sa femme.

« C'est un journalier, batteur de ciment. Il demeure à Versailles, rue d'Anjou, au Parc-aux-Cerfs, dans la maison du sieur Nativelle.

« On les a enfermés à l'hôpital, en vertu d'un ordre du roi. »

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Versailles.

Pour comprendre cette anecdote de Narbonne, il faut se rappeler que, depuis le commencement du mois de juillet 1743, Paris et Versailles étaient dans une inquiétude mortelle sur le sort de nos armées en Allemagne; que l'on y répandait le bruit d'une défaite éprouvée par le maréchal de Noailles, confirmée un peu plus tard, lorsque l'on connut les résultats de la malheureuse bataille de Dettinghen. Cet homme de la chapelle n'était probablement que l'écho du bruit général, qui attribuait ce désastre aux fautes des généraux. Narbonne, de crainte de se compromettre, parce qu'il était le subordonné du comte de Noailles, gouverneur de Versailles, n'ose nommer personne, et attribue l'acte de cet homme *aux ennemis de ceux qui commandaient les armées du Roi*. Il n'en rapporte pas moins, dans son recueil, une chanson, qu'il attribue encore *aux ennemis des généraux*, mais qu'il s'empresse de rapporter tout entière, et dans laquelle on trouve le couplet suivant :

La pèle au c...
La maison du Roi nous apporte
La pèle au c...
Son désastre était bien prévu ;
Qu'il est plaisant de voir Noailles
Traîner pour épée à Versailles
La pèle au c... (1).

N° 80. — Maison occupée, en 1853, par un établissement ouvert aux apprentis et ouvriers aveugles.

En 1849, les principaux fonctionnaires et les professeurs de l'institution des Jeunes Aveugles de Paris créèrent une œuvre de placement et de secours en faveur

(1) Ouvrage cité.

des aveugles sortis de l'Institution. Les aveugles s'y associèrent en versant à la caisse commune leur humble cotisation, et beaucoup de personnes étrangères à l'Institution vinrent grossir la liste des souscripteurs. De 1849 à 1853, tous les élèves sortis de l'Institution ont trouvé, dans l'œuvre de placement et de secours, l'appui dont ils ont eu besoin.

Parmi les jeunes aveugles, les ouvriers sont les plus malheureux. Repoussés de l'atelier commun et travaillant isolés, les difficultés de tout genre qui assiégent habituellement la vie industrielle doivent s'accroître infiniment pour eux, et dans les grandes villes, à Paris surtout, leur existence ne peut être que triste et misérable. C'est ce qui a particulièrement attiré l'attention du comité de l'Œuvre, et lui avait donné l'idée d'ouvrir un asile en dehors de la capitale à ces anciens élèves de l'Institution, si dignes d'intérêt. Versailles avait été choisi. Cet établissement a été ouvert rue d'Anjou, n° 80, sous le patronage des autorités civiles et ecclésiastiques de la ville. Il était dirigé par les frères de la Doctrine chrétienne de Saint-Gabriel; malheureusement, il a été obligé de fermer, faute de ressources suffisantes à son entretien.

N° 82. — Maison portant autrefois, écrit sur une dalle de pierre : *Hôtel du Parc-aux-Cerfs;* — appartenant, en 1775, à Antoine de Beauterne, porte-arquebuse du roi.

RUE DU HASARD.

Une des rues du Parc-aux-Cerfs. Elle est dirigée de l'ouest à l'est, de la rue Saint-Médéric à la rue Saint-

Martin. Elle a 198 mètres 50 centimètres de long, sur 9 mètres 75 centimètres de large.

N° 14. — Maison dans laquelle est mort, en 1840, le maître de chapelle Matthieu.

Jean-Baptiste Matthieu est né le 2 janvier 1762, à Billom, en Auvergne. Initié à l'art musical par Cardot, maître de musique de la collégiale de sa ville natale, Matthieu fut d'abord simple exécutant dans le corps de musique des Gardes-Françaises, en 1779. Le jeune et pauvre Matthieu, ne pouvant suivre les leçons des maîtres de composition, se livra à un travail opiniâtre, et seul, avec le secours de l'algèbre, il parvint bientôt à connaître toutes les lois et à s'approprier toutes les ressources de cet art difficile.

Il quitta les Gardes-Françaises pour entrer dans le chœur de Saint-Eustache de Paris, où il resta jusqu'à la fermeture des églises.

Lorsque la loi du 16 thermidor an III (1795) eut créé le Conservatoire de musique, Sarrette, le directeur, appela autour de lui tous les artistes distingués que les troubles révolutionnaires n'avaient point éloignés de Paris. Matthieu fut nommé l'un des premiers professeurs.

En 1809, il vint se fixer à Versailles, comme maître de chapelle de la Cathédrale. Ce fut dans ce poste honorable qu'il composa ses plus belles œuvres; par ses savantes leçons, il forma toute une génération d'excellents musiciens.

Ses compositions sont nombreuses; outre cinq messes solennelles, très-appréciées des artistes, on a de lui un grand nombre de messes brèves, de motets, plus de dix mille leçons de solfége et plusieurs recueils de musique instrumentale. Il a traduit le *Dodécacorde* de Glaréan et

a mis en partition une grande quantité de musique ancienne et du moyen âge. Enfin, dans ses dernières années, il a publié une *Méthode de Plain-Chant*, adoptée par l'Université.

Le 14 janvier 1840, ce bon vieillard s'éteignit dans cette maison de la rue du Hasard, entouré de sa famille et des nombreux amis qu'il avait eu le don de conserver jusqu'à ses derniers jours. Ses amis et ses élèves lui ont fait élever un monument dans le cimetière de la paroisse Saint-Louis, où il est inhumé.

RUE DES BOURDONNAIS.

La rue des Bourdonnais faisait partie de l'ancien Parc-aux-Cerfs. Elle va de l'ouest à l'est, de la rue Satory à la rue Saint-Martin, et a 577 mètres 70 centimètres de longueur, et 9 mètres 75 centimètres de largeur.

CÔTÉ GAUCHE.

Nos 1 et 3. — Couvent des Dames de la Sainte-Enfance. Cette congrégation est destinée à l'éducation des jeunes filles et à former des institutrices. Il y a dans cette maison une charmante chapelle exécutée sur les dessins du père A. Martin, jésuite, qu'une mort rapide enleva à la science de l'archéologie, dont il était, en France, l'un des plus illustres interprètes.

N° 7. — Bailly, le président de l'Assemblée nationale, habita cette maison en 1789.

N° 21. — Maison appartenant, sous Louis XV, au musicien Michel de La Lande.

Michel-Richard de La Lande, né à Paris en 1647, l'un

des premiers musiciens français et des plus habiles organistes de l'époque de Louis XIV, fut nommé surintendant de la chapelle du roi, en 1683. Louis XIV aimait la personne et les talents de de La Lande, et le combla de faveurs. En 1684, il lui fit épouser Anne Rebel, la meilleure cantatrice de sa chambre, fit les frais de la noce, et dota la jeune femme. Outre les émoluments de sa place déjà fort considérables, le roi ajouta le don de plusieurs pensions, dont une de six mille livres sur l'Opéra, et le décora du collier de l'ordre de Saint-Michel. En 1723, de La Lande ayant perdu sa première femme, l'année précédente, se remaria à mademoiselle de Cury, fille d'un chirurgien de la princesse de Conti. Il mourut dans sa maison de la rue des Bourdonnais, le 18 juin 1726, à l'âge de soixante-sept ans.

Michel de La Lande était, sans contredit, le plus grand compositeur de musique religieuse qu'il y eût en France, sous Louis XIV. Il composa, pour la chapelle royale de Versailles, soixante motets avec chœurs et orchestre, que la Bibliothèque de Versailles possède réunis en dix volumes in-folio, copiés de la main de Philidor, dédiés au roi et reliés aux armes de France. Il a écrit aussi la musique de *Mélicerte*, comédie de Molière mêlée de chants, le *Ballet des Eléments* et celui *de la Jeunesse*, en manuscrit à la Bibliothèque de Versailles.

A l'occasion de cette maison, Narbonne raconte une anecdote assez plaisante. La reine Marie Leckzinska eut de nombreux enfants. Pérard, célèbre accoucheur de Paris, accouchait la reine. Cette princesse était sur le point de mettre au monde sa cinquième fille, et, depuis six semaines, Pérard était installé au château de Versailles, attendant le moment où la reine pourrait avoir

besoin de son secours. Le lundi 11 mai 1733, il s'était rendu plusieurs fois auprès de la reine, et rien ne semblant annoncer un accouchement prochain, il profita de la soirée pour aller, dans la rue des Bourdonnais, chez la veuve de de La Lande, avec lequel il avait été extrêmement lié.

Il venait à peine de quitter le château, lorsque la reine ressentit les premières douleurs. « On le fit chercher partout, dit Narbonne (1), et comme on ne savait où il était allé et qu'on ne pouvait le trouver, on eut l'idée de faire battre la caisse par toute la ville afin de lui faire savoir qu'on réclamait ses soins au château. Tout cela fut inutile et l'on ne put pas le trouver. »

Pendant que l'on courait ainsi de tous côtés après l'accoucheur, la reine mettait au monde une nouvelle princesse. Fort heureusement, Helvétius, son médecin, était auprès d'elle et recevait l'enfant, tandis que la demoiselle Loisel, garde-malade, opérait sous ses yeux la délivrance. Pérard, que l'on découvrit enfin, se hâta d'accourir, et l'on put juger de son désappointement lorsqu'il vit l'accouchement terminé et la reine remise dans son lit.

« Il se présenta aussitôt chez la reine, ajoute Narbonne, lui demanda pardon, et voulut s'assurer par lui-même si tout était convenablement arrangé; mais la reine refusa ce service après coup.

« Pérard alla ensuite chez le roi pour lui présenter ses excuses; mais le roi ne voulut point l'écouter et lui tourna le dos.

« Le pauvre accoucheur se croyait complétement disgracié. Heureusement Marie Leckzinska était excellente. Elle ne conserva aucune rancune contre Pérard et s'empressa de le faire appeler dans sa grossesse suivante.

(1) Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV.

« Depuis cet événement, dit Narbonne en terminant, Pérard était plus attentif aux couches de la reine. On conçoit qu'il eût été assez désagréable pour lui de ne plus faire des accouchements pour lesquels il recevait chaque fois deux cents louis d'or, et qui lui procuraient l'avantage d'avoir, pendant tout le temps qu'il restait à Versailles, une table de huit couverts, qui coûtait plus de quatre-vingts livres par jour. »

N° 33. — Maison habitée dans les dernières années de sa vie par notre poëte versaillais Ducis, et dans laquelle il est mort, en 1816.

Depuis plusieurs années, Ducis était retiré à Versailles, et, quoique parvenu à un âge fort avancé, il jouissait d'une excellente santé.

« Le vendredi 28 mars, dit M. Campenon dans sa notice sur Ducis (1), sa famille ne s'aperçut d'aucune altération, ni dans l'état habituel de sa santé, ni dans la gaîeté de son humeur ; il se fit lire, le soir, *les Précieuses Ridicules,* et il rit beaucoup à ce tableau si fidèle des travers du faux bel-esprit; mais le lendemain, le froid étant très-vif, il voulut sortir de bon matin, malgré les instances de ses nièces, pour aller entendre la messe à sa paroisse. Rentré chez lui, il se plaignit d'un violent mal de gorge. Aussitôt tous les secours de l'art lui furent prodigués, sans qu'il en reçût aucun soulagement. Il paraît qu'en trois heures de temps le mal avait fait d'affreux progrès. Dans la nuit il appela près de son lit son neveu, M. Georges Ducis, lui parla sans trouble de quelques petits arrangements intérieurs ; et, après lui avoir dit qu'il touchait vraisemblablement à sa fin, mais qu'il était résigné, il le pria de lui lire un chapitre de l'*Imitation.*

« Le dimanche soir ses souffrances avaient cessé ; on le crut beaucoup mieux ; le médecin même donnait quelque espérance ; mais ce mieux apparent n'était causé que par la gangrène qui s'était jointe à l'esquinancie. Il se coucha vers 10 heures, prit une position sur le côté, comme pour s'endormir ; quelques instants après,

(1) *Œuvres posthumes de Ducis.*

sa famille, le voyant calme, crut qu'il reposait; il avait cessé de vivre.

« Tels furent les derniers moments de cet homme vertueux, de ce poëte éloquent qui, durant une carrière longue et soumise à d'assez rudes épreuves, ne laissa jamais fléchir ni l'indépendance de son caractère, ni la fierté de son âme, ni la dignité de son talent; qui montra la foi d'un chrétien au milieu d'un siècle travaillé par tous les genres de doutes, et le désintéressement d'un sage à une époque d'ambition et de cupidité presque universelles; qui, ayant reçu de la nature le cœur le plus affectueux et le plus tendre, laissa pourtant s'y enraciner une de ces haines profondes, une de ces aversions implacables que lui-même avait retracées sous de si terribles couleurs dans les deux personnages de Capulet et de Montaigu; qui, poussé par une secrète vocation de son génie hasardeux et souvent sublime, se précipita dans l'école désordonnée de Shakespeare, quoiqu'il appartînt par son âme à la sage et pure école de Corneille et de Racine; et qui enfin, comme pour compléter tous les contrastes de sa destinée, sut goûter ensemble les deux biens les plus difficiles à réunir, les plus désirables pour l'homme de lettres, la gloire et le repos.

« Ses obsèques, qui eurent lieu à Versailles, réunirent un assez nombreux concours de ses parents, de ses amis et de ses confrères à l'Académie française.

« M. Voisin, son médecin, prononça quelques paroles touchantes sur sa tombe; et, avant de quitter le cimetière, nous entretint du projet qu'il avait de faire frapper, au nom de la ville de Versailles, une médaille où seraient reproduits les traits de l'auteur d'*Œdipe chez Admète*, projet qui se réalisa bientôt, grâce à l'activité de son zèle (1). »

Depuis, le roi Louis XVIII a donné à la ville de Versailles un très-beau buste de Ducis, en marbre, exécuté par le sculpteur *Raggi*. Ce buste est placé dans l'une des salles de la Bibliothèque publique de la Ville.

(1) Cette médaille fut faite par le graveur Michaut, encore aujourd'hui habitant de Versailles. Il en existe un très-bel exemplaire à la Bibliothèque de la Ville.

Peut-être nous saura-t-on gré de rappeler ici des stances composées par Ducis, dans cette maison de la rue des Bourdonnais, deux années avant de mourir, et dans lesquelles, suivant la pensée si vraie de M. Onésime Leroy, « plus que jamais détaché de la terre, et *mort à lui-même*, il semble déjà s'élever dans les cieux. »

Nous les copions sur le manuscrit, écrit tout entier de la main de Ducis, placé dans la collection d'autographes de la Bibliothèque de Versailles (1).

O BEATA SOLITUDO! O SOLA BEATITUDO!

SAINT BERNARD.

Heureuse solitude,
Seule béatitude,
Que votre charme est doux!
De tous les biens du monde,
Dans ma grotte profonde,
Je ne veux plus que vous.

Qu'un vaste empire tombe,
Qu'est-ce, au loin, pour ma tombe,
Qu'un vain bruit qui se perd?
Et ces rois qui s'assemblent,
Et leurs sceptres qui tremblent,
Que les joncs du désert?

Mon Dieu! ta croix que j'aime,
En mourant à moi-même,
Me fait vivre pour toi.
Ta force est ma puissance,
Ta grâce ma défense,
Ta volonté ma loi.

Déchu de l'innocence,
Mais par la pénitence

(1) Cet autographe a été donné à la Bibliothèque par M. Chevalot.

Encor cher à tes yeux,
Triomphant par ces armes,
Baptisé dans mes larmes,
J'ai reconquis les cieux.

Souffrant, octogénaire (1),
Le jour pour ma paupière
N'est qu'un brouillard confus ;
Dans l'ombre de mon être,
Je cherche à reconnaître
Ce qu'autrefois je fus.

O mon Père et mon guide !
Dans cette Thébaïde
Toi qui fixas mes pas,
Voici ma dernière heure !
Fais, mon Dieu ! que j'y meure
Couvert de ton trépas.

Paul, ton premier ermite,
Dans ton sein qu'il habite
Exhala ses cent ans :
Je suis prêt ; frappe, immole,
Et qu'enfin je m'envole
Au séjour des vivants.

Par Jean-François Ducis.
S. S. T. (2)

A Versailles, le 20 *janvier* 1814.

Au n° 37, est né, le 19 avril 1785, Alexandre-Pierre-François Boëly, éminent musicien, fidèle et constant admirateur des œuvres des Haydn et des Mozart, dont les siennes, graves et sévères, se rapprochent à plus d'un titre.

(1) Ducis avait quatre-vingt-un ans lorsqu'il composa ces stances.

(2) Depuis plus de seize ans, Ducis ajoutait ces trois lettres à son nom. M. Campenon pense que, ayant traversé bien des jours sans reproche, il voulait se rendre intérieurement témoignage qu'il n'était pas mécontent de lui-même, et que ces trois lettres, S. S. T. voulaient dire : *senex sine tabe*, vieillard sans tache ! Ducis n'en a jamais voulu donner l'explication.

Son père, musicien ordinaire de la Chapelle-Royale, l'avait initié de bonne heure aux principes de la musique et au culte des auteurs classiques. « Une étude assidue des œuvres de J. S. Bach, de Hændel, de Scarlatti, et des autres anciens maîtres, a donné à son talent comme pianiste, dit M. Fétis, un caractère particulier presque entièrement ignoré de nos jours et très-différent de la manière des autres pianistes. Comme compositeur, ajoute M. Fétis, Boëly n'a pas recherché les succès populaires, mais il a conquis l'estime de tous les connaisseurs. Sa musique est grave, correcte, profondément pensée, et l'on y trouve partout le sentiment consciencieux de l'artiste qui obéit à son instinct au lieu de suivre les formes à la mode. » A cette appréciation du mérite de Boëly, faite par l'un des plus savants critiques musicaux de notre époque, ajoutons quelques mots prononcés sur sa tombe par M. d'Ortigues, qui peignent d'une façon rapide et vraie l'homme et l'artiste que regrettent vivement ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier :

« De toutes les vies d'artistes, on ne saurait en citer une plus simple, plus modeste, plus humblement et plus énergiquement dévouée que celle de Boëly. Il était l'artiste des anciens jours, l'homme du passé ; et je suis de ceux qui pensent que cette qualification d'homme du passé, malgré ce qu'elle présente d'exclusif, est son plus bel éloge. Profondément pénétré des beautés des grands-vieux maîtres, des Jean Sébastien et des Emmanuel Bach, des Hændel, des Couperin, des Scarlatti, Boëly n'estimait ses propres œuvres qu'autant qu'elles lui semblaient découler de cette pure source de l'art classique. Aussi portent-elles le cachet d'un esprit peu soucieux des approbations de la multitude, et l'on sent qu'elles ont été conçues d'après un idéal qu'il s'était fait lui-même dans le silence de ses méditations et tout à fait indépendant des données de l'art contemporain. Peut-être sa pensée n'a-t-elle pas entrevu les beaux développements auxquels l'art devait atteindre entre les mains de Bee-

thowen, de Weber, et d'autres compositeurs modernes. Non, sans doute, Boëly ne les a pas vus. Mais aussi, de quelle main ferme n'a-t-il pas tenu seul ou presque seul le drapeau des traditions classiques de l'école d'orgue et de l'école de piano! Il n'a pas seulement tenu ce drapeau, il a souffert encore pour la cause qu'il représentait. Nous l'avons vu, plus que sexagénaire, quoique encore dans la force du talent et de la santé, obligé de résigner les fonctions d'organiste dans une des plus anciennes paroisses de Paris, pour céder la place à de jeunes artistes dont les improvisations étaient, avant tout, suivant ce goût brillant, léger et mondain, qui a fait invasion dans la plupart de nos églises. Il se retira calme et souriant, sans murmurer, sans proférer une plainte; il se contenta de dire, avec cette pointe de raillerie qui prêtait à sa bonhomie un nouveau charme, que son goût, à lui, n'était plus à la hauteur du siècle, et qu'il était un peu trop vieux pour en changer... Avec quel soin il se dérobait à ces applaudissements, à ces triomphes qui seraient venus le chercher d'eux-mêmes pour peu qu'il eût voulu s'y prêter! Avec quelle indifférence il parlait de ses compositions, dans lesquelles nous admirons pourtant une facture si riche et si habile, un style si large et si plein, souvent une expression si noble et si élevée!... C'était vraiment un artiste patriarcal. J'ajoute, c'était un maître. Il a été maître dans tous les sens, et avant tout, maître de lui-même. Il a eu la renommée qu'il voulait avoir. Il a tenu à rester ignoré des gens superficiels. L'estime et l'approbation de l'élite lui a suffi, et c'est ainsi qu'il a gardé sa propre estime. Il n'a pas eu de vanité; il a eu la vraie fierté, la légitime fierté des forts. »

Boëly est mort à Paris, le 27 décembre 1858.

Les œuvres manuscrites de ce maître ont été données à la Ville de Versailles, pour être déposées dans la Bibliothèque publique.

CÔTÉ DROIT.

N° 6. — Maison de charité de la paroisse Saint-Louis.

Aussitôt que la paroisse Saint-Louis eut été créée, on fonda une maison de charité dans le nouveau quartier. La direction en fut confiée aux sœurs de Saint-Vincent

de Paul. Elles furent aussi chargées, comme les sœurs de la Ville-Neuve, des écoles des jeunes filles pauvres.

En 1791, les sœurs quittèrent la maison, par suite de la suppression des ordres religieux. L'administration de la maison de charité fut alors donnée aux Dames Economes, dont nous avons parlé, à l'occasion du même établissement dans le quartier Notre-Dame (1).

Cette maison fut de nouveau confiée aux sœurs de Saint-Vincent de Paul, à l'époque du Consulat. Presque aussi important que celui du quartier Notre-Dame, cet établissement a la même organisation.

Dix sœurs, dirigées par une supérieure, voient les malades pauvres à domicile, pansent ceux qui peuvent se transporter au bureau, distribuent les médicaments, le pain, la viande et le bouillon, le bois et le linge à ceux qui en ont besoin. Quarante orphelines, couchées dans la maison, sont confiées à leurs soins. Il y a de plus un *ouvroir*, pour les jeunes filles pauvres du quartier, et quatre classes, dans lesquelles sont reçues plus de trois cents enfants.

Trois médecins sont attachés à cette maison, et vont voir gratuitement les pauvres malades du quartier.

Enfin, comme à Notre-Dame, plusieurs œuvres charitables s'y réunissent, entre autres l'œuvre des Jeunes Economes, et celle des Dames des Pauvres malades.

N° 10. — Ancienne pension de Gorsas, avant 1789.

Vers 1778, Gorsas établit au n° 10 de la rue des Bourdonnais, une maison d'éducation, sous les auspices du gouvernement, disait-il dans ses prospectus (2).

(1) Voir rue de la Paroisse, nos 12 et 14.

(2) Voir le Journal des annonces, affiches et avis divers de 1773 et 1781.

Gorsas était grand partisan des idées nouvelles. Il publia en 1786 un écrit satirique, dont le titre curieux indique assez la nature : *L'âne promeneur*, ou *Critès promené par son âne;* chef-d'œuvre pour servir d'apologie au goût, aux mœurs, à l'esprit, et aux découvertes du siècle; — à Pampelune, chez Démocrite, imprimeur-libraire de son Allégresse Sérénissime Falot-Momus, au grelot de la Folie. — A Versailles, chez l'auteur, rue des Bourdonnais, maison de Mme veuve Bourgeois, et les libraires de la ville. — Et aux quatre coins du monde. In-8°, 1786.

On connaît sa vie politique. Aussitôt la réunion de l'Assemblée des Notables, il créa un journal intitulé le *Courrier de Versailles*. En rendant compte dans ce journal du fameux repas des gardes-du-corps dans la salle de l'Opéra, et le peignant sous les couleurs les plus sombres, comme *une orgie contre-révolutionnaire*, Gorsas fut l'une des causes les plus actives des journées des 5 et 6 octobre. Il quitta Versailles après le départ du roi, fut nommé député de Seine-et-Oise à la Convention nationale, et adopta le parti des Girondins. Obligé de se sauver après la journée du 31 mai, et revenu plus tard à Paris, il y fut arrêté et condamné à mort le 7 octobre 1793.

N° 38. — Ecole communale.

La maison dans laquelle se trouve cette école était l'une des plus vieilles du quartier Saint-Louis. Elle fut construite vers 1712, pour y loger les frères de la Doctrine-Chrétienne. Ces frères y établirent une école qui dura jusqu'à l'époque de la Révolution. Rétablis sous la Restauration, ils furent de nouveau remplacés dans cette

maison en 1830 par un instituteur laïque. Depuis cette époque, c'est une école communale; on y a joint un asile pour les petits enfants. Cette maison a été entièrement reconstruite en 1859, sous l'administration de M. Remilly, par M. Paris, architecte de la ville.

Elle est aujourd'hui parfaitement appropriée à sa destination.

Les nouvelles constructions ont coûté à la ville 45,000 francs.

Nos 40 et 42. — De 1740 à 1770, tout ce terrain était occupé par le jardin d'un commis de la guerre, nommé Devienne, grand amateur de fleurs; sa culture chérie était l'œillet. Les amateurs d'horticulture ne seront peut-être pas fâchés de savoir qu'il avait obtenu de semis un magnifique œillet, nommé *œillet-pavot*, violet et blanc, à double bouton, portant plus de 13 centimètres de traverse; et une *tulipe*, *l'alpha*, la première où se soient trouvés réunis le beau rouge et le jaune d'or.

RUE SAINT-LOUIS.

La rue Saint-Louis, une des rues de l'ancien Parc-aux-Cerfs, s'étend de l'ouest à l'est, de la rue Satory à la rue Saint-Martin. Elle a 579 mètres 80 centimètres de long, sur 9 mètres 75 centimètres de large. En 1793, on la nomma rue *Caton*. Elle a repris celui de Saint-Louis en 1806.

Dans la longueur de cette rue se trouvaient autrefois deux petites places. La première donnait sur la rue Saint-Honoré; elle était formée, à gauche, des maisons nos 5 et 7 de la rue Saint-Louis et des nos 35, 37 et 39 de

la rue Saint-Honoré ; et, à droite, des nos 2 et 4 de la rue Saint-Louis et du n° 41 de la rue Saint-Honoré. Elle se nommait place Saint-Louis. La seconde s'appelait place de Bourgogne; elle donnait sur la rue Saint-Médéric, et était formée, à gauche, des nos 21, 23 et 25 de la rue Saint-Louis, et, à droite, du n° 20 de la même rue. Ces deux places disparurent en 1750.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 25. — Maison habitée, en 1778 et 1779, par Charles Bonaparte, père de Napoléon Ier.

En 1777, Charles Bonaparte s'était franchement rallié au gouvernement français. Il fut nommé député de la noblesse de Corse auprès du roi. Pour traiter les importantes questions dont il était chargé, et se mettre facilement en rapport avec les ministres, il sentit la nécessité d'avoir une habitation dans la ville, séjour habituel de la cour. Il s'installa dans cette maison de la rue Saint-Louis, dont l'entrée était alors sur la rue Saint-Médéric, et y resta plusieurs années. Charles Bonaparte, dont la fortune avait été fortement endommagée par les changements survenus dans le gouvernement de son pays, profita de son séjour à la cour de France pour demander l'entrée de quelques-uns de ses nombreux enfants dans les établissements français. C'est de cette maison de la rue Saint-Louis que sont datées ces demandes, et les réponses adressées à d'Hozier, juge d'armes, sur les titres de noblesse nécessaires pour entrer dans les écoles royales. Les trois bourses demandées lui furent alors accordées, l'une pour Napoléon à l'école militaire de Brienne; une autre pour Joseph, au séminaire d'Autun; et la troisième pour sa fille Marie-Anne, depuis Elisa,

princesse de Lucques, à la maison royale de Saint-Cyr.

CÔTÉ DROIT.

N° 10. — Maison dans laquelle est mort, le 3 mai 1811, le docteur Pierre-Edouard Brunyer, ancien médecin des enfants de France.

Le docteur Brunyer était un de ces hommes loyaux et énergiques qu'aucun danger n'effraye lorsqu'il s'agit de rendre hommage à la vérité. Appelé à déposer devant le tribunal révolutionnaire lors du procès de l'infortunée reine Marie-Antoinette, et interpellé par le président sur ce qu'il savait de la femme *Louis Capet*, Brunyer répondit : que pendant quinze ans, il avait été médecin de ses enfants; que possédant toute sa confiance, elle l'avait souvent chargé d'être son intermédiaire secret près de la pauvreté honteuse et de lui porter des secours pécuniaires, des consolations et souvent les conseils de la médecine, et qu'il ne connaissait de Marie-Antoinette que la bonté de son cœur qui la faisait compâtir à toutes les infortunes! On doit penser qu'une telle réponse ne dut pas le faire bien venir des membres de ce terrible tribunal; aussi fut-il obligé de se cacher et d'attendre des jours plus calmes pour venir achever sa carrière dans ces mêmes lieux témoins des bienfaits qu'il était chargé de distribuer.

N° 14. — Ce terrain fut donné en 1710 à Binet, huissier de la Chambre de Mme la duchesse d'Orléans. Il n'y fit faire aucune construction. Binet mourut en 1732; sa veuve, Anne-Christine Collin, se fit attribuer ce terrain pour ses reprises matrimoniales. Au décès de celle-ci, il passa au sieur Collin, son neveu et son héritier.

Collin agrandit le terrain et fit bâtir la maison en 1752 (1).

Suivant l'avocat Barbier (2), Collin devint le factotum de Mme de Pompadour, en 1748.

« C'était, dit-il, un procureur au Châtelet, garçon fort aimable, âgé de quarante ans, qui, par hasard, était depuis longtemps procureur des père et mère de madame de Pompadour, c'est-à-dire de M. et madame Poisson. Il était extrêmement employé et considéré dans Paris. Comme madame de Pompadour a beaucoup de confiance en lui, elle lui a demandé le sacrifice de son état avec toutes les grâces possibles, en lui disant qu'elle s'était adressé à elle-même toutes les objections qu'il pouvait lui faire, c'est-à-dire sur l'incertitude de la durée de la faveur où elle est. Collin était déjà connu directement du roi pour des affaires particulières de la marquise qui s'étaient traitées à Crécy, ou dans les petits appartements, en sa présence. Collin a de l'esprit, parle bien et est aimable de figure. Il n'a pas laissé que d'être embarrassé et de balancer s'il quitterait un état sûr et qui ne pouvait qu'augmenter. Mais, d'un autre côté, la manière dont cela lui a été proposé, la parole de l'indemniser, l'idée d'une fortune brillante si cela continue, l'ont déterminé à accepter, et il a vendu sa charge. On verra ce que cela deviendra, car il faut convenir que le crédit est au plus haut degré, quoique ménagé avec esprit et prudence, et que c'est à présent la porte pour toutes les grâces. »

Nous croyons en effet que Collin ne fit pas une mauvaise affaire. Il resta attaché à Mme de Pompadour jusqu'à la mort de la marquise, arrivée en 1764. Cette même année, n'ayant plus aucune raison pour rester à Ver-

(1) Les détails que nous donnons aujourd'hui diffèrent un peu de ceux de notre première édition. Nous devons cette rectification à l'obligeance de M. Jeandel, qui nous a communiqué un travail très-intéressant sur ce sujet. Nous avions confondu, d'après Moufle d'Angerville (*Vie privée de Louis XV*), ce Binet, avec Georges-René Binet, valet de chambre du Dauphin, ami de Lebel, dont nous avons parlé, à l'avenue de Paris.

(2) *Journal historique du règne de Louis XV*, tome III.

sailles, il vendit cette petite maison à une dame Robert. Collin avait fait décorer sa maison avec élégance, et y recevait fréquemment Mme de Pompadour. Ces visites de Mme de Pompadour ont entretenu jusqu'à nos jours l'opinion qu'elle lui avait appartenu. On voit, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, que c'était une erreur. Cette maison conserve encore aujourd'hui de nombreux restes des ornements qu'elle avait lorsque Mme de Pompadour y venait rendre des visites à son secrétaire intime (1).

RUE SAINT-ANTOINE.

La rue Saint-Antoine faisait aussi partie du Parc-aux-Cerfs. En 1793, on l'appela d'abord rue Antoine, puis quelque temps après, rue des Sans-Culottes. Elle reprit son nom de Saint-Antoine en 1806. Elle a 582 mètres 5 centimètres de long, sur 9 mètres 75 centimètres de large, et s'étend de l'ouest à l'est, de la rue Satory à la rue Saint-Martin.

RUE DU SUD.

Cette rue, l'une de celles du Parc-aux-Cerfs, se nommait autrefois rue des Mauvaises-Paroles. En 1793, on l'appela rue Newton. Ce nom, quoique étranger, appartenait à un grand homme; il valait mieux le conserver que de lui donner de nouveau celui des Mauvaises-Paroles, qu'elle reprit en 1806. Depuis quelques années, on lui a substitué le nom de rue du Sud.

La rue du Sud va de l'ouest à l'est, de la rue Satory à

(1) On peut voir, pour la description de cette maison, un art. de M. Ch. Barthélemy, dans l'*Union de Seine-et-Oise*, n° du 10 août 1853.

la rue Saint-Martin. Elle a 593 mètres de longueur, et 9 mètres 75 centimètres de largeur.

RUE DES ROSSIGNOLS.

La rue des Rossignols est la dernière de celles qui faisaient partie du Parc-aux-Cerfs. Elle reçut, dès l'origine, le nom de rue des Rossignols, probablement à cause de sa proximité des bois. Lorsque l'on eut décidé d'élever un couvent dans la place des Grands-Champs, on l'appela quelquefois rue du Couvent. Elle s'étend de l'ouest à l'est, de la rue Satory à la rue de Poix. Sa longueur est de 306 mètres 70 centimètres, et sa largeur de 9 mètres.

N° 2. — Entrée du cimetière de la paroisse Saint-Louis.

En parlant des discussions occasionnées par la fermeture de l'ancien cimetière de cette paroisse, nous avons dit qu'en 1769, un arrêt du conseil ordonna sa translation dans un lieu plus éloigné, et que le roi, pour ne pas causer de dépenses à la fabrique, donna 180 perches du bois de Satory, pour y établir le nouveau. C'est ce cimetière dont l'entrée est au n° 2 de la rue des Rossignols.

L'entrée en est fort simple; au-dessus de sa modeste porte, on lit ces mots :

BEATI QUI IN DOMINO MORIUNTUR.

Le cimetière Saint-Louis est plus accidenté et plus pittoresque que celui de Notre-Dame. On a été obligé de l'agrandir dans ces dernières années.

Dans ce cimetière se trouve la tombe de Ducis. Elle est fort simple ; c'est une longue pierre plate, placée obliquement sur quatre autres de champ, et entourée d'une grille sans ornements. Cette pierre, sous laquelle repose notre grand poëte, avait été placée par lui dans ce lieu même, sur les restes de sa femme, auprès de sa mère et de sa fille aînée, ainsi que l'indique cette épitaphe, faite par Ducis :

JEAN-FRANÇOIS DUCIS
A LA MÉMOIRE DE SA FEMME.
DANS CETTE ENCEINTE SACRÉE, OU REPOSENT
LES CORPS DE SA MÈRE ET DE SA FILLE AINÉE :
MARIE-MADELEINE MOREAU,
SA FEMME, A ÉTÉ DÉPOSÉE SOUS CETTE TOMBE
LE 25 AVRIL 1815.
ELLE ÉTAIT DÉCÉDÉE LE 23 PRÉCÉDENT,
DANS SA 79e ANNÉE.
ELLE FUT MARIÉE EN PREMIÈRES NOCES
A MARIE-JOSEPH PEIRE,
CONTROLEUR DES BATIMENTS DU ROI.
FEMME BONNE, MÈRE TENDRE, ÉPOUSE PRÉCIEUSE,
ELLE RÉUNIT LES PLUS DOUCES AFFECTIONS DE LA NATURE.
ELLE ATTEND ICI SON MARI, AGÉ DE 82 ANS,
LEQUEL N'A D'AUTRE DÉSIR QUE DE SE JOINDRE A ELLE,
POUR JOUIR, DANS LE SEIN DE LA DIVINITÉ,
DU BONHEUR IMMUABLE
QUE LEUR A MÉRITÉ LE SANG PRÉCIEUX
DE JÉSUS-CHRIST.

Plus bas on lit :

CI-GIT LE BON DUCIS
(JEAN-FRANÇOIS),
L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
NÉ A VERSAILLES, LE 22 AOUT 1733,
RUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME,
Nº 125 NOUVEAU (1).
DÉCÉDÉ LE 31 MARS 1816.

REQUIESCANT IN PACE.

(1) Nous avons déjà fait remarquer cette indication de la maison où est né Ducis, comme la preuve de l'erreur qui l'a fait placer ailleurs que dans la rue de la Paroisse.

Sur le côté se voit l'inscription suivante, placée lors du rétablissement de ce monument :

CONCESSION PERPÉTUELE
(VOTE DU CONS. MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 1832)
CETTE TOMBE A ÉTÉ RESTAURÉE AUX FRAIS DE LA VILLE,
EN L'ANNÉE 1850,
SOUS L'ADMINISTRATION DE M. VAUCHELLE, MAIRE.

Félicitons l'administration d'entretenir avec soin la tombe de notre illustre poëte. Cette tombe, elle est bien modeste sans doute ; mais n'a-t-elle pas été construite en quelque sorte par ses mains ! et ne doit-on pas la conserver avec respect ! D'ailleurs, un somptueux monument conviendrait-il à celui qui dédaigna toujours les honneurs ?

« Il n'est qu'un moyen d'honorer un tel homme, dit l'un de ses plus ardents admirateurs, M. Onésime Leroy (1), c'est de le prendre pour modèle. Or, il ne suffit pas de nous montrer ses traits, empreints même sur le bronze ; ce sont ses bons écrits, son âme et tous ses sentiments qu'il faut répandre et faire pénétrer dans nos mœurs, si l'on veut les désinfecter des vices qui les corrompent. »

Depuis la Révolution, le quartier Saint-Louis a été habité par un grand nombre des premières familles de la noblesse de France ; aussi le cimetière de cette paroisse renferme-t-il beaucoup de tombes sur lesquelles on peut lire les noms les plus illustres.

Dans un angle de ce cimetière furent ensevelis les restes des prisonniers d'Orléans, massacrés dans la rue de l'Orangerie. En 1815, on plaça sur leur tombe une croix en pierre, ornée d'une fleur de lys à chacune de ses extrémités, et cette inscription :

(1) *Etudes sur J.-F. Ducis.*

VICTIMIS IMPIÈ MACTATIS
DIE IX SEPTEMBRIS MDCCXCII.
IN VIA VULGO DICTA ORANGERIE, QUARUM
HIC JACENT QUADRAGINTA QUATUOR CORPORA.

Cette croix était en très-mauvais état, et l'on pouvait à peine en déchiffrer l'inscription. Grâce aux soins de quelques personnes, réunies dans la pensée de donner un pieux souvenir à ces victimes de nos troubles civils, un nouveau monument a remplacé l'ancien. Il se compose d'une colonne de marbre noir, au bas de laquelle sont inscrits les mots : *De profundis ;* — et d'une pierre plate placée au-devant de la colonne, sur laquelle on lit l'inscription suivante :

HIC JACENT
QUADRAGINTA QUATUOR CORPORA
EORUM
QUOS AURELIANENSI CARCERE
VERSALIAS ABDUCTOS
ADVENÆ SICARII,
MUNICIPUM
FRUSTRA RELUCTANTE MANU,
MACTAVERUNT
DIE NEFASTO IX SEPT. ANNI
MDCCXCII.

Le tout est entouré d'une grille.

N° 6. — Couvent de religieuses de Sainte-Claire.

En 1860, plusieurs religieuses Clarisses, venues du monastère de Poligny, dans le Jura, où la primitive règle de Sainte-Claire, sous la réforme de Sainte-Colette, s'observe depuis 300 ans, vinrent s'établir à Versailles.

Le 21 avril de la même année, Mgr Mabile, évêque de Versailles, en présence de M. Rémilly, alors maire de la ville, et de quelques personnes distinguées, bénit la

maison provisoire, où se fit leur premier établissement, rue des Missionnaires, n° 11.

La maison étant un peu petite, elles furent transférées dans une autre maison située rue Saint-Antoine n° 20, où elles restèrent jusqu'en 1867.

Pendant leur séjour dans cette nouvelle maison, plusieurs personnes pieuses se réunirent pour leur élever un monastère convenable. Un terrain fut acheté dans la rue des Rossignols, près le cimetière de Saint-Louis. La construction du couvent et de la chapelle fut confiée à M. Blondel, architecte du département, et l'installation définitive des filles de Sainte-Claire dans ce monastère se fit le 23 avril 1867.

Ce couvent et la chapelle, construits d'après les règles sévères de cet ordre religieux, sont d'une grande simplicité.

N° 14. — Bâtiment régulier construit en 1758. Il paraît qu'il fut d'abord élevé pour recevoir une maison de Jésuites. Depuis la Révolution, il est occupé par une maison d'éducation de jeunes demoiselles, fondée par des religieuses Augustines, de la congrégation de Notre-Dame, ayant appartenu à la communauté établie sur l'avenue de Saint-Cloud par la reine Marie Leczinska. Cette maison est connue sous le nom de Couvent du Grand-Champ.

RUE DE LA CHANCELLERIE.

La rue de la Chancellerie borde la place d'Armes, du côté du sud, comme la rue des Hôtels, du côté du Nord. Son nom lui vient de l'hôtel de la Chancellerie qui s'y

trouve placé. En 1793, on la nomma rue *Chancelier l'Hôpital*. En 1806, elle reprit son nom de la *Chancellerie*. Cette rue s'étend de l'ouest à l'est, de la rue de la Bibliothèque à l'avenue de Sceaux. Elle a 355 mètres 60 centimètres de longueur, et 9 mètres de largeur.

CÔTÉ DROIT.

N°s 4 et 6. — Sous Louis XIV et Louis XV, hôtel de Coislin. Vendu sous Louis XVI, on en fit un hôtel garni, portant le nom d'*Hôtel d'Elbeuf*.

N° 8. — Hôtel du marquis de Dangeau. En 1706, Maréchal, le chirurgien du roi, opéra de la fistule à l'anus, dans cet hôtel, le fils unique de Dangeau, Courcillon. A l'occasion de cette opération, Saint-Simon, qui n'aimait ni le fils de Dangeau, ni madame de Maintenon, raconte une historiette dans laquelle il n'épargne ni l'un ni l'autre.

« Je me garderais bien, dit-il, de barbouiller ce papier de l'opération de la fistule que Maréchal fit à Courcillon, fils unique de Dangeau, en sa maison de ville à Versailles, sans l'extrême ridicule dont elle fut accompagnée. Courcillon était un jeune homme fort brave, qui avait un des régiments du feu cardinal de Fustemberg qui valait fort gros. Il avait beaucoup d'esprit et même orné, mais tout tourné à la plaisanterie, à bons mots, à méchanceté, à impiété, à la plus sale débauche, dont cette opération passa publiquement pour être le fruit.

« Sa mère, dont j'ai parlé à l'occasion de son mariage, était dans la privance la plus étroite de Madame de Maintenon; toutes deux seules de la cour et de Paris ignoraient la vie de Courcillon. Madame de Dangeau, qui l'aimait passionnément, était fort affligée et avait peine à le quitter des moments. Madame de Maintenon entra dans sa peine, et se mit à aller tous les jours lui tenir compagnie au chevet du lit de Courcillon, jusqu'à l'heure que le roi allait chez elle, et très-souvent dès le matin y dîner. Madame d'Heudicourt, autre intime de madame de Maintenon, et dont j'ai parlé aussi, y

fut admise pour les amuser, et presque point d'autre. Courcillon les écoutait, leur parlait dévotion, et des réflexions que son état lui faisait faire ; elles de l'admirer et de publier que c'était un saint. La d'Heudicourt et le peu d'autres qui écoutaient tous ces propos, et qui connaissaient le pèlerin, qui quelquefois leur tirait un bout de langue à la dérobée, ne savaient que devenir pour s'empêcher de rire, et au partir de là ne pouvaient se tenir d'en faire le conte tout bas à leurs amis. Courcillon, qui trouvait que c'était bien de l'honneur d'avoir madame de Maintenon tous les jours pour garde-malade, et qui en crevait d'ennui, voyait ses amis quand elle et sa mère étaient parties les soirs, leur en faisait ses complaintes le plus follement et le plus burlesquement du monde, et leur rendait en ridicule ses propos dévots et leur crédulité, tellement que, tant que cette maladie dura, ce fut un spectacle qui divertit toute la cour, et une duperie de madame de Maintenon dont personne n'osa l'avertir, et qui lui donna pour toujours une amitié et une estime respectueuse pour la vertu de Courcillon, qu'elle citait toujours en exemple, et dont le roi prit aussi l'impression, sans que Courcillon se souciât de cultiver de si précieuses bonnes grâces après sa guérison, sans qu'il rabattît quoi que ce fût de sa conduite accoutumée, sans que madame de Maintenon s'aperçût jamais de rien, et sans que, pour ses négligences même à son égard, elle se refroidît des sentiments qu'elle avait pris pour lui. Il faut le dire, excepté le manége sublime de son gouvernement avec le roi, c'était d'ailleurs la reine des dupes (1). »

Sous Louis XVI, on mit dans cet hôtel les gardes-du-corps de Monsieur, placés plus tard avenue de Sceaux, n° 8.

N° 10. — Hôtel de Luxembourg, sous Louis XIV. En 1734, hôtel de Pontchartrain.

Depuis longtemps on desirait avoir à Versailles une salle de concerts. Quelques habitants de la ville se réu-

(1) On peut voir dans la *Vie de Dangeau*, publiée en tête du Journal du marquis, par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon, que madame de Maintenon n'était pas aussi dupe que veut bien le dire Saint-Simon.

nirent pour réaliser ce désir, et une société à responsabilité limitée fut constituée, au capital de 100,000 fr.

La place de cet ancien hôtel fut choisie pour y mettre la nouvelle salle de concerts, et la construction en fut confiée à M. Armand Petit.

La dépense de construction et de premier établissement s'éleva à la somme de 70,000 fr.

Cette salle, destinée d'abord à des concerts, à des représentations équestres, et à des bals, est devenue depuis quelque temps, plus spécialement, une salle de spectacle; des loges y ont été installées dans les galeries du premier étage, la scène a été agrandie, et des aménagements pour les acteurs ont été établis.

La salle décorée simplement et élégamment est fort bien éclairée; elle peut contenir 1,200 personnes.

N° 12. — Hôtel du duc de La Vallière.

N° 14. — Hôtel du comte d'Évreux, puis du duc de Melun.

Cet hôtel appartenait, en 1700, au cardinal de Bouillon. Dans les papiers de la Secrétairerie d'État, aux Archives générales de l'Empire, on trouve, à la date du 12 novembre 1700, une lettre du Ministre ainsi conçue :

« Le Ministre à M. Bontemps (gouverneur de Versailles).

« S. M. n'a pas voulu qu'on loue la maison du cardinal de Bouillon, rue de la Chancellerie, pour ne pas déplacer M. le comte d'Évreux ni M. le prince d'Auvergne. »

N° 16. — Vieil hôtel de Duras.

N°s 18, 20, 22. — Anciens hôtels de l'Extraordinaire

des Guerres. Ces trois terrains ont été concédés, par Louis XIV, aux trois trésoriers de l'Extraordinaire des Guerres, MM. de Thurmenyer, de Touanne et de la Jonchère, à la charge d'y bâtir.

Plus tard, les nos 18 et 20 passèrent à M. de la Rochefoucault, et le n° 22, à un commis de M. de Chamillart, dont la famille l'a possédé jusqu'en 1785.

On appelait *Extraordinaire des Guerres* un fonds particulier destiné à payer la dépense extraordinaire de la guerre. Les trois trésoriers placèrent leurs bureaux dans ces hôtels, d'où l'un d'eux, le n° 22, a conservé ce nom jusqu'à nos jours.

N° 24. — Hôtel de la Chancellerie.

L'hôtel de la Chancellerie est l'un des plus vieux bâtiments de Versailles. Il fut construit en 1670 pour être l'habitation du grand chancelier de France. Tout le temps qu'y demeura le chancelier de Pontchartrain, il y eut des fêtes nombreuses où se réunissaient les plus grands personnages de la cour. Pendant le carnaval de l'année 1700, « madame la Chancelière donna un bal à la Chancellerie, dit Saint-Simon, qui fut la fête la plus galante et la plus magnifique qui fût possible. Le Chancelier y reçut à la portière Monseigneur, les trois princes ses fils, et madame la duchesse de Bourgogne, sur les dix heures du soir, puis s'alla coucher au château. Il y eut des pièces différentes pour le bal paré, pour les masques, pour une collation superbe, pour des boutiques de tout pays, chinois, japonais, etc., qui vendaient des choses infinies et très recherchées par la beauté et la singularité, mais qui n'en recevaient point d'argent : c'étaient des présents à madame la duchesse de Bour-

gogne et aux dames. Une musique à sa louange, une comédie, des entrées. Rien de si bien ordonné et de si superbe, de si parfaitement entendu ; et la Chancelière s'en démêla avec une politesse, une galanterie et une liberté, comme si elle n'eût eu rien à faire. On s'y divertit extrêmement, et on sortit à près de huit heures du matin. »

Le jeudi 13 avril 1714, madame de Pontchartrain mourut dans cet hôtel, *universellement regrettée de toute la cour, qui l'aimait et la regrettait, et pleurée des pauvres presque avec désespoir*. Nous résistons d'autant moins au plaisir de transcrire ici le charmant portrait qu'en fait Saint-Simon, que nous y trouvons quelques détails intéressants pour Versailles :

« Il y avait longtemps que la chancelière était menacée d'une hydropisie de poitrine, après un asthme de presque toute sa vie. Elle était fille de Meaupou, président d'une des chambres des enquêtes et peu riche, mais bon pour Pontchartrain qui l'était moins encore quand elle l'épousa. On ne peut guère être plus laide, mais avec cela une grosse femme, de bonne taille et de bonne mine, qui avait l'air imposant, et quelque chose aussi de fin. Jamais femme de ministre ni autre n'eut sa pareille pour savoir tenir une maison, y joindre plus d'ordre à toute l'aisance et la magnificence, et éviter tous les inconvénients avec plus d'attention, d'art et de prévoyance, sans qu'il y parût, et y avoir plus de dignité avec plus de politesse, et de cette politesse avisée et attentive qui sait la distinguer et la mesurer, en mettant tout le monde à l'aise. Elle avait beaucoup d'esprit sans jamais le vouloir montrer, et beaucoup d'agrément, de tour et d'adresse dans l'esprit, et de la souplesse, sans rien qui approchât du faux, et quand il le fallait, une légèreté qui surprenait; mais bien plus de sens encore, de justesse à connaître les gens, de sagacité dans ses choix et dans sa conduite, ce que peu d'hommes même ont atteint comme elle de son temps. Il est surprenant qu'une femme de la robe, qui n'avait vu du monde qu'en Bretagne, se fût faite en si peu de temps aux manières, à l'esprit, au

langage de la cour; elle devint un des meilleurs conseils qu'on pût trouver pour s'y bien gouverner. Aussi y fut-elle dans tous les temps d'un grand secours à son mari, qui tant qu'il la crut n'y fit jamais de fautes, et ne se trompa en ce genre que lorsqu'il s'écarta de ses avis. Avec tout cela, elle avait trop longtemps trempé dans la bourgeoisie pour qu'il ne lui en restât pas quelque petite odeur. Elle avait naturellement une galanterie dans l'esprit, raffinée, charmante, et une libéralité si noble, si simple, si coulant de source, si fort accompagnée de grâces qu'il était impossible de s'en défendre. Personne ne s'entendait si parfaitement à donner des fêtes. Elle en avait tout le goût et toute l'invention, et avec somptuosité et au dehors et au dedans; mais elle n'en donnait qu'avec raisons et bien à propos, et tout cela avec un air simple, tranquille, et sans jamais sortir de son âge, de sa place, de son état, de sa modestie. La plus secourable parente, l'amie la plus solide, la plus affective, la plus utile, la meilleure en tous points et la plus sûre. Délicieuse à la campagne et en liberté, dangereuse à table pour la prolonger, pour se connaître en bonne chère sans presque y tâter, et pour faire crever ses convives; quelquefois fort plaisante sans jamais rien de déplacé, toujours gaie, quoique quelquefois elle ne fût pas exempte d'humeur. La vertu et la piété la plus éclairée et la plus solide, qu'elle avait eue dans toute sa vie, crûrent toujours avec la fortune. Ce qu'elle donnait de pensions avec discernement, ce qu'elle mariait de pauvres filles, ce qu'elle en faisait de religieuses, mais seulement quand elle s'était bien assurée de leur vocation, ce qu'elle en dérobait aux occasions, ce qu'elle mettait de gens avec choix et discernement en état de subsister, ne peut se nombrer.

« Sa charité mérite un petit détail. Sortant un dimanche de la grand'messe de la paroisse de Versailles avec madame de Saint-Simon, elle s'amusa en chemin. Madame de Saint-Simon, qui était pressée, parce qu'elle devait aller dîner chez Monseigneur à Meudon avec madame la duchesse de Bourgogne, la hâtait, et lui demanda avec surprise ce que c'était qu'une petite fille du bas peuple avec qui elle s'était arrêtée. « Ne l'avez-vous pas trouvée fort jolie? lui dit la chancelière : elle m'a frappée en passant. Je lui ai demandé qui étaient ses parents. Cela meurt de faim, cela a quatorze ou quinze ans. Jolie comme elle est, elle trouvera aisément pratique. La misère fait tout faire. Je l'ai un peu langueyée; demain matin

elle viendra chez moi, et tout de suite je la parquerai en lieu où elle sera en sûreté, et apprendra à gagner sa vie. »

« Voilà de quoi cette femme-là était sans cesse occupée sans qu'elle ne parût jamais; car elle ne l'aurait pas dit à une autre qu'à madame de Saint-Simon, qu'elle regardait comme une autre elle-même. Outre tout ce qui vient d'être dit, ses aumônes réglées étaient abondantes; les extraordinaires les surpassaient. Elle avait toute une communauté à Versailles, de trente ou quarante jeunes filles pauvres qu'elle élevait à la piété et à l'ouvrage, qu'elle nourrissait et entretenait de tout, et qu'elle pourvoyait quand elles étaient en âge. Elle avait fondé avec le chancelier et bâti un hôpital à Pontchartrain, où tout le spirituel et le temporel abondait, où ils allaient souvent servir les pauvres, et qui leur coûta plus de 200,000 livres, et de l'entretien duquel ils n'étaient pas quittes à 8 ou 10,000 livres par an. De tant de bonnes œuvres il n'en paraissait que cet hôpital, et sa communauté de Versailles, qui ne se pouvaient cacher, et dont encore on ne voyait que l'écorce. Tout le reste était enseveli dans le plus profond secret. Elle donnait ordre à tout les matins, et aux choses domestiques, et il n'était plus mention de rien après, et tout dans une règle admirable.

« Mais l'année 1709 la trahit. La disette et la cherté firent une espèce de famine. Elle redoubla ses aumônes, et, comme tout mourait de faim dans la campagne, elle établit des fours à Pontchartrain, des marmites et des gens pour distribuer des pains et des potages à tout venant, et de la viande cuite à la plupart, tant que le soleil était sur l'horizon. L'affluence fut énorme. Personne ne s'en allait sans emporter du pain de quoi nourrir deux ou trois personnes plusieurs jours, et du potage pour une journée. Ce concours a eu bien des journées de trois mille personnes, et avec tant d'ordre, que nul ne se pressait, ne passait son tour d'arrivée, et avec tant de paix, qu'on n'eût pas dit qu'il y eût plus de cinquante personnes. Plus la donnée avait été nombreuse, plus la chancelière était aise, et cela dura six à sept mois de la sorte.

« Le chancelier, ravi de faire aussi ses bonnes œuvres, l'en laissait entièrement maîtresse. Leur union, leur amitié, leur estime étaient infinies et réciproques. Ils ne se séparaient de lieu que par une rare nécessité, et ils couchaient partout dans la même chambre. Ils avaient mêmes amis, mêmes parents, mêmes sociétés. En

tout ils ne furent qu'un. Ils le furent bien aussi dans les regrets de leur première belle-fille, dont jamais ils ne purent se consoler. Telle fut la chancelière de Pontchartrain, que Dieu épura de plus en plus par de longues et pénibles infirmités, qui finirent par une hydropisie de poitrine, qu'elle porta avec une patience, un courage et une piété qui furent l'exemple de la cour et du monde. »

En 1789, l'hôtel de la Chancellerie était occupé par M. de Barentin, garde-des-sceaux de France. Abandonné après le départ du roi, on y établit en 1792 un atelier de sellerie, dans lequel on réunit près de deux cents ouvriers. C'est aujourd'hui une propriété particulière.

Le sol de la rue de la Chancellerie est beaucoup plus bas que celui de la place d'Armes. Sous Louis XIV, on avait bâti, au côté gauche de la rue, un mur pour soutenir les terres, et l'on y descendait de la place par deux rampes portant le nom de petites rampes. Lorsque l'on construisit, sous Louis XV, la caserne des Gardes-Françaises qui cachait une partie de la rue, la moitié de ce mur fut occupée par les caves de cette caserne. Il s'était établi dans tout le reste, à partir de la rue de la Bibliothèque, de nombreuses baraques nommées les *baraques du Serdeau.*

On appelait ainsi autrefois dans la maison du roi l'officier entre les mains duquel on mettait la desserte de la table du roi, lequel les portait dans une salle nommée *salle du Serdeau*, pour servir ensuite à la table des gentilshommes servants. Quand le roi demandait son dîner, le maître d'hôtel de service, les gentilshommes servants et le contrôleur-clerc d'office portaient les viandes du roi en grande cérémonie. Ils se rendaient, avant de les prendre, à la Bouche, où le *Serdeau* leur

donnait à laver. De là l'origine de ce mot, d'après quelques auteurs, et entre autres d'après Sainte-Marthe, qui dans son *État de la France*, écrit toujours ce nom *sert-d'eau*. Duchat n'est point de cet avis; il croit que *serdeau*, dans la signification du lieu où l'on portait les viandes déjà servies sur la table du roi, vient de *servitellum*, diminutif de *servitum*, duquel mot *servitum* venait le vieux mot *sert*, qui signifiait autrefois les mets de la seconde table, auxquels succédait le *dessert*, qu'on appelait la troisième table. *Servitum*, *servitellum*, *sertellum*, *serdellum*, *serdeau*. Et comme on a donné le nom de *dessert* non-seulement aux viandes desservies de cette seconde table, mais surtout aux mets rafraîchissants succédant au *dessert* de la seconde table, il pense qu'on aura pareillement donné le nom de *serdeau*, non-seulement au lieu où se portait le *sert* qu'on avait présenté au roi, mais encore à l'officier entre les mains duquel se déposait le *sert* auquel le roi n'avait plus voulu toucher.

Quoi qu'il en soit de l'étymologie de ce nom, on appelait ainsi la desserte du roi, et la salle du *Serdeau* était placée au *Grand-Commun*. Il paraît que, sous Louis XIV, les gentilshommes servants qui devaient manger cette desserte ne le faisaient plus, ou que les plats nombreux de la table du roi étaient trop considérables pour leur appétit : toujours est-il que l'on prit l'habitude de vendre à l'extérieur, dans quelques baraques adossées à l'aile des Ministres, le surplus de la table du Serdeau. Cet usage s'étendit bientôt à tous les autres services de la maison, ainsi qu'à ceux des princes de la famille royale; en sorte que les plats à vendre, provenant de la desserte de la maison royale, devinrent si considérables,

qu'il s'établit tout le long de la rue de la Chancellerie des baraques dans lesquelles les habitants de Versailles trouvaient, après l'heure du dîner du roi, tout ce qui leur convenait en rôtis de toute espèce, volailles, poissons, etc., à des prix très-modérés. C'est ce que l'on appelait alors *acheter au serdeau.*

La caserne des Gardes-Françaises et les baraques de la rue de la Chancellerie ont été détruites, quand on fit la contre-allée bordant la place d'Armes de ce côté.

AVENUE DE SCEAUX.

L'avenue de Sceaux est l'une des trois grandes rangées d'arbres partant de la place d'Armes et formant le magnifique point de vue du château. Forcée de s'arrêter au pied de la Butte-Gobert et des réservoirs de ce nom, cette avenue reçut le nom d'avenue de Sceaux, parce qu'elle aboutissait effectivement à un chemin (rue de Noailles), alors hors la ville, et allant directement rejoindre la route de Sceaux.

L'avenue de Sceaux se trouvant, comme le reste du quartier, beaucoup plus basse que la place d'Armes, en était autrefois complétement séparée.

Sous Louis XIV, on avait fait, pour y arriver, une rampe avec des marches, pour le passage des piétons. Lorsque, sous Louis XV, le quartier Saint-Louis prit plus d'importance, on élargit la rampe, on supprima les marches, et les voitures purent aussi y passer, mais avec difficulté, à cause de la *Rampe*. Dans l'année 1800, on opéra l'élargissement et l'adoucissement de ce passage dangereux. Enfin en 1840, lorsque l'on put abbattre le pâté de baraques élevées dans ce lieu, et continuer la

portion de l'avenue de ce côté de la place jusqu'au château, cette descente fut tout à fait adoucie et mise dans l'état où elle est aujourd'hui.

L'avenue de Sceaux se dirige du nord-ouest au sud-est, de la place d'Armes à la rue Saint-Martin. Elle a 753 mètres de long, sur 70 mètres 50 centimètres de large.

En 1810, on a construit un abreuvoir à son extrémité, du côté de la rue Saint-Martin. Cet abreuvoir est un bassin rond en pierres de taille. Une inscription latine, gravée sur une plaque de marbre noir, élevée sur le mur de derrière, indique que la ville l'a fait faire sous l'administration de M. Pétigny. Un lavoir public placé derrière ce mur a été aussi construit, à la même époque.

En 1793, l'avenue de Sceaux prit le nom d'*avenue des Patriotes*. Elle reprit, en 1806, celui de Sceaux. Ses quatre rangées d'arbres ont été replantées, comme celles de l'avenue de Saint-Cloud, en 1772. La foire dite de *Saint-Louis* se tient chaque année, au mois d'août, sur cette avenue.

En 1733, le duc de Noailles fit placer une grille à l'extrémité de l'avenue, afin de la séparer du chemin de Sceaux, et fit clore de murs le bas de la butte de Gobert. Ces divers travaux, dit Narbonne (1), coûtèrent 4,320 livres.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 1. — Bains de la princesse de Conti.

Cette maison était, sous Louis XIV, l'une des dépendances de l'hôtel de la princesse de Conti (2), dont nous avons déjà parlé. Elle fut construite par cette princesse,

(1) Ouvrage cité.
(2) Hôtel de la Mairie.

dans un angle de son beau jardin, pour y faire une salle de bains.

Monicar, dans son *Versailles immortalisé*, après avoir décrit l'hôtel du Grand-Veneur, parle de celui de la Princesse, et s'exprime ainsi :

> Mais c'est celui-ci que tu vois
> Dont la divine chasseresse (1)
> Pour sa retraite aurait fait choix;
> Puisque ta brillante princesse (2),
> Qui l'a mis sur pied autrefois,
> Se trouve, comme la déesse,
> D'un rare mérite et de poids;
> Prudente, sage, chaste et belle,
> Et d'aussi bonne maison qu'elle.
> Examinant de plus ce lieu par le menu;
> Il lui serait bien convenu,
> Quand la belle déesse, après son exercice,
> Eût désiré laver dans l'eau son beau corps nu :
> Elle aurait en ce lieu, tout prêt pour cet office,
> Un bain propre et superbe, et placé de façon
> Qu'il n'est pas lieu d'y craindre aucun autre Actéon,
> Ni que quelque mortel y jette
> Une œillade trop indiscrète.

Outre les bains qu'elle y avait placés, la princesse de Conti avait fait arranger cette petite maison pour s'y délasser, dans la réunion de quelques intimes amis.

« Le Dauphin, fils de Louis XIV, dit Narbonne (3), aimait avec passion la chasse au loup, et le roi entretenait exprès pour lui un très joli équipage de chasse, que l'on appelait Louveterie. C'était le plus ordinairement dans ce petit pavillon des bains de la princesse de Conti, sa sœur de père, qu'il venait se reposer à ses retours de chasse. C'est dans ce pavillon, ajoute-t-il, que se faisaient les parties secrètes. Il a depuis appartenu au comte de Charolais. »

(1) Diane.
(2) De Conti, fille de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière.
(3) Ouvrage cité.

Cette maison a bien changé d'aspect depuis cette époque ; c'est cependant une de celles qui conservent le mieux, à l'intérieur, les traces de leur première destination.

Les peintures d'ornement du plafond de la principale pièce existent encore, et portent, de distance en distance, le chiffre de la Princesse, M.-A. (Marie-Anne).

Il serait bien à désirer que les propriétaires respectassent et fissent réparer artistement ces peintures, dans les embellissement qu'ils feront peut-être subir à cette maison, aujourd'hui occupée par un marchand de vin.

Entre cette maison et les bâtiments des Petites-Écuries, il y a eu probablement, pendant quelques années, une petite salle de spectacle ; car on trouve, aux Archives générales de l'Empire, un arrêt du 23 mars 1772, concernant une indemnité accordée pour la démolition d'une *salle de comédie élevée dans l'avenue de Sceaux, près de la Petite-Écurie du Roi*, à Versailles, et fixant ladite indemnité à 23, 388 livres (1).

N° 3. — Sous Louis XIV, en 1703, cet emplacement était occupé par *la Compagnie des Galiotes, employée à entretenir sur les canaux de Versailles des galères, des navires et d'autres semblables bâtiments* (2).

Sous Louis XV, c'était une auberge en renom, dont l'enseigne était : *A la Fleur-de-Lys*. Sous Louis XVI, on y construisit une salle de concert très-grande, en forme de rotonde.

Cette maison, et toutes celles de ce côté de l'avenue jusqu'à la rue de Limoges, ont été abattues en 1854, pour y construire une caserne, occupée par l'artillerie à

(1) Secrétairerie d'État. Lois de finances. E. 3630.

(2) *Description de Versailles*, par Félibien des Avaux, 1703.

pied de la garde. Elle peut contenir 1,463 hommes et 764 chevaux.

CÔTÉ DROIT.

Sous Louis XIV, le n° 2 de l'avenue de Sceaux était l'hôtel de Messieurs les trésoriers des Bâtiments du Roi ; — le n° 2 *bis*, le magasin pour les quatre fermes, et l'habitation des contrôleurs ; — le n° 4 et le n° 6, l'hôtel des Fermes du Roi ; — et le n° 8, l'hôtel Seignelay.

En 1751, l'état-major des chevau-légers de la garde du Roi acheta ces divers hôtels, les réunit ensemble, et, avec l'agrément du Roi, y fonda une *École militaire,* pour de jeunes surnuméraires, qu'on y admettait en payant pension.

Les chevau-légers donnèrent plusieurs fêtes dans cette école, entre autres le 21 octobre 1757, à l'occasion de la naissance du comte d'Artois, depuis Charles X. Cette fête se fit surtout remarquer par le luxe qu'on y déploya. Un très beau feu d'artifice, tiré sur la partie de l'avenue de Sceaux placée devant l'école, en fut le signal. Des illuminations magnifiques décoraient les bâtiments. Un bal, où se réunit tout ce que Versailles renfermait de plus élégant, eut lieu dans une immense salle dressée dans l'intérieur des cours et décorée avec un goût exquis :

« Le bal dura jusqu'à huit heures du matin, dit la *Gazette de France*. Il y eut la plus nombreuse assemblée, et l'on y distribua avec profusion toutes sortes de rafraîchissements. Le bon ordre qui a régné dans cette fête, joint à la politesse et aux attentions des chevau-légers, n'en a pas fait le moindre agrément. »

En 1768, les chevau-légers firent arranger, à leurs frais, la contre-allée de l'avenue, en face de leur hôtel;

ils y firent placer des bancs de pierre, et elle devint la promenade favorite du quartier, sous le nom de *Terrasse des Chevau-Légers*.

Cette belle École militaire des Chevau-Légers a subsisté avec distinction jusqu'au 30 septembre 1787, époque de la réforme de la maison du Roi.

Sous la fin du règne de Louis XVI, les hôtels des chevau-légers furent vendus à divers particuliers, et, sur une partie de leur terrain, on forma l'impasse qui porte aujourd'hui le nom d'impasse des Chevau-Légers.

N° 8. — En 1787, après la réforme de la maison du Roi, on plaça dans cet hôtel les gardes-du-corps de Monsieur.

N° 10. — Ce bâtiment fut d'abord, sous Louis XIV, l'hôtel de la Marine et des Galères. Après 1710, il devint l'hôtel du duc de Béthune. Enfin, après 1734, c'était le bureau des voitures de la Cour.

Louis XIV, voulant récompenser les services de la dame de Beauvais (1), première femme de chambre de la reine sa mère, et ceux de Louis de Beauvais, capitaine des chasses de ses parcs, leur accorda, par lettres-patentes, le privilége exclusif des voitures publiques de Paris à Saint-Germain, Versailles et autres lieux de résidence royale, moyennant la somme annuelle de 12,000 liv., payables à la recette de son domaine de Versailles.

Ces lettres sont du mois d'août 1685.

Ces voitures, nommées indifféremment voitures de la

(1) Si l'on en croit la correspondance de la princesse Palatine, mère du régent, cette dame de Beauvais avait été la première maîtresse de Louis XIV.

Cour ou nouveaux Coches, restèrent dans cet hôtel jusqu'à la Révolution. Mais en 1790, par suite de l'abolition des priviléges, divers établissements de voitures publiques étant venus leur faire concurrence, les propriétaires furent obligés d'abandonner une entreprise qui leur devenait plus onéreuse qu'avantageuse.

En 1804, on fit de ce bâtiment une caserne, dans laquelle on plaça 80 hommes et 200 chevaux.

On y installa, en 1807, le grand séminaire du diocèse, dont l'inauguration eut lieu le 4 novembre. Resté inoccupé depuis la translation du Séminaire à l'hôtel Letellier, ce bâtiment sert aujourd'hui de buanderie à la nombreuse garnison de Versailles.

IMPASSE DES CHEVAU-LÉGERS.

Cette impasse a été formée sur une partie du terrain des hôtels des Chevau-Légers, un peu avant la Révolution. Elle se dirige du nord au sud, et a 61 mètres 30 centimètres de longueur, sur 13 mètres 70 centimètres de largeur.

Il entre dans les projets de la ville de faire de cette impasse une rue qui s'ouvrira sur celle de l'Orangerie : déjà le terrain occupé par un chantier a été acheté à cet effet.

N° 2. Maison où est né, le 1er septembre 1777, le général de division François-Isidore Wathiez.

Nommé sous-lieutenant le 3 novembre 1793, à l'âge de seize ans, Watthiez fit toutes les campagnes de la République et de l'Empire, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Russie, en France, et s'éleva de grade en

grade jusqu'à celui de général de division. Il fut cité un grand nombre de fois à l'ordre du jour de l'armée pour ses belles actions. Dans sa carrière militaire, le général Wathiez reçut plusieurs blessures graves et entre autres au combat du Burgos, en 1808, où une balle ennemie vint le frapper au crâne pendant qu'il conduisait une charge de cavalerie qui culbuta un carré des gardes Wallones.

Le général Wathiez est venu terminer sa carrière au lieu même qui l'avait vu naître.

RUE DES CHANTIERS.

Une très-petite portion du commencement de la rue des Chantiers faisait partie de Versailles sous Louis XIV. Avant la Révolution, elle s'étendait jusqu'à la rue de Noailles, où se trouvait la barrière. Depuis la réunion de Montreuil à Versailles, cette barrière a été reportée au bas de la butte du Pont-Colbert. Le nom de rue des Chantiers lui a été donné à cause des nombreux chantiers de bois à brûler qui s'y trouvaient autrefois. En 1793, on la nomma rue du Contrat-Social; en 1806, elle reprit son ancien nom de rue des Chantiers.

En 1773, les habitants de la rue des Chantiers et de la rue de Noailles furent autorisés par le gouverneur de Versailles à faire paver ces deux rues et à les éclairer par des reverbères, à leurs propres frais. Ils en furent si reconnaissants, que dans la lettre de remercîment adressée au comte de Noailles, ils lui disent qu'ils en auront une éternelle gratitude, et que le public sera obligé de faire des vœux au Ciel pour les précieux jours et santé de son Excellence et de son illustre famille.

La rue des Chantiers s'étend légèrement du nord-ouest au sud-est, de l'avenue de Paris à la barrière du Petit-Montreuil. Elle a 1,594 mètres de long, et 18 mètres de large (en moyenne).

La rue des Chantiers appartient en partie au quartier Saint-Louis, et en partie au quartier Montreuil. La portion du quartier Saint-Louis s'étend à gauche, de l'avenue de Paris à la rue Saint-Martin, et à droite, de l'avenue de Paris à la rue de Noailles.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 17. — La salle des États-Généraux ou de l'Assemblée Nationale était construite dans l'espace compris entre le bâtiment, aujourd'hui caserne des Menus-Plaisirs, dont nous avons parlé à l'avenue de Paris, et le mur qui donne sur cette rue. La salle venant jusqu'aux bords de la rue, l'entrée du public était de ce côté : celle sur l'avenue de Paris ayant été réservée pour le roi. Pour faciliter le service de la salle, on avait élevé des vestibules en bois, du côté de la rue des Chantiers. Le peuple les nommait les *Maisons de bois de l'Assemblée.*

N° 63. — Maison de Providence contre la Mendicité.

Depuis fort longtemps, on cherchait à détruire la mendicité à Versailles. Déjà, sous Louis XIV, le ministre écrivait au prévôt de Saint-Germain-en-Laye : « Le Roi m'a dit qu'il a vu beaucoup de mendiants à Saint-Germain. Vous devez exécuter la déclaration de juillet 1700, l'intention de S. M. étant que la mendicité soit bannie de Saint-Germain et de Versailles (1). Malgré cet ordre du roi, les mendiants étaient restés dans la ville, et le

(1) Arch. gén., Secrét. d'État, dépêches, E. 3552.

27 mai 1721, on rendit une nouvelle ordonnance pour les en faire sortir (1). Poursuivie sous tous les régimes, la mendicité ne put disparaître de Versailles.

En 1844, plusieurs habitants, cherchant le moyen d'éteindre ce fléau, s'associèrent pour fonder et entretenir, au moyen de souscriptions, un établissement destiné à recevoir les vieillards infirmes et les enfants des deux sexes, réduits à la mendicité et domiciliés dans la commune.

Un conseil, chargé de surveiller les recettes et les dépenses et de pénétrer dans tous les détails journaliers de l'administration de la maison, fut nommé par l'Assemblée générale des souscripteurs; et les soins intérieurs furent confiés à des sœurs de l'ordre des Filles de la Sagesse.

Cette œuvre éveilla une grande sympathie dans toute la ville. Dès la première année, le nombre des souscripteurs dépassa 1,200, et permit d'ouvrir les portes de l'établissement, au mois de mai 1845.

Depuis cette époque, cette association n'a cessé de poursuivre son œuvre charitable et morale. La maison de Providence renferme aujourd'hui près de 80 personnes, auxquelles, outre le vêtement et la nourriture, elle assure encore tous les soins que peuvent réclamer leur âge ou leurs infirmités.

A l'origine de cet établissement, l'exiguïté des bâtiments et le peu de ressources financières n'avaient pas permis d'y construire une chapelle. Depuis, la bienfaisance publique a mis à même l'administration de cette

(1) Ordonn. du Roi. — Voir Bibl. de Versailles, *Recueil d'ordonnances sur Versailles*, in-4°. — Arrêté contre la mendicité, 14 sept. 1789. Voir : Journal de Versailles, n° 43, in-4°.

maison de faire construire un bâtiment comprenant, au rez-de-chaussée, un nouveau dortoir pour 20 lits, et une chapelle pouvant contenir tout le personnel de la maison. Cette chapelle est construite dans le style moyen âge. La simplicité de l'intérieur est tout à fait en rapport avec le style adopté et avec la nature de l'établissement.

Cette chapelle a été construite par M. Paris, architecte de la ville.

Espérons qu'un établissement si utile continuera de prospérer, et que les secours ne lui manqueront ni de la part de la population de Versailles, ni de la part des autorités qui lui ont déjà montré tant de bienveillance.

CÔTÉ DROIT.

N[os] 30 et 32. — Supplément à la Vénerie du roi, établi sous le nom de Chenil-Dauphin, vers 1745, dans la jeunesse du père de Louis XVI.

N° 72. — Magasin à fourrages pour la cavalerie de la garnison.

C'est à quelque distance de la Barrière de la rue des Chantiers que se font aujourd'hui les exécutions capitales.

RUE MÉNARD.

Petite rue s'étendant du nord au sud, de la rue des Chantiers à la rue du Vautrait. Elle a 98 mètres de longueur, sur 10 mètres de largeur. Son nom lui a été donné en souvenir de M. Ménard, membre de la première municipalité versaillaise. Il fut le premier président de cette municipalité, après la retraite de M. Thierry de Ville-d'Avray.

RUE DU VAUTRAIT.

Autre petite rue allant de l'ouest à l'est, de la rue Ménard à la rue de Limoges, et ayant 26 mètres 95 centimètres de long, sur 7 mètres 50 centimètres de large.

N° 2. — Ancien hôtel du *Vautrait*.

Le Vautrait était un grand équipage de chasse que le roi entretenait pour *courre* les sangliers et les bêtes noires. Le commandant du Vautrait portait le nom de capitaine. Cet équipage de chasse était composé de levriers d'attache et de meutes de chiens courants. Furetière, dans son *Dictionnaire universel*, dit que ce mot vient de *veltris* ou *veltrahus* ou *veltragus*, chien de chasse qui a bon nez et suit la bête. Puis il ajoute le paragraphe suivant, que nous donnons pour l'instruction des personnes voulant savoir ce que signifie ce mot, aujourd'hui oublié, de *Vautrait,* donné à l'une des rues de Versailles : « Les Allemands l'appellent *velter*, les Italiens *veltro*, et en vieux français *viautre*. Il en est parlé dans la loi salique. Ovide et Martial font mention de chiens appelés *veltres,* qui constamment étaient des chiens gaulois ; d'où vient que quelques-uns croient que ce mot vient de *feldt*, allemand, qui signifie un *champ*, joint au mot *jager,* qui signifie chasseur. Turnèbe dit que ces chiens ont été appelés *veltrahos*, *quod feram trahant;* Farnabius, *ab agiliter vertendo*. » Il dit encore « que le mot *vautrer* est un terme de chasse qui signifie chasser avec *vautraits* et *mâtins*, comme on fait après le sanglier. »

Il résulte de tout ceci que ce mot de *vautrait* doit s'écrire comme nous le mettons ici, et non *veautrait*,

comme l'avaient inscrit les personnes chargées de placer les inscriptions des rues de Versailles.

RUE DE LIMOGES.

Les rues Ménard, du Vautrait et de Limoges faisaient partie, sous Louis XIV, d'un grand enclos, espèce de faubourg, partagé en deux rues parallèles, ne présentant que des magasins, des écuries et de chétives maisons, qui servirent d'abord de retraite à cette colonie de Limousins employés depuis tant d'années à la bâtisse de Versailles. Un peu plus tard, une grande portion de terrain ayant été prise pour le Vautrait, il resta une espèce de rue composée de baraques, fermée par des portes à ses extrémités, et à laquelle on donna le nom d'hôtel de Limoges.

Sous le règne de Louis XV, presque toutes ces baraques furent converties en écuries pour placer bon nombre de chevaux du roi. Le duc de Luynes raconte dans ses *Mémoires* un singulier vol qui eut lieu pendant la nuit du 30 avril 1753. « On trouva, dit-il, le lendemain matin, qu'on avait coupé le crin de trente-neuf chevaux à longue queue. »

Sous Louis XVI, les écuries de Limoges renfermaient aussi les chevaux de la Petite-Écurie. Depuis la Révolution, elles ont été occupées par ceux de la garnison.

Depuis quelques années on a transformé en rue l'hôtel de Limoges, et elle a reçu le nom de rue de Limoges.

Cette rue va du nord au sud, de la rue des Chantiers à l'avenue de Sceaux. Elle a 315 mètres de longueur et 10 mètres de largeur. Dans cette rue se trouve l'entrée de la nouvelle manutention des vivres de la guerre.

Construite en 1855, cette manutention contient 5,400 quintaux métriques de farine, et six fours de 300 rations chaque.

AVENUE DE PARIS.

La partie de l'avenue de Paris qui appartient au quartier Saint-Louis s'étend, à droite, de la place d'Armes à la rue Saint-Martin. (*Voir* t. Ier, *avenue de Paris.*)

AVENUE DE LA MAIRIE.

Nous avons déjà dit que cette avenue fut ouverte en 1817. Elle se dirige du nord au sud. Sa longueur est de 248 mètres 70 centimètres, et sa largeur de 19 mètres 60 centimètres.

Outre la Mairie, dont la terrasse et l'escalier d'entrée occupent une partie de la longueur du côté gauche de cette avenue, on y voit le débarcadère du chemin de fer de la rive gauche. Dans ce terrain resté longtemps inoccupé, on établit, en 1834, un jardin public de botanique. En 1840, on construisit sur l'emplacement même du jardin, le débarcadère du chemin de fer de la rive gauche. Ce débarcadère, d'une forme légère et assez élégante, n'a point l'aspect monumental de celui de la rive droite. Construit en matériaux peu solides, il semble n'avoir été élevé que comme un bâtiment provisoire. M. le Poittevin en est l'architecte.

La place où devait être élevée la statue du duc de Berry, entre le côté droit de cette avenue et le mur des Petites-Écuries, avait été entourée d'arbres et formait

une promenade fréquentée par beaucoup de personnes, particulièrement du quartier Saint-Louis.

En 1855, le génie militaire en a fait un parc d'artillerie et y a élevé des bâtiments assez élégants, dont deux servent de manége et l'autre de hangar pour l'artillerie et le génie.

IMPASSE DES GENDARMES.

Auprès de l'ancien hôtel des gendarmes (caserne de recrutement) se trouve une impasse qui en a pris le nom. Pendant la Révolution, elle portait le nom de cul-de-sac de la Maison-Commune. Elle a repris son ancien nom en 1806.

Cette impasse a 164 mètres 35 centimètres de longueur, sur 5 mètres 20 centimètres de largeur.

N° 8. — Maison ayant appartenu au célèbre peintre Horace Vernet, et qu'il habita pendant les années de son séjour à Versailles.

PLACE D'ARMES.

La moitié de la place d'Armes appartient au quartier Saint-Louis. Dans cette partie se trouve le bâtiment des Petites-Écuries.

QUARTIER MONTREUIL

Montreuil était autrefois un village situé près de Versailles. Son nom, d'après l'abbé Le Bœuf, paraîtrait dérivé de *Monasteriolum*, qu'on a corrompu en celui de *Monsterolium* et *Monstrolium;* ce qui désigne qu'il y eut dans ce lieu un petit monastère, ou au moins un ermitage et une chapelle. Lorsque, par suite de la construction du château et du séjour du roi, Versailles fut devenu une ville importante, Montreuil en devint le faubourg.

Le 1er janvier 1787, Montreuil fut complétement réuni à Versailles, par un édit du roi Louis XVI, du mois d'août 1786. Voici le préambule de cet édit : « Louis, par la grâce de Dieu, etc. — La paroisse de Montreuil, formant par sa situation actuelle le principal faubourg de notre ville de Versailles, nous avons cru qu'il était de notre justice d'accorder aux habitants de cette paroisse l'exemption de la taille et de la milice auxquelles ils sont sujets, d'y substituer les droits perçus aux entrées de notre ville, de reculer en conséquence les limites de Versailles jusqu'aux extrémités de la paroisse de Montreuil, et d'y enclaver tout le territoire de cette paroisse. Par l'effet de cette réunion, la paroisse de Montreuil sera soumise au seul régime de perception dont sa consistance actuelle la rend susceptible; et notre intention

est d'employer l'augmentation de produit qui pourra en résulter dans les droits d'entrée de Versailles, à former dans cette ville plusieurs établissements de bienfaisance pour le soulagement de ses habitants. A ces causes, etc. »

Aujourd'hui Montreuil forme l'un des trois quartiers de la ville. Quoique le moins peuplé de Versailles, ce quartier occupe une très-grande étendue. Il est composé de deux parties parfaitement séparées, qui ont conservé l'ancienne appellation de Grand et de Petit-Montreuil.

Ces deux subdivisions du quartier de Montreuil sont séparées par l'avenue de Paris.

AVENUE DE PARIS.

La partie de l'avenue de Paris faisant partie du quartier Montreuil s'étend à gauche, ou du côté du Grand-Montreuil, depuis la rue de Montbauron jusqu'en dehors la barrière, à l'angle de la rue des Bois ; et à droite, ou du côté du Petit-Montreuil, depuis la rue Saint-Martin jusqu'à la ferme de Porchefontaine.

(*Voir* t. Ier, *avenue de Paris.*)

AVENUE DE SAINT-CLOUD.

Toute la partie de cette avenue allant de la rue de l'Abbé-de-l'Épée à gauche, et de la rue de Montbauron à droite, jusqu'au carrefour de Montreuil, appartient à ce quartier.

(*Voir* t. Ier, *avenue de Saint-Cloud.*)

CARREFOUR DE MONTREUIL.

Le carrefour de Montreuil se trouve placé entre l'avenue de Saint-Cloud, la rue de Montreuil, et l'avenue de Picardie. Sa forme est ronde. Il a 95 mètres de diamètre. Pendant assez longtemps les exécutions capitales se firent sur cette place.

N° 2. — Villa Moricet.

C'était autrefois une petite maison appartenant au roi. Madame de Pompadour y venait quelquefois pour s'y promener et jouir du joli point de vue de la terrasse du jardin, donnant sur les étangs Montbauron. En 1760, il se passa dans cette maison une aventure ainsi racontée par madame Duhausset, dans ses *Mémoires* :

« Madame (1) me fit appeler un jour et entrer dans son cabinet où était le roi, qui se promenait d'un air sérieux. « Il faut, me dit-elle, que vous alliez passer quelques jours à l'avenue de Saint-Cloud dans une maison où je vous ferai conduire; vous trouverez là une jeune personne prête à accoucher. » Le roi ne disait rien, et j'étais muette d'étonnement. « Vous serez la maîtresse de la maison, et présiderez, comme une déesse de la Fable, à l'accouchement. On a besoin de vous pour que tout se passe suivant la volonté du roi, et secrètement. Vous assisterez au baptême et indiquerez les noms du père et de la mère. » Le roi se mit à rire, et dit : « Le père est très-honnête homme. » Madame ajouta : « aimé de tout le monde, et adoré de tous ceux qui le connaissent. » Madame s'élança vers une petite armoire, et en retira une petite boîte qu'elle ouvrit. Elle en sortit une aigrette de diamants, en disant au roi : « Je n'ai pas voulu, et pour cause, qu'elle fût plus belle. — Elle l'est encore trop. » Et il embrassa madame en disant : « Que vous êtes bonne! » Elle pleura d'attendrissement, et mettant la main sur le cœur du

(1) Madame Duhausset appelait toujours ainsi madame de Pompadour.

roi : « C'est là que j'en veux, » dit-elle. Les larmes vinrent aux yeux du roi, et je me mis aussi à pleurer, sans trop savoir pourquoi. Ensuite il me dit : « Guimard vous verra tous les jours pour vous aider et vous conseiller; et au *grand moment* vous le ferez avertir de se rendre auprès de vous. Mais, nous ne parlons pas du parrain et de la marraine; vous les annoncerez comme devant arriver, et, un moment après, vous aurez l'air de recevoir une lettre qui vous apprendra qu'ils ne peuvent venir. Alors vous ferez semblant d'être embarrassée, et Guimard dira : « Il n'y a qu'à prendre les premiers venus; » et vous prendrez la servante de la maison, et un pauvre ou un porteur de chaises, et ne leur donnerez que douze francs pour ne pas attirer l'attention. — Un louis, ajouta madame, pour ne pas faire d'effet dans un autre sens.... » Guimard, dit le roi, vous dira les noms du père et de la mère. Il assistera à la cérémonie qui doit être le soir, et donnera les dragées. Il est bien juste que vous ayez les vôtres. Et il tira cinquante louis, qu'il me remit de cette mine gracieuse qu'il savait prendre dans l'occasion, et que n'avait personne autre que lui dans son royaume. Je lui baisai la main en pleurant. « Vous aurez soin de l'accouchée, n'est-ce pas? c'est une très-bonne enfant qui n'a pas inventé la poudre, et je m'en fie à vous pour la discrétion ; mon chancelier vous dira le reste, » dit-il en se retournant vers madame. Et il sortit. « Eh bien! comment trouvez-vous mon rôle? dit-elle. — D'une femme supérieure et d'une excellente amie, lui dis-je. — C'est à son cœur que j'en veux, me dit-elle, et toutes ces petites filles, qui n'ont point d'éducation, ne me l'enlèveront pas. Je ne serais pas aussi tranquille si je voyais quelque jolie femme de la cour ou de la ville tenter sa conquête. » Je demandai à madame si la jeune personne savait que le roi était le père. « Je ne le crois pas, dit-elle; mais comme il a paru aimer celle-ci, on a craint qu'on ne se soit trop empressé de le lui apprendre; sans cela, on dit à elle et aux autres, dit-elle en levant les épaules, que c'est un seigneur polonais, parent de la reine, et qui a un appartement au château. » Cela a été imaginé à cause du cordon bleu que le roi n'a pas souvent le temps de quitter, parce qu'il faudrait changer d'habit.... Madame me dit : « Tenez compagnie à l'accouchée, pour empêcher qu'aucun étranger ne lui parle, pas même les gens de la maison. Vous direz toujours que c'est un seigneur polonais fort riche, et qui se cache à cause de la reine, sa parente, qui est fort

dévote. Vous trouverez, dans la maison, une nourrice à qui l'enfant sera remis, et tout le reste regarde Guimard. Vous irez à l'église comme témoin ; et il faudra faire les choses comme le ferait un bon bourgeois. On croit que la demoiselle accouchera dans cinq ou six jours; vous dînerez avec elle, et ne la quitterez pas jusqu'au moment où elle sera en état de retourner au Parc-aux-Cerfs : ce qui, je suppose, sera dans une quinzaine de jours, sans qu'elle coure aucun risque. »

« Je me rendis le soir même à l'avenue de Saint-Cloud, où je trouvai l'abbesse (1) et Guimard, garçon du château, mais sans son habit bleu. Il y avait de plus une garde, une nourrice, deux vieux domestiques, et une fille moitié servante, moitié femme de chambre. La jeune fille était de la plus jolie figure, mise fort élégamment, mais sans rien de trop marquant. Je soupai avec elle et avec l'abbesse, qui s'appelait Mme Bertrand. J'avais remis l'aigrette de Madame avant le souper, ce qui avait causé la plus grande joie à la demoiselle, et elle fut fort gaie. Mme Bertrand avait été femme de charge chez M. Lebel, premier valet de chambre du roi, qui l'appelait Dominique, et elle était son confidentissime. La demoiselle causa avec nous après souper, et me parut fort naïve. Le lendemain, j'eus une conversation particulière, et elle me dit : « Comment se porte M. le comte? C'était le roi qu'elle appelait ainsi. Il sera bien fâché de n'être pas auprès de moi, me dit-elle, mais il a été obligé de faire un assez long voyage. » Je fus de son avis. « C'est un bien bel homme, me dit-elle, et il m'aime de tout son cœur ; il m'a promis des rentes, mais je l'aime sans intérêt, et s'il voulait, je le suivrais dans sa Pologne. » Elle me parla ensuite de ses parents et de M. Lebel, qu'elle connaissait sous le nom de Durand. « Ma mère, me dit-elle, était une grosse épicière-droguiste, et mon père n'était pas un homme de rien, ajouta-t-elle; il était des six corps, et c'est, comme tout le monde le sait, ce qu'il y a de mieux; enfin, il avait pensé deux fois être échevin. » Sa mère avait, après la mort de son père, essuyé des banqueroutes; mais, M. le comte était venu à son secours, et lui avait donné un contrat de 1,500 livres de rentes, et 6,000 francs d'argent comptant. — Six jours après elle accoucha,

(1) Elle appelait ainsi la dame chargée de la surveillance de la petite maison du Parc-aux-Cerfs.

et on lui dit, suivant mes instructions, que c'était une fille, quoique ce fût un garçon, et bientôt après on devait lui dire que son enfant était mort, pour qu'il ne restât aucune trace de son existence pendant un certain temps; ensuite on le remettrait à la mère. Le roi donnait 10 à 12,000 livres de rentes à chacun de ses enfants. Ils héritaient les uns des autres à mesure qu'il en mourait, et il y en avait déjà sept ou huit de morts. Je revins trouver Madame, à qui j'avais écrit tous les jours par Guimard. Le lendemain, le roi me fit dire d'entrer; il ne me dit pas une parole sur ce que j'avais fait, mais me remit une tabatière d'or fort grande, où étaient deux rouleaux de 25 louis chaque. Je lui fis ma révérence et m'en allai. Madame me fit beaucoup de questions sur la demoiselle, et riait beaucoup de ses naïvetés et de tout ce qu'elle m'avait dit du seigneur polonais. « Il est dégoûté de la princesse, et je crois qu'il partira dans deux mois pour toujours pour sa Pologne. — Et la demoiselle? lui dis-je. — On la mariera, me dit-elle, en province, avec une dot de 40,000 écus au plus et quelques diamants. » Cette petite aventure, qui me mettait dans la confidence du roi, loin de me procurer plus de marques de bonté de sa part, sembla le refroidir pour moi, parce qu'il était honteux que je fusse instruite de ses amours obscures. Il était aussi embarrassé des services que lui rendait Madame. »

Quelque temps après cette aventure, le roi ajouta cette maison au terrain qu'il avait donné, en 1756, à la comtesse d'Estrades. La comtesse d'Estrades était parente de madame de Pompadour, qui l'avait tirée de la misère et amenée à la cour. Cela n'empêcha pas la comtesse de se vendre secrètement au comte d'Argenson. Il savait par elle tout ce qui se passait à la cour de la favorite, et payait libéralement son ingratitude et sa perfidie.

Vendue à la Révolution, comme bien national, cette maison appartint à divers propriétaires, dont le dernier lui fit faire de nombreux embellissements et lui donna son nom.

RUES DANS LA DIRECTION DE L'OUEST A L'EST.

RUE DE MONTREUIL.

La rue de Montreuil s'étend de l'ouest à l'est, du carrefour de Montreuil à la barrière du même nom. Elle a 948 mètres 30 centimètres de longueur, sur 10 mètres de largeur.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 85. — La plus ancienne maison bourgeoise de Montreuil. — Du temps de Louis XIV, c'était une petite maison appartenant à Boudin, premier médecin du duc de Bourgogne. En 1710, Boudin y fut la dupe d'un aventurier qui sut lui escroquer d'assez fortes sommes d'argent. Voici le portrait que Saint-Simon fait de ce médecin :

« Il était boudin de figure comme de nom, fils d'un apothicaire du roi dont personne n'avait jamais fait cas. Il étudia en médecine, fut laborieux, curieux, savant. S'il fût demeuré dans l'application et le sérieux, c'eût été un fort bel et fort bon esprit. Il l'avait d'ailleurs extrêmement orné de littérature et d'histoire, et en avait infiniment, d'un tour naturel, plein d'agrément, de vivacité, de reparties, et si naïvement plaisant que personne n'était plus continuellement divertissant, sans jamais vouloir l'être. Il fut doyen de la faculté de Paris, médecin du roi, et enfin premier médecin de Monseigneur, avec lequel il était au mieux. Il subjugua M. Fagon, le tyran de la médecine et le maître absolu des médecins, au point

d'en faire tout ce qu'il voulait, et d'entrer chez lui à toute heure, lui toujours sous cent verroux. Il haïssait le tabac jusqu'à le croire un poison ; Boudin lui dédia une thèse en médecine contre le tabac, et la soutint, tout en sa présence, se crevant de tabac, dont il eut toujours les doigs pleins, sa tabatière à la main, et le visage barbouillé. Cela eût mis Fagon en fureur d'un autre ; de lui tout passait. Un homme de si bonne compagnie réussit bientôt dans une cour où il ne pouvait faire envie à personne. Il fut des soupers familiers de M. le duc, et de ceux de M. le prince de Conti. C'était à qui l'aurait, hommes et femmes du plus haut parage et de la meilleure compagnie, et ne l'avait pas qui voulait, vieux à dîner, jeunes dans leurs parties; libertin et débauché à l'excès, gourmand à faire plaisir à table, et tout cela avec une vérité et un sel qui ravissaient. De cette façon, Boudin fut bientôt gâté. D'ailleurs c'était un compagnon hardi, audacieux, qui refusait peu de choses, et qui n'en ménageait aucune quand il n'en craignait point les retours, et quand il était poussé et devenu fort familier, et de là fort sot, très-impertinent. Initié de cette sorte dans le monde le plus choisi, il se mit dans l'intrigue, et il sut et fut de bien des choses secrètes et importantes de la cour. »

Boudin, fils d'un apothicaire, s'était dès son enfance occupé de remèdes et de secrets; il aimait par-dessus tout la chimie et il y était devenu fort savant. Malheureusement une très-grande imagination et le désir d'acquérir des richesses le firent aller trop loin, et il ne crut pas impossible de trouver la pierre philosophale. Déjà plusieurs fois il avait été exploité par des fripons qui, profitant de sa foi en l'alchimie, lui promettaient de faire de l'or et de l'argent.

En 1710, un nouveau charlatan vint le trouver à Varsailles et lui parla avec tant d'assurance que Boudin, sachant combien les finances étaient alors obérées, crut devoir en parler au roi et lui demanda la permission de le faire travailler près de lui.

Il l'établit alors dans sa petite-maison de Montreuil, fit faire les fourneaux et les creusets nécessaires à ses opérations, et fit apporter les nombreux matériaux demandés par l'alchimiste. Boudin paraissait tellement sûr de la réussite de cet homme, qu'il fit passer sa confiance aux ministres et à toute la cour. Le commissaire de police Narbonne raconte que le contrôleur-général des finances, Chamillart, vint plusieurs fois à Montreuil pour voir travailler ce charlatan, et que l'on alla même jusqu'à placer auprès de lui, un sous-brigadier et deux gardes-du-corps pour le surveiller et l'empêcher d'emporter le trésor qu'il allait découvrir. Enfin, après deux mois d'attente et d'essais de toutes sortes, Boudin en fut pour sa courte honte et pour l'argent que lui dépensa ce fripon.

CÔTÉ DROIT.

N° 50. — Maison de charité.

Avant la Révolution, Montreuil ne possédait point de maison de Charité. Cet établissement date de l'année 1815. A cette époque, l'administration municipale fit venir trois sœurs de la Sagesse (1) et les plaça dans une maison n° 6 rue Saint-Jules. Deux furent chargées de faire l'école et une de visiter les malades à domicile.

En 1816, ces mêmes sœurs se transportèrent rue de Montreuil, n° 50, dans la maison qu'elles occupent aujourd'hui, mais qui s'est agrandie du n° 48, acheté en 1844.

Cet utile établissement ne tarda pas à prendre un grand accroissement. Trois nouvelles sœurs étaient ve-

(1) Les sœurs de la Sagesse établies par le vénérable de Montfort, au siècle dernier, ont leur maison-mère à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

nues se joindre aux anciennes et suffisaient à peine à soulager les misères de ce quartier, le plus pauvre de la ville. En 1828, l'administration municipale leur confie l'éducation de cinq orphelines, et deux autres sœurs viennent se joindre aux premières. Un ouvroir est fondé, et l'orphelinat s'accroît successivement par l'adjonction de jeunes pensionnaires orphelines, surtout en 1838, époque de la fondation de l'œuvre charitable des jeunes économes, par M. Pinard, alors curé de Saint-Symphorien.

Avant l'arrivée des sœurs dans ce quartier, les filles pauvres étaient en quelque sorte abandonnées, et bien peu parvenaient à avoir quelques notions de lecture et d'écriture. Depuis 1815, presque tous les parents ont voulu que leurs enfants suivissent les classes des bonnes sœurs, et le nombre est devenu si grand qu'en 1847 on fut obligé de faire de nouvelles constructions afin d'établir trois classes.

En 1850, l'administration municipale confia aux sœurs de Montreuil la direction de l'asile fondé dans ce quartier. Cet asile, construit dans les dépendances de la maison, prit bientôt un grand développement, puisqu'il compte 140 enfants présents en moyenne. L'établissement de cet asile a changé la physionomie morale de l'enfance, au Grand-Montreuil.

Cette même année 1850, une autre intéressante fondation fut aussi confiée aux soins des mêmes sœurs.

Dès le mois de mai de cette année 1850, M. Vauchelle, alors maire de Versailles, avait proposé au conseil municipal, qui avait adopté sa proposition, de voter une somme de 1,200 francs, destinée à aider, dans les essais de Crèches qu'elles tenteraient d'établir, les associations

de personnes bienfaisantes des différents quartiers de la ville.

Montreuil paraissant le quartier le plus propre à tenter la fondation d'une crèche, M. le maire proposa à M. Hacquart, curé de Saint-Symphorien, de faire cet essai. M. le curé entra avec ardeur dans cette idée et réussit promptement à la réaliser.

Une association, sous le nom d'*OEuvre de la Crèche*, fut promptement formée; et, grâce au zèle de son président et de toutes les personnes charitables qui voulurent bien en faire partie, des dons nombreux furent recueillis, une maison fut construite exprès, meublée, et, au mois d'octobre de la même année, la crèche s'ouvrit, et douze berceaux en fer, garnis de rideaux blancs et portant les noms des dames donatrices, reçurent les pauvres petits enfants dont les mères ont besoin de demander leur vie au travail de tous les jours (1).

Aujourd'hui, la maison de charité de la paroisse de Saint-Symphorien est un établissement important. Les sœurs sont au nombre de quatorze, chargées de visiter les malades à domicile, de distribuer des médicaments, le pain, la viande, le bouillon, le bois et le linge aux pauvres du quartier; de faire les classes, et de surveiller l'ouvroir, l'asile et la crèche. Ainsi, en résumé, cet établissement se compose : 1° du bureau de bienfaisance et de ses annexes; 2° d'un ouvroir et de quarante orphelines; 3° de trois classes ayant 160 élèves; 4° d'un asile recevant 160 enfants; 5° d'une crèche ayant actuellement 18 berceaux.

Comme dans les autres quartiers de Versailles, des

(1) Voir, pour plus de détails, le numéro du 23 octobre 1850 de l'*Union de Seine-et-Oise*.

médecins sont attachés à cette maison, et vont visiter les pauvres malades.

N° 62. — Ancienne maison *Bénard*.

Avant la Révolution, M. Bénard était attaché à la maison de Monsieur, depuis Louis XVIII. Grand amateur d'horticulture, il se livra l'un des premiers, à Versailles, à la culture des primeurs. Il était parvenu à obtenir de bonne heure de très beaux melons, et son plus grand plaisir était d'en offrir au roi plusieurs jours avant le jardinier de Choisy, qui était dans l'usage d'en apporter le premier à la cour.

N° 64. — Sous la Restauration, des religieuses Augustines avaient fait construire cette maison pour y établir un couvent. Elles y habitèrent peu de temps, faute de ressources suffisantes.

En 1828, on y fonda une École préparatoire à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Aujourd'hui le département a acheté cette maison et y a placé l'école normale primaire.

BOULEVARD DE LA REINE.

Toute la partie du boulevard de la Reine s'étendant à gauche de la grille du parc de Clagny et à droite de la rue de Provence à l'avenue de Picardie, appartient au quartier de Montreuil. (*Voir* t. I[er], boulevard de la Reine.)

RUE CHAMP-LA-GARDE.

Montreuil était déjà un bourg important lorsqu'il fut réuni à Versailles; aussi avait-il un assez grand nombre de

rues. Mais ces rues s'étaient en quelque sorte établies au hasard, et n'avaient pas, comme celles de la ville, une direction déterminée. Ainsi la rue Champ-la-Garde, par exemple, marche d'abord du sud au nord, puis de l'ouest à l'est, et se termine de nouveau du sud au nord. Elle a 1,131 mètres 96 centimètres de longueur, sur 8 mètres de largeur. Son nom lui a été donné en souvenir du dernier bailli de Versailles. M. Froment, seigneur de Champ-la-Garde et des Condamines, était encore bailli de Versailles lorsque Montreuil fut réuni à la ville, et l'on donna les noms de ses deux seigneuries à deux des rues de ce nouveau quartier. En 1793, cette rue prit le nom de Michel-Montaigne; en 1806, elle reprit celui de l'ancien bailli de Versailles.

CÔTÉ GAUCHE.

N° 3. — Ancienne maison de M. Deschiens.

M. Deschiens, autrefois avocat à Paris, acheta cette maison, où il vint se retirer, et qu'il habita plus de vingt ans. Amateur d'horticulture, il réunit dans son jardin de fort belles collections de plantes de serre et de pleine-terre, visitées fréquemment par les curieux qu'y attirait sa bienveillante politesse. Un autre ordre de visiteurs se rendait aussi dans la demeure de M. Deschiens. Dès les premières années de la Révolution, il eut l'idée de réunir tous les écrits, pamphlets, etc., ayant trait à cette grande époque de notre histoire. Cette collection, composée de plus de douze mille cartons et volumes in-folio, in-quarto et in-octavo, était divisée en trois parties principales : *les hommes*, *les matières et les journaux*. Dans la première étaient placés par ordre alphabétique des noms propres, les œuvres politiques, les discours, opinions, pamphlets, publiés sous le nom de chaque individu, et ce que l'on a

imprimé pour ou contre lui. — La seconde était divisée en un grand nombre de sous-divisions pour faciliter les recherches. — Enfin, la troisième comprenait les journaux de toutes les opinions, de tous les partis, même les journaux éphémères.

En 1829, M. Deschiens publia, sous le titre de *Collection de matériaux pour l'Histoire de la Révolution de France depuis* 1787 *jusqu'à ce jour, bibliographie des Journaux*, le catalogue de sa curieuse collection. D'intéressants renseignements et des extraits de journaux font de ce volume une lecture souvent très attachante. M. Deschiens est mort en 1843. Il est bien fâcheux qu'à cette époque la Ville n'ait pu se rendre propriétaire de cette collection, qui aurait été un riche appendice ajouté à sa belle Bibliothèque : elle a été achetée par M. de la Bédoyère, et réunie par lui à sa nombreuse collection sur le même objet. A la mort de celui-ci, elle a été vendue à la Bibliothèque Impériale de Paris, où elle se trouve aujourd'hui.

N° 11. — Pavillon Lemonnier.

Pavillon bâti, en 1755, pour madame la comtesse de Marsan, gouvernante des Enfants de France. Louis-Guillaume Lemonnier était alors premier médecin du Roi. C'était l'un des plus habiles botanistes de ce temps, et il forma avec Richard, son élève, le fameux jardin de Trianon. Grand ami de madame de Marsan, Lemonnier se chargea de la plantation de son jardin. Il y réunit les végétaux les plus rares à cette époque et y planta les premiers arbres importés de l'Amérique du Nord. Ces arbres y réussirent merveilleusement, et quelques-uns y font encore aujourd'hui l'admiration des amateurs. De-

venu propriétaire de ce beau jardin par suite de l'émigration de madame de Marsan, Lemonnier vint se retirer dans le pavillon, dont il fit son séjour habituel. Il y passa dans l'étude les plus tristes années de la Révolution, ne sortant de sa riche bibliothèque que pour cultiver ses plantes chéries, ou pour donner ses soins aux pauvres dont il était entouré. Il mourut ainsi, aimé et estimé de tous ceux qui le connurent, le 3 septembre 1799. Le jardin, longtemps entretenu par les soins de sa veuve, conserva une grande réputation et fut souvent visité par les plus habiles horticulteurs (1).

CÔTÉ DROIT.

N° 6. — Maison bâtie en 1750, pour le dentiste de la Cour, Caperon. Le jardin était alors beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Sous Louis XVI, cette maison appartenait à madame Jules de Polignac.

N° 10. — Cette propriété faisait autrefois partie du jardin de madame de Guéménée ; mais lorsque madame Élisabeth devint propriétaire de ce beau domaine, elle en détacha la maison qui forme le n° 10 de la rue Champ-la-Garde, et la donna à madame de Mackau, l'une de ses anciennes institutrices.

N° 18. — On a vu, sur l'avenue de Paris, une portion du jardin de Madame, comtesse de Provence, mais l'habitation principale et la plus grande partie du jardin étaient du côté de la rue Champ-la-Garde et longeaient la rue de la Vieille-Eglise. L'entrée était à ce n° 18. Cette habitation est occupée aujourd'hui par les dames religieuses de Notre-Dame de la Retraite.

(1) Voir le catalogue des arbres cultivés dans le jardin Lemonnier : dans le Catalogue du Jardin-des-Plantes de Versailles, par Philippar.

Le but de l'institution de cet ordre religieux, dont l'origine remonte aux premières années de la Restauration, est d'offrir aux dames du monde les moyens de faire une retraite spirituelle, pendant laquelle elles sont dirigées par les religieuses dans l'emploi du temps et dans la succession des divers exercices.

Les retraites durent ordinairement plusieurs jours, mais ne dépassent jamais plus de quinze.

La Maison Mère a son siége à Paris, rue du Regard, n° 15. Expropriées, dans ces derniers temps, de la presque totalité de leur jardin pour la prolongation de la rue de Rennes, ces dames ont transféré à Versailles leur noviciat, qui est l'œuvre principale de la maison de Montreuil.

Outre les maisons de Paris et de Versailles, ces dames ont de pareils établissements à Lyon, à Nancy et à Tours.

PLACE DE SAINT-SYMPHORIEN.

La place de Saint-Symphorien est fort petite et n'a été faite que pour servir d'entrée à l'église. Elle a 78 mètres 90 centimètres de longueur et 40 mètres de largeur.

ÉGLISE DE SAINT-SYMPHORIEN.

L'ancienne église de Montreuil était située à l'extrémité du village et fort éloignée de la plupart des habitations, dont le plus grand nombre se rapprochaient de Versailles. Elle était d'ailleurs fort petite, et les habitants sollicitaient du roi d'en faire construire une autre.

Louis XV se rendit à leurs vœux, et donna l'ordre à l'évêque d'Orléans, de Jarente, directeur des économats, de fournir les fonds nécessaires à sa construction. Le roi chargea Trouard, l'un de ses architectes, de lui présenter un projet, et, après l'avoir approuvé, il fit construire l'église dans le lieu actuel, beaucoup plus rapproché du centre des habitations.

Cette église, commencée en 1764, fut inaugurée en 1770. Elle n'a que 36 mètres de long, sur 16 mètres 25 centimètres de large; mais on peut la regarder comme un modèle de bon goût. Son portail est composé de quatre colonnes d'ordre toscan, et de quatre autres engagées dans le mur, entre lesquelles on voyait deux niches renfermant autrefois deux statues en pierre, l'une représentant saint Louis, et l'autre, sainte Hélène. Ces deux niches viennent d'être remplacées par deux portes donnant entrée dans l'église. Dans l'intérieur, la voûte est soutenue par deux rangs de colonnes d'ordre dorique cannelées. Ces colonnes séparent les bas-côtés de la nef; les extrémités de ce monument sont terminées en cintre. Celui de l'entrée est coupé par la tribune de l'orgue, l'autre termine le chœur et communique avec la sacristie.

En 1859, un artiste distingué, M. Balze, a exécuté, dans cette partie de l'église une grande composition religieuse dont M. Bouchitté a donné ainsi la description (1). « Au milieu de l'abside, sur un fond d'or circulaire, dont l'éclat atténué est en harmonie avec le ciel et les fonds, se détachent la figure du Christ à droite, et celle de la Vierge à gauche, assis tous deux sur un

(1) Voir l'*Union de Seine-et-Oise*, du 13 avril 1859.

nuage; Jésus pose la couronne sur la tête de sa mère. Même à distance, on reconnaît que ces figures dépassent de beaucoup la taille naturelle; la simplicité affectueuse du Christ, le modeste recueillement de la Vierge sont la fidèle expression d'une religion d'amour et d'humilité.

« Sous les nuages qui portent cette scène, la terre abaisse ses derniers coteaux dans le lointain et disparaît à l'horizon. Elle se relève des deux côtés en avant, pour servir de sol à la figure de sainte Geneviève à gauche, et à celle de saint Symphorien à droite. Le trépied païen renversé devant le jeune martyr, la palme qu'il tient à la main, et la porte d'Autun, qu'on aperçoit sur le plan ultérieur, le désignent suffisamment. Les regards élevés vers le ciel expriment heureusement ses aspirations vers la vie éternelle; son vêtement est simple et grave. A gauche, la vierge de Nanterre, la patronne de Paris, caractérisée par sa houlette et la présence de quelques brebis qui annoncent un troupeau considérable, prie, les yeux fixés sur la patrie céleste. Sa robe obscure et modeste laisse ressortir l'expression de son innocence et de sa foi.

« Du côté de la Vierge, deux anges désignés par les attributs symboliques de la mission qu'ils remplissent, saluent son triomphe des sons d'une musique harmonieuse et de la vapeur de l'encens, poétiques figures de l'amour et de la prière. L'ange qui tient la coupe des parfums tend de la main droite, vers sainte Geneviève, une branche de lys, symbole de sa virginité, et la rattache ainsi au sujet principal. A droite, deux autres anges, rapprochés de J.-C., planent sur la tête de saint Symphorien; l'un tient à la main la couronne destinée au martyr, l'autre déploie une bandelette qui porte le mot *Magnificat*, chant d'enthousiasme inspiré par les faveurs que le Ciel accorde en ce moment à la terre.

« La plinthe demi-circulaire, qui sert de base au tableau, est décorée de dix-sept médaillons portant chacun l'emblème d'un des titres par lesquels l'Église honore la Vierge dans les litanies. Enfin la partie antérieure de l'arc doubleau, qui sépare l'abside du reste de l'église, porte en lettre d'or, sur un fond rouge, l'inscription suivante : « *Exaltata es sancta Dei Genitrix super choros angelorum*

ad cœlestia regna. — Vous êtes placée, sainte Mère de Dieu, au-dessus des anges, dans le royaume éternel. »

Au-dessous de cette composition sont les douze Apôtres, peints aussi par M. Balze, et encadrés dans des ornements d'architecture.

Le chœur est relevé de trois marches et fermé par une jolie grille en fer, sortie des ateliers de M. Ducel, fondeur à Paris. Elle a été inaugurée le 21 décembre 1856, et a été donnée à l'église par l'Association du Rosaire. L'autel était appliqué autrefois contre le mur du fond; M. le curé Pinard le fit avancer où il est aujourd'hui et fit refaire les stalles.

Un nouvel autel en marbre blanc a été élevé par la piété des fidèles, en 1859.

Cet autel charme les regards par la pureté de ses lignes et la blancheur de son marbre. Élevé sur trois marches, sa façade présente cinq niches, dont le cintre repose sur des colonnes ioniennes cannelées. Elles renferment les statues d'Aaron, d'Abel, d'Abraham, de Melchisédech et de Jésus-Christ.

Ces cinq figures et leurs relations en forment l'ornement symbolique.

Les sacrificateurs de l'ancienne loi entourent le Christ, et chacun d'eux porte un emblème qui présage la victime du Calvaire. Le Christ, appuyé sur sa croix, dit à son Père : « Me voici pour expier l'iniquité que n'ont pu détruire les holocaustes de l'ancienne loi. — *Holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt, tunc dixi : Ecce venio* ».

Ces paroles, gravées en lettres d'or sous la table de l'autel, et ces cinq statues retracent l'histoire du sacrifice sous les deux Testaments. D'autres emblèmes,

placés sur diverses parties de l'autel et sur la porte du tabernacle, se rapportent tous à l'immolation de l'Agneau au Calvaire.

Une inscription, placée au côté droit de l'autel, rappelle la date de son érection et la pieuse générosité des paroissiens.

Cet autel a été fait sur les dessins de M. Roncier. Le sculpteur et statuaire est M. Millot, et le marbrier, M. Vossy, de Paris.

La voûte de l'église est ornée de caissons, et, dans les voussures des deux extrémités, les caissons sont garnis de rosaces. La largeur de la nef est de dix mètres, et celle des bas-côtés de trois seulement. Aux extrémités des bas-côtés du chœur, sont deux autels; aux deux autres extrémités se trouvent, d'un côté, les fonts baptismaux, et de l'autre, un monument funèbre élevé à la mémoire de madame Trial de Monthion. Ce monument, d'une exécution assez médiocre, représente une femme à moitié couchée dans un tombeau; ses regards sont tournés vers le ciel qu'elle semble implorer, et un ange, placé dans un nuage au-dessus, lui présente une couronne. Les deux figures sont en marbre blanc statuaire; le tombeau et le stylobate qui le supporte sont en granit noir. On lit cette épitaphe :

DANS L'ESPOIR DE L'IMMORTALITÉ
AU CIMETIÈRE DE CETTE ÉGLISE REPOSE ANNE CAUBET,
VEUVE TRIAL DE MONTHION
MORTE CHRÉTIENNEMENT LE 28 NOVEMBRE 1818, AGÉE DE 88 ANS.
ELLE LAISSA TOUT SON BIEN A L'ÉGLISE ET AUX PAUVRES,
A LA CHARGE DE PRIER POUR LE REPOS DE SON AME.

DIEU DANS SA CLÉMENCE INFINIE
A POUR JAMAIS FIXÉ SON SORT :

POUR RÉGLER SAINTEMENT TA VIE,
SONGE A L'INEXORABLE MORT,
ET, POUR ELLE ET POUR TOI, MORTEL ARRÊTE ET PRIE

CURIS N.-J. BALLÉ. O. D. J. TESTAM. PRÆPOS. ERECTUM,
ANNO 1819.

Un peu au-dessus du milieu de chaque bas-côté se trouvent deux autels en renfoncement, ce qui donne à l'église la forme d'une croix latine. De ces deux autels, l'un est consacré à la Sainte Vierge, et l'autre à saint Fiacre, patron des jardiniers, si nombreux dans ce quartier. Ces deux autels, en bois de chêne et dorés, ont été exécutés, il y a quelques années, sur les dessins de M. Petit père.

A la Révolution, cette église avait été complétement démeublée, et elle porta des traces de sa dévastation et d'une pauvreté persévérante jusqu'en 1834. M. Pinard, nommé à cette époque à la cure de Saint-Symphorien, exécuta les premiers travaux de restauration. Il fit gratter tout l'intérieur de l'édifice et lui donna l'aspect de propreté qu'il a gardé depuis. Il avança l'autel, refit les stalles du chœur, et, après avoir rétabli la tribune de l'orgue, il y établit, en 1836, un instrument nouveau en place du vieil orgue qui s'y trouvait. Malheureusement, le facteur chargé de ce travail le fit incomplétement, de sorte que cet orgue appela bientôt une nouvelle et sérieuse réparation; elle fut faite en 1851, par l'habile facteur John Abbey.

Les sons de cet orgue, placé trop près de la voûte, arrivaient souvent à l'oreille de l'auditeur répercutés, et par suite, discords et criards. Pour obvier à cet inconvénient, la tribune a été abaissée. On a profité de

ces travaux pour l'agrandir de manière à y placer les chanteurs, et à laisser le chœur de l'église, déjà fort petit, entièrement consacré aux cérémonies. L'orgue a été augmenté par le facteur Batdner de plusieurs jeux, et entre autres, d'un bourdon de 16 pieds, qui donne plus d'ampleur aux sons. Ces travaux ont été exécutés sous la direction de M. Armand Petit, architecte de l'église.

Le curé, M. Hacquard, a fait de nombreux embellissements à cette église. On lui doit la réparation complète de l'orgue, la grille du chœur, les peintures murales, l'autel et la chaire actuelle. Cette chaire fut faite en 1848, sur les dessins de M. Armand Petit. Le travail de la menuiserie a été confié à M. Fontaine, de Versailles, et les sculptures ont été exécutées par M. Pyanet, de Paris. Sur les quatre panneaux sont les Évangélistes avec leurs attributs, et le fond présente le Christ debout, bénissant le monde.

Ce joli travail meuble l'église sans rompre les lignes harmonieuses de son architecture. Il fut inauguré en octobre 1849, par M. l'abbé Bautain, l'un des prédicateurs les plus éminents de la chaire catholique.

Cette église, d'une petite dimension, se prêtait très-bien à l'établissement d'un calorifère. Une souscription en fit les frais, et, depuis le mois de décembre 1851, on y jouit d'une température modérée, quelle que soit la rigueur de la saison.

En 1853, un généreux anonyme permit à la fabrique de substituer, à son triste et défectueux éclairage, l'éclairage au gaz, en faisant les frais de dix lustres ou candélabres, suspendus entre les colonnes qui séparent la nef des bas-côtés. Le clocher de l'église de Saint-Sym-

phorien est placé derrière le chœur. Ce clocher, qui a plus de 30 mètres de hauteur, se trouva, pendant la bâtisse, menacé d'écroulement, pour avoir été imprudemment construit tout en meulières. On s'est trouvé forcé de l'envelopper d'un encaissement en pierre, avec un petit portail orné de deux colonnes.

Entre la tour du clocher et l'extrémité des deux bas-côtés, on avait établi deux petites sacristies dont les portes donnent sur le chœur. Ces deux cabinets, complétement séparés, étaient tout à fait insuffisants pour les besoins de l'église. En 1852, on établit la sacristie actuelle, dont on admire la bonne ordonnance et la noble simplicité. Il fallut pour cela rejeter au dehors l'escalier du clocher, à l'aide d'un appendice ajouté au côté Est du chevet de l'église, et condamner la porte méridionale en lui substituant, pour le service du gardien, la petite porte qui s'ouvre dans la rue Saint-Fiacre.

Plusieurs tableaux décorent l'intérieur de l'église de Montreuil ; ces tableaux proviennent pour la plupart de l'ancienne église du Mont-Valérien.

Les divers curés de Montreuil, depuis la fondation de l'église actuelle, sont : 1° Séné, inhumé dans le caveau de l'église ; — 2° De Schodt de la Tombe, qui se retira en 1791 ; — 3° En 1791, Jean-Baptiste Warembourg, curé assermenté ; — 4° au rétablissement du culte, Mollin ; — 5° en 1806, Lesturgez ; — 6° en 1832, François-Victor Rivet, nommé curé de Notre-Dame, puis évêque de Dijon ; — 7° en 1834, Louis Pinard, depuis curé de Notre-Dame ; — 8° en 1838, l'abbé Meunier ; — 9° en 1847, l'abbé Hacquard, nommé en 1867 évêque de Verdun ; — en 1867, l'abbé Monvoisin.

RUE ÉMARD.

La rue Émard s'étend de l'ouest à l'est, de la rue Champ-la-Garde à la rue Bon-Conseil. Elle a 160 mètres 95 centimètres de long, sur 10 mètres de large. Son nom lui fut donné en souvenir du greffier de la première municipalité versaillaise, qui se nommait Émard. En 1793, cette rue prit le nom de Descartes. Elle reprit son premier nom en 1806.

RUE D'ARTOIS.

Avant la Révolution, cette rue portait le nom de rue Neuve-d'Artois, parce que le nom d'Artois était déjà donné à une autre rue du quartier Saint-Louis (portion de la rue Saint-Martin). On l'appela de ce nom parce que le comte d'Artois possédait dans cette rue une petite maison, qui existe encore au n° 2. En 1793, elle prit le nom de la rue Neuve-aux-Bœufs. Elle a 131 mètres 95 centimètres de long, et 9 mètres de large.

N° 1. — Ancienne manufacture des étoffes dites de Versailles, de M. Despréaux.

M. Despréaux fut l'inventeur d'une industrie nouvelle, consistant dans l'application de la gravure à toutes sortes d'étoffes, et même au cuir, ce qui lui permit d'imiter les belles étoffes et les cuirs de Venise.

M. Despréaux s'est occupé de cette industrie pendant plus de trente ans. Dans un rapport adressé au Ministre du Commerce et de l'Agriculture, en 1855, M. Albert Lenoir, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et architecte

du Musée de Cluny, fait remarquer que M. Despréaux, réunissant à l'art du mécanicien et du graveur les connaissances chimiques, a pu obtenir : 1° des machines à mouvement continu et rapide ; 2° un système de gravure des plus précis pour la reproduction des formes, des plus économiques et des plus expéditifs pour l'exécution des gravures ; 3° une combinaison des matières colorantes assez solide pour résister à tous les agents destructeurs.

Il ajoute que les résultats obtenus par cet habile industriel sont : 1° la reproduction, sur les cuirs et maroquins, des plus riches tentures vénitiennes gravées et dorées qui se fabriquaient au XVIe siècle ; — 2° l'application des dessins les plus délicats sur les velours de coton unis, ce qui les rend aptes à entrer dans les riches ameublements, la carrosserie, etc. ; — 3° la confection de tapis de pieds, de tables, de tentures d'appartements, d'articles de vêtements en laine ; — 4° sur tissus légers, l'impression de robes de femmes dans tous les genres, rideaux transparents, etc. ; — 5° l'imitation, sur toutes étoffes de soie, des plus beaux effets du broché, par des procédés beaucoup plus rapides que le métier à la Jacquart ; — 6° la reproduction, sur les étoffes lamées d'or et d'argent, des ornements d'église les plus riches, des tentures les plus brillantes. Tous ces produits présentent, dans les prix de revient, des réductions considérables sur les objets analogues.

N. 3. — École de garçons.

Pendant la Révolution, l'église fut transformée en école. On voit encore sur le linteau de la porte méridionale, en gros caractères à demi effacés, l'inscription :

Ecoles gratuite. On doit croire que l'instituteur ne lut jamais son enseigne, ou qu'il en subit, en maugréant, la compromettante orthographe.

Au rétablissement du culte, l'école fut installée rue Champ-la-Garde, n° 7. En 1826, elle vint se fixer rue d'Artois, où elle est encore aujourd'hui. En 1850, cette école fut confiée aux frères de la Doctrine chrétienne. Aujourd'hui c'est une école laïque.

RUE DE LA BONNE-AVENTURE.

La rue de la Bonne-Aventure se dirige de l'ouest à l'est, de l'avenue de Picardie à la barrière de la Bonne-Aventure. Elle a 831 mètres 25 centimètres de longueur sur 8 mètres de largeur.

En dehors de la barrière de la Bonne-Aventure se trouve le cimetière de la paroisse Saint-Symphorien. Lors de la construction de l'église, on plaça le cimetière à peu de distance, rue des Condamines. Il fut abandonné en 1841, et transféré où il est actuellement.

RUE DE LA CEINTURE.

La rue de la Ceinture va de l'ouest à l'est, de l'avenue de Picardie à la barrière de la Voirie. Elle a 218 mètres 80 centimètres de long, et 7 mètres 40 centimètres de large. C'est le chemin qui se rend à la voirie de Versailles.

Sous Louis XIV, et pendant une partie du règne de Louis XV, la ville de Versailles n'avait point de voirie. Presque toutes les fosses d'aisances se rendaient, par des pierrées, dans les aqueducs de la ville, lesquels se vi-

daient pour la ville neuve dans l'étang de Clagny, ce qui occasionna, à plusieurs reprises, des maladies contagieuses. En 1734, M. Coste, grand-voyer de Versailles, ordonna de faire murer toutes ces pierrées, et l'année suivante, 1735, on établit la voirie actuelle pour y transporter toutes les vidanges de la ville (1).

N° 1. — Entrée de l'enclos du réservoir de l'eau de Seine, dit de la butte de Picardie.

Lorsque l'on éleva la machine de Marly, les eaux de la Seine, envoyées à Versailles, n'étaient destinées qu'à fournir les bassins du parc. C'est pour cela qu'on construisit l'aqueduc de Montreuil, dont nous allons bientôt parler, et qu'on fit arriver directement ces eaux aux réservoirs de Montbauron. Mais la machine n'ayant jamais pu en amener une assez grande quantité pour le service des eaux jaillissantes, on substitua, dans les réservoirs de Montbauron, l'eau des étangs à l'eau de Seine. Celle-ci fut dirigée complétement sur les jardins de Marly (2), et l'aqueduc de Montreuil fut abattu.

Jusqu'en 1740, Versailles n'avait, dans ses fontaines publiques et particulières, que de l'eau des sources des environs. Malheureusement les aqueducs construits sous Louis XIV pour les amener dans la ville, étaient en fort mauvais état, et les travaux nécessaires pour les rétablir et pour rendre l'eau des sources plus abondante auraient entraîné un temps considérable, quand déjà cette même année la disette des eaux s'était fait sentir à Versailles. D'ailleurs eût-on été sûr d'en amener ainsi une quantité suffisante pour une population qui augmentait rapide-

(1) Voir manuscrit de Narbonne.
(2) Voir les *Eaux de Versailles*, par J.-A. Le Roi.

ment tous les jours? Ces considérations déterminèrent le duc d'Antin, alors surintendant des bâtiments du roi, à faire venir dans les fontaines de la ville l'eau de la Seine. Il profita pour cela des travaux déjà faits pour amener l'eau de la machine de Marly. On établit une conduite depuis le réservoir des Deux-Portes, près Louveciennes, jusqu'à la butte de Picardie, d'où elle alla rejoindre le pavillon des sources (1), et mêler ses eaux à celles qui y arrivaient déjà.

Plus tard on régularisa ce service provisoire, et en 1764 il fut complétement établi. Pluyette, contrôleur des bâtiments, construisit avec beaucoup de soins un réservoir sur la butte de Picardie.

Enfin, en 1785, l'architecte Fouacier fit faire l'Epuratoire placé avant l'entrée des eaux dans le réservoir, de l'autre côté de la route de Saint-Cloud.

La dimension du réservoir de la butte de Picardie est de 62 mètres sur 58, et il a 3 mètres 14 centimètres de hauteur; le volume d'eau qui y est contenu est de plus de 10,500 mètres cubes.

RUE MONTBAURON.

Tout le côté droit de la rue Montbauron appartient au quartier Montreuil. (*Voir* t. Ier, *rue Montbauron.*)

IMPASSE DES RÉSERVOIRS.

Cette impasse est dirigée de l'ouest à l'est de la rue

(1) Voir rue de la Pompe, pavillon des sources, t. Ier.

Montbauron à la butte du même nom. Elle a 52 mètres 35 centimètres de longueur, sur 15 mètres 50 centimètres de largeur.

N° 2. — Entrée du vaste enclos au milieu duquel se trouvent les réservoirs dits de Montbauron.

Lorsque Louis XIV se fut décidé à venir habiter Versailles, on apercevait des fenêtres du château une butte dont le sommet fort élevé bornait la vue de ce côté. Elle était connue sous le nom de Montbauron. Le roi en fit abattre la cîme jusqu'à la hauteur, à peu près, du comble des Grandes-Écuries. Les terres enlevées servirent à relever le sol des avenues de Paris et de Saint-Cloud et de tout le quartier de la Ville-Neuve. Ces travaux se firent avec une grande célérité. On y employa plusieurs régiments et un grand nombre d'ouvriers sous la direction de Pitter, l'un des terrassiers du roi.

Quand la machine de Marly fut achevée, Louvois fit arriver l'eau de la Seine sur le plateau formé par l'abaissement de la butte Montbauron. Cinq bassins devaient y être creusés ; deux seuls furent établis. Lorsqu'on renonça à faire arriver dans ces bassins l'eau de la Seine, à cause de la petite quantité envoyée par la machine, on y dirigea l'eau des étangs.

On fit arriver l'eau de l'étang de Trappes et des autres étangs qui viennent s'y rendre, dans un petit bassin voisin des réservoirs de Gobert, d'où elle se rendit aux bassins de Montbauron, par des conduites en syphon passant sous l'avenue de Paris (1).

Aujourd'hui, de ces deux bassins, l'un contient de l'eau blanche ou des étangs, et l'autre de l'eau de Seine.

(1) Voir les *Eaux de Versailles*, par M. J.-A. Le Roi.

Pour y faire arriver cette dernière, on a établi, du côté de l'avenue de Saint-Cloud, des conduites en syphon se rendant du réservoir de la butte de Picardie à celui de Montbauron.

Chacun de ces bassins a 15,625 mètres de surface sur 4 mètres de hauteur. Lorsque les deux sont remplis, ils contiennent environ 62,500 mètres cubes d'eau.

Presque tous les terrains qui entourent les réservoirs sont aujourd'hui des propriétés particulières, et l'administration des eaux a établi, pour plus de facilité, un chemin de service, que nous avons déjà indiqué, avenue de Saint-Cloud.

IMPASSE MONTBAURON.

Cette impasse est dirigée de l'ouest à l'est, de la rue Montbauron au bas de la butte. Elle a 49 mètres 05 centimètres de long, sur 11 mètres 20 centimètres de large.

N° 2. — Maison bâtie par Pitter, terrassier de Louis XIV. Pitter a fait la plus grande partie des travaux de terrassement de Versailles. On lui devait souvent des sommes considérables, et Pitter faisait de nombreuses réclamations, qu'il adressait au surintendant des bâtiments. On raconte qu'un jour Louvois, impatienté de ses réclamations : « *On sait*, s'écria-t-il, *qu'un entrepreneur est un animal plaintif*. » Pitter, lorsqu'il habitait cette maison, avait le titre de gouverneur des réservoirs. Son jardin occupait alors presque tout ce côté de la rue jusqu'à l'avenue de Saint-Cloud.

En 1755, cette maison fut habitée par Rysbrac, peintre

de fleurs, décorateur de la plupart des maisons de madame de Pompadour. Plus tard elle fut changée et augmentée pour l'intendant de la guerre Cremille; habitée ensuite par l'interprète Ruffin, qui y logea des envoyés du Grand-Seigneur, elle prit le nom de *Maison des Turcs*. Enfin, depuis la Révolution, l'on y vit une des premières chapelles tolérées, lors du retour de la liberté des cultes.

RUES DANS LA DIRECTION DU SUD AU NORD.

RUE DE PROVENCE.

La rue de Provence est dirigée du sud au nord, de l'avenue de Saint-Cloud au boulevard de la Reine. Elle a 260 mètres 52 centimètres de long, sur 11 mètres 70 centimètres de large. Son nom lui a été donné en souvenir de Monsieur, comte de Provence, frère du roi Louis XVI, et depuis roi lui-même sous le nom de Louis XVIII. En 1793, on l'appela rue *Montesquieu*. En 1806, elle reprit le nom de *Provence*. En 1840, elle prit celui de *Jardin-des-Plantes*, par suite de l'établissement du jardin dont nous allons parler; enfin en 1852, on la nomma de nouveau rue de *Provence*.

N° 5. — Ancienne entrée du Jardin-des-Plantes de la ville.

En 1832, un enfant de Versailles, François Philippar, botaniste distingué, proposa à l'administration municipale l'établissement d'un cours de botanique et la création d'un Jardin-des-Plantes à Versailles. Le cours gratuit fut commencé par lui, au mois d'avril 1833, et le jardin fut ouvert en 1834. Il était placé à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le débarcadère du chemin de fer de la rive gauche. Ce jardin comptait un grand nombre de plantes, lorsqu'en 1838 l'administration du chemin de fer de la rive gauche s'en empara. Dans ce moment, les religieuses Augustines, établies sur l'avenue de Saint-Cloud, et dont nous avons déjà parlé, quittaient Versailles pour aller à Verdun. Leur jardin longeait celui du collége et appartenait à la ville, qui l'avait concédé provisoirement aux religieuses. La ville le reprit, y plaça le jardin botanique, et l'entrée fut établie sur la rue de Provence. Ce jardin, quoique situé un peu loin, était fréquenté par un assez bon nombre d'amateurs de plantes et par les jeunes gens s'occupant de l'étude des sciences. En 1851, le conseil municipal, voulant alléger le budget de la ville, supprima plusieurs dépenses qui lui paraissaient un peu lourdes, au nombre desquelles se trouva l'allocation votée chaque année pour l'entretien du Jardin-des-Plantes. Il fut donc supprimé. Au moment de la suppression il contenait 6,000 plantes nommées et cataloguées (1).

N° 4. — Maison où est mort l'avocat Armand-Emile

(1) Voir, pour plus de détails, le *Catalogue méthodique des végétaux du Jardin-des-Plantes de Versailles;* par M. F.-A. Philippar. Un volume in-8°.

Landrin. Né à Versailles en 1803, Landrin devint un des avocats les plus distingués du barreau de Paris. Nommé en 1848 Procureur de la République près le tribunal de la Seine, il déploya beaucoup de zèle au milieu des troubles de cette époque, et démocrate modéré il s'efforça toujours de rechercher les coupables sans distinction de personnes. Chargé de demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuivre M. Louis Blanc, et désavoué par M. Crémieux, ministre de la justice, il n'hésita point à donner sa démission avec un éclat fâcheux pour le ministre.

Nommé représentant de Seine-et-Oise, par 72, 208 suffrages, il résigna son mandat le 20 avril 1849, après avoir été élu par l'Assemblée nationale membre du Conseil d'État. Sorti du conseil par le sort, il reprit sa place au barreau de Paris et fut nommé au conseil de l'ordre, dont il avait déjà fait partie. Landrin est mort le 7 juillet 1859.

AVENUE DE PICARDIE.

Autrefois la bifurcation des deux chemins de Vaucresson et de Saint-Cloud se faisait au haut de la butte. La route tournait à gauche, et la division des deux routes avait lieu à l'endroit où étaient les Moulins. Les difficultés que les voitures éprouvaient pour venir de Saint-Cloud à Versailles par cette voie, firent songer à son amélioration. En 1779, on perça dans la direction même de l'avenue un chemin au milieu des sables de la butte. Les sables furent rejetés de l'autre côté pour former l'énorme chaussée de *Fausse-Repose*, et la belle route de Ville-d'Avray.

Ces travaux durèrent jusqu'en 1782, et furent exécutés sous la conduite de l'ingénieur Le Brun, par le régiment de Picardie, qu'on avait fait venir exprès. Les promeneurs de Versailles qui avaient l'habitude d'aller voir ces travaux, surnommèrent ce régiment *le régiment de la pioche.* Cette portion de l'avenue de Saint-Cloud porte depuis cette époque le nom d'avenue de Picardie.

En 1793, elle reçut les noms d'avenue de *l'Orient-Extra* ou *de Ville-d'Avray*. Depuis 1866, on la nomme de nouveau *avenue de Picardie.*

L'avenue de Picardie se dirige du sud au nord, du carrefour de Montreuil à la barrière de Picardie. Elle a 687 mètres 55 centimètres de longueur, et 58 mètres 50 centimètres de largeur. Ses quatre rangées d'arbres ont été replantées comme celles de l'avenue de Saint-Cloud, en 1772.

Nous avons déjà dit que Louvois avait choisi la butte de Montbauron pour y faire arriver l'eau de la machine de Marly. Pour faciliter cette arrivée, on construisit, tout le long du côté droit de l'avenue de Picardie, un aqueduc reliant la butte de Picardie à celle de Montbauron. Cet aqueduc, que l'on appelait aussi le *gros mur de Montreuil*, avait 1,056 mètres de long, sur 30 mètres de hauteur; sa base était de 4 mètres 65 centimètres, et la partie sur laquelle se trouvait la conduite d'eau, de 2 mètres. Les travaux de cet aqueduc commencèrent en janvier 1684, et furent terminés en novembre 1685. Il était bâti en pierres meulières, et présentait de distance en distance des arcades pour la communication des chemins.

Cet aqueduc donnait à cette partie de Versailles un

aspect curieux, que Monicart rappelle ainsi dans son *Versailles immortalisé* :

Les arcades de pierre, et qu'à main droite on voit,
Égales en hauteur aux montagnes voisines,
Qui semblent même, on le croirait,
Soutenir un grand pont sur leurs larges machines,
Portent dessus leur cintre un long et creux canal,
Qui fournit au séjour royal
Des eaux........

Puis il ajoute plus loin, en parlant du même aqueduc :

Il a six mille pieds de long,
Quatre-vingts de hauteur, large à proportion :
Où peut-on dire ailleurs qu'un semblable se trouve?
Il décharge ses eaux sur ce sablonneux mont
Qui s'appelle ici Montbauron,
Dans de grands réservoirs qui sont les réceptacles
De celles qu'on conduit à ses divers jardins,
Pour y former des mers, des étangs, des bassins,
Et qui te paraîtront comme autant de miracles.
Avant que d'achever ces immenses desseins,
Il a fallu, mortel, vaincre beaucoup d'obstacles,
Et raser de ces monts les étendus pinacles ;
Car ils portaient leur cime autrefois dans ces lieux
Bien plus haut qu'à présent, et touchaient jusqu'aux cieux,
Et l'on vit employer à ce pénible ouvrage
Vingt mille hommes et davantage ;
Mais ce qui rendait plus ces travaux surprenants,
Et que l'on peut nommer insignes,
C'est qu'on les fit en moins de temps
Qu'il n'en aurait fallu pour vendanger les vignes,
Qui de ces mêmes monts pourraient couvrir les flancs.

Nous avons déjà dit que le peu d'eau amené par la machine de Marly fit renoncer à son emploi pour Versailles, et qu'on la consacra tout entière à Marly. Depuis longtemps il ne passait plus d'eau sur l'aqueduc de Montreuil, quand le duc d'Antin en ordonna la démo-

lition. Elle eut lieu en 1739. Les pierres provenant de cette démolition servirent à faire le grand aqueduc souterrain, qui s'étend de la rue Neuve à Gallie. Cet aqueduc coûta 828,310 liv. 4 s. 8 d.

Les deux moulins qui étaient au haut de la butte ont été bâtis en 1780, par un nommé Boullet. On les avait construits pour les usages du Marché de Versailles, alors très-considérable.

C'est par la grille de l'avenue de Picardie, qu'en 1830 le roi Charles X entra à Versailles, le lendemain des journées de Juillet. Entouré de ses gardes-du-corps et d'une partie de sa garde, il se rendit à Trianon, et le lendemain il gagna Rambouillet, d'où quelques jours plus tard il partit pour l'exil. Dix-huit ans après, le 24 février 1848, Louis-Philippe, le roi que la Révolution avait porté sur le trône de Charles X, traversait à son tour cette barrière, mais sans gardes et dans une voiture de louage, pour aller aussi à Trianon, et de là dans l'exil, chassé aussi par une révolution populaire. Triste exemple des vicissitudes de ce monde et du peu de solidité des grandeurs de la terre !

RUE TRAVERSIÈRE.

Cette rue s'étend du sud au nord, de la rue de Montreuil à l'avenue de Picardie. Elle a 81 mètres de long, sur 5 mètres 35 centimètres de large. Elle portait autrefois le nom de rue de l'Égout, à cause d'un égout dans lequel venaient se jeter les eaux du quartier. Depuis que cet égout a été placé sous l'un des bas-côtés de l'avenue de Picardie, elle a reçu le nom de rue Traversière.

RUE DU REFUGE.

La rue du Refuge s'étend du sud-est au nord-ouest, de la rue des Condamines à la rue de Montreuil. Elle a 405 mètres de longueur et 9 mètres de largeur. Elle portait autrefois le nom de rue aux Bœufs. Ce nom lui était resté en souvenir de la route suivie par les troupeaux de bœufs, pour se rendre à Paris, avant la création de Versailles comme ville. Il y a quelques années, l'administration municipale lui a donné celui du Refuge, à cause du couvent de ce nom.

Cette rue originairement tortueuse a été redressée et élargie dans la partie comprise entre la rue d'Artois et celle des Condamines. L'administration municipale fait faire les travaux préparatoires pour rectifier le reste de cette rue, qui viendra déboucher directement au carrefour de Montreuil.

N° 3. — Maison du Refuge.

Les religieuses qui habitent cette maison vivent sous la règle de saint Augustin et les constitutions de saint François de Sales. Elles sont aujourd'hui au nombre de seize religieuses de chapitre ou de chœur, de six converses et de deux tourrières. La clôture, selon l'esprit de l'ordre, y a été établie d'une manière rigoureuse en 1843, par des constructions faites exprès.

Le 2 juillet 1804, ces religieuses se constituèrent de débris laissés par la révolution, et vinrent habiter Soisy-sous-Étiolles.

Un an après elles se fixèrent, au nombre de cinq, à Versailles, rue des Mauvaises-Paroles, et reprirent dès

lors leurs fonctions auprès des pauvres filles égarées.

En 1806, elles achetèrent la maison qu'elles occupent aujourd'hui et vinrent s'y fixer. Outre les cinq religieuses, il y avait alors quinze pénitentes.

En 1836, elles ajoutèrent à la grande classe, ou *des pénitentes*, une petite classe pour abriter de jeunes filles au-dessous de quinze ans. C'est la classe de *préservation*, qui compte aujourd'hui vingt-huit élèves, tandis que la grande classe en compte trente-trois.

La chapelle neuve a été construite par M. Blondel, en 1846, et tout le corps neuf du monastère, du côté du nord-est, date de 1855.

L'apport des religieuses a fait les frais des constructions et acquisitions successives. L'alimentation et les frais d'entretien reposent sur un secours annuel du Ministère des Cultes, de 2,000 fr., une allocation du département, de 1,000 fr., et une rente de 700 fr. ; le reste provient de la charité, car le produit des pensions des filles recueillies dans l'établissement subvient à peine à la moitié de leur dépense. La faiblesse morale, qui vient chercher là un abri, tient pour une large part à la misère physique. Elle ne peut donc subvenir aux frais que commande sa guérison.

On n'entre dans la grande classe que de son choix et en promettant d'y faire au moins un séjour de six mois. La couture occupe aux heures que ne réclament pas la tenue matérielle de la maison et l'instruction morale et religieuse.

La petite classe est à la fois une école primaire et un ouvroir ; car on y entre à sept ans, et on en sort à quinze ans au plus tard.

N° 7. — Jardin appartenant autrefois au pharmacien Maury, et dans lequel fut enterré François Giroust, le dernier surintendant de la musique des rois de France.

François Giroust naquit à Paris le 9 avril 1730. Dès ses plus jeunes ans, il fit paraître beaucoup de goût pour la musique. Après l'exécution de quelques-unes de ses compositions à Notre-Dame de Paris, il fut nommé maître de chapelle de la cathédrale d'Orléans. L'attention publique fut attirée sur lui par un prix qu'il remporta en 1768, à la suite d'un concours ouvert au concert-spirituel, pour la meilleure musique écrite sur le Psaume *Super flumina Babylonis*. On l'appela à Paris pour être maître de chapelle *des Innocents*. Quelques années après, en 1775, il succéda à l'abbé Gauzagues dans la place de maître de la chapelle et de surintendant de la musique du roi. Il écrivit beaucoup de motets pour la Chapelle et fit exécuter au concert-spirituel plusieurs Oratorios, entre autres celui du *Passage de la Mer Rouge*. Giroust ne quitta point Versailles après le départ du roi. Il accepta la place de concierge du Château, et dirigea la musique des fêtes nationales et républicaines qui eurent lieu à Versailles. Il est l'auteur d'un chant républicain très-répandu alors, portant le nom de *la Versaillaise*. Il mourut assez ignoré, dans sa place de concierge du Château de Versailles, le 28 avril 1799. Sa veuve ne voulut point que son corps fût déposé dans la terre commune ; elle demanda et obtint de la Municipalité la permission de le faire porter dans le jardin d'un de leurs amis, où elle venait tous les jours le visiter.

RUE ALAIN-GERVAIS.

Cette rue va du sud au nord, de la rue de Montreuil à

la rue de la Ceinture. Elle a 511 mètres 85 centimètres de longueur, sur 6 mètres 59 centimètres de largeur. Son nom lui vient d'un gros marchand de bois de Montreuil, qui fit partie des premières municipalités versaillaises. En 1793, on lui donna le nom d'Assas. Depuis 1806, elle a repris celui d'Alain-Gervais.

RUE SAINT-SYMPHORIEN.

La rue Saint-Symphorien se dirige du sud au nord-est, de la rue de Montreuil au dehors de la ville. Dans la Révolution elle devint la rue Symphorien. En 1806, on lui a rendu son saint. Elle a 540 mètres 65 centimètres de long et 10 mètres de large.

N° 2. — Marais dans lequel se trouvaient l'ancienne église de Montreuil et son cimetière. La maison qui existe encore aujourd'hui au milieu du marais était le presbytère.

RUE DES PRÊTRES ET RUE SAINT-FIACRE.

Deux petites rues placées de chaque côté de l'église Saint-Symphorien, et dirigées du sud au nord, de la rue des Condamines à la place de Montreuil. Elles ont chacune 80 mètres 50 centimètres de long, sur 9 mètres 50 centimètres de large.

A l'angle de la rue des Prêtres se trouve une maison qui était, avant la Révolution, le presbytère. Ce presbytère appartenait à l'église. Il a été vendu en 1791 comme bien national.

RUE DES CONDAMINES.

Dirigée du sud au nord, cette rue s'étend de la rue Champ-la-Garde à l'église Saint-Symphorien. Elle a 327 mètres 20 centimètres de longueur et 12 mètres 20 centimètres de largeur. Son nom lui vient, ainsi que nous l'avons déjà dit pour la rue Champ-la-Garde, du dernier bailli de Versailles, M. Froment, seigneur de Champ-la-Garde et des Condamines, deux terres dont il portait les noms. En 1793, on lui donna le nom de Brutus. Depuis elle a repris celui des Condamines.

N° 4. — Asile Maternel des petites filles délaissées, institué et dirigé par mademoiselle Catherine Portz.

En 1860, l'Académie française récompensa par un prix de vertu de 3,000 fr. la digne fondatrice de cette institution charitable. Nous sommes heureux de consigner ici les paroles prononcées à ce sujet devant l'Académie par M. de Rémusat, dans son rapport sur les prix Monthyon, de 1860 :

« Mademoiselle Catherine Portz a reçu une éducation soignée. Elle a rempli, dans plus d'une famille honorable, les fonctions d'institutrice, que sa mauvaise santé l'a forcée d'abandonner. Retirée dans un couvent de Versailles, elle y vivait du modique profit du travail de sa jeunesse, lorsque, dans la solitude et l'inaction, une pensée, qui avait de tout temps assailli son esprit, acheva de s'en emparer et devint la grande résolution de sa vie. Depuis que saint Vincent de Paul a parlé, on a cherché le moyen de sauver de l'abandon les enfants-trouvés. La loi a confié à l'État la tutelle de leur vie ; mais l'État ni

la loi n'ont pu leur donner une famille. Et pourtant comment, sans la famille, acquérir cette éducation morale qui fait l'honnête homme, le citoyen, le chrétien? A ces êtres privés d'une famille naturelle, ne serait-il pas possible d'en créer une artificielle qui leur rendît les soins que leur destinée semble leur refuser? C'est à résoudre cette question que mademoiselle Portz se promit de consacrer son existence. Une fois décidée, rien ne l'arrête; vainement on prétend la détourner d'une entreprise qui semble supérieure à ses forces. Des mères respectables veulent l'appeler à elles et lui confier leurs filles.

« Les institutrices, répond-elle, ne manqueront pas à vos filles, et les enfants-trouvés n'en auront jamais. » On lui objecte les souffrances d'une santé débile. « Mourir des atteintes solitaires du mal ou mourir des peines que je vais prendre, dit-elle, c'est toujours mourir. Si Dieu approuve mon œuvre, il me fera vivre; s'il me retire la vie, c'est qu'il ne la veut pas. »

« Dieu l'a voulu; car, se levant enfin de la chaise longue où elle était restée étendue, Mlle Portz a pu faire les premières démarches toujours si difficiles, vaincre les premiers obstacles qui la séparaient de la réalisation de sa pensée. La supérieure de l'hospice de Versailles lui ayant confié un enfant, Mlle Portz réunit, à la modique rétribution administrative, les dons de la charité qu'elle sait provoquer, et elle s'anime par ses premiers efforts. Sa santé semble se rétablir. Ses insomnies, longtemps entretenues par la souffrance, elle les consacre aux nouveau-nés dont elle s'entoure, dont elle devient la servante et la nourrice. Il y a eu six ans au mois de mai 1859 qu'elle a commencé. Elle a aujourd'hui 26 petites filles groupées autour d'elle, l'appelant *ma mère*, nommant chacune de leurs compagnes *ma sœur*. Les plus grandes servent les plus petites, et la famille est créée.

« Un ordre parfait règne dans la maison, qui est bien située, bien aérée, propre et tranquille. Le zèle seul de la fondatrice a pu trouver et faire fructifier les moyens d'entretenir un établisse-

ment dont la prospérité paraît assurée. Pour en perpétuer la durée, mademoiselle Portz a songé à créer une association de sœurs, et elle a rassemblé autour d'elle quelques personnes choisies, dont elle espère faire les héritières de ses sentiments et de son esprit.

« Je veux attester ce que j'ai pu vérifier par moi-même, écrivait à l'Académie notre confrère, M. de Falloux. L'établissement de Mlle Portz ne reçoit de l'administration que des secours faibles et irréguliers. Il n'est nullement municipal, il repose uniquement sur le dévouement de l'admirable fondatrice. Elle a, dans sa propre chambre à coucher, quatre ou cinq enfants à peine âgés de quelques semaines, pour lesquels elle se lève chaque nuit plusieurs fois, et qui sont remplacés par d'autres dès que les premiers sont assez grands pour passer dans une chambre voisine, sous la garde d'autres enfants déjà formés par elle, et qui lui restent fidèlement dévoués. Non-seulement elle consacre à une œuvre si pénible ses jours, ses nuits, la petite pension dont elle jouit, mais encore le petit capital qu'elle avait économisé, sans aucune précaution ni réserve pour la vieillesse à laquelle elle touche....

« L'Académie retrouve ici les vertus qu'elle se plaît le plus à couronner, non l'impulsion momentanée d'un sentiment généreux, mais une persistance laborieuse dans une bonne inspiration, mais cette opiniâtreté dans le bien qui triomphe de tous les obstacles et ôte à la faiblesse même tout prétexte de ne pas l'imiter. Elle a jugé Mlle Portz digne d'un prix de 3,000 fr. qui tournera, nous n'en doutons pas, au profit de l'Orphelinat qu'elle a créé. »

RUE SAINT-JULES.

La rue Saint-Jules se dirige du sud-est au nord-ouest, de l'avenue de Paris à la rue des Condamines. Elle a 565 mètres 77 centimètres de long, sur 8 mètres de large. Une partie d'un jardin appartenant à madame Jules de Polignac longeait cette rue, c'est ce qui lui a fait donner ce nom. Dans la Révolution, elle reçut le nom de *Turgot*.

A l'angle de cette rue et de celle des Condamines, on établit, en 1770, un cimetière, pour remplacer celui de

l'ancienne église. Ce cimetière fut à son tour abandonné en 1841. — On y a placé, en 1854, une glacière et un établissement de blanchisseur.

RUE SAINT-CHARLES.

La rue Saint-Charles s'étend du sud-est au nord-ouest, de l'avenue de Paris à la place Saint-Symphorien. Elle a 752 mètres 20 centimètres de longueur, sur 10 mètres de largeur. Son nom lui a été donné en souvenir du comte d'Artois, depuis Charles X.

RUE SAINT-CLAUDE.

Elle est dirigée du sud-est au nord-ouest, de l'avenue de Paris à la rue Champ-la-Garde. Elle a 412 mètres 20 centimètres de long, et 8 mètres de large. Il existait autrefois à l'angle de cette rue, du côté de l'avenue de Paris, une auberge portant pour enseigne, *A l'Image de Saint-Claude;* c'est à cause de cette enseigne que le nom de *Saint-Claude* a été donné à la rue. A la Révolution, on la nomma d'abord *rue Claude*, puis en 1793, *rue des Sans-Culottes*; plus tard, elle revint au nom de *Claude,* puis enfin à celui de *Saint-Claude.*

PETIT-MONTREUIL

RUES DANS LA DIRECTION DE L'EST A L'OUEST.

RUE DES CHANTIERS.

La portion de la rue des Chantiers qui appartient au quartier de Montreuil commence, à gauche, à la rue Saint-Martin, et à droite, à la rue de Noailles. (Voir page 398.)

RUE DE L'ABBÉ-ROUSSEAU.

Cette rue s'étend de l'ouest à l'est, de la station du chemin de fer de Brest à la rue des Chantiers. Elle a 80 mètres 88 centimètres de long, et 12 mètres de large. Elle fait face à la petite église de la rue de Vergennes, construite à l'aide du legs de l'abbé Rousseaux ; c'est ce qui lui a fait donner son nom.

La station du chemin de fer de Brest occupe une partie de cette rue et fait face à la rue Horace-Vernet. C'est un bâtiment fort simple, construit en forme de fabrique rustique, comme toutes les stations du même chemin.

Auprès de cette station se trouve l'ancien dépôt des farines, construit en 1859, sur les plans de M. Paris, architecte de la ville.

Aujourd'hui que le commerce de la boulangerie est libre et que les boulangers ne sont plus forcés d'exécuter le décret du 16 novembre 1858, qui prescrivait trois mois d'approvisionnement pour l'alimentation de la ville, le bâtiment n'a plus de destination spéciale.

Quelques boulangers y maintiennent un certain approvisionnement, selon le cours des farines.

Les caves servent de dépôt à quelques marchands de vin en gros.

RUES DANS LA DIRECTION DU NORD AU SUD.

RUE HORACE-VERNET.

La rue Horace-Vernet est une rue ouverte nouvellement pour faciliter l'arrivée à la station du chemin de fer de Brest. Son nom lui a été donné en souvenir du séjour du peintre célèbre à Versailles, et des services qu'il a rendus à la ville, comme colonel de la garde nationale à une époque difficile. Cette rue va du nord au sud, de la rue des Chantiers à la rue de l'Abbé-Rousseaux. Elle a

118 mètres 40 centimètres de longueur, sur 20 mètres de largeur.

RUE SAINT-MARTIN.

La portion de la rue Saint-Martin faisant partie du quartier Montreuil s'étend, à gauche, de l'avenue de Paris à la rue des Chantiers.

(Voir page 268.)

RUE DE NOAILLES.

La rue de Noailles, des deux côtés, fait partie du quartier de Montreuil, depuis l'avenue de Paris jusqu'à la rue des Chantiers.

(Voir page 271.)

RUE DES TUYAUX.

Elle s'étend du nord au sud, de l'avenue de Paris à la rue des Chantiers, et a 297 mètres 15 centimètres de long et 9 mètres 50 centimètres de large. Les conduites qui portent l'eau des étangs de la butte de Gobert à celle de Montbauron passent dans cette rue, d'où lui vient son nom de rue des Tuyaux.

RUE DE VERGENNES.

Le nom de Vergennes lui a été donné à cause de la propriété du comte de Vergennes située avenue de Paris, dont une partie touchait à cette rue. Dans la Révolution, elle fut nommée *rue Thionville*. Elle a repris son premier nom en

1806. Elle s'étend du nord au sud, de l'avenue de Paris à la rue des Chantiers, et a 366 mètres 90 centimètres de longueur, sur 11 mètres 30 centimètres de largeur.

Nous avons déjà dit que le quartier de Montreuil était d'une grande étendue, et qu'il était séparé en deux parties, dont l'une porte le nom de Grand-Montreuil, et l'autre celui de Petit-Montreuil. L'église de Saint-Symphorien, placée au centre du Grand-Montreuil, est très-éloignée du Petit-Montreuil, et la plupart des habitants de ce quartier se plaignaient de la difficulté qu'ils éprouvaient pour assister au service divin, particulièrement dans les mauvais temps. Un digne ecclésiastique, l'abbé Louis-Hyacinthe Rousseaux, chanoine et grand vicaire du diocèse de Versailles, frappé de cet inconvénient, voulut y remédier, autant qu'il était en son pouvoir. Il légua par testament une somme de 30,000 fr. à la ville de Versailles, pour, avec les intérêts accumulés, ériger, lorsqu'il y aurait une somme suffisante, une chapelle dans le quartier du Petit-Montreuil.

L'abbé Rousseaux mourut en 1823. En 1848, on pensa que les intérêts accumulés étaient suffisants, réunis à la somme principale, pour couvrir les frais nécessaires à l'établissement d'une chapelle. Un terrain fut acheté à l'angle de la rue de Vergennes et de la rue des Chantiers, comme le point le plus central de ce côté de Montreuil, et l'on y éleva la nouvelle chapelle.

Nommée Sainte-Elisabeth, en souvenir de la princesse bienfaitrice de Montreuil, dont on pense que l'abbé Rousseaux n'a fait qu'exécuter le vœu, elle fut rapidement construite; on en fit l'ouverture le 21 septembre 1850. La pose de la première pierre avait eu lieu le 5 avril 1848. — Voici l'inscription de la plaque placée sous cette pierre :

« AD MAJOREM GLORIAM DEI.

'an 1848, le 5 avril, 41e jour de la fondation de la République Française.

Le citoyen LAMBINET étant maire de Versailles, et les citoyens BROUTTA, CHAFFOT et RAMIN, adjoints.

En présence des citoyens

Hyppolyte DURAND, commissaire du Gouvernement ; — THIERRY, général de brigade, commandant le département, et du conseil municipal dûment convoqué.

Par les mains de Jean-Nicaise GROS, évêque de Versailles, a été posée la première pierre de la chapelle fondée au Petit-Montreuil en exécution des dernières volontés et avec les fonds provenant du legs de Louis-Hyacinthe ROUSSEAUX, en son vivant chanoine et grand vicaire du chapitre de Versailles, décédé en sa demeure, rue de Vergennes, n° 18, le 2 avril 1823.

PARIS, architecte de la ville,
Auteur des plans et directeur des travaux. »

L'architecte chargé de l'exécution de cette chapelle avait dû se renfermer dans un programme fort simple, puisque dans sa délibération du 20 novembre 1844, le conseil municipal décida « qu'il n'entendait pas que la chapelle fût une espèce de succursale où se ferait un service semblable à celui des églises paroissiales, mais qu'on n'y dirait qu'une messe basse les dimanches et fêtes. » D'ailleurs l'exiguïté des ressources dont il pouvait disposer, l'emplacement choisi et la nécessité de laisser un espace pour recevoir une population considérable et qui pouvait encore augmenter, paraissent l'avoir surtout dirigé dans ses dispositions intérieures.

La chapelle Sainte-Elisabeth avait primitivement 20 mètres de longueur, sur 9 mètres de large. Un pé-

ristyle d'ordre dorique décore la façade extérieure. A l'intérieur, le dessous de la tribune forme un deuxième péristyle, d'où part une nef terminée par un hémicycle, au fond duquel se trouve l'autel. Deux petites sacristies se trouvent de chaque côté de l'autel.

Le fond de l'hémicycle a été peint par l'un des élèves les plus distingués de l'école de peinture de Versailles, sur les dessins de M. Wachsmuth, directeur de cette école. Le sujet est *l'Annonciation de la Vierge*. Le modèle de ce tableau, exécuté sur cuivre par M. Wachsmuth, a été donné par lui à la ville, et orne l'une des salles de la bibliothèque publique.

Le quartier du Petit-Montreuil devenant de jour en jour plus considérable, un décret impérial, daté de Saint-Cloud le 6 août 1863, l'érigea en paroisse, et la chapelle Sainte-Elisabeth fut choisie pour en être l'église paroissiale. Une ordonnance de Mgr l'évêque de Versailles, rendue le 1er octobre suivant, nomma M. l'abbé Marchand à cette nouvelle cure, et son installation eut lieu le 4 du même mois.

Par suite de sa nouvelle destination, la chapelle de Sainte-Elisabeth était devenue insuffisante. On s'occupa de son agrandissement. Plusieurs projets furent étudiés et présentés par l'architecte qui l'avait construite. Malheureusement ces projets, qui devaient transformer cette chapelle en une véritable église paroissiale, furent écartés à cause de la dépense qu'ils auraient entraînée. On se contenta d'ajouter alors deux ailes et d'ouvrir les murs latéraux pour mettre la nef en communication avec les bas-côtés.

Cette addition, qui a détruit l'harmonie primitive de la chapelle, quoique nécessaire à cause de sa nouvelle

destination, ne peut cependant être regardée que comme provisoire.

Cette petite église est entièrement parquetée et chauffée par un calorifère. Elle est éclairée au gaz.

On vient aussi de construire au chevet de l'église une nouvelle chapelle, destinée à réunir les enfants pour le catéchisme.

Par la fondation de l'église Sainte-Elisabeth, l'administration municipale venait de donner satisfaction aux sentiments religieux de la population du Petit-Montreuil, mais elle ne pouvait oublier de donner aussi aux habitants pauvres de ce quartier les moyens de procurer à leurs enfants l'instruction si abondante dans les autres quartiers de la ville. Il fallait en effet que ceux du Petit-Montreuil allassent à des distances considérables chercher au Grand-Montreuil les asiles ouverts à l'enfance.

En 1850, sous l'administration de M. Vauchelle, on créa, dans les terrains environnant la chapelle, une école de garçons, une école de filles, et un asile.

L'école communale de garçons reçoit 90 enfants, et est dirigée par les frères de la doctrine chrétienne. L'école de filles reçoit 70 enfants, et l'asile communale 100. Ces deux derniers établissements sont dirigés par quatre sœurs de la Sagesse, relevant de la maison de la Providence de la rue des Chantiers.

Ainsi, grâce aux soins incessants de l'administration municipale pour les intérêts divers de la ville, ce quartier, jusqu'alors presque abandonné, n'a plus rien à envier sous ces rapports aux autres parties de Versailles.

N° 6. — L'évêque d'Autun, Talleyrand, depuis prince

de Bénévent, député du clergé aux états-généraux, logea dans cette maison en 1789.

RUE DE LA PATTE-D'OIE.

La rue de la Patte-d'Oie s'étend du nord au sud, de l'avenue de Paris à la rue des Chantiers. Elle a 466 mètres 5 centimètres de long et 18 mètres 50 centimètres de large. Cette rue passe sur un terrain occupé autrefois par l'étang de Porchéfontaine.

RUE PORTE-DE-BUC.

Cette rue va du nord au sud, de la rue des Chantiers à la barrière appelée Porte-de-Buc. Elle a 213 mètres 95 centimètres de longueur, sur 17 mètres 55 centimètres de largeur.

N° 3. — Dans cette maison est mort, le 16 avril 1822, Jean-François Heurtier, membre de l'Institut et célèbre architecte. Elle a ensuite été habitée par Boursault, l'un des plus grands amateurs d'horticulture de nos jours.

N° 10. — Habitation construite, vers 1765, par G. Leroy, inspecteur des chasses, et auteur d'un livre fort curieux sur l'intelligence des animaux. Depuis la Révolution elle a appartenu pendant assez longtemps à Félix Lepelletier, frère de Lepelletier de Saint-Fargeau.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

RUES, IMPASSES, PLACES, AVENUES ET BOULEVARDS

DE VERSAILLES

CONTENUS DANS LE SECOND VOLUME

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNAGES, LIEUX, ETC.,

MENTIONNÉS DANS CET OUVRAGE

A

—

C

D

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

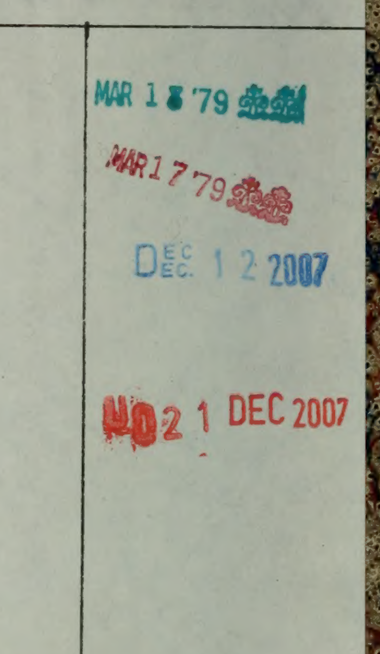
W

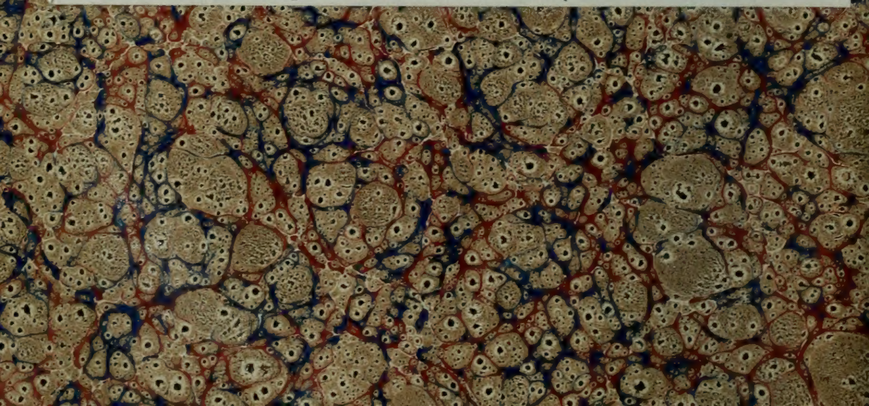
TABLE DES MATIÈRES

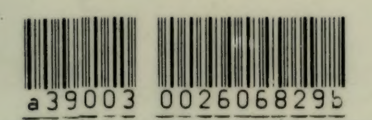
CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME

PARIS. — IMPRIMERIE ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.


LXV


MAR 1 8 '79
MAR 17 79
DEC 1 2 2007
21 DEC 2007




a39003 0026068295